GENERAL LIBRARY
UNIV. OF MICH.
FEB 30 1902

9e Année. N° 3. 1er Février 1902.

LA REVUE DE PARIS

SOMMAIRE

		Pages.
Victor Hugo	*Dernière Gerbe*	445
Hannah Lynch	*Très véridique histoire d'une Petite Fille.* (1re partie)	451
Ernest Renan	*Lettres du Séminaire.* — III	494
Paul de Rousiers	*Les Mines et les Huit heures*	527
Anatole France	*Le Siège d'Orléans (1428-1429).* — III	555
Henry Lapauze	*Madame de Genlis et son Fils adoptif Casimir Baecker*	587
Henri de Régnier	*Le Bon Plaisir* (fin)	615
Charles Loiseau	*La Triplice et les Traités de Commerce*	640

PRIX DE LA LIVRAISON : **2 fr. 50**

PARIS
85bis, FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 85bis

LONDRES. — T. FISHER UNWIN. 11, Paternoster Buildings. E. C.

LIVRES NOUVEAUX

CARNET DE CAMPAGNE DU COLONEL DE VILLEBOIS-MAREUIL,
avec une préface par **E.-M. de Vogüé.**

Ces notes quotidiennes ont été prises sur les routes du Transvaal, les soirs ou les veilles de combats. La nouvelle de la mort du colonel a retenti douloureusement dans le monde entier: on trouvera dans ce carnet de campagne, sinon ses dernières pensées, — le journal s'arrête au 7 mars 1900, un mois avant la mort de Villebois-Mareuil, — du moins des notes directes et partout des appréciations d'une netteté, d'une clairvoyance singulières. Au Transvaal, comme il aurait su l'être en France, le colonel fut avant tout un soldat. Il disait lui-même: « Le moule en est d'ailleurs trop puissant, en notre pays de France, pour qu'on en libère sa vie, une fois qu'elle y fut coulée. » M. de Vogüé nous présente, en quelques pages d'une préface éloquente, l'homme et le livre, qui restera dans l'histoire de notre temps comme le testament d'un Français héroïque.

LA CROIX DE MALTE, par **Marcel Boulenger.**

De M. Marcel Boulenger nous avons signalé déjà aux lecteurs de la *Revue* un livre curieux et plein de promesses, la *Femme Baroque*, puis, tout récemment, un roman délicieux, *le Page*, d'une grâce élégante, un peu sèche. La *Croix de Malte* est une œuvre tout à fait exquise, une des plus jolies et des plus pures que nous ait données le roman sentimental. M. Marcel Boulenger est un des très rares écrivains qui sachent rester artistes en leurs moindres phrases. Il n'est pas jusqu'aux détails les plus simples qui, en traversant sa pensée, n'y trouvent tout de suite une expression charmante et toujours originale. A quoi bon raconter le roman? C'est comme un papillon aux couleurs vives qui laisserait seulement aux doigts un peu de poussière. Mais il faut lire ce livre: c'est une lecture tout à fait rare. Dans la foule des romans contemporains, il faut mettre à part cette *Croix de Malte*.

LA CHESNARDIÈRE, par **Léon de Tinseau.**

Par l'intérêt d'une fable toujours attachante, par la grâce toujours spirituelle du détail, ce nouveau roman de M. Léon de Tinseau restera comme l'un des meilleurs. L'auteur nous fait pénétrer dans la vie intime d'une famille: sur les trois enfants, deux se marient un peu à la légère; leur existence sera banale et ordinaire. Julienne seule se marie selon son cœur, son brave petit cœur d'honnête jeune fille qui sera un cœur d'honnête femme. Et sans doute le hasard veille un peu sur elle comme il veille toujours, ou presque toujours, sur ceux qui le méritent. Un moment, au lieu d'épouser l'homme de son choix secret, Julienne est bien près d'en épouser un autre, et M. Léon de Tinseau nous fait peur pour sa douce héroïne... Mais nous sommes quittes pour la peur, et nous fermons sur le dénouement que nous souhaitions ce livre charmant, vivant et vrai, qui est aussi une étude d'histoire contemporaine.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE JUIVE,
d'après **G. Karpelès,**
par **Isaac Bloch** et **Émile Lévy.**

La littérature « juive » commence proprement après l'exil de Babylone, après la période hébraïque, biblique. C'est d'abord la littérature judéo-grecque, où les Septante, puis Philon répandent par le monde hellénique la pensée de l'Ancien Testament. C'est ensuite la période talmudique, où s'élabore un corps de doctrine prodigieusement riche. Puis c'est la période judéo-arabe, où s'épanouissent, au contact de la culture arabe, la poésie néo-hébraïque, la science, la philosophie et la scolastique juives. Puis viennent les périodes, moins fécondes et moins caractérisées, de l'âge moderne et de l'époque contemporaine. Tout cela est à peu près inconnu même des gens cultivés; il faut louer les deux auteurs d'avoir mis à la disposition du public français un excellent résumé du grand ouvrage de Karpelès.

Très prochainement, la **REVUE DE PARIS** *publiera*

LA FILLE SAUVAGE

PIÈCE EN SIX ACTES

PAR

FRANÇOIS DE CUREL

DERNIÈRE GERBE[1]

I

CAMPAGNE DE WESTPHALIE

— PROPOS DE MON ONCLE LOUIS —

« Le Harz est un pays de frênes et d'érables.
Nous chassions devant nous un tas de misérables,
En guenilles, fuyant à travers les halliers,
Hommes, femmes, enfants. N'ayant pas de souliers,
Nous étions sans pitié pour les pieds nus des autres.
En guerre, on dit : « Chacun ses haillons... Vous, les vôtres ;
Moi, les miens... » On est peu sensible. On a raison!
Et, pour faire la soupe, on brûle une maison.

» Les tambours sont joyeux, les clairons sont superbes ;
Les régiments en marche enjambent dans les herbes
Des cadavres, sans même interrompre leurs chants ;
Au printemps, quand les fleurs rayonnent, quand les champs,
Les prés, les eaux, les bois sont pleins d'apothéoses,
On entrevoit des morts, terribles sous des roses.
On vient, on pille, on tue, on passe ; et, sans effroi,
On laisse des pays brûlés derrière soi.

1. Ces poèmes, composés à différentes époques et jusqu'à ce jour inédits, font partie d'un volume qui paraîtra prochainement, à l'occasion du Centenaire, sous ce titre même, *Dernière Gerbe*, — et qui sera le dernier, en effet, des Œuvres posthumes, recueillies pieusement par M. Paul Meurice parmi les papiers de Victor Hugo. — Nous remercions M. Paul Meurice d'avoir bien voulu nous en donner la primeur.

1er Février 1902.

» Pensif, je constatais ces mœurs, sans trop m'y plaire.
On n'a pas de scrupule, on n'a pas de colère;
On sent qu'on est victime, on est des meurtriers;
On chante, on a la joie étrange des guerriers;
Et les choses qu'on fait dans le sang et les flammes
Sont illustres; sinon, elles seraient infâmes... »

II

LES DEGRÉS DE L'ÉCHELLE

Le sort s'est acharné sur cette créature.
C'était peu que cet être eût la prunelle obscure,
L'œil éteint, le front bas, le cri rauque, et des nœuds
D'opprobre et de misère à ses genoux cagneux,
Qu'il fût difforme, abject, vil; il fallait encore
Que, battu, fouetté, maigre, et marchant dès l'aurore
Sous un fardeau trop lourd pour sa force, il courbât
Son échine saignante aux boucles de son bât.

Et cependant l'ortie, à ses pieds, sur la route,
Liée au sol tandis qu'il va, vient, passe et broute,
Muette, ne pouvant fuir ni changer de lieu,
Tremblante sous la dent de l'âne, le croit dieu.

Et plus bas, car la brume a la nuit pour voisine,
Seul dans la terre aveugle et noire, sans racine,
Sans germe, sans lien avec quoi que ce soit,
Le caillou, sourd, stérile, informe, inerte, froid,
Sent au-dessus de lui la plante frémir, vivre,
Fleurir dans la clarté dont l'infini s'enivre,
Et croître, et s'abreuver au souffle universel,
Et, dur, triste, envieux, dit: « L'ortie est au ciel!... »

Descends : tu trouveras des jaloux de la pierre.
Les zones sont sans fin dans cette fondrière!

Monte, monte aussi haut que peut s'élever l'œil:
Où l'azur t'apparaît, tu trouveras le deuil.

Vois: ce génie ayant pour épouse la grâce,
Cet être à qui la femme en souriant s'enlace,
Cet élu de la force et de la majesté,
Par l'aigle et le lion à peine contesté,
Ce front craint des serpents qui rampent sur leurs ventres,
Cet éblouissement des bêtes dans les antres,
Ce souverain de l'eau, de la terre et du feu,
Grand, fier, — obéissant pourtant à son milieu,
Pris par la pesanteur, loi de sa sphère, et chaîne
De son globe qui passe avec un bruit de haine,
L'homme, avec ses besoins de la chair et des sens,
Avec ses appétits du fumier renaissants,
De la honte secrète incurable piqûre,
Rappel perpétuel à la bassesse obscure,
Avec son sang fatal, âcre et noir, dont ses mœurs,
Ses croyances, ses dieux, ses lois sont les tumeurs,
Avec le doute affreux que son regard reflète,
Et ses fièvres, ses maux, ses pleurs, et son squelette,
Spectre qui vaguement se dessine à son flanc,
Et son vil alambic d'entrailles distillant
Le cloaque et, hideux, souillant même la fange,
— L'homme, roi pour la brute, est un forçat pour l'ange.

De là, toutes vos soifs d'idéal et de beau,
Et l'aspiration des justes au tombeau.

Et l'ange, ce gardien des races planétaires,
Lumineux visiteur de lunes et de terres,
Comme vous d'une terre, habitant d'un soleil,
Ayant pour vol l'éclair de son rayon vermeil,
Pour domaine l'azur qu'il échauffe, et pour borne
Le point où ce rayon s'éteint dans l'éther morne,
— L'ange, errant dans vos cieux comme dans une mer,
Est lui-même la nuit, l'inférieur, l'enfer,
Pour l'immense archange ivre et ruisselant d'aurore,
Espèce d'aigle-monde et d'oiseau-météore!

III

DÉCLIN

Charle, il faut quitter l'ode et descendre à l'épître :
On passe en vieillissant du trépied au pupitre ;
Le feuillet sibyllin s'envole, et dans la main,
O misère ! vous laisse un blême parchemin
Que la strophe, sirène, ondine, muse, almée,
Égratigne en fuyant de sa griffe palmée.
On s'accoude à son poêle au lieu d'aller rêver
Dans les champs et guetter la lune à son lever ;
Les bons alexandrins vous viennent, mais sans prismes,
Sans aile, et refusant, de peur de rhumatismes,
De se mouiller les pieds dans l'herbe et dans le thym ;
Et l'on n'est plus celui qui va de grand matin,
Pâle, faire sa cour à l'aurore, et s'occupe
A regarder trembler les astres sur sa jupe.
On s'alourdit ; le ventre est votre souverain :
On préfère un turbot, une truite du Rhin,
Une bonne poularde accommodée en daube,
Un vin vieux, à l'œillade enivrante de l'aube.
On murmure tout bas : « Jadis, quand nous aimions... »
D'autres sont les Pâris et les Endymions
A qui viennent s'offrir, sous la sombre liane,
La Minerve sacrée et la grande Diane.
On ne dit plus : « ma lyre » ; on dit : « mon encrier ».
On n'entend plus au bois la bacchante crier.
Votre oreille à présent jamais ne se régale
De ce que le grillon raconte à la cigale
Et de ce que redit la cigale au grillon,
L'un chantant le foyer et l'autre le sillon.
Adieu la folle immense aux chansons infinies,
L'imagination, maîtresse des génies !
Adieu l'égarement dans les espaces bleus,
L'extase et l'idéal, ce réel fabuleux,
Et les aspects profonds du rêve ! adieu la cime
Vue à travers l'écume énorme de l'abîme !
Adieu l'élan superbe et l'essor factieux !
Adieu la joute avec les aigles dans les cieux !

Adieu les gnomes noirs aux mitres d'escarboucles,
Et les nymphes ayant des algues dans leurs boucles,
Et la fée, égrenant ses colliers de coraux !
On emploie à tracer des distiques moraux,
Dignes d'être scandés aux écoles primaires,
Les doigts qui caressaient la gorge des Chimères.
Votre hippogriffe las demande l'abreuvoir;
Et vos rimes n'ont plus d'assez bons yeux pour voir,
Sous l'étoile agrafée aux plis blancs de la nue,
Vénus au front divin sourire toute nue.
C'est fini. L'on devient bourgeois de l'Hélicon.
On loue au bord du gouffre un cottage à balcon.
On consent bien, du haut de sa raison morose,
A faire encor des vers, pourvu qu'ils soient en prose.
De là l'épître. Hélas ! le poète à vau-l'eau
Est un Orphée éteint qui finit en Boileau.

IV

LA VIPÈRE

Oh ! je t'emporterai si haut dans les nuées,
Vipère, que la tourbe où la nuit t'engendra,
La plaine et le marais, les cris et les huées,
Les voix, les pas, le bruit, tout s'évanouira.

Je briserai tes dents dans ta bouche, ô vipère !
En vain tu te tordras, reptile épouvanté,
En vain tu te tordras, cherchant des yeux la terre :
Tu ne verras plus rien qu'une immense clarté;

Rien que le ciel profond, éternel, immobile,
Que les êtres créés sentent au-dessus d'eux
Et qui, dans sa splendeur implacable et tranquille,
Pèse de toutes parts sur les monstres hideux.

Et ce ne sera pas, pour l'oiseau dans la nue,
Un médiocre effroi de voir cet être impur,
Cette chose difforme au soleil inconnue,
Qui, faite pour la fange, expire dans l'azur.

Si ceux qui t'admiraient — car, vipère, on t'admire, —
Te cherchent au cloaque où tu crois t'abriter,
Il sortira de l'ombre une voix pour leur dire :
« Un aigle a passé là qui vient de l'emporter ! »

V

LYRNESSI DOMUS ALTA, SOLO LAURENTE SEPULCRUM

Siège de Paris. — Décembre 1870.

Livrée à tous les vents qui descendent du pôle,
Mon île est au milieu de la mer, et la Gaule
S'y fait chêne et granit;
Elle est la grande roche altière et combattante,
Et le tonnerre y vient comme un roi dans sa tente,
Comme un aigle à son nid.

Jeté là par l'exil, mon vieil ami sévère,
Regardant l'éclair luire aux cieux que je révère
Comme un âpre ataghan,
J'ai souvent fait ce rêve : avoir ma sépulture
Dans cette formidable et farouche nature,
Dormir dans l'ouragan.

Mais aujourd'hui qu'un souffle inconnu me rapporte
Dans ce Paris qui voit la bataille à sa porte
Et qui se tient debout,
Dans ce Paris où tout frémit, où rien ne tremble,
Qui s'emplit d'une pourpre immense et qui ressemble
A l'urne où l'airain bout,

Je voudrais bien mourir sur ces remparts célèbres,
Afin qu'un jour je puisse, à travers les ténèbres,
Murmurer : « O guerriers !
J'ai ma haute maison où s'abat la colombe,
Où vient l'aigle, au pays des chênes, — et ma tombe
Au pays des lauriers ! »

VICTOR HUGO

TRÈS VÉRIDIQUE HISTOIRE

D'UNE

PETITE FILLE[1]

I

REGARDS EN ARRIÈRE

Je revois clairement le jour où je fis mes premiers pas. Ma mère, une superbe femme aux yeux froids, qui ne m'aimait pas, était venue de la ville en voiture chez ma nourrice. Je ferme les yeux et je me retrouve dans la petite salle du *cottage*, avec son papier à grands ramages, ses chaises à fuseaux, son antique piano orné d'un plissé de soie verte et les deux merveilleux chiens en porcelaine, noirs et blancs, qui montaient la garde sur la cheminée. Il y avait aussi deux tableaux que j'aimais à regarder : *Robert Emmett devant ses juges* et *Marie Stuart disant adieu à la France*.

Je ne me rappelle ni l'entrée ni le départ de ma mère : ma mémoire s'éveille au moment où la nourrice me mit sur une paire de jambes vacillantes. Des chaises étaient placées de distance en distance, où m'accrocher ; on me pria bien doucement de m'en aller « vers maman », au petit trot. C'était passionnant. Il fallut d'abord atteindre la première chaise, je renversai la seconde et la troisième me culbuta aux pieds de ma mère : alors j'éclatai en sanglots, non pas tant à cause de ma chute que par l'effroi de me trouver si près de ma mère.

1. L'original a paru sous ce titre : *Autobiography of a Child* (New-York ; Dodd Mead and Company).

Ma nourrice me prit dans ses bras, se mit à roucouler contre mon visage : ici mon souvenir s'efface...

Elle m'adorait, cette nourrice et me gâtait, naturellement. Les voisins, pour la plupart, l'aidaient en cette œuvre pie, de sorte que mes sept premières années, malgré le manque des baisers maternels, furent l'époque la plus heureuse de ma vie. Les femmes qui n'aiment pas leurs enfants ont raison de les mettre en nourrice.

Entre ces années-là et celles passées ensuite à la maison, le contraste est rude : les premières, choyées, chéries, tranquilles; les autres, pleines de sombre terreur et de haine, dans un abandon tel que les grandes personnes à qui de semblables épreuves ont été épargnées ne peuvent comprendre cette tragédie amère, une enfance dénuée d'amour et durement traitée.

Chez ma nourrice, je ne pensais à mon chagrin que lors des rares visites maternelles, ou bien encore une fois par mois, lorsque, revêtue de mes plus beaux habits et débarbouillée avec un savon marbré de bleu que je détestais, on m'emmenait à la ville en diligence afin de faire constater ma croissance et ma bonne mine. C'était une heure terrible! De reine, je tombais au rang de paria. Mon beau-père seul m'inspirait confiance. C'était un grand bel homme à la voix sympathique, naturellement affable avec moi, sans y penser. Il m'aurait volontiers fait des cadeaux; mais ma mère me les aurait pris avec colère pour les donner à ses autres enfants, — non par amour — car elle était à peine meilleure pour eux que pour moi, mais par un implacable besoin de tuer le sourire sur les petites figures autour d'elle, d'étouffer une gaieté d'enfant par la seule terreur qu'elle inspirait.

C'était une curieuse femme que ma mère. Les enfants semblaient provoquer en elle un sentiment d'animosité vindicative, une rage de les battre et de les cogner contre les murs, contre les meubles, sur le parquet, si bien que cela me semble un miracle, à présent, qu'ils aient pu échapper à la tombe, et elle aux tribunaux.

Elle en avait toute une troupe et vraiment ils étaient gentils, surtout les filles, et l'on n'en vit jamais qu'une seule embrassée et caressée par elle; pour les autres, elle était pire

que la traditionnelle belle-mère des contes de fées. Plus tard seulement, je m'en rendis compte, ces fières créatures que moi, dans mon objecte servitude, je haïssais et j'enviais, vivaient dans la même crainte mortelle de ses froids yeux bleus et de ses lèvres minces.

Mais, Dieu merci! il y eut pour moi maintes heures radieuses, hors de son ombre cruelle. J'étais une petite reine dans le joli village de ma nourrice, jamais contrariée, toujours admirée; je trottinais impérieusement parmi un petit monde en culottes de velours à côtes et en jupes de droguet, qui vagabondait en liberté par les champs et les sentiers depuis le matin jusqu'au soir.

Nous nous asseyions sur les talus de gazon, faisions des guirlandes de pâquerettes et pataugions délicieusement dans le sable, au bord de « l'étang », tout en jacassant et criant avec les cygnes.

Le décor de ces aventures enfantines est assez vague. La terre me semblait faite de champs mis bout à bout et de sentiers courant de ce monde dans un autre, avec des pâquerettes qu'on ne pourrait jamais cueillir, tant elles étaient nombreuses. Plus tard, l'océan me donna une moindre impression de l'immensité que cette modeste mare, notre fameux « étang ».

Jim Cochrane, « mon papa de tous les jours », comme je l'appelais, était un homme au teint blême, avec des yeux noirs qu'il clignait vers moi par-dessus le bord de sa chopine quand il venait boire son *porter*, devant le feu de la cuisine, après le dur travail de la journée. Il était mécanicien; il m'emmena une fois avec lui sur sa machine jusqu'à la station voisine, un camarade et lui me tenant serrée entre eux, tandis que je criais et bavardais dans toute l'ivresse de cette première aventure.

Ceci, d'ailleurs, est un souvenir de sensation, mais non de vision : je me rappelle le frôlement de l'air qu'on traverse, le picotement — comme des pointes d'aiguille sur mes joues et mes paupières, — des morceaux de charbon que le panache de fumée laisse tomber en arrière, les hommes qui rient et me disent de n'avoir pas peur, l'éclat rouge de la fournaise

lorsqu'ils en font glisser la grille, le souffle de frayeur et de délices qui me pénètre, et, par-dessus tout, ma confiance, la certitude que j'ai d'être en sûreté avec le cher mari de ma nourrice.

Pauvre Jim! Ce fut lui le second mort que je contemplai sans comprendre la mort. L'impitoyable mal des paysans irlandais le consumait déjà et il devait mourir sans avoir fait son temps.

II

MARY JANE

Mary-Jane était la première entre mes sujets et ma meilleure amie. Elle habitait une petite maison dans le haut du village; par les fenêtres de derrière on apercevait en biais l'étang et la prairie.

Je ne crois pas avoir jamais su le métier de son père; quant au nom, je l'ai oublié. Mais je me rappelle Mary-Jane et la belle vue qu'on avait de ses fenêtres,

Un peu plus âgée que moi, c'était une petite personne raisonnable, sans mes explosions de gaieté ni mes inexplicables rêveries.

Elle avait des boucles noires bien pommadées, des joues bien roses, des yeux noirs, au regard brillant et résolu; elle lisait des histoires qui ne m'amusaient ni ne m'intéressaient guère : il n'y était question que de petits garçons et de petites filles qui étaient sages tous les jours. Elle s'efforçait de calmer ma foi dans les fées, elle en faisait des anges. Mais elle fabriquait de splendides guirlandes de marguerites et savait se balancer comme un oiseau sur les branches qui pendaient au-dessus de l'étang. Elle montait, descendait : j'éprouvais la fascination du péril. Tantôt ses boucles noires menaçaient de s'enchevêtrer aux branches supérieures, tantôt ses pieds effleuraient la surface de l'eau. C'était une horrible joie de la guetter et de calculer le moment où l'eau se refermerait sur la branche, sur les souliers, peut-être même sur les boucles noires!

La première fois que j'essayai de l'imiter, c'est moi qui fis le plongeon. Les habitués du cabaret le plus proche arrivèrent à

mon secours. Remise de l'émotion, après avoir fait l'agréable découverte que je n'étais pas noyée et que j'en étais quitte pour un bain, j'eus la sensation agréable d'être considérée un moment comme un personnage d'importance. Mais Mary-Jane poussait des hurlements de chagrin ; elle me confia, par la suite, qu'elle s'attendait à être mise en prison et croyait que la Reine la condamnerait à être pendue : il fallut plus de temps pour la consoler que pour me soigner.

Je ne me risquai plus de sitôt à me balancer sur les branches au-dessus de l'étang. Je me contentais, assise sur le gazon, de nourrir les cygnes avec un gâteau plat, nauséabond, une pâtisserie locale, je crois, que nous vendait une vieille femme toute ratatinée, installée dans une échoppe, tout près de là.

Au bord de l'étang, il y avait des plates-bandes de fleurs et un kiosque rustique : j'en conclus aujourd'hui que la prairie était un lieu de réunion aux jours de fête. Je me souviens d'y avoir vu des débris de gâteaux, des peaux d'oranges et des bouteilles vides.

La vieille femme était très populaire parmi nous. Même quand nous n'avions pas de sous à dépenser, elle condescendait à faire la conversation aussi longtemps que l'on se plaisait à contempler son étalage de merveilles, et quelquefois elle s'interrompait pour nous donner notre friandise préférée : une pomme d'api. Aucune de nous, j'en ai peur, n'aurait hésité à échanger tout son avenir en ce monde et dans l'autre pour un plateau entier de ces pommes d'api. Chaque plateau en portait douze, rangées deux par deux, comme les écoliers à la promenade.

L'enfant assez riche pour tendre son tablier et voir Bessy détruire l'harmonie de ses plateaux et lui jeter douze de ces balles célestes n'eût rien demandé de plus à la vie.

La gloire de la maison chez Mary-Jane, c'était un album : des vues de New-York, où l'aîné de ses frères était allé. New-York, nous disait sa mère, était en Amérique. La difficulté, pour moi, c'était de comprendre comment un endroit aussi grand que New-York pouvait trouver un autre endroit assez grand pour le contenir. Pourquoi New-York était-il en Amérique, et non pas l'Amérique dans New-York ?

Ni Mary-Jane, ni sa mère, ne purent satisfaire à ma question. Elles me dirent que, pour aller à New-York, on traversait la mer dans un bateau, et, quand elles eurent ajouté que la mer était une immensité d'eau, je pensai tout de suite qu'elles parlaient de l'étang : si jamais je pouvais atteindre l'autre bord, je trouverais probablement l'Amérique et New-York.

Jusque-là, je croyais que l'autre bord de l'étang, c'était le paradis, puisque le ciel semblait toucher le sommet des arbres; désormais, j'y plaçai de préférence l'Amérique : ce serait plus facile d'en revenir...

Le premier alphabet que j'aie vu, c'était le marquoir de Mary-Jane, qui était son ouvrage. Cet alphabet sur canevas, en laine rouge et verte, s'associe pour moi aux boucles noires et brillantes que j'aperçois derrière le feuillage, se détachant sur un ciel d'azur.

Mary-Jane avait l'habitude de s'asseoir sur un talus de gazon et travaillait toujours ; et je l'admirais. Mais j'avoue qu'une aiguille et des laines de couleur n'ont jamais eu de quoi tenter mon imagination d'enfant. Rester si longtemps tranquille me paraissait triste, et la lente croissance de lettres, de petits moutons ou de fleurs exaspérait mes nerfs à fleur de peau. Mon affection pour Mary-Jane était pourtant si forte que je m'appliquais courageusement à devenir son élève; mais c'était la saison des papillons, et mon ami Johnny Burke était là, courant après les plus beaux. Qu'était la lettre B, en points rouges et verts, comparée à la capture d'un papillon!

Qu'est devenue Mary-Jane, je l'ignore. Pour moi, elle est toujours une enfant de huit à onze ans aux boucles bien pommadées, aux clairs yeux noirs, aux joues roses, souriante, très grave pour son âge, excepté lorsqu'il s'agissait de se balancer au-dessus de l'étang, faisant des alphabets, racontant à un groupe d'enfants illettrés des histoires extrêmement morales, dévouée à ma petite personne et à une poupée sans nez que j'abhorrais.

Elle avait encore d'innombrables dons, connaissait toutes les vues de New-York, s'enthousiasmait pour le personnage mystérieux de Marie Stuart, et savait quelque chose de nos

misères nationales et de nos griefs, tout en révérant avec terreur le pouvoir de la reine Victoria sur ses sujets irlandais...

Elle doit être devenue une femme de principes, à idées arrêtées.

III

MON FRÈRE STEVIE

Je devais avoir à peu près cinq ans, lorsque ma souveraineté fut sérieusement menacée par l'arrivée de Stevie. Je ne me rappelle pas la cérémonie de sa réception. Il semble avoir surgi dans ma vie comme un diablotin hors de sa boîte, pour prendre à jamais l'attitude bizarre où je le revois toujours : agenouillé sur le sofa, les coudes sur une petite table qu'on a tirée devant le sofa, la tête appuyée sur l'une ou l'autre de ses mains ou sur les deux.

Ne me demandez pas s'il a jamais dormi, s'il s'est jamais couché ou promené comme les autres enfants : je n'ai de souvenir de lui qu'agenouillé ainsi sur le sofa, me regardant ou regardant par la fenêtre, avec des yeux divinement beaux, d'un noir profond, pleins de douleur et de révolte. Leur expression farouche ne s'adoucissait que pour notre nourrice, et devenait alors soucieuse, plus triste encore.

Même pour des yeux aussi jeunes que les miens, cette figure de Stevie était saisissante, presque effrayante. Sa chevelure avait la couleur fauve de l'acajou ancien, qui ne révèle ses rougeurs secrètes que si le soleil ou la flamme les dégagent. Si aucun rayon ne l'éclairait, elle dominait d'une ombre lourde et large son front blanc. Ses traits, d'un dessin vigoureux, étaient embellis, non altérés par la maladie; son regard avait une éloquence et une profondeur bien rares sous des paupières d'enfant.

Quant à sa taille, je ne l'ai jamais vue. Stevie était-il grand ou petit? Je l'ignore. Sa nourrice, à la ville, ayant bu, l'avait laissé tomber dans l'escalier, tout le long de deux grands étages : l'épine dorsale avait été brisée.

Il n'avait, j'en ai peur, aucune résignation. C'est avec un

sombre courage qu'il supportait son mal, dévoré par une sorte d'agitation silencieuse.

Il me détestait par envie de mon entrain, de mon agilité; mais ce qu'il détestait encore plus que mes plaisirs d'enfant trop vive, c'était toute question au sujet de sa santé. Jamais je ne vis regard plus foudroyant que celui qu'il lança à la mère de Mary-Jane, un jour qu'elle avait dit, par bonté pure : « J'espère que votre dos va mieux ! » Si un regard pouvait tuer, la mère de Mary-Jane serait morte sur place.

Hélas! c'en était fait de mon pouvoir absolu. Mon paisible royaume était envahi par les passions mauvaises: je n'aimais pas Stevie. C'était un garçon qu'une petite fille dans ses bons moments pouvait plaindre, mais ne pouvait pas aimer.

Il se plaignait toujours, quand j'étais près de lui, enviait rageusement tout ce qui me plaisait. Ma nourrice avait reporté sur lui le meilleur de son affection et de ses soins. C'était bien naturel; mais en ce temps-là je raisonnais peu, j'en étais fort affligée. Les petits paquets de bonbons, dans du joli papier rose ou violet, que Jim Cochrane avait l'habitude de me rapporter de la grande épicerie, c'est à Stevie maintenant qu'on les offrait. Il accaparait tous mes anciens privilèges, qui devenaient son dû.

Mary-Jane elle-même s'asseyait dans l'embrasure de la fenêtre au lieu de venir jouer avec moi dehors; elle contemplait Stevie, fascinée par la grande souffrance de ses yeux expressifs, où se lisaient si bien sa révolte et sa colère. Stevie en arriva à tolérer la présence de Mary-Jane.

Dame! c'est qu'elle pouvait se tenir tranquille pendant des heures, occupée à son marquoir ou avec un livre. C'était une douce petite créature, et non une enfant nerveuse, créée pour courir et danser jusqu'à tomber endormie, d'épuisement.

Stevie la laissait même s'asseoir à sa table et caresser tendrement sa main blanche, tandis que, muet, il regardait la pelouse où folâtraient garçons et filles, droits et bien portants.

Comment s'étonner de la haine qu'il nous avait vouée à tous, lui, le pauvre petit, avec son âme de flibustier! Ses livres favoris lus et relus ne révélaient-ils pas bien ses goûts sans qu'il en parlât jamais? L'amour des voyages, des aventures, des actions téméraires emplissait son imagination, et

REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES
Directeur : LOUIS OLIVIER, Docteur ès Sciences
22, Rue du Général-Foy, PARIS.

22 JOURS

En GRÈCE

Et dans les îles grecques

Zante, Corfou, Ithaque, Delphes, Olympie, Messène, Tirynthe, Argos, Mycènes, Egine, Épidaure, Athènes, Rhamnonte, Volo, le Mont Pélion, les Météores, les Iles de l'Archipel, etc.

XIVe CROISIÈRE DE LA *REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES*

ORGANISÉE AVEC LE CONCOURS DE LA *COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES*

PAQUEBOT LE « NIGER »

navire du même type et du même tonnage que le *Sénégal*,
et spécialement transformé et aménagé pour les Croisières de la *Revue Générale des Sciences*
(ou, à défaut, un autre paquebot du même type).

DÉPART DE MARSEILLE LE 23 MARS, RETOUR LE 13 AVRIL 1902
Dimanche Dimanche

COMITÉ DE PATRONAGE

des Croisières et Voyages d'Étude de la "Revue"

Président : **M. O. GRÉARD**, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Vice-Recteur de l'Académie de Paris. — *Membres* : **MM. BOUQUET de la GRYE**, de l'Académie des Sciences, Ingénieur en Chef de la Marine; **E. BOURGEOIS**, Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure; **P. BROUARDEL**, de l'Académie des Sciences, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; **L. GRANDEAU**, Inspecteur général des Stations Agronomiques; **A. GRANDIDIER**, de l'Académie des Sciences, Président du Comité de Madagascar; **S. HALFON**, Administrateur de la Compagnie Générale Transatlantique; **E. HAMY**, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Professeur au Muséum; **T. HOMOLLE**, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Directeur de l'Ecole Française d'Athènes; **E. LEVASSEUR**, de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur au Collège de France; **G. MONOD**, de l'Académie des Sciences morales et politiques, Président de l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes; **A. MUSNIER**, Administrateur de la Compagnie des Messageries Maritimes; **NOBLEMAIRE**, Directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée; **O. NOEL**, Administrateur de la Compagnie des Messageries Maritimes; *Secrétaire du Comité* : **H. LÉONARDON**, Archiviste-Paléographe; **L. OLIVIER**, Directeur de la *Revue générale des Sciences*.

ORGANISATION SCIENTIFIQUE

1° DIRECTION SCIENTIFIQUE. — Cette Croisière aura lieu sous la direction scientifique de MM.

TH. HOMOLLE, Membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole française d'Athènes. et **GUSTAVE FOUGÈRES,** Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

2° CONFÉRENCES. — Des conférences seront données, à bord et sur les sites mêmes des villes et sanctuaires antiques, sur l'art et la civilisation de la Grèce ancienne, ainsi que sur les principaux monuments architecturaux et principales œuvres d'art. A bord, les conférences seront accompagnées de projections à la lumière électrique.

3° BIBLIOTHÈQUE. — La Direction de la Croisière mettra, à bord, à la disposition des touristes les principaux ouvrages à lire ou à consulter sur les pays visités (Géographie; Histoire et Archéologie; Ethnographie et Démographie; Science, Art, Littérature; Agriculture, Industrie, etc.; descriptions spéciales des Villes actuelles, des ruines antiques et des Monuments de l'Art ancien, etc.).

PROGRAMME

Dimanche 23 Mars. — Départ de Marseille à 1 h. précise de l'après-midi.

Lundi 24 et Mardi 25 Mars. — En mer.

Corfou. **Mercredi 26 Mars.** — Arrivée à *Corfou* à 9 h. du matin. Visite de la ville. Montée à la citadelle, puis au sémaphore, d'où l'on jouit d'une vue splendide. Excursion en voiture à la montagne et aux oliviers de Santi-Deca. Déjeuner au sommet de Santi-Deca avec les provisions emportées du bord. Visite de l'ancienne villa de l'Impératrice d'Autriche à Gastouri. Départ de Corfou à 10 h. du soir.

Céphalonie, Ithaque. **Jeudi 27 Mars.** — Arrivée à 6 h. du matin en vue de la côte N. de Céphalonie. Le bateau longera les côtes de Céphalonie (Coup d'œil sur les parages décrits par l'*Odyssée*), sans atterrissage, puis il longera les côtes d'Ithaque et arrivera à *Vathi* (ancienne Ithaque), à midi. A VOIR : la ville et, aux environs, la *Fontaine des Nymphes* et la *Fontaine Aréthuse*. Départ à 9 h. du soir.

Itéa, Delphes. **Vendredi 28 Mars.** — Arrivée à *Itéa* à 5 h. du matin. Excursion par voitures et montures à *Delphes*. Outre les merveilles du grand sanctuaire d'Apollon Pythien, Roches Phædriades, Fontaine Castalie, Voie sacrée, Temples, Trésors, Portique d'Apollon, Stade, etc., exhumés depuis quelques années, l'*Ecole française d'Athènes*, continuant ses fouilles, a mis au jour cette année même *sept temples*, des *habitations de prêtres* et toute une série d'*œuvres d'art*, dont la découverte jette un jour nouveau et inattendu sur l'histoire et le génie artistique de la Grèce ancienne. — Musée de Delphes : Bas-reliefs du Trésor des Athéniens et du Trésor des Siphniens, buste d'Antinoüs, statue de bronze de l'Aurige, statues de la Victoire, des Trois Caryatides, etc., etc. Déjeuner dans le Stade avec les provisions emportées du bord. Retour à Itéa. Départ à 8 h. du soir.

Katakolo, Olympie. **Samedi 29 Mars.** — Arrivée à *Katakolo* à 6 h. du matin. Départ par trains spéciaux pour Pyrgos et *Olympie*. Visite des ruines. Grand temple de Zeus; Héraion ou Temple de Héra, Temple de Cybèle, Stade, série de Trésors, Exèdre d'Hérode Atticus. — Musée d'Olympie : l'Hermès de Praxitèle, la Victoire de Pæonios, frontons du Temple de Zeus, Combat des Centaures et des Lapithes, Pélops se préparant à la course des chars contre Œnomaüs, etc. Déjeuner à Olympie avec les provisions emportées du bord. Retour à Katakolo. Départ à 9 h. du soir.

Kalamata, Messène, Mont Ithôme. **Dimanche 30 Mars.** — Arrivée à *Kalamata* à 6 h. du matin. Château de Villehardouin. Départ par train spécial, pour *Meligala*. De Meligala, excursion en voiture à *Mavromati* (ancienne Messène), en passant par le couvent de Vourkano, au flanc du Mont Eva, d'où l'on a une magnifique vue sur le Golfe de Messénie, les Monts d'Arcadie, la Messénie, le Taygète et l'Ithôme. A mulet, ascension du *Mont Ithôme* (sanctuaire de Zeus Ithomate, vieux cloître). A *Messène* : Murailles fortifiées (9 kilomètres de tour), érigées au IVe siècle avant J.-C., Porte de Laconie, Temple d'Artémis Laghria, Fontaine Clepsydre, Porte d'Arcadie, Théâtre, Stade, Tombeaux antiques, etc. Déjeuner à la Fontaine Clepsydre avec les provisions emportées du bord. Retour à Kalamata. Départ à 7 h. du soir.

Nauplie, Argos, Mycènes, Tirynthe. **Lundi 31 Mars.** — Arrivée à *Nauplie* à 8 h. du matin. Excursion par train spécial à *Argos*, à *Mycènes* et à *Tirynthe*. Déjeuner dans les ruines de Mycènes avec les provisions emportées du bord.

A VOIR. — A *Argos* : le Musée; le Théâtre antique; le Phidi, bas-relief taillé dans le roc; le Château franc;

A *Mycènes* : l'Acropole; les Tombeaux royaux à coupole (Trésor d'Atrée, dit aussi Tombeau d'Agamemnon) et les autres tombes en ruche taillées dans le rocher; les Murailles; la Porte des Lions; l'Agora; le Palais-Royal.

A *Tirynthe* : l'Acropole, la citadelle; le Mur d'enceinte, l'un des plus puissants spécimens de l'architecture dite cyclopéenne; les Galeries ogivales, construites dans l'intérieur des contreforts de l'enceinte. Retour à Nauplie. Départ à 10 h. du soir.

Égine. **Mardi 1er avril.** — Arrivée à *Hagia-Marina* à 7 h. du matin. Visite au Temple d'Athéna ou d'Aphaia, l'un des plus beaux temples qui nous soient restés de la Grèce antique. (Fouilles actuellement en cours d'exécution et sculptures nouvellement découvertes). Départ à 11 h. du matin.

Épidaure. Arrivée à *Epidavros* ou *Pidavro* à midi. Excursion au Sanctuaire d'Asklépios (l'Hiéron d'Esculape), près d'Epidaure. Théâtre construit par Polyclète le Jeune. Substructions du Temple d'Artémis, des logements des malades, du Gymnase et du Stade grecs, et des bains d'Antonin. Départ à 7 h. du soir

Le Pirée, Athènes. **Du Mardi 1er au Vendredi 4 Avril.** — Arrivée au *Pirée* le mardi 1er avril à 9 h. du soir. Visite d'*Athènes* : l'Acropole, les Propylées, le Parthénon, le Temple de la Victoire Aptère, l'Erechthéion, le Musée de l'Acropole, le Théâtre de Dionysos, l'Odéon d'Hérode Atticus, le Temple de Zeus, le Temple de Thésée, le Cimetière de Céramique, le Pnyx, l'Agora, la Tour des Vents, l'Arc d'Adrien, le Musée du Polytechnikon et le Musée central. — Possibilité, pour les touristes qui en exprimeront le désir en s'inscrivant, d'aller à leurs frais d'Athènes au *Laurium*, *Eleusis* et *Daphné*.

Communications, *sans frais supplémentaires* pour les touristes, toutes les demi-heures, entre Athènes et la gare du Pirée, par chemin de fer (20 minutes). Les repas à bord seront réglés de façon à laisser la plus grande liberté aux passagers. Départ du Pirée, vendredi 4 avril, à 7 h. du soir.

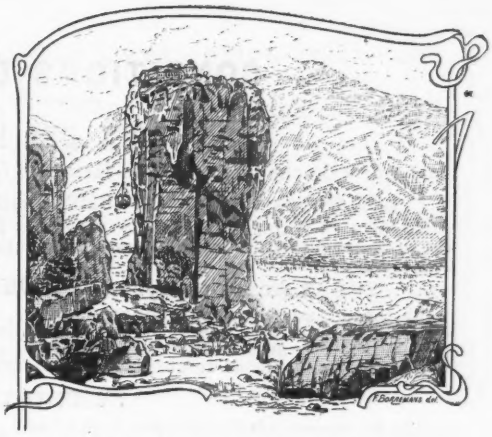

Volo, Le Mont Pélion. **Samedi 5 Avril.** — Arrivée à *Volo* à 11 h. du matin. Visite de l'ancien Kastro musulman. L'après-midi, promenade au *Mont Pélion* pour prendre une idée de la région où la vieille mythologie grecque plaçait la lutte des Géants contre les Dieux, les Centaures, les noces de Thétis et de Pélée, l'éducation d'Achille, etc. Retour au bateau à Volo.

Kalabaka, Les Météores. **Dimanche 6 Avril.** — Excursion en chemin de fer à travers la Thessalie, à *Pharsale* et à *Kalabaka*, puis en voiture, à cheval et à mulet, aux couvents, si pittoresques, des *Météores*, situés sur des socles naturels hauts de 100 à 300 mètres au-dessus du niveau de la plaine. Déjeuner avec les provisions emportées du bord. Retour à Volo. Départ à 7 h. du soir.

Cap Colonne (Sunium). **Lundi 7 Avril.** — Arrivée au *Cap Colonne* (anciennement Sunium) à 8 h. du matin. Excursion à pied aux temples doriques d'Athéna et de Poséidon, (celui-ci récemment dégagé). Vue splendide sur l'Attique, la mer Egée, les Cyclades. Départ à 10 h. 1/2 du matin.

Rhamnonte (Ovrio-Kastro) Arrivée à *Ovrio-Kastro* (ancienne Rhamnonte) à 1 h. de l'après-midi. Par sa situation et ses épais massifs de verdure, ses fortifications et la vue du Pentélique, ce lieu est l'un des plus pittoresques de l'Attique. Visite du grand et du petit temple de Némésis et de la forteresse. (De Rhamnonte, on peut se rendre à Marathon : on voit, sur la route, le *Tumulus des Athéniens* tués par les Perses, et le *Tombeau de Miltiade*.) Retour à Ovrio-Kastro. Départ à 11 h. du soir.

Délos. **Mardi 8 Avril.** — Arrivée à *Délos* à 6 h. du matin. Visite aux ruines de Délos, mises au jour par M. Homolle et les membres de l'*École française d'Athènes*. Ascension au sommet du Cynthe. Visite de la caverne du Dragon. Départ à 11 h. du matin.

Naxos. Arrivée à *Naxos* à midi. Visite de la ville moderne et des restes de la ville ancienne et de la ville franque : la tour carrée, ruines du temple de Dionysos, etc. Départ à 3 h. de l'après-midi.

Antiparos. Arrivée à 4 h. 1/2 de l'après-midi. Exploration de la magnifique grotte à stalactites, l'une des plus curieuses qui existent. Départ à minuit.

Théra (Santorin). **Mercredi 9 Avril.** — Arrivée à *Théra* à 6 h. du matin. *Santorin* et ses îles satellites (*Theresia*, etc.) représentent les bords d'un cratère de 10 kilomètres de diamètre, rompu et envahi par la mer. Village préhistorique, habitations humaines, armes, ustensiles, etc., de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze, ensevelis sous une pluie de pierres ponces, 2.000 ans avant J.-C., et actuellement déblayés. Exploration de Santorin et de la petite île de *Mikra-Kaïmeni*. Déjeuner avec les provisions emportées du bord. Départ à 6 h. soir.

Zante. **Jeudi 10 Avril.** — Arrivée à *Zante* à 1 heure de l'après-midi. Visite de la ville, du château, du Mont Scopos, des chateaux vénitiens et des environs. (Cette région est l'une des plus belles des îles Ioniennes.) Départ à 6 h. du soir.

Vendredi 11, Samedi 12 Avril. — En mer.

Dimanche 13 Avril. — Arrivée à *Marseille* à 2 h. 1/2 soir.

CONDITIONS DU VOYAGE

PRIX DES PLACES

Le prix de chaque place, de Marseille à Marseille, comprend deux parties :

1° **580 francs à payer** à la **COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES**

pour tout le trajet maritime, le logement à bord et la nourriture (vin compris) du commencement à la fin du voyage, pendant la marche du navire et durant les escales;

2° **385 francs à payer** à la **REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES**

pour les débarquements, rembarquements, ainsi que pour toutes les excursions organisées par elle à terre (montures, voitures, chemins de fer, y compris tous les pourboires aux bateliers, aniers, voituriers, guides ou agents quelconques employés par la *Revue* au service de ses excursions).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions à la Croisière sont reçues tous les jours non fériés, de 10 h. du matin à midi, et de 2 h. à 6 h. du soir, au siège de la Direction de la **Revue générale des Sciences,** 22, rue du Général-Foy, à Paris.

On peut s'inscrire directement ou par correspondance.

PAIEMENTS

Les touristes ont à verser :

1° A la **Revue générale des Sciences** : d'abord **20 francs** au moment même où ils s'inscrivent au voyage; ensuite **365 francs** du 24 Février au 10 Mars, tous les jours non fériés, de 10 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

(En cas de désistement des passagers, la *Revue générale des Sciences* ne sera tenue à aucun remboursement sur les versements effectués. — Les personnes qui n'auront pas fait dans les délais fixés les versements indiqués seront considérées comme s'étant désistées.)

2° A la **Compagnie des Messageries Maritimes,** 1, rue Vignon, à Paris : **580 francs,** du 24 Février au 10 mars, tous les jours non fériés, de 1 h. à 4 h. du soir.

(En cas de désistement des passagers, la *Compagnie des Messageries Maritimes* ne sera tenue à aucun remboursement sur les versements effectués. — Les personnes qui n'auront pas fait dans les délais fixés les versements indiqués seront considérées comme s'étant désistées.)

Les billets de passage ne seront délivrés par la *Compagnie des Messageries Maritimes* qu'aux personnes qui auront déjà acquitté près de la *Revue générale des Sciences* le prix des excursions.

NOTA. — La *Revue générale des Sciences* et la *Compagnie des Messageries Maritimes* étant *isolément* (et non pas solidairement) responsables vis-à-vis des passagers des sommes que, respectivement, elles encaissent pour le voyage, MM. les Touristes sont instamment priés de ne pas réunir en une seule les sommes qu'ils ont à leur payer. Afin d'éviter toute confusion à ce sujet, il leur est recommandé d'opérer leurs versements *exactement* de la façon qui vient d'être indiquée.

Bien que les passagers choisissent leur place à bord au moment de leur inscription au siège de la Direction de la *Revue générale des Sciences*, celle-ci entend ne leur être redevable que des versements qu'elle reçoit d'eux pour la partie du voyage dont elle a la charge (d'une part, **20** fr.; d'autre part. **365** fr.).

La *Revue générale des Sciences* n'accepte en paiement que des espèces ou des chèques à vue à toucher à l'Agence R du *Crédit Lyonnais*, 53, Boulevard Haussmann, à Paris.

Dans le cas où, pour un motif quelconque, le voyage n'aurait pas lieu, les personnes inscrites ne pourraient prétendre qu'au remboursement des sommes versées.

AVIS AUX PASSAGERS

Chaque touriste est tenu de s'occuper lui-même de son bagage en toute occasion

La Direction de la Croisière prend toutes les mesures qu'elle juge utiles pour la santé et le bien-être des touristes, d'une façon générale, toutes les précautions qui lui paraissent propres à éviter les accidents. Mais, quant à ces accidents, de quelque nature qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils se produisent, elle décline toute responsabilité.

La Direction, soucieuse de conserver à ses Croisières leur bonne renommée, se réserve le droit de refuser toute inscription sans avoir à donner aucun motif. Elle se réserve, en outre, le droit de débarquer, en cours de route, tout passager dont elle jugerait la tenue ou les propos nuisibles au bon ordre. Dans ce cas, la Direction rembourserait au touriste le prix du voyage, sous déduction des frais faits pour lui.

En raison des incidents divers, d'ordre diplomatique, sanitaire, etc., susceptibles de se produire soit avant le départ de la Croisière, soit en cours de route, la Direction se réserve, dans l'intérêt général du voyage, la latitude d'apporter au programme ci-dessus, notamment à l'ordre des escales, les modifications que lui dicteraient les exigences du moment.

Chemins de fer français. — Les Compagnies de chemins de fer de *Paris à Lyon et à la Méditerranée*, du *Nord*, d'*Orléans* et de l'*Ouest*, ainsi que les *Chemins de fer de l'Etat* seront sollicités d'accorder, comme de coutume, sur leur réseau, aux adhérents à ce voyage, une *réduction de moitié* à l'aller et au retour.

La *Revue* ne pourra présenter cette demande qu'en faveur des personnes qui la lui auront formulée au moment de leur inscription, avec indication du lieu de départ et du lieu de retour.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

La *Revue générale des Sciences* offre à MM. les Touristes d'organiser, après le voyage, l'exposition des photographies par eux prises en cours de route. Un Comité, composé de trois spécialistes hautement qualifiés, sera juge de ce concours et en décernera le prix au vainqueur.

Ce prix consistera dans le remboursement, par la *Revue générale des Sciences,* du montant des excursions (**385** francs).

Les épreuves exposées demeureront la propriété de la *Revue générale des Sciences.*

RENSEIGNEMENTS. — Pour tous Renseignements : S'adresser à la Direction de la **Revue Générale des Sciences,** 22, *rue du Général-Foy, à Paris.*

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette. — 743.

jamais il n'eut le courage de demander à personne s'il serait un jour en état de conquérir cette gloire virile.

Que mon souvenir s'attache à cette idée-là plutôt qu'aux parties sombres de son caractère, à la subtile cruauté de son regard posé sur le mien, au frémissement de ses fines narines sous l'impulsion d'un désir aussitôt réprimé, à la crispation de ses doigts pâles quand je gambadais sans y penser près de lui. Si par lui mon âme a goûté aux premières amertumes de la vie, je lui dois aussi la sympathie, la pitié.

D'ailleurs, je l'avoue, les distractions du dehors me consolaient de sa haine. J'avais les vastes champs et les oiseaux, les cygnes de l'étang, notre amie la marchande de pommes et toute une bande de joyeux camarades. Et les saisons se succédaient avec leurs plaisirs variés : au printemps, les sentiers fleuris et parfumés ; puis l'été, avec ses chaudes matinées où il faisait bon s'asseoir sous les arbres, rêver de palais enchantés et attendre la venue du Prince Charmant, ou bien encore barboter sur les rives de l'étang ; puis les splendeurs de l'automne, avec ses jonchées de feuilles mortes : c'était une ivresse de les faire bruire sous nos pas dans nos promenades, le long des sentiers. Enfin l'hiver avait ses gelées, les délices du patinage, des boules de neige, et toutes les jolies et fines dentelures tracées sur les vitres, ou suspendues aux branches en riches arabesques.

Si Stevie détestait ma pétulance, c'était une grande satisfaction pour lui de mépriser mes goûts artistiques et de railler mon ignorance. J'adorais la musique et souvent je m'amusais à fredonner pendant des heures les splendides opéras que je composais, jusqu'au moment où j'éclatais en sanglots.

Naturellement, j'attribuais mes extases à la beauté de mes romances sans paroles, et je jouissais plus encore de mes larmes que de ces cantilènes mélancoliques. Stévie ne partageait pas mon sentiment : la première fois qu'il entendit un de mes singuliers chefs-d'œuvre, il me regarda avec un mauvais rire. Et lorsqu'il vit mes larmes couler le long de mes joues, il ajouta en ricanant :

— Quelle stupide folle vous êtes, Angela !

Je m'enfuis, et la douceur de mon émotion artistique se changea en un amer chagrin.

Je devais avoir hérité cette manie de mon grand-père maternel, un Écossais mélomane, qui ne savait jamais s'il était Hamlet ou Bach. De temps en temps, il sortait de la ville par la route de Kildare, drapé dans un manteau romantique, coiffé d'un sombrero à larges bords, et venait voir ce que je devenais. Il s'imaginait qu'abandonnée à ma vocation je deviendrais une seconde Patti : aussi, après ses visites, reprenais-je avec ardeur mes chants funèbres et mes cantates.

Durant l'année que Stevie passa chez ma nourrice, les visites de ceux que j'appelais mes « parents du dimanche » (sans doute parce qu'on me mettait ma robe et mes souliers du dimanche pour leur faire honneur) furent plus fréquentes. Les petites demoiselles aux cheveux d'or, en robes de soie et en jolies capelines, venaient me toiser de haut. La douce arrogance d'une de ces créatures m'affola un jour tellement (c'était un jour d'orage, sans doute) que je m'élançai sur le fauteuil où elle se pavanait et lui mordis la joue.

Cela fournit un prétexte à ma mère pour déclarer que j'étais dangereuse et prolonger mon exclusion de la famille. J'étais, il est vrai, un terrible petit diable, d'une vivacité indisciplinable, mais j'avais quelques rudiments de vertus, je suis bien aise de le reconnaître. Je ne mentais jamais, et j'étais étonnamment brave pour une petite fille plutôt frêle.

Je ne puis me souvenir de la transition, mais je revois subitement Stevie tout changé. Ses yeux avaient perdu l'ardeur de ses insondables désirs; ils exprimaient une douceur lasse, même à mon adresse. Il me regardait paisiblement, sans amertume ni jalousie, et me parlait avec une lenteur nouvelle. Il se détournait de ses livres, comme indifférent à tout.

— Votre dos vous fait-il mal, Stevie? — lui demandai-je, devenue grave en le regardant.

Et, après tant d'années, je ressens la tristesse émouvante de son regard.

— Il me fait toujours mal.

Et il ajouta, avec un reste de son ancien dépit dans la voix :

— Mais vous n'avez pas besoin de vous tourmenter pour moi, Angela!

— J'ai tant de chagrin, oh! tant de chagrin, Stevie! — soupirai-je, sans savoir pourquoi.

— Je n'ai pas toujours été bon pour vous, — murmura-t-il, rêveur.

— Oh! ça ne fait rien, à présent... Je vous aime beaucoup, Stevie, je voudrais que vous guérissiez, je le voudrais tant! Et ça me serait égal d'être malade pour vous tenir compagnie.

— Je crois que je vous aimerais beaucoup, Angela, si je guérissais... Voudriez-vous...

Il me regarda, gêné, cherchant du renfort contre sa propre timidité; alors une petite teinte rose colora ses joues, et il me dit si bas que j'entendais à peine :

— J'aimerais, je crois, que vous mettiez vos bras autour de mon cou et que vous m'embrassiez, Angela.

Ce fut notre premier et notre dernier baiser. Mon élan affectueux lui plut : il retint ma joue près de la sienne, un long moment. En silence, nous regardions la tache du gazon poudreux qui se mêlait au bleu pâle du ciel. J'avais peur de remuer et même de cligner ma paupière, tant cette nouvelle humeur de Stevie me stupéfiait.

— Vous aurez mes livres et mon canif, — dit Stevie, rompant le silence. — Ces livres sont bien beaux. C'est bon-papa qui me les a donnés. Je vous en expliquerai les gravures demain... Mais peut-être vous n'aimerez pas des livres de garçon, Angela? — fit-il avec abattement; et son œil guettait ma réponse avec une sorte d'humilité.

— Oh si! m'écriai-je avec ardeur.

— Alors, vous m'aimerez encore davantage, — murmura-t-il, ravi. — Bon-papa m'a lu une fois l'histoire d'un petit-garçon qui était malade comme moi, et qui avait une sœur : il l'aimait beaucoup. Il ne haïssait pas comme moi les gens qui se portent bien... Mais je ne crois pas que cela soit vrai, Angela. Un garçon ne peut pas être bon et gentil, quand il souffre toujours, c'est impossible... Cela ne serait pas si dur pour une fille : les petites filles supportent mieux de rester si longtemps immobiles!

C'est ainsi qu'il parla, d'un air méditatif, sans aucune des anciennes révoltes de sa voix et avec un regard qui me touche encore.

— Il n'y a jamais eu de garçon, je crois, pour ressembler à ce drôle de petit bonhomme! — ajouta-t-il. — Je me demande si bon-papa, sachant que j'ai envie de ce livre, voudrait me l'apporter et me le relire d'un bout à l'autre... Je voudrais voir si c'est plus vrai.

Je détachai mes bras de son cou et je me précipitai vers ma nourrice, lui criant d'aller bien vite en voiture à la ville et de dire à bon-papa qu'il fallait venir avec son livre et lire à Stevie l'histoire du petit garçon malade.

La nourrice accourut, toujours prête à satisfaire le plus léger caprice de Stevie. Je la vois encore, debout, le couvant d'un regard anxieux, et lui, levant vers elle des yeux d'une sérénité effrayante, dans un visage soudainement creusé.

— Apporte-moi du pain d'épices et des pipes pour faire des bulles de savon ! dit-il.

Et je sentis que cette enfantine demande calmait les alarmes de la nourrice.

— Bien sûr, vous les aurez, mon chéri, quand même je devrais aller nu-pieds vous les chercher à Dublin!...

La mère de Mary-Jane vint nous garder pendant que ma nourrice allait à la ville.

Stevie était agenouillé dans son éternelle posture, sa joue appuyée sur la paume de sa main, des coussins empilés autour de lui. Il ne parlait pas. Ses yeux ne quittaient pas la fenêtre.

J'allai m'asseoir, avec *Robinson Crusoe*, sur le rebord de la fenêtre, pour surveiller le départ de ma nourrice et lui dire adieu en remuant la main. Cet adieu-là et les baisers que j'envoyai, c'était la meilleure part du plaisir que me causait l'événement.

Le monde, au dehors, reposait dans la grande paix de midi. Une fois la nourrice hors de vue, je me retournai vers Stevie pour le lui dire. Ses yeux étaient fermés. Il demeure ainsi dans mon souvenir : une statue agenouillée, une figure de pierre, blanche et tranquille.

Étrange manière de mourir pour un petit garçon ! Pas un soupir, pas un mouvement de la main ni du corps, pas un cri, pas une flexion de la tête ni de la mâchoire. Un long et silencieux regard sur la campagne ensoleillée, les paupières doucement baissées, puis le sommeil éternel.

C'est la fin idéale d'une courte vie de misère et de souffrances, — le grand repos dépouillé de toutes les horreurs de la mort!

L'horreur en resta pour qui l'aimait. Ce n'était pas la mère, selon le sang, mais une simple nourrice.

La maman de Mary-Jane vint voir ce que nous faisions. Stevie, à mon idée, dormait encore. Elle le dévisagea d'un clin d'œil, se mit à trembler de tous ses membres, puis m'ordonna brusquement d'aller m'asseoir au jardin avec mon livre et d'y rester bien tranquille.

Ce fut une après-midi interminable. Il me semblait que ma nourrice ne reviendrait jamais. J'avais regardé toutes les images, parlé à toutes les fleurs, poursuivi les cigales et m'était distraite par des intermèdes d'opéra. Maintenant j'avais envie de retourner près de Stevie, mais la porte était fermée au verrou, et l'on avait baissé les stores, quoiqu'il ne fît pas nuit : le soleil était encore haut à l'horizon.

Imaginez ma joie quand j'entendis enfin le bruit des roues sur la route. Je courus à la grille, au-devant de ma nourrice, pour voir toutes les merveilles rapportées de la ville. Bon-papa n'était pas avec elle. Elle montait par le petit chemin, agitant gaiement son panier.

— Ils ont su tout de suite de quel livre il s'agissait et je l'ai là... Il est d'un homme appelé Dickens... Votre bon-papa et votre maman viendront demain pour lui faire la lecture. Ils donnent aujourd'hui une grande soirée. J'ai vu chez eux une quantité de fleurs, de gâteaux et de toutes sortes de choses. Mais j'ai les pipes et le pain d'épices...

Tout en parlant, elle remarqua les stores baissés. Sa face réjouie de bonne paysanne bien rouge devint blême, presque aussi blanche que celle de Stevie, là-bas. Elle jeta son panier : le livre, les pipes, les gâteaux roulèrent sur le sable, à ma grande stupeur ; et puis la voilà qui se met à pousser des cris sauvages et gutturaux, à tournoyer sur elle-même, dans une danse de folle. Jamais je n'avais vu de grande personne se conduire d'une manière si étrange, et cela me ravissait. J'attrapai sa jupe et je me mis à tourner aussi, avec une sorte de frénésie. Ses yeux tout à coup tombèrent sur moi : quel singulier regard, si farouche! On aurait dit qu'elle ne m'avait

jamais vue et qu'elle m'en voulait de mon bon accueil. Elle me repoussa avec une telle force que j'allai tomber au milieu d'une plate-bande, trop abasourdie pour pleurer.

« Décidément, me dis-je, les grandes personnes sont difficiles à comprendre ! »

D'ailleurs, je renonçai à rien comprendre de toutes les choses extraordinaires qui suivirent pendant le reste de la journée. Les gens allaient, venaient, parlaient bas, pleuraient. Personne ne faisait attention à moi, qui ne cessais de crier la faim. Pourtant une femme que je ne connaissais pas me conduisit à la cuisine, et me fit une soupe au lait. Elle oublia le sucre et j'en fus très fâchée. Les grandes personnes oublient parfois l'essentiel avec une insouciance !...

Des hommes entraient, causaient à mi-voix, me regardaient comme si j'eusse été coupable. Ces regards m'irritaient autant que l'abandon inaccoutumé où était laissée ma petite personne. J'allais me mettre à pleurer. L'arrivée de Mary-Jane me consola. Elle m'invita à venir chez elle pour y coucher cette nuit-là.

J'acceptai aussitôt. Je ne refusais jamais un amusement nouveau, et j'adorais le chat tigré de Mary-Jane. Mais pourquoi avait-elle l'air de tant me plaindre ? Pourquoi me garda-t-elle prisonnière toute la journée du lendemain ?

Malgré ses larmes, elle s'efforçait de me distraire, et je m'endormis encore, le soir, avec le chat tigré dans mes bras, parfaitement heureuse.

Le second jour d'emprisonnement ne se passa pas si bien. J'étais inquiète. J'avais besoin de revoir Stevie, besoin aussi de bien d'autres choses dont personne ne semblait se douter. Je me mis à pleurer dans un coin, misérable et incomprise. Le matin du troisième jour, je n'y tins plus. Je dédaignai la trompeuse amitié de Mary-Jane et m'enfuis sans chapeau ni jaquette.

Devant la maison de la nourrice, il y avait des groupes de paysans dans leurs plus beaux habits : on se serait cru un dimanche. Je me faufilai entre eux et pénétrai par la porte grande ouverte du vestibule. Personne ne m'ayant aperçue, j'allai tout droit à la chambre de Stevie d'où il ne bougeait jamais avant midi. Je sentais bien que c'était une équipée,

et j'en souriais. Comme Stevie allait être heureux de me voir !

La porte était entre-bâillée, j'entrai avec précaution.

Sur le lit de Stevie, je vis une longue boîte étrange; le couvercle était posé à côté; il y avait aussi une quantité de fleurs, et, sur une table, auprès du lit, des bougies allumées.

Est-ce que Stevie allait partir? Mais pourquoi des lumières en plein midi?

Je voulus voir ce qu'il y avait dans l'intérieur de la boîte; j'approchai une chaise et je grimpai sur le lit. Une colère folle me saisit. Mettre la pauvre Stevie malade dans cette horrible boîte! Qui avait pu imaginer une chose si monstrueuse? C'était pis que toutes les plus noires inventions des méchantes fées de mes contes.

On avait pris soin, il est vrai, de garnir la boîte avec du beau satin blanc, afin de la rendre moelleuse; on avait mis à Stevie une jolie chemise de nuit toute neuve; on l'avait recouvert de fleurs. N'importe, je ne me laissai pas attendrir par ces petites concessions des méchantes gens.

Pour moi, Stevie était dans un sommeil enchanté, comme la pauvre princesse, et je résolus de le sauver. Je n'accusai pas nounou : sans doute, elle aussi subissait un sort. Je la sauverais après.

D'une voix passionnée, j'appelai Stevie; je touchai son visage : il était plus froid que le marbre. Alors je glissai mes mains entre son corps et les côtés de la boîte, m'y enfonçant presque moi-même dans mon ardeur au travail, les lèvres serrées, les sourcils froncés, haletante... A la fin, mes mains se réunirent sous les pauvres petites épaules, si étroites, et je commençai à tirer le corps de la boîte.

J'allais réussir, la tête de Stevie et un de ses bras pendaient au dehors, quand la porte s'ouvrit.

Mon beau-père parut sur le seuil, glacé d'horreur, — je le conçois maintenant, — Son regard me terrifia : je sautai de ma chaise prête à pleurer.

— Qu'est-ce qu'on a fait à Stevie? — balbutiai-je, palpitante, le voyant qui remettait doucement à leur place la tête brune et les membres profanés.

Les yeux de mon beau-père se voilèrent de larmes. Il me

prit dans ses bras, murmurant des mots vagues sur le ciel et les anges, sa joue mouillée pressée contre la mienne.

Et voilà comment j'appris que Stevie était mort.

IV

DERNIERS JOURS DE BONHEUR

Après cette profonde impression, il y a une grande lacune. —J'ai toujours admiré les gens qui racontent leurs souvenirs d'enfance avec suite et cohésion.

Ma mémoire se réveille à propos de cet événement : l'arrivée d'un nouveau camarade.

Un petit garçon, ami de mes parents, fut envoyé chez ma nourrice pour se fortifier, pour vivre à l'air et boire du bon lait. Louis était un compagnon très amusant : il avait la plus drôle de tête avec une figure de vieux bébé ridé; sa bouche n'était qu'une fente vraiment comique ; ses petits yeux gris étincelants ressemblaient à ceux d'un cochon, ses cheveux étaient comme de la filasse; il faisait des grimaces du matin au soir et son image m'est restée comme une éternelle caricature.

Il m'apprit un jeu délicieux, qui m'occupa durant des mois. Cela consistait à répéter des refrains de chansons et de rondes : il possédait un recueil de cette littérature fantaisiste et son fonds personnel était inépuisable.

Pauvre Louis! j'ai appris, bien des années plus tard, qu'il avait mal tourné; son père fort irrité l'avait expédié aux colonies. La dernière fois qu'on entendit parler de lui, il brillait comme étoile de café-concert à Sidney...

Je ne sais depuis combien de temps Stevie était mort quand tout à coup un ardent désir de le revoir envahit mon cœur. Je tourmentais tout le monde au sujet de son absence, j'accablais ma pauvre nourrice d'embarrassantes questions; ni Mary-Jane, ni le chat tigré, ni la marchande de pommes et ses plateaux, ni l'étang, ni mon nouveau petit terrier, qui me léchait la figure, n'arrivaient à me consoler. Aussi l'arrivée

de Louis fut-elle un secours inespéré : toute cette histoire était nouvelle pour lui et, pendant des heures, nous pouvions discourir ensemble sur le ciel et sur l'étrange manière dont on y envoyait les petits enfants : une vilaine boîte, alors que des ailes seraient si jolies !

Les joues brûlantes, je racontais à Louis la série de mes chagrins et lui développais mes idées sur les mystères qui m'entouraient. Louis n'était pas un auditeur intelligent, mais il rachetait cette imperfection par sa cordialité : il pressait mes mains dans les siennes, il protestait hautement que tout cela c'était des « horreurs !... » Je soupçonne que, pendant ce temps-là, son esprit s'envolait vers ses chansons. Pourtant il m'aimait, cela ne fait pas de doute. Je crois même qu'il avait l'intention de m'épouser quand nous serions grands.

Je tombai malade ! Oh ! la terrible toux !... Alors je me couchais par terre, la tête sur les genoux de Louis. Les quintes étaient parfois si violentes que le sang me jaillissait du nez et des oreilles. Et Louis s'écriait que cela aussi était une « horreur ! » Une fois, pendant un de mes accès, je lui vis les yeux pleins de larmes : aussitôt ce me fut une joie de me sentir si intéressante et l'objet d'une telle compassion. Cela me donna la même émotion artistique, à peu près, que la mélancolie de mes romances sans paroles.

Tout au fond du cœur de l'enfant, même de celui qui souffre le plus, il y a ce double élément dramatique : l'amour de l'étonnement qu'il provoque, sa vanité d'artiste. « Faire croire quelque chose », jouer une comédie inconsciente, à certaines heures, c'est toute l'enfance. La sympathie que nous excitons chez les grandes personnes est la meilleure preuve de notre succès d'artistes, qui s'essayent dans l'art de la vie. Nous sommes malades, et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer l'effet de notre maladie sur les autres ; et, si nous nous cachons sous un lit pour pleurer loin de nos semblables, nous espérons secrètement que Dieu ou notre ange gardien nous surveille et ressent douloureusement notre chagrin. La punition la plus raffinée que nous puissions rêver pour les grandes personnes qui nous font souffrir c'est qu'elles

nous trouvent morts subitement, et soient rongées de remords pour avoir été si injustes envers nos vertus.

Quelles limites assigner à ce rôle d'admirateur auquel l'enfant condamne son ange gardien? L'humanité, à ses yeux, est trop souvent froide et distraite : c'est pour son ange gardien qu'il joue si courageusement, lui, le rôle de martyr, de héros, de victime silencieuse. Un jour, une de mes petites sœurs, avide de mériter l'admiration de son ange gardien, mit sa main dans le feu : elle se croyait héroïque et attendait les applaudissements du ciel, tandis que les grandes poussaient des cris d'effroi.

Ah! ne parlez jamais légèrement de la naïveté, de la sincérité des enfants. Ils sont pleins de vanité, d'innocentes fourberies, de ruses et de grâces, tout comme les petits chiens et les petits chats, qu'ils adorent.

Par exemple, dans l'affaire des bohémiens, pour combien l'espoir d'être admiré put-il contribuer au sacrifice magnanime de Louis? Un jour que j'étais étendue sur le sofa, épuisée par la toux, il se précipite dans la pièce, haletant, et me dit qu'une troupe de bohémiens est arrivée la nuit précédente. Ils campaient sur la prairie et y avaient monté des chevaux de bois. Je n'avais jamais vu de bohémiens, mais Mary-Jane m'avait conté de surprenantes choses à leur sujet. Tout était bizarre en eux, leur teint basané, leur langage étrange, leur aspect romanesque : c'était vraiment des personnages de conte de fées. Naturellement, je brûlais de les voir. La pensée d'être clouée sur mon sofa quand chacun était à la fête, ivre de bonheur, là-bas sur la prairie, remplissait mes yeux de larmes.

Tournée contre le mur, je pleurai amèrement; mon cœur était gros de la haine farouche de Caïn. Mais quand je me retournai pour regarder le fortuné petit Abel assis à mon côté, il avait l'air aussi malheureux que pouvait le souhaiter ma jalousie. Sa drôle de figure passait par les plus étranges contorsions; enfin il prit son parti et m'offrit de renoncer aux plaisirs de la fête et de rester avec moi.

Je n'étais pas égoïste; la générosité des autres stimulait la mienne. Cette preuve de sympathie me réconforta. J'ordonnai à Louis d'aller voir les bohémiens et de revenir ensuite me

raconter en détail à quoi pouvaient bien ressembler des chevaux de bois.

Avec tout ça, malgré les soins et la tendresse de ma nourrice, je ne guérissais pas : mon retour en ville fut décidé. Telle était la volonté de mon beau-père, resté fort nerveux, je crois, depuis que Stevie avait glissé si vite et si doucement hors de ce monde.

Ah! comme je me les rappelle, ces derniers jours passés avec mes chers amis! Mary-Jane, Louis et moi, la main dans la main, allâmes revoir tous nos endroits favoris.

La marchande de pommes me donna tout un plateau de pommes d'api, me souhaitant de revenir bientôt avec mes joues roses d'autrefois. Je la priai de m'embrasser. Elle me jeta un gâteau dans la main et me dit d'une voix enrouée :

— Dieu vous bénisse, ma petite demoiselle!

Puis nous traversâmes la prairie pour aller chez Mary-Jane. J'étais convaincue que mon cœur allait se briser. Je partais pour le pays des ogres et des sorcières; une vague terreur m'envahissait à l'idée des épreuves inconnues qui m'attendaient. La maman de Mary-Jane me donna un sirop de framboises auquel se mêlèrent mes larmes. Je l'adjurai de me montrer une dernière fois les vues de New-York. Je lui demandai si elle aurait beaucoup de chagrin quand elle apprendrait ma mort.

On cherchait à me consoler, je sanglotais encore dans les bras de la mère de Mary-Jane, et Louis soulageait son âme oppressée, par son éternelle protestation : « C'est une horreur! » quand ma nourrice et Jim Cochrane en ses habits du dimanche vinrent me prendre et me portèrent dans la voiture.

Tout le village accompagna mon départ de ses vœux et de ses cordiales bénédictions... Chers paysans irlandais au joli langage et aux jolies manières! Existe-t-il une autre race où les simples gens du peuple mettent autant de chaleur et de grâce naturelle dans leurs bonjours et leurs adieux? Grands enfants aux yeux fous, larges, ardents! Sur leurs figures sympathiques, même les plus laides, se jouent les sourires et les pleurs, les lumières et les ombres de l'expressive et mobile enfance! Ils apaisèrent mon chagrin avec leurs

paroles amicales, leurs bouquets, leurs petits cadeaux... Je revois un vase bleu et blanc avec je ne sais quel nom écrit en lettres d'or, et une petite assiette avec un chien, dans une merveilleuse guirlande de nœuds blancs...

C'était la fin de ma courte royauté.

V

MARTYRE

Mes sœurs avaient une grande salle de jeu tout en haut de la maison. Il y avait là des échelles qu'elles dressaient aux quatre coins; elles y grimpaient, s'imaginant escalader de hautes montagnes. Elles étaient beaucoup plus avancées que moi en matière de jeux et d'inventions, Elles étaient allées au théâtre, avaient vu des pantomimes et dansaient comme des fées. L'une d'elles, douée d'une brillante imagination, racontait des histoires charmantes. Jamais je n'ai rencontré pareil don chez une enfant de son âge. Par exemple, elle poussait trop loin la manie des expériences : ayant lu qu'une personne s'était pendue en nouant son mouchoir autour de son cou et en l'attachant à un clou planté dans la muraille, elle essaya l'excellence de la méthode sur une petite sœur de quatre ans qu'elle adorait. L'enfant commençait à changer de couleur quand on vint à son secours. On appela mon beau-père, et ce fut la seule fois qu'il punit l'une de nous...

Pas plus que ma mère, mes sœurs ne me témoignaient d'affection. J'étais une étrangère pour elles et je n'aimais que des étrangers. Elles ne pouvaient comprendre ma sensibilité maladive, mon besoin de tendresse.

Comment n'auraient-elles pas subi la singulière influence de l'éducation maternelle? Grandissant sans amour, sans direction morale, négligées, grondées, battues, jouissant d'une liberté sans limites depuis le matin jusqu'au soir, elles ressemblaient à des garçons plus qu'à des filles. Jamais elles ne s'embrassaient entre elles et n'embrassaient personne. Elles étaient franches, honnêtes, presque sauvages dans leur

insensibilité, mais profondément attachées les unes aux autres sous leur apparence moqueuse, vivantes et vives, chacune ayant sa personnalité. Pas une n'avait ombre de vanité ou de coquetterie, quoique la beauté fût leur commun héritage. Leur tort était de ne tenir nul compte d'une nature sensitive comme la mienne et d'être rudes et brutales « pour rire », sans la moindre intuition des souffrances qu'elles m'infligeaient.

Une de leurs plaisanteries, voyant ma terreur de toute dureté, — contact, regards ou paroles, — c'était de m'apprendre à courir pour fuir un fantôme.

Nous habitions une haute maison à beaucoup d'étages: deux de mes bourreaux me soulevaient par les bras et me faisaient dégringoler l'escalier à toute vitesse, presque soulevée de terre, la pointe du pied seule heurtant les marches : c'était un martyre! Le soir, je me couchais brisée de souffrance et d'effroi, je m'endormais en sanglotant après les douces voix, les chers visages disparus de ma vie!

Avoir pleuré dans son enfance comme j'ai pleuré alors, avoir passé quelquefois presque toute la journée sous mon lit pour échapper aux sarcasmes d'impitoyables railleuses, être restée si cruellement seule parmi toutes, sans une main caressante pour essuyer mes yeux, sans un baiser pour me consoler, sans un cœur ami où blottir ma pauvre petite tête, c'était préparer une incurable estropiée pour le combat de la vie. Quelle réparation l'avenir peut-il apporter à semblable injustice? Un paradis futur peut-il compenser l'enfer subi par l'enfance?

Quelques figures amies restent gravées dans ma mémoire pour avoir témoigné un peu de sympathie à la misérable petite paria. D'abord mon beau-père, aussi bon pour moi que le lui permettait sa terreur de sa femme. Il m'épargna bien des soufflets. Quand je lui semblais encore plus malheureuse que de coutume, avec un air secret, avec un air coupable et qui me ravissait, il m'aidait lui-même à mettre mon chapeau, mon petit paletot, et m'emmenait avec lui faire ses courses.

A chaque instant, on me dépeignait à lui comme un dangereux démon ; on lui racontait mes accès de fureur en taisant

l'injustice qui les provoquait. Une fois, je l'entendis s'en plaindre, tout agacé :

— Je suis fatigué de ces continuelles récriminations sur le caractère d'Angéla... Quand elle est avec moi, elle est plus sage et plus gentille que toutes les autres. On finit par faire d'un ange un diable à force de le tourmenter!

Il eut beaucoup à souffrir, je le sais, des faveurs qu'il m'accordait; de lassitude, il finit par abandonner ma cause. Il crut préférable, pour sa tranquillité personnelle, de me laisser à la merci de ma mère; il se dit, probablement, que cela n'en irait peut-être pas plus mal.

En haut, dans leur salle de jeux, les enfants étaient assez heureuses; mais, pour se risquer aux étages inférieurs, il fallait la hardiesse de la souris dans le voisinage du lion. Sitôt qu'une de nous était aperçue, sans la moindre raison, sinon l'impertinence ou l'absurdité de son existence, elle était saisie aux cheveux par les blanches mains maternelles; et alors, c'était une féroce poussée contre le meuble le plus proche.

Ma mère ne punissait jamais ses enfants pour des torts quelconques; elle était simplement exaspérée qu'ils fussent là, sans savoir s'effacer devant elle et « faire le mort ».

VI

GRAND-PÈRE CAMERON

A ces heures cruelles, j'avais pourtant des compensations immédiates que ne rêvaient pas mes sœurs aînées... Une des personnes qui, pour moi, illuminent ce temps-là d'une étincelle, c'est mon grand-père l'Écossais. Grâce à lui, j'ai encore pu errer gaiement par ces avenues ensoleillées de l'imagination qui, pareilles à de grandes routes allant tout droit vers le ciel, mènent en paradis.

Bon-papa était un petit gentleman au visage triste, et qui ne ressemblait pas le moins du monde à sa redoutable fille.

Il avait des yeux noirs et m'assura souvent que Stevie

tenait de lui ses magnifiques cheveux d'un brun rouge. J'avais besoin de m'entendre assurer cela souvent, car bon-papa avait les cheveux blancs. Il me faisait toutefois remarquer avec orgueil qu'il n'avait pas du moins la plus petite place chauve.

En toutes matières, ou peu s'en faut, bon-papa montrait une heureuse indulgence. Il tolérait toute erreur, tout crime même, à ce qu'il me semble, excepté une fausse note ou le mauvais goût en musique. Ce n'est pas ma justesse d'oreille qui m'attirait son affection, — je n'avais pas eu occasion de la lui prouver, — mais bien mon instinctive passion pour la musique. Aujourd'hui encore, en mon âge mûr, je puis dire que je n'ai jamais ressenti de chagrin qui pût résister à quelque peu de bonne musique.

Si bon-papa me trouvait dans un coin, pâle et misérable, il ne me questionnait pas : il préférait, je suppose, ignorer les affaires domestiques de sa fille ; — mais il m'emmenait n'importe où entendre de la musique. En hiver, il me conduisait à la pantomime ; nous nous mettions au parterre et il me régalait d'une orange.

Pendant la saison de Dublin, nous allions à l'Opéra ou à l'Opéra-Bouffe avec un égal empressement. Parfois il y avait des concerts, dans la matinée ou dans l'après-midi ; gravement je m'initiais aux sonates, aux quatuors, et je m'éveillais à l'intelligence des simples mélodies.

Bon-papa avait un grand charme : il ne me parlait jamais comme à un enfant ; je comprenais à peine la dixième partie de ce qu'il me disait. C'est là, sans aucun doute, la raison de la séduction qu'il exerçait sur mon esprit. Il était un mystère, un problème, un perpétuel étonnement ; il disparaissait un mois, une année, — plutôt un mois ; — puis, tout à coup, dans le chaos de mes rêves et de mes visions, apparaissait un vieux gentleman aux yeux noirs, souriants, avec un large manteau noir flottant sur son épaule et un chapeau de feutre légèrement incliné qui laissait voir son abondante chevelure blanche. Il mettait son doigt sur sa bouche, me faisait mystérieusement : « Chut ! » en regardant tout autour de la chambre, et bien vite, moi, qui vivais dans la crainte continuelle de ma mère, je comprenais son geste et son regard.

On m'a déclaré depuis que bon-papa n'était qu'un fou

inoffensif. Soit! il me rendait la folie bien plus séduisante que la raison.

— Chut! j'ai à vous dire, enfant, des choses que des oreilles ordinaires ne doivent pas entendre. Ces gens m'appellent Cameron; mais mon vrai nom est Hamlet. Je vous emmènerai, un jour, à Elseneur. C'est très loin d'ici, dans un pays appelé Danemark. Vous-même, Angela, vous ressemblez à une Danoise, avec vos cheveux blonds et vos yeux bleus. Venez, il y a concert, on joue du Bach : je vous emmène.

Pouvait-il y avoir quelque chose de mieux fait pour gagner l'estime et le respect d'un enfant? Cette assurance qu'il était connu du monde sous un faux nom, qu'il était en réalité un tout autre personuage que celui qu'on se figurait! Et quels mots sonores, Hamlet, Elseneur!... Danemark me plaisait moins : cela sonnait un peu comme un endroit ordinaire; mais Elseneur valait un conte de fées, dans son effrayante beauté.

Je lui demandai s'il fallait prendre un bateau pour aller à Elseneur, comme Mary-Jane m'avait dit qu'on en prenait un pour aller en Amérique. Il inclina la tête et dit oui. Aussitôt je m'imaginai que le bateau qui nous emmènerait ne serait pas éclairé par la lumière ordinaire du soleil, mais par la délicieuse lumière blanche que j'avais vue au théâtre pendant la danse des fées. Les matelots porteraient de magnifiques vêtements de gaze blanche et verte; il y aurait une douce musique tout le long du chemin et la mer brillerait comme de l'argent.

Ce que je ne pouvais comprendre, c'est pourquoi je ressemblais à une Danoise à cause de mes cheveux blonds et de mes yeux bleus, alors que bon-papa, beaucoup plus Danois que moi, sans doute, les avait noirs. Mais bon-papa fronçait les sourcils à la moindre question, avec une étrange flamme dans ses yeux si doux. Il vous disait les faits : à vous de vous en accommoder comme vous pouviez. Il était très fier, à ce qu'il me parut, de son sang écossais. Il se vantait d'être Highlander, tandis que ma grand'mère, disait-il dédaigneusement, n'était qu'une fille de Glasgow. Mon oncle Douglas, d'après lui, penchait de son côté, tandis que ma mère était une Fergusson. C'était dommage qu'une intelligente petite

PUBLICATIONS NOUVELLES

DE LA

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Alexandre Dumas Père, par M. Hippolyte Parigot (*L'homme et son temps — Le drame historique et populaire — Le drame moderne — Les comédies — Le roman de l'histoire — Le conteur — L'influence d'Alexandre Dumas*). — Un volume in-16, avec un portrait en héliogravure, broché, 2 fr.

(*Collection des Grands Écrivains Français.*)

DERNIERS VOLUMES PARUS :

Flaubert, par M. Émile Faguet.
Bossuet, par M. Alfred Rébelliau.
Pascal, par M. Émile Boutroux.
François Villon, par M. G. Paris.

Chaque volume, avec un portrait en héliogr. Br. 2 fr.

La Collection comprend actuellement 46 volumes.

*
* *

La Jeunesse de la Grande Mademoiselle (1627-1652), par M. Arvède Barine. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50

M. Arvède Barine, qui s'est fait une spécialité de nous dépeindre les Femmes historiques, nous présente aujourd'hui la *Grande Mademoiselle*, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, et l'une des figures les plus originales de l'époque.

En suivant, pas à pas, les phases de cette existence agitée, nous possédons le commentaire le plus curieux, à la fois, et le plus précis de la transformation profonde qui s'est accomplie, vers le milieu du dix-septième siècle, dans l'atmosphère morale de la France.

M. Arvède Barine, avec son style imagé, sa connaissance des êtres et des choses, fait revivre cette romantique avant la lettre, cette héroïne de Corneille méprisant les passions basses, possédée d'un désir effréné de grandeur. Son époux sera-t-il Ferdinand III d'Allemagne, Louis XIV, le Prince de Galles ou le Prince de Condé? La filleule de Richelieu se dépense en intrigues, en rêves ambitieux, en désillusions, et reste, comme devant, *la Grande Mademoiselle*.

Nous assistons ensuite au départ de Marie-Louise d'Orléans pour l'exil après la Fronde. Et c'est là, véritablement, l'histoire intime, sentimentale, pour ainsi dire, du pays, pendant la vieillesse de Louis XIII et la minorité de Louis XIV.

DU MÊME AUTEUR :

Portraits de femmes. 3e édition. 1 vol.
(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)
Essais et fantaisies. 1 vol.
Princesses et grandes dames. 5e édition. 1 vol.
Bourgeois et gens de peu. 1 vol.
Névrosés. 1 vol.
Saint François d'Assise et la Légende des Trois Compagnons. 3e édition. 1 vol.

Chaque volume in-16, broché, 3 fr. 50

Les Années de Retraite de M. Guizot. — Lettres à M. et Mme Charles Lenormant, précédées d'une lettre de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. — Un vol. in-16, br., 3 fr. 50

Cette correspondance suivie de M. Guizot avec les mêmes amis et surtout avec Madame Lenormant, pendant vingt-cinq ans, présente, mieux que ne le ferait un recueil de lettres détachées, le tableau des idées, des occupations et des affections dont se compose la vie de son auteur depuis la Révolution de février 1848.

L'impression produite sur son esprit par cette révolution s'y reflète avec un intérêt tout particulier.

La sérénité d'âme, la tendresse du cœur, la fraîcheur de souvenirs et d'anecdotes qu'on trouve dans l'ensemble de ces lettres leur donne un attrait rare et délicate.

La lettre d'introduction écrite par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, est un hommage très digne d'attention rendu par un représentant éminent de l'épiscopat français à l'illustre homme d'État et écrivain protestant.

A PARU PRÉCÉDEMMENT :

Lettres de M. Guizot à sa Famille et à ses Amis, recueillies par Mme de Witt, née Guizot. 2e édition. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50.

Notes sur l'Enseignement secondaire, par M. Henry Michel. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50

Le plan d'études de 1880, et les recherches qu'il appelait, dès le lendemain de la réforme, la question du répétitorat ; la création de l'enseignement secondaire des jeunes filles; les réformes de 1886 et de 1890 dans les études classiques ; la transformation laborieuse de l'ancien enseignement spécial en enseignement moderne; l'examen et la discussion critique sur les projets de cet enseignement ; la question du baccalauréat et de la classe de philosophie, telles sont les matières sur lesquelles portent les études rassemblées par M. Henry Michel.

L'auteur a cherché, dans son *Introduction*, pourquoi il n'a pu être tenté, dans l'enseignement secondaire, une réforme organique aussi profonde et aussi complète que celles qui ont relevé l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur. Il a montré le lien qui rattache la crise de l'enseignement secondaire à la crise générale des consciences.

DU MÊME AUTEUR :

L'Idée de l'État, essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution, 3e éd.— 1 vol. gr. in-8°, br. 10 fr.
Le Quarantième Fauteuil. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50.

(*Bibliothèque variée*, 1re *série*).

Histoire de France depuis les Origines jusqu'à la Révolution, par M. Ernest Lavisse, publiée avec la collaboration de MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinclausz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutaillis, Pfister, Rébelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.

MISE EN VENTE :

Tome quatrième, 1re partie : ***Les premiers Valois et la Guerre de Cent ans*** (1328-1422), par M. **A. Coville**, professeur à l'Université de Lyon. — Un demi-volume grand in-8°, broché, 6 fr.

Il y a un demi-siècle, Henri Martin, Michelet ont pu écrire seuls une Histoire de France.

Mais la science historique a fait, depuis cinquante ans, d'immenses progrès : sur nos hommes et sur nos villes, sur les règnes et les institutions, sur les personnes et sur les événements une admirable enquête a été entreprise par laquelle l'histoire a été, sinon complètement renouvelée, au moins singulièrement précisée.

Ce qui était possible, en 1850, ne l'est plus aujourd'hui. Un homme, si laborieux, si érudit soit-il, ne pourrait plus songer à rédiger seul une histoire aussi abondamment documentée que la nôtre. Il risquerait de donner une idée incomplète et inexacte des événements, des personnes et des mœurs.

Voilà pourquoi l'Histoire de France que nous publions aujourd'hui a été faite en collaboration.

Chacun des collaborateurs, choisis parmi les maîtres de nos Universités parisienne et provinciales, expose l'histoire de la période à laquelle il a consacré le travail de sa vie.

Mais comme une histoire doit être une œuvre d'art et présenter un tout harmonieux, M. Ernest Lavisse, directeur de la publication, à laquelle il donne tous ses soins, a réparti la tâche entre chacun des collaborateurs, ses collègues, et dont plusieurs ont été ses élèves; il veille à l'application d'une méthode unique à travers l'ensemble de l'œuvre.

L'excellence de cette façon d'agir est déjà démontrée.

Le succès de la publication s'accroît avec chaque volume nouveau. Le grand public attendait évidemment une histoire de notre pays écrite pour lui par les hommes les plus capables de lui donner, sous une forme claire, précise et vraiment française, l'exacte description de la vie nationale dans le passé.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION :

L'*Histoire de France* comprendra 8 vol. gr. in-8°, brochés, de 800 pages, à 12 fr. — Ou 16 demi-volumes gr. in-8°, brochés, de 400 pages, à 6 fr.

Relié demi-maroquin poli, filet doré sur les plats, tête dorée (genre Bradel). — Chaq. vol., 17 fr. — Chaq. demi-vol., 10 fr.

L'*Histoire de France* sera complète en 64 fascicules d'environ 96 pages, du prix de 1 fr. 50 le fascicule.

Les vingt premiers fascicules, formant cinq demi-volumes, sont en vente.

Le prochain fascicule (21e) qui paraîtra le 15 février commencera le Tome IV, 2e partie : *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII* (1422-1492), par M. Ch. Petit-Dutaillis, professeur à l'Université de Lille.

La Sculpture Grecque entre les Guerres Médiques et l'Époque de Périclès, par M. André Joubin, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier, docteur ès lettres. — Un volume in-8°, contenant 80 gravures en phototypie, broché, 10 fr.

Les fouilles qui, depuis vingt ans, se poursuivent sans interruption sur le sol de la Grèce, ont renouvelé profondément notre connaissance de l'art grec.

En étudiant la sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès, M. Joubin a voulu faire revivre l'art d'une époque intéressante entre toutes et jusqu'ici fort mal connue, celle où vécurent les maîtres des grands sculpteurs classiques, de Thyron, de Phidias et de Polyclète.

Des illustrations nombreuses et bien choisies, où les originaux sont toujours reproduits par la photographie, accompagnent le texte et présentent au lecteur l'ensemble des types plastiques créés par la génération des Précurseurs.

*
* *

Du Sentiment Artistique dans la Morale de Montaigne. Œuvre posthume d'Édouard Ruel, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des Lettres, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts. — Préface de M. Émile Faguet, de l'Académie française. — Un volume in-8°, contenant deux portraits et 7 illustrations en héliogravure, hors texte, broché, 7 fr. 50

L'auteur de cet ouvrage a médité vingt ans sur Montaigne, et il est mort avant d'avoir pu terminer son œuvre. L'œuvre demeure cependant intéressante, et les fragments publiés à la fin du volume achèvent de déterminer vers quelle conclusion s'avançait M. Ruel.

Ce qui l'intéresse en Montaigne, c'est l'artiste. Montaigne est un artiste. Il observe, il travaille, il raisonne comme un artiste. Les *Essais* sont une œuvre d'art. M. Ruel a le premier nettement dégagé ce côté du talent de Montaigne et l'intérêt et la nouveauté de son ouvrage résident dans la force de cette analyse.

Les titres des chapitres que l'auteur n'a pas eu le temps d'écrire, comme les fragments choisis et publiés, établissent d'une façon certaine les idées de l'auteur sur la morale et le scepticisme de Montaigne. « Sa morale certes n'est pas chrétienne. Est-ce une raison pour dire qu'il n'était pas chrétien ? »

Il y a dans ce volume un grand nombre de pages excellentes, auxquelles M. Faguet, dans la *Préface*, n'a pas ménagé son admiration.

*
* *

Charles le Téméraire et la **Ligue de Constance**, par M. **E. Toutey**, ancien élève de Saint-Cloud, docteur ès lettres. — Un vol. in-8°, br., 7 fr. 50

Tentatives de fondation d'un royaume de Gaule-Belgique entre la France et l'Allemagne; — rivalité du plus puissant seigneur féodal et du roi Louis XI; — alliances de Charles le Téméraire; avec la moitié des princes de l'Europe, depuis l'Angleterre et Naples jusqu'à la Hongrie; — luttes furieuses contre les villes rhénanes, l'Alsace, la Lorraine, les Cantons suisses, dont les nationalités déjà vivaces s'affirment dans le malheur; — fondation d'une ligue qui pose les bases de l'équilibre européen cinquante ans avant François Ier, et la doctrine de l'arbitrage entre nations trois siècles avant le philosophe de Königsberg : telles sont les questions d'importance capitale que l'on doit aborder en étudiant les Guerres de Bourgogne.

Elles ont toujours vivement excité la curiosité des historiens, et les savantes recherches se multiplient en Allemagne, en Suisse, en France.

M. Toutey vient de rassembler les récentes découvertes faites sur ce point; il les a contrôlées soigneusement; il y a ajouté les siennes, ainsi que ses vues personnelles, donnant au sujet tout son intérêt et toute son ampleur.

*
* *

Les Jésuites à Poitiers (1604-1762), par M. **Joseph Delfour**, docteur ès lettres, censeur du lycée d'Amiens. — Un volume in-8°, contenant un plan général et 5 gravures hors texte, broché, 7 fr. 50

Ce livre n'est qu'une partie d'un tout plus volumineux que l'auteur a entrepris d'écrire sur l'*Enseignement secondaire à Poitiers*, depuis les origines jusqu'à nos jours. Il comprend une période assez restreinte (1604-1762), qui fut surtout remplie par les Jésuites : de là le titre : *Les Jésuites à Poitiers*.

Pour bien apprécier cette période de près de deux siècles, il a paru nécessaire à l'auteur, en une courte *Introduction*, de dire quelques mots de l'état de l'enseignement à Poitiers avant l'arrivée de ces nouveaux éducateurs. Il a ensuite divisé son livre en deux parties : la première qu'il intitule : *Etablissement et progrès des Jésuites ;* la deuxième : *Un collège de Jésuites avant la Révolution.*

Les chapitres que M. Delfour consacre aux démêlés entre les Jésuites et l'Université de Poitiers, à leur enseignement et à leurs méthodes d'éducation, sont particulièrement intéressants.

L'auteur a mis en lumière les extraordinaires progrès de ces religieux qui, de 1604 à 1762, parvinrent à Poitiers à la domination tant spirituelle que temporelle de l'enseignement, au point de devenir la corporation la plus riche et la plus puissante de la province.

*
* *

L'Accusateur Imprévu, par M. **Emilio de Marchi**. Roman traduit de l'italien avec l'autorisation de l'auteur, par M. **H. Declermont**. — Un volume in-16, broché, 1 fr.

M. Emilio de Marchi, l'auteur de Démétrio Pianelli, a retrouvé dans ce nouveau volume excellemment traduit par M. Declermont ses qualités de narrateur entraînant.

Il y a ajouté, cette fois, une étude ardemment suivie du cœur humain, qui fait de l'*Accusateur Imprévu* un drame des plus poignants, des plus modernes qu'il fût donné de lire en ces dernières années.

(*Collection des meilleurs Romans étrangers.*)

PUBLICATIONS CLASSIQUES

Le Foyer Domestique, par Mme **Augusta Moll-Weiss**. — Cours d'économie domestique, d'hygiène et de cuisine pratique professé à l'école libre et gratuite d'économie domestique et d'hygiène de Bordeaux. — Un volume in-16, cartonnage toile, 2 fr.

Mme Moll-Weiss, fondatrice de l'école d'économie domestique et d'hygiène de Bordeaux, nous donne, sous le titre *Le Foyer Domestique*, un résumé de ses excellentes leçons.

L'auteur voudrait qu'en France on écrivît sur le seuil de chaque demeure cette devise : « Respecte le temps ! » Voici donc la façon d'établir rapidement son budget, la tenue du livre de comptes, la morale dans la famille, la propreté. Comment se nourrir, se vêtir, se loger ? Comment soigner les enfants malades ?

Le Foyer Domestique est, à proprement parler, un livre d'éducation uniquement propre à être mis entre les mains des futures ménagères. Et l'on ne saurait avoir suffisamment de reconnaissance envers ceux qui préparent des épouses modèles, capables de prendre goût à leur intérieur et de savoir y retenir les leurs.

Mme Moll-Weiss a fait là un ouvrage utile et une bonne action.

*
* *

Nouvelles Tables de Logarithmes à cinq décimales, *Division centésimale*, par MM. **C. Bouvart**, ancien élève de l'École polytechnique, agrégé des sciences mathématiques, et **A. Ratinet**, licencié ès sciences mathématiques et physiques, répétiteur au lycée Condorcet. Ouvrage conforme à l'arrêté ministériel du 3 août 1901, à l'usage des Candidats aux Écoles Polytechnique et Saint-Cyr. — Un volume in-8° long, cartonnage toile, 2 fr.

EXTRAIT DE LA PRÉFACE :

Table des logarithmes des nombres de 1 à 10000. — Table à sept décimales pour les calculs relatifs aux intérêts composés. — Tableau permettant de calculer rapidement la longueur d'un arc en fonction du rayon. — Table pour la conversion des divisions sexagési-

males en divisions centésimales.— Table inverse, pour la conversion des divisions centésimales en divisions sexagésimales. — Table trigonométrique suivant la division centésimale de la circonférence.

*
* *

Programme des conditions exigées pour l'admission à l'Ecole Navale en 1902. — Brochure in-16, 30 centimes.

Programme des conditions exigées pour l'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1902. Brochure in-16, 30 centimes.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

L'Année Cartographique. Supplément annuel à toutes les publications de Géographie et de Cartographie, dressé et rédigé sous la direction de **F. Schrader**, Directeur des travaux cartographiques de la librairie Hachette et Cie.

Onzième Supplément, contenant les modifications géographiques et politiques des années 1899-1900. — Trois feuilles de cartes, avec texte explicatif au dos. Prix : 3 fr.

SOMMAIRES :

1e **Carte : Asie**, par M. E. Giffault. — Itinéraires du capitaine Deasy au *Turkestan* et au *Tibet* (1896-99), — *Annam méridional* (levés, missions et itinéraires récents). — *Indo-Chine française administrative* (1900), etc.

2e **Carte : Afrique**, par M. Chesneau. — *Congo français et bassins du Haut-Oubangui et du Chari* (missions Gentil, Foureau, Joalland, etc.) — *Côte d'Ivoire* (mission Hostains-d'Ollone, etc.). — *Ethiopie méridionale* et régions limitrophes (missions de Bonchamps, Léontieff et dernières missions anglaises). — *Bassin du Haut-Zambèze* (missions belges, etc.). Divisions administratives de l'*Afrique occidentale française* (1899-1900).

3e **carte : Amérique**, par V. Huot. — Zone contestée entre *le Chili et l'Argentine* d'après des documents officiels. — *Chemins de fer du Brésil* (1900), etc.

Après l'étape importante marquée par notre dernier fascicule, dont le succès a été grand auprès de notre public studieux, l'*Année Cartographique* reprend son programme et sa revue géographique annuels. Très chargé, le *Onzième Supplément* offre des planches d'un intérêt particulier pour la géographie du domaine colonial de la France. Notre vaste empire indo-chinois a subi de notables modifications dans l'ordre administratif. Pour l'Afrique, la période 1899-1900, qui a vu la jonction des 3 grandes missions françaises du Tchad, restera l'une des dates les plus fructueuses et les plus glorieuses dans notre histoire coloniale. Beaucoup d'autres missions françaises sont aussi consignées sur la feuille de l'Afrique. — Sur celle de l'Amérique, on trouve une carte que le récent conflit chili-argentin rend particulièrement intéressante ; jusqu'à la décision suprême de l'arbitre, c'est là le tableau exact de la question au double point de vue politique et géographique.

L'*Année cartographique* s'affirme chaque année davantage, comme le recueil indispensable à ceux qu'intéresse le mouvement intensif de la géographie et de la colonisation pendant ces dix dernières années.

EN VENTE :

Les 7e, 8e, 9e, 10e et 11e années. — Chaque année, 3 cartes in-folio, 3 fr.

(*Les six premières années sont épuisées*).

6e ANNÉE **PARIS=HACHETTE 1902** 6e ANNÉE

Annuaire complet, Commercial, Administratif et Mondain

Tous les Annuaires en un seul, l'Annuaire de tout le Monde

200 000 Adresses — 1 200 Portraits — 100 illustrations — Grand Plan de Paris
Numéros des 20 000 Abonnés au Téléphone — 8 000 Adresses télégraphiques.

PARIS-HACHETTE EST PUBLIÉ EN TROIS ÉDITIONS

A. — ÉDITION DU MONDE

1° **Le Dictionnaire des Renseignements pratiques ;**
2° **La liste complète par Profession** des adresses du **Commerce**, de l'**Industrie** et des **Administrations ;**
3° **La liste complète des 4 036 rues de Paris ;**
4° **La liste générale des Adresses mondaines à Paris et à la Campagne.**

PRIX : *Broché*, **3** fr. **75** ; *Cart.*, **5** fr. ; *Relié*, **7** fr. **50**

B. — ÉDITION DU COMMERCE

1° **La Liste complète par Professions** des adresses du **Commerce**, de l'**Industrie** et des **Administrations ;**
2° **La Liste alphabétique** des mêmes adresses ;
3° **La Liste, par Rues et par Maisons, des Adresses mondaines,** du **Commerce** et de l'**Industrie.**

PRIX : *Broché*, **5** francs ; *Cartonné*, **6** fr. **75**

C. — ÉDITION COMPLÈTE

1° **Le Dictionnaire illustré des Renseignements usuels ;**
2° **La liste complète par Professions** des adresses du **Commerce**, de l'**Industrie** et des **Administrations ;**
3° **La Liste complète alphabétique** des mêmes adresses ;
4° **La Liste, par Rues et par Maisons, des Adresses mondaines,** du **Commerce** et de l'**Industrie.**
5° **La Liste générale alphabétique des Adresses mondaines à Paris et à la Campagne.**

Prix : *Cartonné*, **10** *francs ; Relié*, **13** *francs.*

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.

fille comme moi n'eût pas pris davantage des Cameron : heureusement, j'avais le nez de mon oncle Douglas, et, avec le nez des Cameron, je n'avais rien à craindre pour l'avenir.

C'était là sûrement un excès de confiance dans sa lignée peu justifié par les événements. Lui n'avait été sauvé de la misère que par une femme peut-être dure, mais économe et judicieuse ; mon bel oncle Douglas, avec sa tête bouclée de dieu grec, s'était endetté par ses caprices coûteux et s'était noyé à l'âge de vingt-quatre ans en montant un petit yacht de plaisance sur un des lacs de Killarney. C'est même ce malheur, disait-on, qui dérangea l'esprit de bon-papa.

De temps en temps, il me donnait une grosse pièce d'argent et me recommandait de « ne pas le dire ».

Je prenais la pièce avec reconnaissance, flattée de son éclat et de sa grosseur ; mais les sous, à parler franc, me paraissaient bien plus utiles. Un enfant peut acheter presque tout ce qu'il veut avec deux sous. A quoi pouvait bien servir une grosse pièce d'argent ? Ça n'était bon qu'à être regardé de temps en temps.

Si j'avais été moins ignorante en arithmétique, j'aurais su combien de sous étaient contenus dans cette grosse pièce ; et je l'aurais changée pour une provision inépuisable de ma monnaie favorite. Mais je n'en savais pas si long. L'année d'après, quand je fus envoyée dans un couvent, là-bas, en Angleterre, j'avais jusqu'à six de ces grosses pièces dans une boîte. Elles me rendirent alors de fameux services. Grâce à elles, j'eus des bonbons et des gâteaux dans les rares occasions où je fus autorisée à faire des placements aussi utiles.

Bon-papa Cameron habitait un petit *cottage* hors la ville, avec un grand jardin où il passait son temps à cultiver des roses. Il avait une vieille cuisinière désagréable et un jardinier au nez rouge. Il ne voyait personne que deux prêtres, à qui parfois il prenait fantaisie de venir le soir faire une partie de piquet.

Le dimanche, il allait à la seule église où l'on chantât des messes de Mozart et de Beethoven. Un beau jour, un nouvel organiste, pris de fantaisie pour la musique française, eut l'imprudence de jouer du Gounod.

Mon grand-père changea de visage; il dressa une oreille indignée, se tourna brusquement sur son siège, leva la tête, et regarda longuement avec fureur vers l'orgue. L'odieuse mélodie continuait : incapable d'en supporter davantage, mon grand-père enfonça son chapeau sur ses yeux, sans plus d'égards pour les préjugés religieux de ses voisins que l'organiste n'en avait pour ses susceptibilités musicales.

Il sortit de l'église et, toute la semaine, il médita une protestation éclatante.

Si je dis que mon grand-père, j'en suis persuadé, avait abjuré la religion presbytérienne et s'était converti au catholicisme romain pour l'amour de Mozart et de Beethoven, on comprendra son désespoir devant cette impertinente invasion de la légère musique française.

Il parvint à réunir un petit groupe de mélomanes, — dont un architecte : — ils étaient quatre qui s'installèrent à leur banc, les bras croisés, les yeux animés d'une résolution féroce. Ce n'étaient pas des chrétiens assistant aux prières du dimanche, mais des héros décidés à ne pas transiger avec une mortelle injure.

Ils écoutèrent en silence les premiers accords de l'orgue, puis la douce musique de Gounod remplit l'église de son harmonie un peu grêle, et les fidèles se levèrent pour écouter le *Kyrie Eleison*.

Un sifflement distinct et prolongé jaillit des lèvres des quatre mélomanes. Mon grand-père se mit à battre le sol de sa canne avec une violence qui ne laissait aucun doute sur la manière dont il aurait traité la tête de l'organiste si elle se fût trouvée à portée de sa main. Les prêtres officiants regardaient autour d'eux, troublés, stupéfaits. L'assistance, ébahie d'une telle audace, croyait rêver.

Les quatre amis ne bougeaient pas de leur place, sifflant, chutant, tapant de leurs cannes, poussant des « oh! oh! » comme on fait à la Chambre des communes!

La surprise tournait à la consternation; un prêtre descendit de l'autel, s'avança vers les mécréants.

— Que ce gaillard-là cesse sa musique ridicule et nous cesserons notre tapage! — s'écria mon grand-père. — Je

viens ici depuis vingt-cinq ans, et, pendant tout ce temps-là, j'ai payé plus que personne de mes voisins. Pourquoi? parce que je trouvais chez vous le sentiment des convenances musicales. Vous vous respectiez vous-mêmes, et vous nous donniez tout ce qu'il y a de mieux... Si vous allez maintenant vous déshonorer, suivre une mode ignoble et adopter les balivernes françaises, eh bien! monsieur, je vous jure que je ruinerai votre église; oui, monsieur, c'est moi qui vous le dis !

L'affaire se termina par la défaite de mon grand-père, et jamais plus il ne mit les pieds à l'église.

Pauvre bon-papa ! Ce fut sa dernière bataille en ce monde. Peu de temps après, on le trouva dans son lit, la face tournée contre le mur, — mort.

VII

SILHOUETTES D'ENFANCE

La suite m'échappe... De tout ce temps passé à la maison maternelle rien ne m'est précis. Sur un arrière-plan confus se détachent seulement des épisodes, des portraits, tantôt brouillés, tantôt d'une netteté surprenante.

Dans les répits de mes souffrances, les aliments ne manquaient pas à ma curiosité ou à mes rêves. La seule apparition de mon parrain suffit à me faire vivre plusieurs jours dans un monde enchanté.

Il m'avait envoyé un livre abondamment illustré de coqs et de poules. J'étais à regarder ce livre, assise dans la lingerie en la triste compagnie de Mrs. Clement, la nouvelle femme de charge. — Je me souviens vaguement de la précédente, Mrs. Dudley : une personne sévère, antipathique, avec des papillotes grises sous un volumineux bonnet à brides puce. Un jour, elle me fit avaler je ne sais quelle poudre purgative traîtreusement mélangée avec de la confiture de groseilles. J'ai certainement pris d'autres médecines avant et après celle-là, et pourtant le goût, l'odeur, l'aspect de ce mélange

nauséabond me poursuivent encore chaque fois que je me reporte à cette époque lointaine. De là ma joie en apprenant le départ de Mrs. Dudley et mon cordial accueil de bienvenue à sa remplaçante, Mrs. Clement...

— Alors elle est ici! — cria quelqu'un, du dehors, en frappant de sa canne la porte entr'ouverte.

Je levai les yeux : un étonnant personnage se dressait devant moi, qui m'est revenu soudain à l'esprit, plus tard, en France, devant une image représentant le fameux « postillon de Lonjumeau ». Gentille figure, barbe noire en pointe, haut chapeau à larges bords campé sur l'oreille, allure de bravoure, bottes à revers, longue redingote à plusieurs collets, cravache légère entre les doigts. C'était mon parrain.

Je ne l'avais jamais vu auparavant, et, à mon grand regret, je ne le revis jamais plus. Exilé en 48, il avait voyagé dans des pays étranges. Il mourut en Chine, après avoir envoyé à ma mère, dans une jolie boîte, une provision de thé impérial qu'elle distribua par portions minimes à tous ses amis, en le mesurant avec une petite cuiller...

Donc, il entre et m'enlève dans ses bras. Je me mets à crier : les enfants se persuadent volontiers qu'il y a un élément de péril dans leurs jeux les plus paisibles. Ne pas imaginer qu'on a peur, c'est perdre le plaisir.

Quand je fus assise gravement sur son genou, mon parrain me demanda de lui épeler quelques lignes de mon livre; il m'aidait à le tenir.

— Coqs et poules !... Hein ! cela fait joliment l'affaire d'une petite campagnarde ! me dit-il en riant.

— J'avais un petit chien chez maman Cochrane et je l'aimais bien mieux que les coqs et les poules! répondis-je avec douceur.

— Ah! c'est un petit chien qu'il lui faudrait, maintenant! Drôle de petite bonne femme!... Elle est encore trop pâle, Mrs. Clement, beaucoup trop pâle et trop maigre... Je parie qu'elle soupire après sa maman Cochrane... Eh bien! je vais voir si je peux lui trouver un joli petit chien, tout frisé, n'est-ce pas? et qui fera « ouah! ouah! » quand on lui tirera la queue... Et, savez-vous où est la Chine, mademoiselle?

J'avais entendu parler d'une poupée en porcelaine de Chine.

et maman Cochrane avait les deux chiens blancs et noirs, les fameux chiens en porcelaine de Chine : je répondis que la Chine était un pays où les poupées et les chiens étaient tous en porcelaine — et je demandai si les gens aussi étaient en porcelaine.

Mon parrain, là-dessus, éclata de rire. On aurait pu l'entendre depuis le vestibule jusqu'en haut, dans la *nursery*. Ah! le bon gros rire! réconfortant, communicatif! Je me sentis tout de suite en confiance. Je me mis à lui raconter tout ce que je savais de l'Amérique, de New-York. Lui m'apprit qu'il fallait un bateau beaucoup plus grand pour aller en Chine : ce pays-là était bien plus loin que New-York. Et, dans les rivières, il y avait des crocodiles qui mangeaient les hommes; et il y avait tant de soleil là-bas que les gens étaient tout jaunes. — Depuis, chaque fois qu'il y avait beaucoup de soleil, je ne manquais pas d'étonner le monde en affirmant que c'était toujours comme cela en Chine.

L'image de ce joyeux parrain finit par se fondre à mes yeux dans un grand rayonnement de lumière jaune, à travers lequel allaient et venaient des faces jaunes, le long de rivières où des monstres inconnus, des crocodiles évidemment, menaient, en frétillant, une incessante chasse à l'homme.

Mrs. Clement, la femme de charge, est encore une figure bien en relief.

Son habillement était immuable comme un uniforme : une robe de taffetas noir, très ample du bas, froncée autour d'une taille mince, avec un fichu de linon blanc garni d'une fine dentelle et retenu par une broche d'or où s'encadrait le visage d'un jeune homme à moustaches noires.

Jamais je n'osai lui demander qui était ce jeune homme. Elle se montrait affectueuse pour moi, mais elle me tenait à distance par son incurable tristesse, et la curiosité d'un enfant était la dernière chose qu'elle pût encourager.

Pâle était sa figure, pâles ses fins cheveux blonds, et pâles ses yeux bleus. Ces nuances fanées convenaient à la mélancolie de son sourire et de son regard. Me voyant persécutée et malheureuse, elle me prit sous sa protection et me permit de rester assise pendant des heures à ses pieds, dans l'office,

tandis qu'elle raccommodait le linge. Je lui faisais la lecture et, quand j'étais fatiguée de lire, je lui racontais les histoires de mon ancien temps. Comme les grandes personnes en deuil, cela me consolait de lui parler de mes peines, de lui décrire le paradis laissé là-bas, près de l'étang, et l'échoppe de la marchande de pommes.

Elle m'écoutait avec un doux intérêt, mais je n'étais pas assez absorbée par mes propres chagrins pour ne pas remarquer sa tristesse. Les enfants, là-haut, étaient convaincues qu'elle avait commis un crime affreux, quelque assassinat, dont le remords la rongeait lentement.

Elles ne l'aimaient pas, parce que Mrs. Clement les avaient un jour grondées à mon sujet. Mais rien de ce qu'elles me dirent ne put me décider à soupçonner de quelque méfait ma compagne de mélancolie; je continuai de m'asseoir à ses pieds, et de la contempler avec une craintive admiration.

Sa nièce Eily entra à notre service quelque temps après. Le visage d'Eily avait l'éclat et la fraîcheur d'une fleur sauvage; ses yeux ressemblaient à deux pervenches et sa bouche à une églantine. C'était une fille à séduire la raison même, elle aurait changé un loup en agneau. Elle fit aussitôt la conquête de toute la maison. Elle avait une manière si gentille de dire à tout propos : « Ah! bien sûr », en levant au ciel les yeux les plus irlandais du monde! Elle vous ensorcelait.

Mes parents l'adoptèrent un peu comme une fille; et le don-quichottisme de mon beau-père prenait les armes à la seule idée d'un amoureux qu'on aurait vu derrière ses jupes.

On la maria plus tard à un jeune Anglais plein d'avenir. Mon beau-père donna la dot et ma mère le trousseau.

Quand je la revis, bien des années après, elle était toujours la petite fleur sauvage, un peu fanée, un peu flétrie; mais son « Ah! bien sûr » évoquait encore la magie de la poétique Erin. Et cependant je devinais des larmes au bord de ses yeux et son sourire anxieux demandait grâce.

Elle avait changé sa servitude choyée pour une autre, moins heureuse. Elle soupirait après le tintement des clefs de

sa tante allant de la lingerie à l'office; elle soupirait après le joyeux bonjour de mon beau-père: « Eh bien! Eily, mon petit chat!...» Elle entendait, à la place, les plaintes d'un mari exigeant, qui lui reprochait d'être insuffisante comme ménagère et garde-malade. Il avait épousé un oiseau et grognait sans cesse de ne pas lui trouver les solides qualités d'une bête de somme.

— Et votre tante, Eily? — lui demandai-je.

— Pauvre tante! Elle est morte, il y a longtemps... Elle ne s'était jamais remise de la mort de son fils unique, Fred, qui s'était noyé en allant en Amérique.

Ainsi donc, le jeune homme de la broche, c'était le fils de Mrs. Clement! Cette mélancolie, qui avait tant intrigué mon enfance, n'était pas la tristesse d'un remords, mais d'une perte irréparable.

L'allée des rosiers, dans le jardin de mon grand-père, longeait le jardin du voisin.

Les relations de mon grand-père avec ce voisin se bornaient à un échange de saluts; mais parfois apparaissait dans ce jardin un joli garçon au visage épanoui, la lèvre supérieure ombrée d'un blond duvet. Son nom m'avait frappée: un prince des contes de fées n'aurait pu en avoir un plus beau. Il représente aujourd'hui pour le monde une figure si différente de l'aimable silhouette où j'aime à reporter ma pensée, que je doute moi-même si ce Prince Charmant et le trop célèbre O'Donovan Rossa de New-York sont un seul et même personnage...

Mon bel ami ne faisait que siffler et chanter; je me rappelle une chanson qu'il aimait entre toutes : *L'Amour dans les roses*. Avant de commencer, il regardait par-dessus la haie et se mettait à fredonner : « Où est ma petite femme?... »

Je n'avais garde de révéler au monde ce secret délicieux de mon mariage avec un jeune homme appelé O'Donovan Rossa. Le monde, en matière si délicate, est un confident qui nous glace : il n'a jamais l'air de prendre au sérieux les petits enfants.

Mais O'Donovan Rossa avait une petite sœur qu'il adorait; il connaissait donc très bien les petites filles et leurs

pensées. Il paraissait très bien comprendre ma conversation.

Si peu de gens comprennent la conversation des enfants, et les enfants le savent bien!

Il sautait par-dessus la haie juste comme un personnage fantastique, et tombait tout à coup sur l'herbe à côté de moi; et mes guirlandes de pâquerettes absorbaient son attention. Puis quelles interminables histoires il me contait sur les libellules, les colibris et les corbeaux enchantés!

Vous pouvez imaginer avec quelle impatience j'attendais les jours de visite au *cottage* de bon-papa.

Je ne dédaignais pas non plus la rude amitié de Denis, le jardinier de mon grand-père. C'était un joyeux gaillard, avec sa face enluminée.

Un jour qu'il me vit arriver, les joues et les paupières bouffies de larmes, désespérée de mon sort que je croyais bien ne pouvoir supporter plus longtemps, il me donna une orange et deux sous.

Je mangeai l'orange et soudain le monde parut s'éclaircir. Et quand je m'en allai, toute seule, acheter deux sous de pommes d'api à la fruitière voisine, je reprenais déjà plaisir à songer au lendemain.

Enfin bon-papa me glissa une de ses belles pièces dans la main et je fus tout à fait consolée. Alors Denis m'appela et m'envoya chercher un de ses outils : « Allons, dépêchez-vous! il faut travailler pour gagner sa vie! » J'étais si contente que toute idée funèbre s'envola.

C'est si facile de rendre un enfant heureux! C'est un mystère pour moi que toutes les grandes personnes ne possèdent pas cet art.

Parmi les souvenirs confus de cette époque lointaine éclate un bal donné à la maison.

L'agitation gagna jusqu'à notre étage, là-haut, près des étoiles. Notre bonne et la femme de chambre étaient surexcitées, et debout, au coin du palier supérieur, d'où l'on apercevait l'entrée du salon, elles guettaient l'arrivée des invités.

Le bruissement de la soie et le murmure parfumé qui se dégage des réunions élégantes parvenaient jusqu'à nous, vagues et rompus comme les belles imaginations des rêves.

Nos petits pieds se trémoussaient du désir d'aller se mêler à la foule, et nos voix acclamaient chaque profil de connaissance qui traversait l'antichambre.

Ce ne fut pourtant pas ce fourmillement de soie, de satin, de dentelles, ni cet éclat de bijoux, ni ce caquetage mondain qui m'enivrèrent ; ce fut la première bouffée de musique montant jusqu'à nous et le charme pénétrant des violons.

J'épiai un moment favorable, et, moins surveillée que les autres, je me glissai au bas de l'escalier, en chemise de nuit. Je voulais entendre les violons de plus près, voir la mine des gens qui dansaient.

Mrs. Clement m'aperçut, comme j'arrivais aux dernières marches : elle voulut me remporter dans mon lit ; mais je la suppliai tant de me laisser jeter un seul coup d'œil, qu'elle me prit dans ses bras, longea le mur de l'antichambre et entra sur la pointe des pieds dans le salon de jeu qui précédait la salle de danse. Plusieurs personnes jouaient à de petites tables. Quelques-uns des joueurs, levant les yeux, virent cette dame en taffetas noir et cette petite fille en chemise de nuit qui les regardait émerveillée. Mais Mrs. Clement mit un doigt sur ses lèvres : ils me sourirent et continuèrent leur partie.

L'orchestre jouait *Il Bacio*, et aujourd'hui encore je ne puis entendre cette valse-là sans un battement de cœur. Elle me fit pleurer, et toute la nuit elle accompagna mes rêves. Un seul couple m'apparut distinct au milieu de ce paradis lumineux, éblouissant, embaumé : ce fut mon beau-père tourbillonnant avec une grande jeune fille brune, en satin jaune d'ambre et qui souriait d'un air radieux.

C'était un superbe type de brune pétillante, aux dents blanches, aux yeux vifs et brillants, noirs comme ses cheveux, qu'elle portait ondés sur les tempes et rattachés sous l'oreille en une touffe de boucles, à l'ancienne mode.

Elle vivait sous la protection de ma mère, qui était bonne et généreuse pour elle : ma mère avait un goût inexplicable pour les étrangers, particulièrement pour les étrangers besogneux. Elle était capable de tourner le dos à un ami heureux

et de courir après lui s'il tombait dans le malheur. Elle n'avait aucun snobisme, il faut bien le reconnaître.

L'image de cette jeune fille s'associe encore au souvenir d'une autre scène, plus sombre et plus frappante.

Comment avais-je été choisie pour cette promenade en voiture? Je suppose que mon beau-père, voyant ma mine souffreteuse, avait insisté pour me prendre. Il conduisait une paire de chevaux fringants; moi, j'étais assise en face de ma mère et de la jeune fille brune. Elle ne sourit pas une seule fois de toute la journée; son extrême tristesse rivait mon regard à son visage. Il me semblait n'avoir jamais vu de créature aussi belle, aussi intéressante, et je m'étonnais que ses yeux se remplissent continuellement de larmes.

Elle et ma mère, de temps à autre, chuchotaient mystérieusement; les propos interrompus qui parvenaient à mon oreille ne jetaient aucune lumière dans mon esprit. D'ordinaire, j'étais trop rêveuse ou trop surexcitée pour être bien curieuse de mon prochain : je préférais mes propres pensées à tous les raisonnements sur des créatures aussi ennuyeuses que les grandes personnes. Mais, ce jour-là, c'était différent : j'étais très intriguée. Comment cette belle jeune fille en jupe longue, avec cette bague étincelante à son doigt, traitée par mes parents avec tant de bonté, tant d'égards, pouvait-elle paraître juste aussi malheureuse qu'un petit bout de fille dédaignée? C'était vraiment une prodigieuse découverte.

Nous suivions la route de Kilmainham, — je l'ai su depuis, — et, à mesure que nous avancions, les larmes de la jeune fille coulaient plus abondantes. Seulement, elle ne pleurait pas comme nous pleurons, nous autres enfants : elle se mordait les lèvres et se tamponnait à chaque instant les yeux, d'un geste irrité, avec son mouchoir. Ma mère semblait la gronder d'avoir voulu venir là, et cherchait, pensais-je, à détourner son attention d'une chose que la jeune fille était anxieusement désireuse de voir.

La voiture s'arrêta près d'un grand bâtiment. Mon beau-père se tourna vers nous, parlant un jargon étrange. A force de ressasser chaque mot et de m'y rompre la tête, j'arrivai à cette conclusion extraordinaire : 1° un homme aimé de cette

jeune fille était en prison ; 2° on n'est pas coupable, apparemment, pour être en prison ; 3° une bizarre machine en bois qu'ils étaient tous à regarder et que mon beau-père considérait, le chapeau à la main, était quelque chose que de méchantes gens préparaient pour la perte de son ami.

La jeune fille contemplait cette machine en bois avec des yeux ardents et ruisselants de larmes ; puis elle ensevelissait son visage dans son mouchoir et penchait à droite, à gauche, dans une agitation terrible. On se remit en route ; j'observai mon beau-père : lui aussi essuyait ses larmes, et son chapeau était baissé jusque sur ses yeux.

Longtemps après, ce mystère fut éclairci. La jeune fille était fiancée à un prisonnier politique récemment condamné à mort. Ma mère l'avait souvent menée le voir à la prison de Kilmainham, et la jeune fille avait insisté pour faire le tour de la prison, la veille de l'exécution.

Parmi tant de grandes personnes déplaisantes, ma grand'-mère m'apparaît, dans un lointain recul, image bien effacée.

C'était une femme aux lèvres minces, d'aspect rigide. Elle avait une opinion toute faite sur les enfants : selon qu'ils parlaient ou qu'ils remuaient, ils étaient « impertinents » ou « turbulents ». — J'étais « turbulente », parce qu'elle m'effrayait trop pour que j'aie jamais pu lui dire un mot, « impertinent » ou respectueux... Elle ne quittait pas son lit ou le sofa du petit salon, buvotant des laits de poule et lisant des livres de piété. Elle était très dévote. Mais sa religion n'illuminait ni sa vie ni celle des autres ; elle était sombre, aigre, et plus soucieuse de la punition que de la récompense méritée, plus encline à la sévérité qu'à la douceur chrétienne.

Par un phénomène incompréhensible, ma grand'mère s'est évaporée de ma vie, après l'avoir obscurcie pendant quelques mois. Je ne l'ai pas vue morte, et, de son vivant, je ne me rappelle pas qu'elle ait eu pour moi la moindre gentillesse. Elle ne m'a jamais embrassée ; elle m'a seulement donné parfois une poignée de main, si molle, si froide!... Après quoi, elle m'exhortait à ne pas être si « turbulente ».

Un jour elle m'a presque brisé le cœur.

La cuisinière avait fait des confitures de prunes : tandis que j'étais seule dans le petit salon, à feuilleter un cahier de musique à bon-papa, — ces cahiers me semblaient toujours de merveilleux mystères, — elle en avait apporté un bol, comme spécimen, et l'avait posé sur la table avec des sous. Je vois encore ce bol : il était blanc; tout autour, il y avait une guirlande de roses.

Quand je fus lasse de regarder mon cahier de musique, naturellement, je fus induite en tentation.

Le bol n'était pas à ma portée, mais j'approchai une chaise et je grimpai dessus. Je plongeai le doigt dans le bol et le portai à ma bouche. Comme je l'avais supposé, c'était très bon. Je continuai l'opération avec ardeur, sans me soucier des gouttes de confitures qui tombaient sur la table.

La porte du petit salon et celle du vestibule étaient toutes les deux ouvertes; un bruit de sanglots arriva jusqu'à moi. Familiarisée moi-même avec le chagrin, je ne pouvais rester insensible à des pleurs d'enfant : je glissai de ma chaise et courus au vestibule.

Un petit garçon tout déguenillé se tenait accroupi sur le seuil. Il pleurait comme si son cœur allait éclater. Je m'assis à côté de lui pour le consoler.

Il s'était coupé le pied. Je lui demandai s'il n'aurait pas moins mal, ayant quelques pommes à croquer : les pommes d'api avaient toujours calmé mes plus cuisantes douleurs et dissipé les plus noirs chagrins de mes heures solitaires.

Le pauvre petit me regarda tristement et, de la tête, il fit « oui ».

Je rentrai bien vite et revins de même, les sous dans le creux de ma main toute poissée de confitures, le bol serré contre ma poitrine, sur mon tablier.

— Voilà, dis-je, des confitures fameuses !

Et j'invitai le pauvret à plonger son doigt dans le bol.

Il m'obéit et cessa de pleurer. Il acheva de se consoler et vida presque le bol, tant il mit de zèle à en apprécier le contenu. Alors je lui donnai les sous et lui indiquai la boutique où il pourrait trouver une foule d'excellentes pommes d'api.

La porte du vestibule était restée ouverte et il n'y avait

personne dans le petit salon quand je rapportai le bol. Je le laissai sur la table et m'en allai dans le jardin causer avec Denis.

Je n'avais pas l'idée d'avoir mal agi. Chez ma nourrice, j'avais le droit de prendre ce qui me plaisait; je ne savais pas ce que c'était que le vol. Jugez de ma surprise quand je vis accourir la cuisinière, la figure en feu :

— Ah! vous allez en recevoir! me cria-t-elle.

Je cessai brusquement de jouer, je me mis à trembler d'effroi. Qu'est-ce qui allait m'arriver, maintenant? Bon-papa n'était pas là pour me défendre et je n'avais pas grande confiance dans le pouvoir de Denis pour me sauver.

La cuisinière me saisit par le bras, me traîna derrière elle tout le long de l'escalier, ne cessant de crier que j'étais une voleuse, une coquine, pire que les brigands de grand chemin dont il est question dans les livres. Je protestais énergiquement : je n'étais pas une voleuse, je n'étais pas une coquine! Je ne savais pas ce que c'était qu'un brigand de grand chemin, mais je n'étais pas cela non plus, j'en étais sûre.

— Ah! vous allez en recevoir!

C'était tout ce qu'elle daignait répondre.

Que les enfants sont donc grossièrement et méchamment malmenés par des gens qui n'ont pas l'idée ou ne prennent pas le temps les étudier le moins du monde! Que de larmes, de terreurs, d'affreux désespoirs, parce que des personnes impatientes et de mauvaise humeur ne se donnent pas la peine d'employer le mot exact et de corriger avec justice et bon sens!

Abuser de l'ignorance d'un petit enfant par un langage disproportionné, alors que son imagination exagère et amplifie déjà toute chose; pour une action tout instinctive, pour une étourderie, lui dire qu'il « va en recevoir », n'est-ce pas une indigne perversion de la force et de l'autorité?

En ce moment, ma terreur ne fut pas moins affreuse que celle d'un hérétique aux plus cruels jours de l'Inquisition. Et j'avais aussi peu de foi en la justice et la bonté de mes juges que n'importe quel pauvre diable de ce temps-là.

Ma grand'mère était dans son lit, un lait de poule en main. Elle allait présider, inexorable, à mon châtiment.

Encore une fois, je fus informée que mon crime était épouvantable. J'avais volé de l'argent, volé des confitures.

Le visage de ma grand'mère ne s'adoucit aucunement lorsqu'au milieu de mes sanglots je dis que j'avais pris l'argent pour le donner à un petit pauvre qui s'était coupé le pied et qui pleurait.

La cuisinière me fouetta sans pitié, comme s'il n'y avait pas déjà bien assez de coups pour moi, sans motif aucun, dans cette grande maison que je détestais!...

Non, vraiment, quand je regarde aujourd'hui des enfants plus heureux et que je me rappelle la malheureuse petite fille que je fus autrefois, je sens qu'il y a des injustices impardonnables, des blessures inguérissables, des déviations que nul traitement par la suite ne peut redresser.

Sur cette enfant solitaire, palpitante de frayeurs inapaisées, je pleure aujourd'hui aussi amèrement qu'elle a jamais pleuré elle-même.

VIII

LA RÉVOLTE

Je ne sais pas depuis combien de temps durait mon martyre dans la maison maternelle, quand je résolus d'y mettre fin moi-même.

Je ne comprends pas encore tout à fait comment a commencé la scène qui aboutit à cet excès de souffrance et à cette révolte.

J'avais été, ce jour-là, plus gâtée qu'à l'ordinaire. La bonne m'avait laissé m'asseoir devant le feu, tandis qu'elle baignait et habillait le dernier venu de la famille, un poupon à la figure rose et ridée. Comparée à ce morceau d'humanité piaillante, je me sentais en vérité très vieille et très sage.

Ensuite la bonne en second me prit sur ses genoux et me chanta des chansons.

Je couchais dans la chambre voisine et on ne me permettait pas souvent d'entrer dans la *nursery*. Autrement, je suis sûre que les bonnes m'auraient rendu la vie plus douce.

Puis j'allai dans notre salle de jeux. Là, on faisait de grands préparatifs ; on organisait une représentation. En haut d'une échelle, dans chacun des quatre coins, une petite fille était une fée ; au milieu de la pièce, un petit enfant était couché par terre, couvert d'une étoffe blanche. Quand on frappait des mains, une des fées s'élançait vers lui, prenait ses jupes à deux mains et commençait à danser comme elle avait vu faire dans les pantomimes.

Elles étaient toutes très animées, ce jour-là, et me laissèrent regarder sans me brusquer ni se moquer de moi. J'étais si peu habituée aux gentillesses, que cette petite faveur me combla de joie et je m'épanouis comme dans une atmosphère nouvelle d'égalité sociale.

Les enfants ressemblent aux chiens : d'instinct, ils détestent les intrus, et, pour toute cette jeunesse, ma figure misérable et boudeuse, pâle et ravagée de chagrin et de regrets, tant je songeais amèrement à ma vie d'autrefois, était une intruse peu attrayante.

Entre toutes mes sœurs, la plus désagréablement affectée par ma présence était la favorite de ma mère. Elle avait cinq ans. C'était la petite reine de la maison.

Ma mère l'appelait toujours sa reine et lui disait qu'elle pouvait faire de moi ce qu'elle voulait, comme si je n'avais été qu'une esclave.

Quelle incroyable réserve de bien il faut qu'il y ait au fond d'une créature ainsi élevée pour qu'elle puisse devenir ensuite une femme bonne et généreuse ! Mais vouloir que l'enfant qu'elle était alors fût pour moi autre chose qu'une petite mégère, ce serait vouloir l'impossible.

Le jeu fut interrompu par le déjeuner ; après le déjeuner, la troupe remonta chez elle continuer la représentation. Je restai en bas et me glissai à la lingerie pour causer un peu avec Mrs. Clement. Vers l'heure du thé, elle m'envoya faire une commission. Bien entendu, j'en fus toute fière. Les enfants aiment à être envoyés en messagers auprès des grandes personnes. Ils sont tout de suite importants, se sentent l'aide de camp d'un général, et peu s'en faut qu'ils ne galopent sur un cheval imaginaire pour s'élever dans leur propre estime au-dessus des autres enfants.

Comment survint l'incident? Je n'en sais vraiment rien. La reine et l'esclave se rencontrèrent quelque part en chemin, elles se trouvèrent face à face comme deux petits roquets hargneux.

La reine avait le sentiment despotique de ses droits : elle avait celui de grogner, mais je n'avais pas celui de répondre. Elle me frappa pour me punir de ce que je me trouvais sur sur sa route, et mon devoir était de le supporter.

Je ne suppose pas qu'elle ait raisonné là-dessus plus que le petit roquet avant de sauter à la gorge du bâtard qui lui déplaît. Quoi qu'il en soit, elle me frappa.

J'étais fière, violente, et de deux ans son aînée : je la jetai par terre, avec une vilaine marque rouge sur sa joue blanche.

Je ne sais pas comment cela débuta, je ne sais pas non plus comment cela finit. Là, il y a une lacune de plusieurs heures qui me parurent des siècles... Et je me retrouve dans mon lit, sanglotant jusqu'à ce que je m'endorme, et me disant que je ne pouvais pas supporter cela, et que le lendemain je m'enfuirais chez mes chers « parents de tous les jours ».

Le lendemain matin, je me laissai docilement habiller, puis je descendis pour déjeuner. Mais le bol blanc et rouge où je prenais ma soupe au lait ne charmait plus mes yeux. Une montagne de sucre n'aurait pas ôté l'amertume de cette soupe au lait. Mon beau-père entra dans la pièce et me regarda en silence : silence plein de reproches. D'habitude, il m'embrassait et me faisait sauter au plafond. Maintenant que ce misérable ver de terre avait renversé, frappé l'idole de la maison, sa propre enfant, il n'avait plus un mot affectueux pour moi. Il ne savait de l'affaire que ce qu'on lui avait raconté; — combien y a-t-il de ces grandes personnes insouciantes qui puissent comprendre ce qui se passe dans le cœur des petits enfants malheureux et délaissés?

Il aurait pu constater la tristesse de mon visage ; mais que pouvait-il savoir de la meurtrissure intérieure, et comment deviner cette soif de tendresse et de sympathie, ce mal de la vie qui avait commencé à ronger mon âme à un âge où les autres petites filles courent parmi les fleurs dans un univers borné, réchauffé, embelli par l'amour de leurs père et mère?

Mrs. Clement était sans doute bien occupée, car elle ne

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

On reçoit franco le volume contre un mandat de **5** *francs adressé à* ***M. GEORGES CHAMEROT****, éditeur, 4, rue de Furstenberg, Paris.*

PETIT
LARIVE & FLEURY

DICTIONNAIRE FRANÇAIS

ENCYCLOPÉDIQUE ILLUSTRÉ

à l'usage des Adultes et des Gens du Monde

PRIX : 5f

Dans un cartonnage élégant tranches rouges.

Ce Dictionnaire est de tous points une nouveauté :

Nouveauté par le plan.
Nouveauté par les illustrations.
Nouveauté par la forme.

Il s'impose par les avantages suivants :

Une seule Nomenclature pour les mots de tous ordres.
73000 mots soit 25000 de plus que dans les Dictionnaires similaires.
Nombreux Néologismes.
1345 Figures à grande échelle dans le texte.
83 Tableaux d'art et de vulgarisation.
112 Cartes.
Exécution typographique irréprochable.
Tous les Dessins exécutés par des Artistes spéciaux.

Aucun Dictionnaire n'a donné jusqu'à ce jour des documents aussi nombreux et variés sous un si petit format et pour un prix aussi modique.

Voir les pages spécimens annexées.

Nouveau Dictionnaire

FINISTÈRE

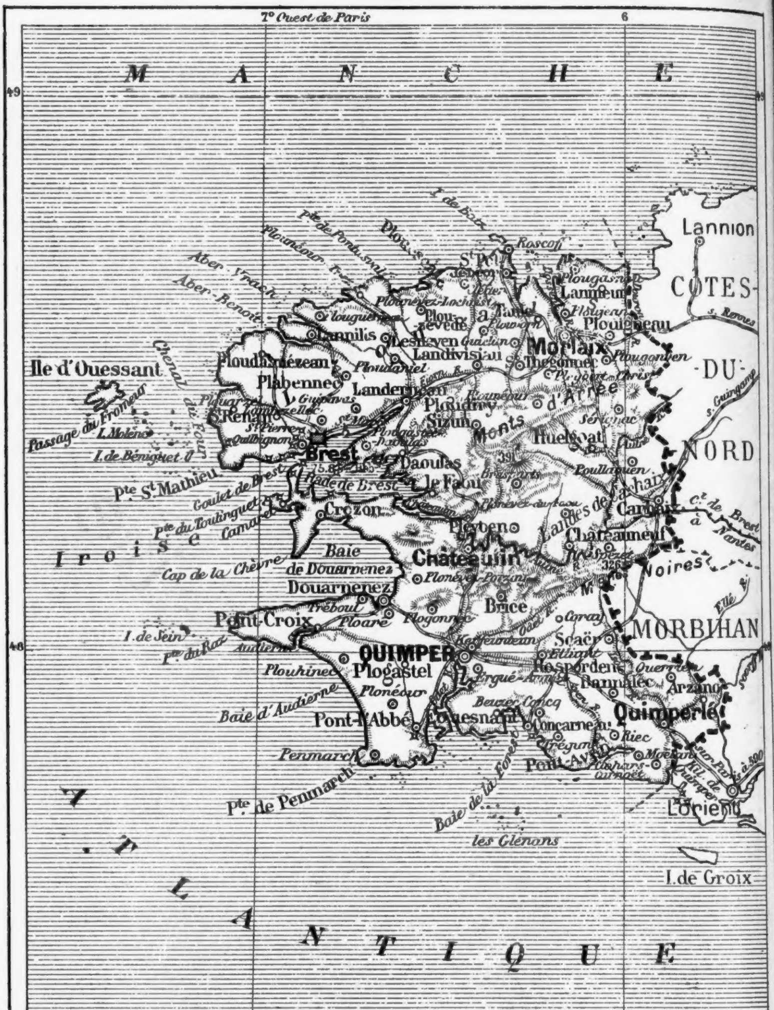

Mce Perrin, Sc.

Signes conventionnels.

Caractères employés pour les			
PRÉFECTURE	Plus de 50.000 hab.ts	Frontières	Canaux
Sous-Préfectures	De 10.000 à 50.000 „	Limites du Dép.t étudié	Cols
Ch.-lieux de Cantons	De 3.000 à 10.000 „	„ des Dép.ts limitrophes	Places fortes
Communes	Moins de 3.000 „	Chemins de fer	Forts

Les flèches longeant les cours d'eau indiquent la direction du courant.

Les chiffres penchés indiquent l'altitude des principaux cours d'eau à l'entrée et à la sortie du Département.

Les chiffres droits indiquent l'altitude topographique.

Les altitudes sont en mètres au dessus du niveau de la mer — Un degré est égal à 111 Kilom.s 300 mètres.

Échelle de 1:500.000 0 15 30 45 60 K.s *A l'Échelle de cette carte 1 centim. = 15 Kilom.s*

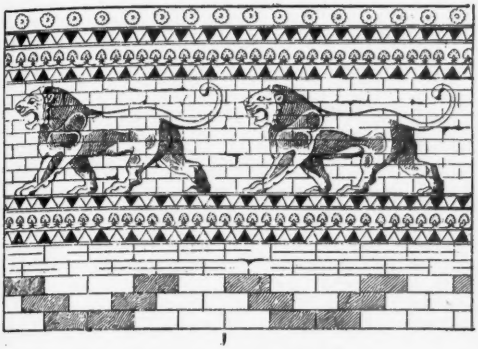

1

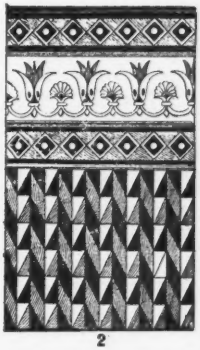

2

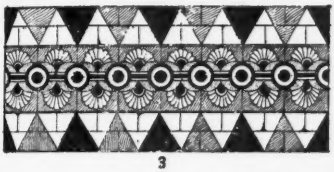

3

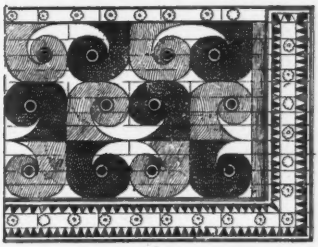

4

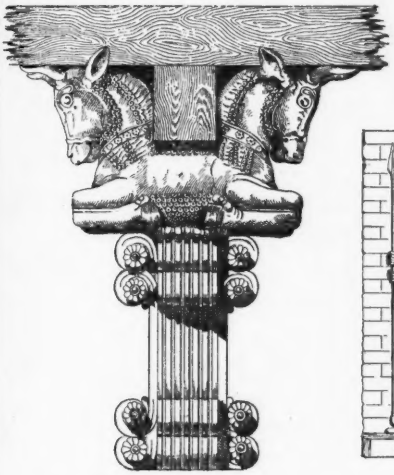

5

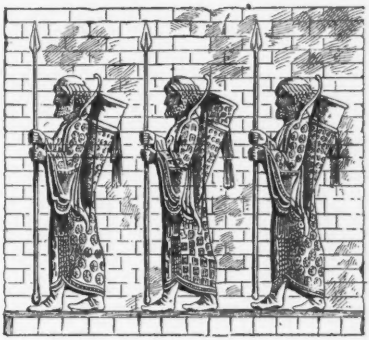

6

I. Frise de lions (Mission Dieulafoy, Musée du Louvre). — 2. Dallage du palais d'Artaxerxès (Musée du Louvre). — 3. Céramique de revêtement. — 4. Autre céramique de revêtement. — 5. Chapiteaux (Mission Dieulafoy, Musée du Louvre). — 6. Frise d'archers (Mission Dieulafoy, Musée du Louvre).

Merida, 46 000 hab., v. du Mexique, dans une grande plaine, capit. du Yucatan. Un ch. de fer la relie à son port, *Progreso.*

méridien (l. *meridianus,* de *meridies,* midi), *sm.,* ou MÉRIDIEN CÉLESTE. Grand cercle de la sphère céleste, contenant la verticale de l'observateur. Pour un lieu déterminé de la surface de la terre, le méridien est invariable. La droite qui est l'intersection du méridien d'un lieu avec l'horizon s'appelle la *méridienne* de ce lieu. || *Méridien terrestre,* grand cercle du globe terrestre qu'on suppose mené par un point quelconque de la surface de la terre. Il résulte de cette définition que tous les méridiens terrestres sont dirigés du S. au N et vont passer par les deux pôles || *Premier méridien,* méridien terrestre à partir duquel on est convenu de compter les longitudes; actuellement, pour la Fr., c'est le méridien qui passe par l'Observatoire de Paris, et pour l'Angl., c'est le méridien de l'Observatoire de Greenwich. || *Méridien magnétique,* plan vertical qui passe par la direction de l'aiguille aimantée et horizontale d'une boussole. Le méridien magnétique fait avec le méridien géographique un angle qui varie suivant le temps et les lieux et qu'on appelle la *déclinaison.* || *Méridien,* sorte de cadran solaire qui indique le midi vrai.

méridien, ienne (l. *meridianus,* de *meridies,* midi), *adj.* Qui appartient, qui a rapport au méridien céleste. — *Sf.* **Ligne méridienne,** ou simplement **la méridienne,** intersection du plan méridien d'un lieu avec le plan

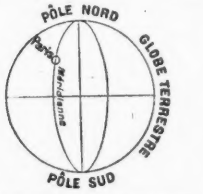

MÉRIDIENNE PASSANT PAR PARIS

d'horizon. || *Lunette méridienne,* lunette mobile autour d'un axe perpendiculaire à son axe optique, et employée pour déterminer la méridienne d'un lieu par l'observation d'une étoile circumpolaire. || Sieste, sommeil vers l'heure de midi.

méridional, ale (l. *meridionalis,* de *meridies,* midi), *adj.* Qui est du côté du Midi: *Les pays méridionaux.* || Qui est propre aux habitants du midi de la France: *L'accent méridional.* — *Smpl.* **Les Méridionaux,** les habitants des pays du Midi et particulièrement du midi de la France.

Mérimée (PROSPER) (1803-1870), littérateur fr.

Mérindol, vge du départ. de Vaucluse, arr. d'Apt, tristement célèbre par les massacres des Vaudois en 1545.

meringue (*x*), *sf.* Pâtisserie très légère, faite avec du sucre et des blancs d'œufs battus en neige.

mérinos [mé-ri-nosse] (de l'esp. *merino,* troupeau errant), *sm.* Mouton à laine fine et dont la race a été importée d'Espagne. — *Adj.* et inv. *Un bélier mérinos. Une brebis mérinos.* || Étoffe faite avec la laine de mérinos: *Un fin mérinos.*

Merioneth, 52 038 hab., comté d'Angl. (Galles). Ch-l. *Dolgelly.*

merise (du bl. *meserasus*), *sf.* Petit fruit rond, noir, sucré et amer, du merisier ou cerisier des oiseaux. Sert à la fabrication du *kirsch.*

merisier (*merise* + sfx *ier*),

MERISIER (INFLORESCENCE DE)

sm. Arbre de la tribu des amygdalées, fam. des rosacées.

méristème, *sm.* Ensemble des cellules capables de se diviser et formant un tissu générateur (bot.).

méritant, ante, *adj.* Qui a du mérite: *Homme méritant.*

mérite (l. *meritum*), *sm.* Ce qui rend digne de récompense ou de punition. || Ce qui rend une pers. digne d'estime: *Il n'est pas sans mérite.* || Talent. || L'ensemble des bonnes qualités d'une chose: *Le mérite d'une étoffe.*

Mérite agricole (ORDRE DU), récemment créé en Fr pour récompenser les agronomes, les agriculteurs et les éleveurs.

Mérite militaire (ORDRE DU), institué par Louis XV pour récompenser les étrangers qui servaient dans l'armée fr.

Méritens (LOUIS DE) (1833-1898), inventeur d'instruments électriques pour l'éclairage des phares.

mériter, *vt.* Être digne de: *Mériter une récompense.* || *Bien mériter de la patrie,* lui avoir rendu de grands services. || Encourir: *Mériter une punition.* || Avoir besoin de: *Cette nouvelle mérite confirmation.* || Valoir la peine de: *Cela mérite d'être examiné.* — **Se mériter,** *vr.* Être mérité.

mérithalle (du g. *méris,* partie + *thallos,* tige), *sm.* Entre-nœud des plantes.

méritoire (l. *meritorius,* de *meritum,* mérite), *adj. 2 g.* Digne d'estime, de récompense.

méritoirement, *adv.* D'une manière méritoire.

merl (forme dialectale de *marne*), *sm.* Gros sable ou gravier marin vermiculaire: *Le merl sert en Bretagne à l'engrais des terres.*

merlan (VX fr. *mierlanc, merlanc,* d'origine inconnue), *sm.* Gen-

re de poissons malacoptérygiens de la fam. des gades, à dos jaune, à ventre blanc, à chair blanche, délicate et recherchée. Le merlan abonde dans les mers du N. de l'Europe. (Voy. *Iu.*) — Pop. Un perruquier, allusion à ce fait qu'autref. les perruquiers étaient souvent blancs de poudre.

merle (l. *merula*), *sm.* Genre de l'ordre des passereaux dentirostres, qui ne comprend pas moins de 150 espèces, dont la plus répandue est le *merle commun* ou *merle noir,* très rusé et défiant. Sa chair est très recherchée. — Fig. *Fin merle,* homme adroit ou très rusé. || *Un vilain merle,* un homme déplaisant, désagréable. || *Merle blanc,* merle commun devenu blanc par albinisme. || *Rare comme un merle blanc,* très rare. || *Merle viscivore,* la draine vergnette. || Nom d'un poisson du genre labre, appelé encore *merlot.*

Merle (JEAN-TOUSSAINT) (1785-1852), publiciste fr.

merleau, *sm.* Petit du merle.

Merlerault (Le), 1 270 hab. Ch-l. de c., arr. d'Argentan (Orne). Élevage de chevaux renommés.

Merlette (AUGUSTE-NICOLAS) (1827-1889), grammairien et lexicographe fr.

merlette, *sf.* Femelle du merle. || Ornement de blason figu-

rant un oiseau de profil, sans pieds ni bec.

1. **merlin** (*x*), *sm.* Masse avec laquelle les bouchers assomment les bœufs. || Sorte de hache pour fendre le bois.

2. **merlin** (du flamand *maarline,* de *maar,* mer + *line,* corde), *sm.* Cordelette formée de trois fils de caret (mar.).

Merlin, enchanteur des légendes celtiques, conseiller d'Artus et de trois autres rois bretons.

Merlin Coccaïe. (Voy. *Folengo.*)

Merlin de Douai (PIERRE-ANTOINE) (1754-1838), conventionnel, membre du Directoire, procureur général à la Cour de cassation, ministre d'État sous l'Empire.

Merlin de Thionville (ANTOINE-CHRISTOPHE) (1762-1833), conventionnel et membre du conseil des Cinq-Cents. Il s'illustra à la défense de Mayence et en Vendée; décida contre Robespierre le succès du 9 thermidor.

merlon (*x*), *sm.* En fortification, partie pleine d'un parapet si-

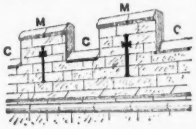

C. Créneau; M. Merlon.

tuée entre deux créneaux ou deux embrasures.

MADAGASCAR

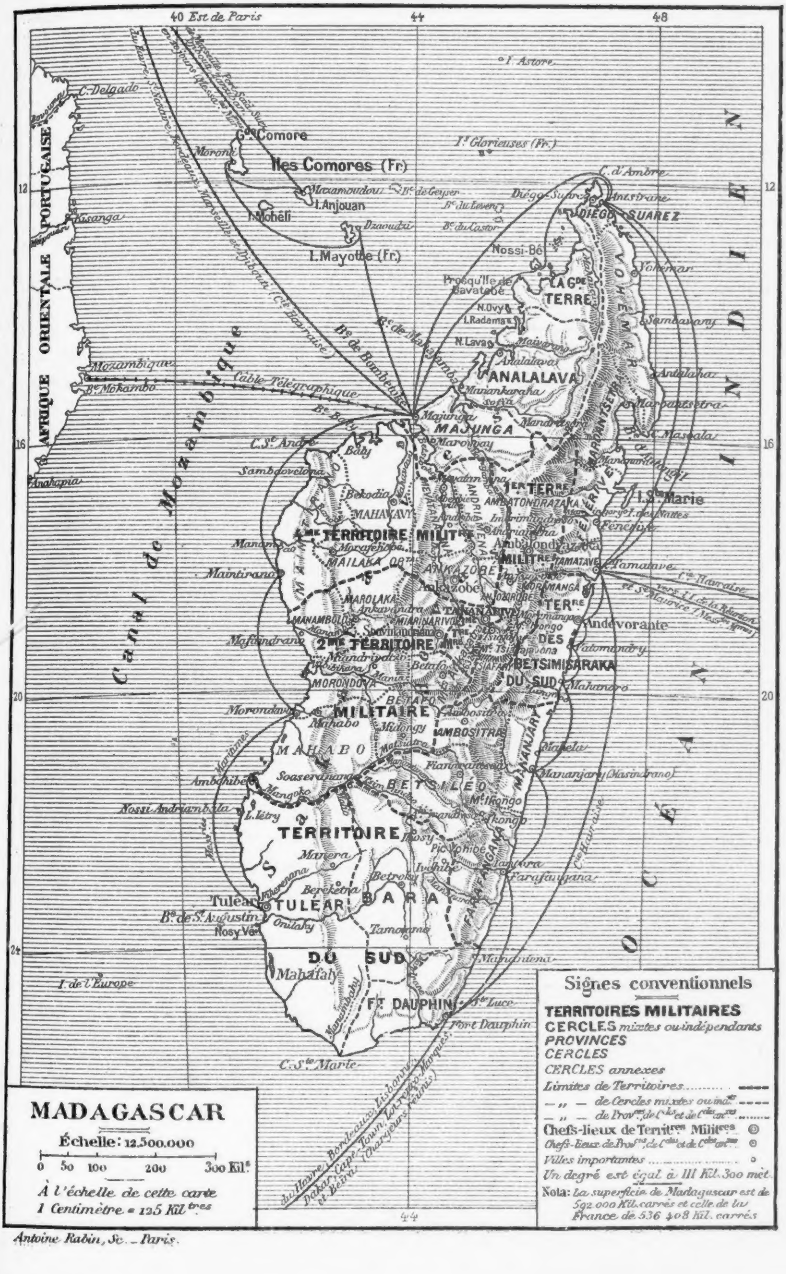

Antoine Rabin, Sc. _ Paris.

oxy. (Voy. *ox.*)

oxyammoniaque, *sy.* L'hydroxylamine.

oxycoccos (pfx *oxy* + g. *kokkos,* grain), *sm.* Nom botanique de la *canneberge* ou *airelle coussinette.*

oxycrat (pfx *oxy* + g. *kérannumi,* je mêle), *sm.* Mélange de vinaigre et d'eau pour gargarisme.

oxydabilité, *sf.* Propriété qu'a un corps de s'oxyder.

oxydable, *adj.* 2 *g.* Qui peut s'oxyder ou se rouiller.

oxydant, ante, *adj.* Qui oxyde un corps en fixant sur celui-ci de l'oxygène.

oxydase, *sf.* Sorte de ferment soluble déterminant la maladie du vin appelée *casse brune,* qui consiste dans la précipitation de la matière colorante du vin.

oxydation, *sf.* Phénomène par lequel un corps simple ou composé se combine avec l'oxygène.

oxyde (g. *oxus,* acide), *sm.* En général, toute combinaison d'un métal avec l'oxygène.

oxyder, *vt.* Transformer en oxyde. — **S'oxyder,** *vr.* Passer à l'état d'oxyde.

oxydule. (Voy. *sous-oxyde.*)

oxygénable (pfx *oxy* + g. *gennaô,* j'engendre), *adj.* 2 *g.* Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène.

oxygénant, ante, *adj.* Qui produit des oxydes.

oxygénation, *sf.* Combinaison de l'oxygène avec un corps quelconque.

oxygène (pfx *oxy* + g. *gennaô,* j'engendre), *sm.* Métalloïde gazeux incolore, liquéfiable à très basse température. L'oxygène est le corps simple le plus répandu dans la nature. Il entre dans la composition de l'air, de l'eau, d'un très grand nombre de minéraux et de presque toutes les matières organiques animales ou végétales. Il est l'agent de la respiration et de la combustion, c.-à-d. que sans lui ces deux phénomènes ne peuvent se produire. On l'emploie en inhalations pour ranimer les asphyxiés, etc., et dans les maladies où la respiration tend à disparaître, etc.

oxygéné, ée, *adj.* Qui contient de l'oxygène. (Voy. *eau.*)

oxygéner, *vt.* Combiner un corps avec l'oxygène. — **S'oxygéner,** *vr.* Entrer en combinaison avec l'oxygène.

oxygénifère (*oxygène* + l. *ferre,* porter), *adj.* 2 *g.* Qui fournit, qui apporte de l'oxygène : *Les corpuscules oxygénifères,* les globules du sang.

oxygone (pfx *oxy* + g. *gônia,* angle), *adj.* 2 *g.* Qui a tous ses angles aigus.

oxyhémoglobine, *sf.* Combinaison d'oxygène et d'hémoglobine, qui se trouve dans le sang artériel.

oxymel ou **oxymellite** (pfx *oxy* + g. *méli, mélitos,* miel), *sm.* Médicament composé de sirop de miel et de vinaigre.

oxymétrie (pfx *oxy* + g. *métron,* mesure), *sf.* Opération chimique ayant pour objet le dosage de l'oxygène.

oxyote (pfx *oxy* + g. *ous,* génitif *otos,* oreille), *adj.* 2 *g.* Qui a des oreilles pointues (zool.).

oxyphonie (pfx *oxy* + g. *phoné,* voix), *sf.* Voix aiguë, perçante.

oxyrrhynque (pfx *oxy* + g. *rugchos,* bec), *adj.* 2 *g.* Qui a le

bec ou le museau pointu. || *Raie oxyrrhynque,* l'alène, la raie à bec pointu (Méditerranée, Manche). (Figure.) — *Smpl.* **Les oxyrrhynques,** genre d'oiseaux conirostres qui ont une grande analogie avec les loriots. || Genre de crustacés de la famille des décapodes brachyures marins.

oxysaccharum [ok-si-sak-ka-rom'] (pfx *oxy* + l. *saccharus,* sucre), *sm.* Mélange de sucre et de vinaigre.

oxysel (pfx *oxy* + *sel*), *sm.* Sorte d'oxyde métallique.

oxysulfure (pfx *oxy* + *sulfure*), *sm.* Tout corps formé par la combinaison d'un sulfure avec un oxyde.

oxyton (pfx *oxy* + g. *tonos,* accent), *sm.* Se dit, en terme de grammaire grecque, de tout mot qui a l'accent aigu sur la dernière syllabe.

oxyure (pfx *oxy* + g. *oura,* queue), *sm.* Genre de vers de l'ordre des nématoïdes et de la fam. des ascarides, dont toutes les espèces vivent en parasites dans le tube digestif des animaux vertébrés et de certains insectes.

oyant, ante (p. pr. de *ouïr*), *adj.* Qui écoute. — Subst. Celui, celle à qui on rend un compte en justice. — Pl. *Les oyants compte.*

Oyapock, 310 kil., fl. de l'Amér. du S. (Guyane fr.). Il se jette dans l'Atlantique par un large estuaire.

Oya-Sivo, courant marin froid du Pacifique qui vient de la mer d'Okhotsk, et descend le long des côtes orient. du N. du Japon à la rencontre du courant chaud, du Kouro-Sivo, qui est un peu plus à l'E.

oyat (*x*), *sf.* Nom vulg. du *roseau des sables* qui fixe les dunes (Océan et Méditerranée).

Oyonnax, 4 652 hab. Ch.-l. de c., arr. de Nantua (Ain). Fabrique d'objets en bois.

Ozanam (Antoine-Frédéric) (1813-1853), écrivain et professeur français.

Ozaneaux (1795-1852), littérateur et historien français.

ozène (g. *ozaina*), *sm.* Ulcère du nez, à odeur fétide (punaisie).

ozokérite (du g. *ozein,* exhaler une odeur + *kéros,* cire), *sf.,* PARAFFINE NATURELLE ou CIRE FOSSILE, résine naturelle existant surtout en Moldavie.

Ozoles, surnom des Locriens qui habitaient sur le golfe de Corinthe.

ozone (g. *ozein,* exhaler une odeur), *sm.* Variété allotropique de l'oxygène obtenue par l'action de l'électricité sur ce gaz. Son pouvoir oxydant est supérieur à celui de l'oxygène et lui permet de brûler rapidement tous les corps organiques.

ozoné ou **ozonisé,** *adj. m.* Se dit de l'oxygène amené à l'état d'ozone.

ozoner ou **ozoniser,** *vt.* Amener à l'état d'ozone, en parlant de l'oxygène.

ozonisation, *sf.* Transformation de l'oxygène en ozone.

ozoniseur, *sm.* Appareil qui sert à produire l'ozone.

ozonomètre (*ozone* + g. *métron,* mesure), *sm.* Papier préparé spécialement pour reconnaître la présence et la proportion d'ozone (chim.).

ozonométrie, *sf.* Art de constater la présence de l'ozone et d'en déterminer la quantité.

ozonométrique, *adj.* 2 *g.* Qui a rapport, qui appartient à l'ozonomètre.

p [*pé,* suivant l'ancienne épellation ; *pe,* suivant la nouvelle épellation], *sm.* Seizième lettre de l'alphabet français, consonne labiale forte ou ténue. || Dans la banque et le commerce, **P** figure dans les abréviations suivantes : 5 p. 0/0, *cinq pour cent ;* 5 p. 0/00, *cinq pour mille.* || Dans le langage ecclésiastique, le **P.** signifie le *Père,* et **T. R. P.** le *Très Révérend Père.* || En musique P. piano, doucement.

paca (mot amér.), *sm.* Mammifère rongeur voisin de l'agouti : Brésil, Guyane, Antilles méridionales.

pacage (bl. *pascuaticum*), *sm.* Terrain où l'on mène paître les bestiaux. || Droit de mener paître : *Droit de pacage.*

pacager, *vi.* Faire paître : *Pacager des moutons.* — Gr. Ce verbe prend *e* après *g* devant *a* et *o.*

INVERTÉBRÉS

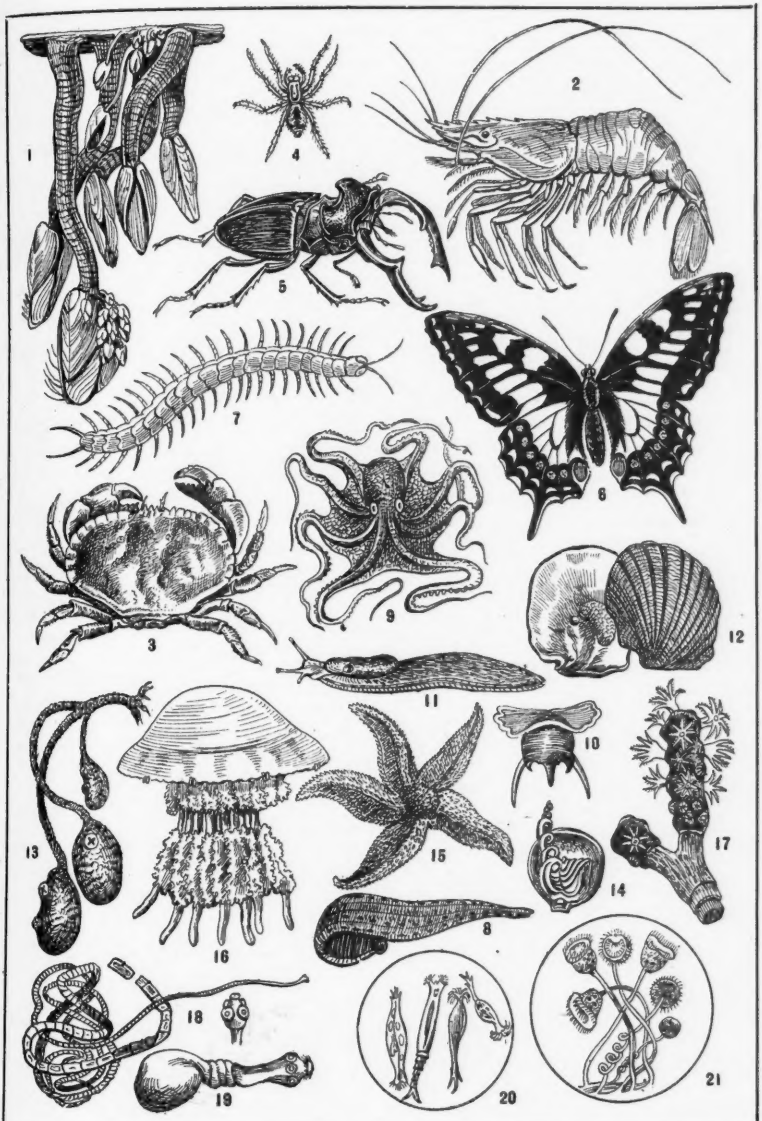

1. Anatife (Cirrhipèdes). — 2. Palémon scie. — 3. Crabe tourteau (Crustacés). — 4. Lycose tarentule (Arachnides). — 5. Lucane cerf-volant. — 6 Papillon machaon (Insectes). — 7. Scolopendre (Myriapodes). — 8. Sangsue (Annélides). — 9. Poulpe (Moll. céphalopodes). — 10. Hyale (Moll. ptéropodes). — 11. Limace (Moll. gastéropodes). — 12. Pintadine (Moll. acéphales testacés). — 13. Bolténie (Moll. acéph. tuniciers). — 14. Térébratule (Moll. brachiopodes). — 15. Astérie (Zooph. échinodermes). — 16. Méduse (Zooph. acalèphes). — 17. Corail (Zooph. polypes). — 18. Ténia. — 19. Cysticerque, vers intestinaux. — 20. Rotifères (Zooph. rotateurs). — 21. Vorticelles (Zooph. infusoires).

occid. d'Afr. (Sénégal et golfe de Guinée).

Tornéa, 476 kil. Fl. du N. de l'Europe, qui sépare la Suède de la Russie (Finlande). La Tornéa traverse le lac du même nom et se jette au fond du golfe de Bothnie. — **Tornéa,** 900 hab. V. de la Finlande russe, sur la Tornéa.

Toro, l'un des trois cantons du Fouta sénégalais (Afr. occid.).

torolo, *sm.* Arbre de Madagascar, fam. des taccacées.

toron, *sm.* Assemblage de fils de caret qui entre dans la composition d'une corde, d'un câble. || Gros tore à l'extrémité d'une surface droite. || *Toron de paille,* poignée de paille tortillée (V. *torchon*).

Toronto, 181 000 hab. V. et port sur la côte NO. du lac Ontario, capit. du haut Canada. Blés, bois.

torpeur (l. *torporem*), *sf.* Trouble du système nerveux, caractérisé par un sentiment de pesanteur, la diminution de la sensibilité. — Fig. Inertie de l'esprit.

torpille (du l. *torpere,* être engourdi), *sf.* Poisson de mer cartilagineux, du genre raie, pourvu, dans le voisinage du cerveau, d'un appareil électrique qui cause un engourdissement aux pers. qui le touchent (Océan et Médit.). || Engin de guerre, rempli d'un explosif que l'on peut faire éclater sous un navire à un instant précis. Il y a des torpilles fixes, des torpilles lancées et des torpilles automobiles.

torpillé, ée, *adj.* Garni de torpilles de guerre : *Une rade torpillée.* || Qui a subi les atteintes d'une torpille : *Navire torpillé.*

torpiller, *vt.* Détruire au moyen de la torpille.

torpilleur, *sm.* Marin qui dispose les torpilles. — *Adj. m.* et *sm.* Petit bâtiment chargé de lancer des torpilles. || Torpilleur sous-marin, très récemment inventé, qui navigue complètement immergé et lance des torpilles.

Torquatus (Titus Manlius), dictateur rom. en 362 av. J.-C.; vainqueur des Latins en 340. — Titus Manlius Torquatus, consul en 235 av. J.-C., conquit la Sardaigne.

Torquay, 25 534 hab. V. d'Angleterre, comté de Devon. Port.

torque, *sf.* Bourrelet figuré sur le haut du heaume des armoiries (blas.).

Torquemada (Jean de) (1388-1468), dominicain et cardinal espagnol, envoyé du pape Eugène IV au concile de Bâle.

Torquemada (Thomas de) (1420-1498), inquisiteur général d'Espagne, célèbre par sa cruauté.

torques (l. *torques*), *sm.* Collier des Gaulois, des Perses, des Grecs, des Romains; donné à Rome, comme récompense militaire.

Collier gaulois trouvé à Marrale.

torrentiel, elle, *adj.* Qui est produit par les torrents. || Qui ressemble à un torrent : *Pluie torrentielle.*

torrentiellement, *adv.* A la manière des torrents.

torrentueux, euse, *adj.* Qui a le caractère d'un torrent.

Torrès (détroit de), le détroit qui s'étend entre la Papoussie et l'Australie, sur une longueur de 150 kilomètres.

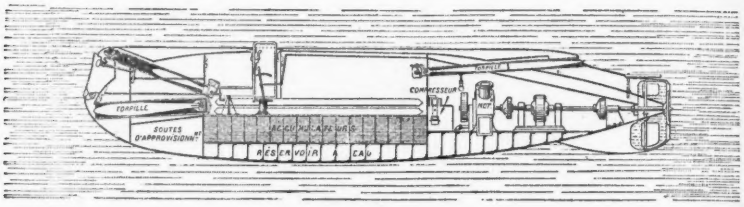

TORPILLEUR SOUS-MARIN (COUPE)

torquet, *sm.* Objet placé pour cacher un piège. || *Donner le torquet,* tromper.

torquette, *sf.* Enveloppe de paille ou panier d'osier contenant du poisson, de la volaille, etc.

Torre (della) ou **Torriani,** illustre fam. ital. guelfe qui gouverna Milan de 1242 à 1312.

Torre (Giovanni-Maria della) (1713-1782), savant ital. qui, le premier, descendit dans le cratère du Vésuve.

Torre (duc de la). (Voy. *Serrano.*)

Torre-del-Greco, 28 281 hab. V. et port d'Ital., sur le golfe de Naples, au pied du Vésuve, détruite en partie par l'éruption du 15 juin 1794.

Torre-dell'Annunziata, 28 000 hab. V. et port d'Ital., sur le golfe de Naples.

torréfacteur, *sm.* Appareil pour torréfier.

torréfaction (du l. *torrere,* griller + *facere,* faire), *sm.* Action de torréfier.

torréfier (l. *torrefacere*, de *torrere,* griller + *facere,* faire), *vt.* Griller une substance végétale ou animale : *Torréfier du café.* — Gr. Je torréfie, n. torréfions; je torréfiais, n. torréfiions, v. torréfiiez; que je torréfie; que n. torréfiions.

Torrens (act), acte immatriculaire constituant un titre de propriété, et mis en pratique en Australie depuis 1861. Appliqué à certaines de nos colonies.

torrent (l. *torrentem,* qui se dessèche), *sm.* Courant d'eau impétueux, qui souvent se dessèche pendant les chaleurs, et qui se forme surtout dans les montagnes et les sols granitiques. — Fig. Tout ce qui coule ou s'avance avec impétuosité. || Grande et impétueuse émission : *Un torrent de larmes.* || Irruption d'une multitude : *Un torrent de barbares.* || Explosion des passions, des sentiments : *On ne put arrêter le torrent de sa colère.* || Force, influence qui entraîne : *Suivre le torrent de la mode.*

Torrès (dètroit de), le détroit qui s'étend entre la Papoussie et l'Australie, sur une longueur de 150 kilomètres.

Torres-Vedras (*vieilles tours*), 1 500 hab. Petite v. de l'Estramadure portug. où Wellington établit, en 1810, ses lignes de défense contre l'armée française.

Torriani. (Voy. *Torre* (*Della*)

Torricelli (Evangelista) (1608-1647), mathématicien et physicien ital., inventeur du baromètre.

torride, *adj. 2 g.* Brûlant, excessivement chaud : *Chaleur torride.* || *Zone torride,* la portion de la surface de la terre comprise entre les deux tropiques, traversée en son milieu par l'équateur, et où règne toute l'année une température très élevée.

tors, orse (vx fr. *pp.* de *tordre*), *adj.* Tordu. || *Bois tors,* bois présentant des courbures qui permettent de les utiliser dans certaines constructions courbes. || Tourné de travers, difforme. || *Colonne torse,* celle dont le fût est contourné en spirale. — *Sm.* Le degré de torsion d'un câble. || Gros cordon de soie tordu comme un câble et employé dans la tapisserie.

torsade, *sf.* Frange tordue en spirale dont on orne les tentures, les rideaux, les draperies. — *Sfpl.* Faisceau de fils d'or ou d'argent tordus en spirale, en forme de petits rouleaux, et garnissant le pourtour des épaulettes des officiers.

vint pas me consoler. Peut-être, elle aussi, m'accusait-elle d'être une ennemie du genre humain. Mais j'étais trop fière pour chercher à expliquer la vérité à n'importe qui. S'ils éprouvaient tous le besoin de me croire mauvaise, ils pouvaient bien me croire aussi mauvaise qu'il leur plairait!

Avec mon tablier, mes petites pantoufles, nu-tête, nu-bras, je descendis anxieusement au rez-de-chaussée. Le boulanger apportait le pain; la porte était ouverte. C'était une occasion, je la saisis... Ah! voilà les larges, longues rues! Quelque méchantes que puissent être les grandes personnes qui vont et viennent affairées, du moins elles ne me feront pas de mal, puisque je ne leur appartiens pas!

Comme un petit lièvre effrayé, je filais le long du trottoir; j'arrivai à un grand carrefour. Devant ce nouveau péril, je m'arrêtai pour réfléchir.

Traverser seule, c'était courir le risque de se heurter à des roues ou à des chevaux qui roulaient et piaffaient continuellement. Je n'eus pas ce courage et restai là, désespérée, à regarder ces gens heureux qui, sans aucun souci, passaient d'un côté à l'autre. Comme j'étais plantée là, immobile, un *policeman* s'avança d'un pas tranquille, en flâneur. Il avait l'air disposé à aider une petite fille, et je savais que si les voleurs vous attaquent, le *policeman* est là pour vous défendre.

— S'il vous plaît, monsieur le *policeman*, voudriez-vous me faire traverser la rue? — lui dis-je, m'approchant de lui hardiment.

L'aimable géant me tendit la main, saisit mes doigts impatients, et je trottinai à son côté, tandis que, gravement, il me faisait traverser.

Puis, sans un mot, je me remis à courir : plus vite je courais, plus vite je croyais atteindre la maison de maman Cochrane, revoir mes chers amis Louis et Mary-Jane.

Dans quelle direction je courais, je n'en sais rien encore. Il me semble que j'avais couru ainsi le long d'interminables rues pendant des heures et des heures, si bien que mes pieds dans mes fines pantoufles commençaient à souffrir. Peu à peu mes jambes se raidirent, il me fut de moins en moins facile de continuer. Personne ne m'arrêtait, mais j'ai idée que bien des gens me regardaient.

Je savais à peine ce dont j'avais le plus peur : être prise et ramenée à ma mère ou tomber mourant de faim dans ces grandes rues indifférentes. L'une ou l'autre vision me parut si terrible, comme dans un éclair, que tout à coup je m'abattis sur le seuil d'une porte et fondis en larmes.

— Qu'est-ce qu'il y a, ma petite demoiselle ?— me demanda un grand *policeman*, avec un sourire d'insidieuse bienveillance.

— Je veux retrouver ma maman de tous les jours... Mais c'est si loin !... Je suis très fatiguée, et personne ne se soucie de moi, et je suis pourtant bien malheureuse...

Je levai anxieusement les yeux sur le grand *policeman*. Je me demandais si un personnage aussi énorme pouvait comprendre et plaindre les chagrins d'une créature aussi petite que moi.

— Comment vous appelez-vous? demanda-t-il.

— Angela.

— Où demeurez-vous, ma petite demoiselle?

— Oh! terriblement loin... dans une grande maison là-bas, là-bas, — répondis-je, montrant vaguement le lointain devant moi, — une grande maison où il n'y a ni champs ni fleurs.

— Ne voudriez-vous pas venir avec moi, ma petite demoiselle? insinua le *policeman*.

S'il m'avait demandé d'aller en prison avec ce sourire et cette voix-là, j'y serais gaiement allée, je crois. Il m'enleva dans ses bras et me porta ainsi, je le sais maintenant, au poste le plus voisin. Là je fus installée sur les genoux d'un inspecteur et une armée de géants se rangea autour de moi.

Comment ces *gentlemen* de la force publique peuvent-ils se comporter avec les autres? je l'ignore ; mais je les considérerai toujours comme mes meilleurs amis. Ils me choyèrent prodigieusement et rivalisèrent de gâteries : l'un me tendit une tartine de confitures, un autre une tartine de miel, puis des mains variées m'offrirent des bonbons, des gâteaux et des pommes. Il ne s'agissait que de satisfaire chacun et de manger tout cela successivement.

Les bons géants me souriaient et paraissaient écouter mes confidences avec admiration et délices. En dehors du cercle décourageant de la famille, je devenais facilement

expansive. Entre deux bouchées, je leur fis le récit de mes douleurs personnelles.

Quand je leur racontai la disparition de Stevie dans une boîte étrange, ils hochèrent la tête avec sympathie ; et quand, charmée de l'effet que j'avais produit, j'en vins à leur affirmer que, misérable et solitaire, j'aimerais à être mise dans une boîte, moi aussi et envoyée au ciel, tous laissèrent pendre leur mâchoire sur leur poitrine.

Ce que je préférais à tout, c'était de retourner chez maman Cochrane ; mais, si je ne pouvais pas la retrouver, je voulais mourir comme Stevie, à moins que les *policemen* ne voulussent prendre soin de moi et me garder toujours avec eux.

L'inspecteur était prêt à m'adopter sur l'heure. En attendant, comme j'étais épuisée de fatigue et de surexcitation, il me conseilla de m'endormir sur ses genoux, ce que je fis sans répugnance aucune.

Je dormais ; quelqu'un me secoua, j'ouvris les yeux... et je vis mon beau-père qui me souriait. Je me crus à la maison, je me frottai les yeux et me mis sur mon séant : j'étais toujours dans les bras de l'inspecteur, je reconnus son chapeau noir et sa barbe grise. Mon cercle de bons géants avait disparu ; mais sur la table, à côté de moi, étaient amoncelés des restes de tartines et de pain d'épices, des bonbons, des biscuits, des sucres d'orge et des pommes.

Deux *policemen*, debout sur la porte, me grimaçaient une éloquente protestation d'inaltérable amitié. L'inspecteur n'avait pas relâché sa prise secourable autour de mon pauvre corps fatigué.

— Papa, je suis si heureuse ici ! Ne retournons plus jamais chez ma maman du dimanche ! Laissez-moi ici, toujours, avec les gentils *policemen*...

Mon beau-père se mit à rire, de son bon rire joyeux et cordial. Il me prit dans ses bras, serra la main de l'inspecteur et des *policemen*, et me porta dans un *cab*. J'étais encore trop engourdie et trop lasse pour réclamer. La voiture s'ébranlait à peine que je dormais profondément sur les genoux de mon beau-père.

HANNAH LYNCH.
Traduction de M. BRANDON.

(A suivre.)

LETTRES DU SÉMINAIRE[1]

XX

Issy, 28 avril 1843.

Ma bien chère maman,

Le lendemain de la réception de votre dernière lettre, j'ai reçu le petit paquet que vous m'annonciez. Que j'ai été désolé de voir que vous vous étiez peut-être gênée pour m'envoyer 75 frs. qui y étaient renfermés. Je suis sûr que vous vous êtes mise à sec pour me faire cet envoi. Savez-vous ce qui me l'a fait deviner? Il y avait 3 francs, trois petites pièces; quand j'ai vu cela, j'en ai presque pleuré. Mon Dieu, je suis sûr, me suis-je dit aussitôt, que cette pauvre bonne mère s'est dépouillée pour moi de ses derniers deniers. Oh! si j'avais su cela, ma bonne maman, je ne vous l'aurais pas dit. Mon Dieu! mon Dieu! peut-être êtes-vous encore dans l'embarras, et j'en suis la cause!

J'ai maintenant à vous parler d'une bien grande affaire, ma très chère maman. Quoiqu'il en ait été rarement question entre nous, depuis longtemps son approche excitait en moi de graves pensées, et vous-même peut-être y avez souvent réfléchi. La fin de mon séjour à Issy a ramené l'époque où j'ai dû, suivant l'usage, être invité à recevoir la Tonsure. Vous conce-

1. Voir la *Revue* du 15 décembre 1901 et 1er janvier 1902.

vez que cette invitation n'est et ne peut être un ordre : c'est une simple permission donnée par les supérieurs, et c'est ensuite à chacun à examiner avec son directeur particulier s'il doit ou non y accéder. C'est donc entre M. Gosselin et moi que roule maintenant la décision de cette importante affaire. Je n'ai rien négligé et ne négligerai rien pour le mettre en état de m'indiquer sur ce point la volonté de Dieu ; après quoi, sa volonté sera ma règle. Quoiqu'il n'y ait encore rien de décidé, j'ai pourtant lieu de prévoir une réponse affirmative. Mais je ne veux pas, ma bonne mère, qu'une décision si importante dans ma vie se fasse sans votre conseil. Les conseils d'une mère ont quelque chose de trop sacré, pour n'être pas consultés, quand il s'agit d'un engagement si important. Voici donc à quoi je m'engage : pesez-le attentivement, ma bonne mère, afin de me faire ensuite connaître votre décision.

En recevant la Tonsure Cléricale je ne contracte aucun engagement irrévocable. C'est une simple promesse et non un vœu : c'est un engagement d'honneur et non une obligation stricte et indissoluble. Mais vous sentez que, pour un cœur bien né, une promesse équivaut presque à un engagement, à plus forte raison, lorsque cette promesse s'adresse à Dieu lui-même. S'il ne faut donc pas d'un côté s'exagérer ses obligations, il ne faut pas non plus, sous prétexte qu'elles sont révocables, les contracter à la légère et sous peine de s'en repentir. Prendre Dieu pour mon partage, me consacrer à son service, et reculer ensuite, serait une infidélité que je me reprocherais toute ma vie : je ne me la permettrais pas même envers un homme. Vous voyez donc, ma bonne mère, qu'il est de la plus haute importance de faire ce premier pas avec sens et jugement. Je n'ai pas voulu qu'il se fît un acte important dans ma vie, dont vous ne fussiez en quelque sorte la conseillère : pesez donc ce que je viens de vous dire, et examinez devant Dieu la réponse que vous devez y faire. Vous sentez que toute vue humaine, toute considération qui n'aurait pas pour fin la pure volonté de Dieu serait ici plus que déplacée.

Du reste, je le répète, ma bonne mère, il n'y a encore rien de décidé. Les délais et les réflexions, si utiles en toutes les affaires, sont ici strictement indispensables. Aussi M. Gosselin ne m'a-t-il donné encore aucune réponse décisive. Sa pru-

dence, sa sagesse, son expérience sont des garans suffisans de la confiance que j'ai mise en lui. En ces choses, la vocation divine doit seule être consultée, et la vocation divine ne se connaît que par la volonté d'un sage directeur. Je crois qu'en cet état de choses, vous feriez bien de tenir la chose secrète : on ne se repent jamais d'avoir retardé la publicité, et on se repent souvent de l'avoir trop hâtée. Or vous savez que pour la publicité, il suffit à peu près qu'une ou deux personnes le sachent, toutes les autres en sont bientôt instruites. Consultez toutefois, ma bonne mère : on ne le peut trop en ces circonstances, mais secrètement et sans bruit. Je vous recommande surtout M. le Borgne, mon ancien directeur, dont je respecterai infiniment les conseils. Vous pourrez lui remettre en même temps le petit billet ci-inclus. Aussitôt que la décision sera portée, je vous le ferai connaître, mais je désire recevoir auparavant votre réponse.

En tout cas, ma bonne mère, voici les pièces qui me seront nécessaires. Quoiqu'encore dans le doute, je crois que vous feriez bien de vous les procurer le plus tôt possible et de me les envoyer : en attendant la décision absolue, vous m'exposeriez à ne pas les recevoir à temps, ce qui m'obligerait nécessairement à retarder d'un an la réception de la Tonsure. Ces pièces sont au nombre de deux : 1° un extrait de naissance légalisé au tribunal de 1re instance ou à la préfecture; 2° un extrait de baptême, légalisé à l'évêché, lequel extrait doit faire mention expresse du mariage légitime des parens à l'Église. Toutes ces conditions vous paraîtront peut-être singulières, mais comme ces pièces doivent passer par divers bureaux, il faut qu'elles soient remplies avec une scrupuleuse exactitude. Je crois que vous feriez bien de vous y prendre de bonne heure : afin que s'il y manquait quelque chose, nous eussions le temps d'un second envoi. Je pense que l'occasion de Liart pour St-Brieuc pourra être commode, s'il n'est pas parti lors de la réception de cette lettre. Je dois aussi vous dire que l'ordination a lieu à la Trinité, c'est-à-dire à peu près dans un mois et quelques jours.

Voilà, ma bonne mère, ce que j'avais à vous communiquer. Une affaire d'une aussi grande portée m'occupe sérieusement, sans contention toutefois : les excellens avis de M. Gosselin

me la font éviter. J'appelle avec impatience le moment où il nous sera donné de parler de tout cela à notre aise. Il approche, ma bonne mère : mais que ne puis-je vous avoir en ces momens auprès de moi ! c'est maintenant que votre présence me serait chère et précieuse. Je supplée à votre absence par la vivacité de mes désirs, ma pensée est toujours dirigée vers vous. Maman est-elle heureuse ? maman est-elle contente ? Adieu, ma tendre mère, vous êtes ma joie et mon bonheur, je sacrifierais tout, excepté Dieu, pour vous plaire.

Votre fils tendre et respectueux,

E. RENAN

XXI

Monsieur Renan,
Maison des Sulpiciens,
Issy, près Paris.

Tréguier, 4 mai 1843.

Que ta lettre me rend heureuse, mon enfant bien aimé ! Mon Dieu ! le vœu que j'avais formé dans ma pensée va donc commencer à se réaliser. Depuis l'époque de la cruelle maladie qui avait failli te ravir à la tendresse de ta pauvre mère, de ta bien aimante sœur et à ton excellent frère, j'avais promis dans le secret de mon cœur de ne jamais mettre d'obstacle si le bon Dieu te réservait à son service. Je ne t'en ai jamais parlé, je voulais que ta vocation vînt de Dieu seul. Te rappelles-tu, pauvre enfant, l'état où tu étais à la suite de cette cruelle maladie, le vœu et le pèlerinage que nous avions faits à Notre-Dame-de-Bon-Secours ? J'ai souvent pensé depuis ce temps que le bon Dieu avait des vues sur toi. Plusieurs personnes qui se rappellent de te voir tout perclus, me le disent encore. Ernest, mon cher Ernest, suis les inspirations de la grâce ; ici, il n'y a nul motif humain ; ton frère, ta sœur sont dans des positions honorables et lucratives, c'est la Providence qui les a pourvus, elle ne t'aurait pas non plus abandonné, ni eux non plus. Mais, mon enfant, un plus digne emploi t'est réservé, servir le bon Dieu dans son sanc-

tuaire, là où il plaira à sa sainte volonté, voilà toute mon ambition.

J'ai pris quelques jours de réflexion, je n'étais pas en état de te répondre les premiers jours. Ta lettre m'a bien vivement émue dans le premier moment, mais je me suis bien vite remise. Elle me rend si bien les dispositions de ton cœur, ta vive et tendre affection. Tout cela m'est bien nécessaire, mes chers enfants, dans mon isolement. Sais-tu, mon enfant, qui j'ai consulté? M. Pasco, qui t'a élevé, qui a dirigé tes classes, ton cœur, ton esprit. Je lui ai fait un plaisir que je ne puis te rendre, il m'a accordé au moins deux heures d'entretien desquelles je l'ai bien remercié. « Écrivez à Ernest, dit-il, madame Renan, il est appelé au sacerdoce, je l'ai toujours pensé. Comment, dit-il, lui direz-vous combien je l'aime! oh! il le sait bien, dites à Ernest que je suis et que je serai toujours son véritable ami. » Mais, mon cher Ernest, monsieur Gouriou a deviné aussi notre affaire, mais sois tranquille, ils ne diront rien à personne que lorsque tu le diras. J'ai remis à monsieur Le Borgne ton petit billet, il est occupé de la pâque des enfans, il te répondra plus tard. Mais le bon saint homme ne sait de quel côté tourner avec l'ouvrage : c'est le confesseur de tous les enfans de la ville.

Tu recevras incessamment les papiers que tu me demandes. Je n'ai pas pu profiter de l'occasion de Liart qui est parti ce matin. Je suis obligée de tirer de Lannion l'extrait de mon mariage à l'église ; c'est là que je me suis mariée. Sois sûre que je ferai mon possible pour que rien ne manque. Monsieur le Recteur a eu l'attention de prendre le cahier de 1823 pour faire lui-même l'extrait ; Jean-Louis n'en saura rien. Comme tous ces Messieurs sont bons pour nous, sous le rapport des attentions et des égards! Je t'assure que l'on t'attend ici bien ardemment, peut-être que tu pourras venir peu de temps après l'ordination de la Trinité. Qu'en dis-tu, mon Ernest?

Je vais te quitter, mon bien bon enfant, je veux aller moi-même affranchir cette lettre. Sois tranquille sur ma position, mon fils, sur ma santé, sur tout, pauvre petit. Adieu, mon ange. Ta mère,

V^VE RENAN

XXII

Issy, 12 mai 1843.

Ma bonne mère,

Tout est enfin décidé. Quelques jours avant la réception de votre lettre, M. Gosselin m'a donné sa décision définitive : comme la mienne ne dépendait que de vos conseils et des siens, elle a dès lors été arrêtée. Je ne puis vous exprimer ce que je dois en cette affaire importante à la sagesse et à la bonté de cet excellent Supérieur. Dans les nombreux entretiens que nous avons eus à ce sujet, ç'a été une affection, une simplicité, un abandon, et ce qui est plus précieux encore, une prudence vraiment inestimables. J'en ai reçu les conseils les plus importans, et dont je conserverai toute ma vie le souvenir. C'est la providence, ma bonne mère, qui m'a ménagé en lui un directeur aussi parfaitement adapté à mes goûts. J'ai une grande reconnaissance à M. Tresvaux de me l'avoir indiqué : car ce fut lui qui me le conseilla lorsque j'arrivai pour la première fois à Issy sans connaître qui que ce fût. Je lui ai tout exposé : mes goûts, mes souhaits, tout, jusqu'à ma première éducation. Figurez-vous que lui aussi a été élevé sous l'aile de sa mère : son enfance fut entièrement maladive, et il ne doit qu'à sa mère la conservation de sa vie. Aussi il faut voir comme il l'aime ! Il a donc été en état de comprendre tout ce que j'ai pu lui dire.

Enfin il m'a déclaré qu'il croyait devoir me conseiller de faire ce premier pas de la consécration sacerdotale. Comme je l'avais rendu arbitre absolu de la décision, j'ai pris sa volonté pour la voix de Dieu même, et dès ce moment je n'ai plus attendu que la volonté de ma bonne mère. Enfin votre bonne lettre m'est parvenue, et a levé tous mes doutes. Dieu soit donc loué, ma bonne mère ! Je ne puis croire qu'il eût permis que les personnes qui ont sur moi l'autorité de la tendresse et de la raison, me conseillassent un acte si important, si réellement sa volonté ne m'y avait appelé. Espérons donc, ma chère maman, qu'il achèvera pour sa gloire et votre bonheur, ce qu'il a si bien commencé. C'est la pensée qui me

soutient au milieu des idées de sacrifice, toujours pénibles à la nature. Jusqu'ici, il nous a si bien conduits en tout, que ce serait folie de ne pas désormais nous laisser conduire à sa providence. Rappelez-vous, bonne mère, comme il a tout disposé pour notre plus grand bien, jusqu'aux circonstances les plus indépendantes de notre volonté. Si parfois les obligations du sacerdoce m'effraient, la providence si souvent éprouvée de celui qui m'y appelle me rassure et me fortifie. Que je vous remercie, ma bonne mère, de la manière dont vous m'avez conduit en tout cela, de m'avoir laissé une si entière liberté pour un acte qui ne dépend que de Dieu et de la conscience ! Que vous rendrai-je pour ce que je vous dois ? Puissiez-vous être la conseillère et la confidente de mon dernier pas (si Dieu veut que je le fasse) comme vous l'êtes de mon premier. C'est à vous, après Dieu, que je le devrai, ma bonne mère. Ce sont les goûts paisibles et studieux que j'ai puisés à vos côtés qui m'ont conduit vers le sacerdoce. Mais, après vous, la plus grande part de reconnaissance est pour ces maîtres respectés et chéris dont les exemples et les leçons excitèrent en moi le désir de les imiter. Remerciez spécialement M. Pasco des conseils qu'il a bien voulu vous donner. Qu'il me tarde de pouvoir exprimer moi-même à tous ces MM. toute l'affection et la reconnaissance que je leur ai conservée !

Il n'y a plus qu'un mois, ma tendre mère, jusqu'au terme que nous attendons. Comme vous, j'ai éprouvé la plus vive émotion dans les premiers momens où l'on m'a annoncé cette grande affaire. Depuis que je l'ai traitée à loisir avec M. Gosselin, je commence à l'envisager avec plus de calme. Du reste ne craignez pas que ma tranquillité en ait été altérée. Je n'ai pu me défendre d'une vive impression, mais grâce à Dieu, le trouble et la crainte ne m'ont pas approché. Je vois même venir avec joie le moment définitif. Le tout est de prendre un parti et de ne plus regarder en arrière.

J'ai reçu il y a quelques jours la visite de M. l'abbé Roman. Il part à ce qu'il paraît pour la Bretagne vers le milieu ou la fin du mois de juin : il espérait me procurer le plaisir de voyager avec lui : mais vous comprenez que c'est trop prématuré, ma bonne mère ; la cérémonie serait à peine ter-

minée. Cela me prive d'une agréable compagnie de voyage. Mais ce qui m'eût été plus précieux encore, c'eût été de voler plus tôt dans les bras de ma bonne mère. Vous comprenez, bonne maman, qu'il faut mettre un petit intervalle. Comme les vacances finissent ici plus tard qu'à St-Nicolas, elles commencent aussi un peu plus tard. Ma charge de maître des conférences sera aussi un petit obstacle à l'avancement de mon départ : je ne puis guère quitter ma conférence, surtout à cause de l'examen qui a lieu à la fin de l'année. Croyez bien, ma bonne mère, que mon désir comme le vôtre serait d'avancer le plus possible le moment heureux. Que ne puis-je dès à présent vous embrasser ! Que ne puis-je surtout vous avoir à côté de moi, au grand jour de la Tonsure! Tant d'autres auront leurs mères présentes à leur consécration, moi seul je ne serai uni à la mienne que par le cœur et la pensée. Mais notre bonheur n'est qu'un peu retardé, ma bonne mère. J'espère que mon départ ne sera guère rejeté plus d'un mois au delà de la Trinité, et ensuite nous gagnerons par l'autre bout ce que nous aurons perdu par celui-là. Pauvre mère! cela vous satisfait-il? Dites-le moi ; je vous en supplie. Si vous n'étiez pas contente, tout me serait possible, pour que rien ne manquât à votre bonheur.

Adieu, ma bonne mère, l'heure du courrier me presse. Puissiez-vous être heureuse autant que je le souhaite ; je n'en puis dire davantage.

Vous savez mon amour et mon respect,

E. RENAN

XXIII

Issy, 6 juin 1843.

Ma mère, ma tendre mère, c'est dans votre sein que je viens épancher la plus grande peine que j'ai éprouvée et que j'éprouverai peut-être de ma vie. Vous seule pourrez m'en consoler. Le jour que nous appelions de nos vœux, le jour qui pour nous devait être si beau, s'enfuit devant nous. O maman, ma bonne maman, qu'allez-vous dire? Pourquoi donc, direz-vous, m'avoir bercée de si douces espérances pour

me les ravir? Ma mère, écoutez-moi et soyez juge de mes motifs.

Depuis la grande époque où l'on me parla pour la première fois de l'affaire qui fait aujourd'hui notre peine, mille réflexions et mille agitations se sont partagé mon âme. Tantôt le doute prévalait; tantôt les irrésolutions faisaient place à quelque chose de plus décisif. Ma première lettre a pu vous exprimer quelque chose de cet état d'anxiété et d'incertitude. Toutefois je ne vous l'exposais pas à nu, car, me disais-je à moi-même, à quoi bon fatiguer ma mère de mes hésitations, si après tout elles aboutissent à une solution affirmative? J'avais peut-être tort, ma mère, ma bonne, mon excellente mère. Si cela est, au nom du ciel, pardonnez-moi. Les conseils de mon directeur, malgré sa haute sagesse, ont dû participer à cette incertitude. Toutefois, à certains momens, il semblait pencher très fortement pour l'affirmation et c'est dans un de ces momens que je vous ai écrit cette lettre fatale, où je vous donnais des espérances, que je suis maintenant obligé de vous ravir. Mes craintes cependant n'ont pas tardé à renaître, et lorsque le jour de la décision définitive est arrivé, maman, ma chère maman, je vous en prie, pardonnez-moi,... j'ai reculé. De nouvelles considérations, que je n'avais peut-être pas assez pesées, examinées de nouveau entre Dieu et ma conscience, m'ont fait redouter un pas dont j'avais compris l'importance. J'ai donc cru devoir différer. Oui, *différer*, ma mère; car Dieu sait que mon cœur est toujours à lui, que le sacerdoce est toujours le plus ardent de mes vœux, la plus douce de mes espérances. Ce n'est qu'un délai, et peut être un délai bien court. Je suis encore bien jeune, ma bonne mère; on se repent rarement d'avoir attendu, quand surtout en attendant on ne fait que se rendre plus digne. O maman, que je voudrais vous montrer le fond de mon âme! Vous y verriez combien il m'en a coûté de renoncer à la douce attente que j'avais conçue. Mais j'ai cru le devoir faire, et je n'ai pas pu résister à un ordre impérieux de ma conscience.

Oh! que dans ces cruels momens, j'ai souvent appelé ma mère. Que j'ai souvent dit à Dieu : Mon Dieu, montrez-la moi un quart d'heure, un petit quart d'heure, pour que je puisse épancher mon cœur dans le sien et lui dire tout ce que

je souffre. Mais voici surtout la pensée qui me déchire. Dans une autre peine, je me reposerais au moins par la pensée sur votre sein, et je serais soulagé. Mais en celle-ci, ô ma mère, je n'ai pas même cette consolation. Car toute ma peine vient de celle que je vous cause. Je me figure voir maman, l'unique objet de ma tendresse, me repoussant presque. Oh! que cette pensée est déchirante! Tout ce qui me soulage, c'est de songer que je souffre pour Dieu et pour vous; pour Dieu, dont j'ai cru reconnaître la volonté dans ce délai, pour vous, ma mère: c'est la pensée de votre douleur qui fait la mienne. Oh! si je savais que maman consentît encore à m'appeler son Ernest, son cher Ernest, que j'endurerais mon chagrin avec courage! Mais je vous avoue que jusqu'à ce que je l'aie entendue, cette parole de paix et de bénédiction, cette parole de pardon dont mon cœur est altéré, il n'y aura pas de bonheur pour moi.

Je me jette donc à vos genoux, ô ma tendre mère, je vous expose le fond de mes motifs, placez-vous entre Dieu et moi et soyez juge. Si j'avais été un de ces cœurs insensibles, incapables de sentir l'importance d'un acte aussi grand, j'aurais été exempt de toutes ces peines. Mais, grâce à Dieu, grâce à vous, maman, je ne suis pas de ce nombre. Je ne crois pas qu'il y ait de honte à reculer, quand on ne recule que pour obéir à sa conscience. Je ne doute pas que toutes les personnes que vous aviez faites confidentes de notre affaire n'entrent dans ces raisons. La réserve qu'impose le secret de la direction, et que je voudrais pouvoir rompre avec vous, ô ma mère, me commande le silence sur le détail de ces motifs: c'est le secret de Dieu et de mon directeur; tout ce que je puis dire, c'est que l'obéissance et le désir du bien m'ont seuls dirigé. Je pourrai avoir à en pleurer, mais non pas à m'en repentir. On ne se repent que d'une faute, et Dieu connaît mes intentions. Du reste, ces bons MM. du séminaire l'ont parfaitement compris; ils semblent en avoir redoublé pour moi d'estime et d'amitié. Rien du reste n'est moins rare ici que ce que j'ai cru devoir faire en cette occasion.

Le bon Monsieur Gosselin, en qui j'ai trouvé un père en l'absence de ma mère, a pris comme ami une vraie part à ma peine. Je la lui ai exposée sans réserve; celle surtout qui provenait

de ma mère chérie, et qu'il est si bien capable de comprendre. Il a bien voulu contribuer à la soulager, et m'a prié de laisser quelques lignes blanches au bas de ma lettre, afin de les remplir lui-même. Ces lignes vous témoigneront, ma bonne mère, qu'en tout ceci je n'ai pas agi à l'aventure et contre l'avis de mes directeurs. Du reste, je vous le répète, ô ma très chère mère, ne voyez en tout ceci qu'un délai, et non un pas en arrière. M. Gosselin m'a toujours fait soigneusement discerner ces deux choses. L'état ecclésiastique, qui jusqu'ici, comme vous le savez, a été mon unique pensée, est encore celle que je nourris le plus chèrement au fond de mon cœur. Au contraire, la réserve que je veux mettre avant d'y entrer, vous doit être une preuve que mes idées à cet égard ne sont pas des velléités et des imaginations. Courage donc, ma mère! Je vous avais demandé un sacrifice; vous me l'aviez accordé: c'est un autre plus pénible peut-être que je vous demande maintenant; c'est que vous offriez à Dieu la peine qui résultera pour vous de ce retard. O ma mère, songez que c'est pour bien peu de temps, et songez au bonheur tout nouveau que nous éprouverons quand le moment sera venu. Il viendra, tendre mère. Dieu ne m'a pas amené jusqu'ici pour m'abandonner. Il n'eût pas permis que toutes les personnes qui jusqu'ici ont eu autorité sur moi se fussent méprises sur ses desseins à mon égard. Cette pensée, qui est la plus ferme de celles qui me dominent, me soutient et me console. Dites à M. Pasco que les bonnes paroles qu'il a bien voulu me transmettre par vous vivront toujours au fond de mon âme, et seront toujours pour moi l'expression de la volonté de Dieu. Elles sont ma joie et mon espérance: et ce serait m'arracher pour ainsi dire le fond de ma nature, ce serait détruire la moitié de moi-même que de me faire envisager un autre but. Telles sont mes dispositions actuelles, et j'espère que Dieu me les conservera. Ce délai donc, ma chère maman, ne doit vous faire concevoir aucune crainte, aucune inquiétude pour l'avenir. Je serais désolé que vous l'envisageassiez de la sorte.

Je compte les jours et les heures jusqu'au moment où je pourrai recevoir votre réponse. Elle seule peut faire renaître le calme en mon âme. Je ne commencerai à respirer que quand vous m'aurez dit que vous m'aimez toujours autant et

que vous êtes résignée, et je ne serai pleinement heureux, que quand j'en aurai lu de mes yeux l'assurance sur votre front. Ce moment n'est pas loin, tendre mère: oh! que je l'appelle avec ardeur! Il ne sera pas aussi doux qu'il aurait pu l'être, et ce sera ma faute. Cette pensée me déchire. Pourtant, ma bonne mère, nous jouirons l'un de l'autre, et cela ne nous suffit-il pas? Adieu, tendre mère, je ne suis malheureux que parce que je songe que vous l'êtes: mais jamais je ne vous ai tant aimé.

E. RENAN

Ajouté de la main de M. Gosselin.

Je ne puis qu'approuver la résolution que prend aujourd'hui M. Renan, de différer pour quelque temps son entrée dans l'État Ecclésiastique, afin de pouvoir faire un jour cette démarche avec plus de maturité. J'ai la confiance que ce délai ne l'empêchera pas d'exécuter plus tard le dessein qu'il a depuis longtemps de se consacrer à Dieu dans l'État Ecclésiastique.

A. GOSSELIN

Exposez mes sentiments à tous ces MM. du Collège et du Presbytère. Il me tarde infiniment de pouvoir m'en entretenir avec eux. Puissent-ils voir le fond de mes motifs! Je supplie le bon M. Gouriou de prier pour moi, le jour de la Trinité, comme il eût fait si j'avais été tonsuré. — Maman, maman, votre pensée me déchire. Il est bien doux d'aimer sa mère, comme je l'aime: mais aussi on souffre doublement de ses peines. Quand pourrons-nous nous dire à loisir tout ce que nous pensons? Au nom du ciel, une lettre le plus tôt possible! Ne soyez pas inquiète de moi, ma santé est excellente, j'ai assez de fermeté pour supporter tout ceci. Croyez surtout qu'aussitôt votre lettre reçue, la joie renaîtra en mon âme. Mais promettez-moi, ma bonne mère, que vous me direz tout ce que vous pensez, comme je viens de vous dire tout ce que j'avais sur le cœur.

Adieu, mon excellente mère.

ERNEST RENAN

XXIV

Tréguier, 8 juin 1843.

Ernest, mon fils bien aimé, dans quel état je te vois! quoi! pauvre enfant, ta bonne conscience toujours en paix est troublée, bouleversée, et tu penses que je t'en aimerai moins! Bien au contraire, tu me m'avais jamais été si cher. Pour l'amour du ciel, remets-toi, regarde tout ceci comme une épreuve que le bon Dieu t'envoie pour éprouver ta vocation, et si je ne te voyais dans une position si accablante, j'en serais bien aise, parce qu'il n'y a point de victoire sans combats. Tu fais bien d'attendre, tout ce que tu feras d'après l'avis de ton bon et digne supérieur sera approuvé par ta tendre mère. Courage, cher fils, ne te laisse pas abattre! Le retard ne me fait rien, c'est l'état où je te vois! Mon Dieu! mon Dieu! soutenez mon pauvre enfant, ou il succombera; je suis plus courageuse que toi, mon Ernest. Si je n'avais vu l'état de ton pauvre cœur, j'aurais regardé ce retard comme rien, je dirais tout bonnement que tu attendras tes 21 ans. Très peu de personnes le savent, il n'y aura que Monsieur Pasco et Monsieur Gouriou qui verront ta lettre; ils prieront le bon Dieu pour toi ainsi que ta pauvre maman. Tout ce que je te demande, c'est de ne point te faire de peine pour moi, mon enfant. Je suis résolue à tout ce que le bon Dieu voudra sur ton compte, j'avais même comme un scrupule de t'avoir manifesté mes désirs si ouvertement. Ernest, mon enfant chéri, consulte ta conscience et tes supérieurs et voilà tout. Ta pauvre mère se contentera de tout ce que le bon Dieu voudra. Que rendrai-je à Monsieur Gosselin pour toutes les marques d'intérêt qu'il te porte! Que les lignes qu'il a eu la bonté de tracer au bas de ta lettre m'ont fait plaisir! je les lis et relis avec bonheur, dis-lui qu'il a toute la reconnaissance d'une mère qui aime bien tendrement son cher Ernest.

Pour ton voyage, tu feras absolument comme tu voudras; si tu veux rester jusqu'à la fin, tu me le diras; si tu préfères venir plus tôt, dis-le moi encore. Henriette charge Alain de te faire compter 150 frs. à Paris et 400 ici pour

remonter ton trousseau. J'ai dit à Alain de t'envoyer 200 frs. Ce ne sera pas trop si tu te décides à avoir une soutane; si tu aimes mieux, tu attendras. Ne tarde pas à m'écrire, je suis pressée de recevoir une lettre de toi; je voudrais celle-ci dans tes mains. C'est dommage qu'il n'y ait point ici de pigeons voyageurs. Il sera bien dimanche avant que tu la reçoives.

. . . . . Je te quitte, mon cher Ernest; j'ai tant de peur de manquer le courrier. Adieu, fils chéri. Ta mère,

Ve RENAN.

XXV

Paris, 13 octobre 1843[1].

Ma bonne et chère maman,

Nous voilà donc encore une fois séparés l'un de l'autre. Qu'ils ont été courts, ces momens heureux qu'il nous a été donné de passer ensemble! C'est un véritable rêve pour moi. Le souvenir du bonheur dont j'y ai joui auprès de vous, ma tendre mère, me poursuit sans cesse et excite en moi de tristes quoique bien doux regrets. Ce n'est pas, ma bonne mère, que je ne me plaise en mon nouveau séjour[2]; au contraire le peu d'instans que j'y ai passés est bien propre à me faire augurer une vie douce et agréable. Mais qui est-ce qui peut remplacer une mère, et une mère comme la mienne? Bonne maman, vous m'avez rendu si heureux que, désormais, je serai difficile sur le compte du bonheur. Oui, c'est auprès de vous que j'ai passé les jours les plus heureux de ma vie; jamais je n'avais goûté une joie aussi pure, un contentement aussi entier que celui que j'ai ressenti durant ces trop courts instans. Vous avez fait mon bonheur, ma chère maman: comment donc ne pleurerais-je pas la séparation douloureuse qui y a mis un terme? J'avais un grand besoin d'aller me reposer en votre sein : la longueur de l'absence, les petites peines que vous avez devinées, m'avaient fait un besoin de m'épancher auprès de ma tendre mère : jugez de ma joie

1. Ernest Renan avait passé les vacances en Bretagne auprès de sa mère.

2. Le séminaire St-Sulpice.

quand j'ai pu le faire sans réserve, quand j'ai trouvé ce cœur si bon, si tendre, si aimant, quand j'ai pu oublier, dans les embrassements maternels, toutes les peines passées. Le souvenir de notre vie si douce, si tranquille, de nos petites promenades solitaires, de nos entretiens du soir, de nos voyages même, me revient sans cesse : oh! ma chère maman, assurez-moi que bientôt nous en jouirons encore. Il n'y a aucun sacrifice qui puisse me coûter, quand il s'agira de me procurer un pareil bonheur. Toute ma joie, chère maman, est de vous rendre heureuse : si je n'ai pas fait tout ce qui dépendait de moi pour vous procurer tout le contentement possible, oh! soyez sûre au moins que je n'avais pas de volonté plus arrêtée ni de désir plus ardent.

Je n'ai bien senti, chère maman, tout ce que j'avais perdu en vous quittant, que dans le cours de ce triste voyage, où chaque pas m'éloignait de tout ce que j'ai de plus cher. Les embarras inséparables d'un départ nous avaient tellement étourdis qu'à peine nous avons pu nous embrasser à notre aise. Fallait-il que nous fussions privés de cette dernière consolation, de passer au moins paisiblement ensemble nos dernières heures de bonheur! Mais c'est quand je me suis vu emporté loin de ma mère chérie, quand j'ai dit adieu à notre terre de Bretagne, quand je me suis vu lancé dans un monde nouveau, où je ne trouvais ni un visage connu, ni un regard ami, c'est alors que j'ai commencé à souffrir. Les distractions du voyage étaient bien impuissantes, je vous l'assure, à soulager ma peine; j'avais le cœur trop gros pour pouvoir m'y attacher. Quand je voyais la joie de quelques-uns de mes compagnons de voyage, qui allaient revoir leur famille, que je les regardais d'un œil d'envie! Sans doute, en retrouvant ici mes anciennes connaissances et des Supérieurs pleins de bonté, j'ai éprouvé un léger soulagement, mais il n'est rien comme une mère, rien ne saurait y suppléer, l'amitié même y est impuissante. Oh! chère maman, quand pourrons-nous enfin jouir l'un de l'autre, sans craindre la séparation! Espérons, tendre mère : Dieu n'eût pas dirigé nos désirs vers le même terme, si son dessein n'avait été de les satisfaire. Ce sont ces rêves qui me consolent : assurez-moi au moins que dans dix mois je serai encore heureux.

J'ai éprouvé une bien grande contrariété en voyage : si je m'étais dirigé vers ma mère, j'y eusse été bien peu sensible; mais en m'éloignant de vous, chère maman, tout me tourmentait. Un retard que nous avons éprouvé à Caen nous a fait manquer le convoi du chemin de fer qui devait nous transporter de Louviers à Paris; nous avons donc été obligés d'attendre le convoi suivant, en sorte qu'au lieu d'arriver à 5 ou 6 heures, nous sommes arrivés à minuit. Jugez de mon embarras à cette heure. Il était impossible de se rendre au séminaire; j'ai donc été obligé d'aller passer le reste de la nuit à l'hôtel, au grand détriment de la bourse. Je suis sûr que, tout compté, il s'en est suivi plus de 5 francs d'augmentation dans les frais. Du reste, je n'ai eu que 18 sous d'excédant. J'ai retrouvé tous mes effets.

Dans ma prochaine, je serai plus à même de vous donner des détails sur mon nouveau séjour. Il y a si peu de temps que j'y suis que c'est à peine si j'ai pu m'y reconnaître. Je suis à peu près complètement installé dans ma chambre. Elle donne sur la rue du Pot-de-Fer et est fort agréable, sauf le bruit des voitures. J'y vois pendant la nuit comme en plein jour, grâce aux tuyaux du gaz qui se trouvent vis-à-vis. Elle a un caractère commun avec notre logement de Tréguier et de Saint-Malo: c'est d'être fort haut placée; elle est située au quatrième étage; ce sera un exercice utile à la santé. C'est l'avantage que me fit observer M. Carbon, directeur du séminaire, en me la donnant. « Vous avez besoin d'exercice, me dit-il, je veux vous mettre dans une position convenable pour en prendre. » Si cela me gêne, je la changerai plus tard. Du reste, toutes les chambres ici sont parfaitement semblables. Elles sont d'une propreté et d'une commodité remarquables. Chacun a deux espèces d'armoires pour serrer les effets, une cheminée à la prussienne, d'une construction très ingénieuse, etc. Nous sommes fort nombreux, au moins 220, mais je suis exactement le seul des Côtes-du-Nord.

Si vous restez trois ou quatre jours à St-Malo après la réception de ma lettre, vous me feriez bien plaisir en m'écrivant. Une lettre de vous, ma bonne mère, me sera un grand soulagement : voilà désormais où sera mon bonheur. Si vous partiez immédiatement, vous m'écririez de Guingamp ou de

Tréguier. Enfin, ma bonne mère, le plus tôt possible, s'il vous plaît! Je me croirai rendu à nos chers entretiens, en lisant encore dans votre cœur. J'éprouve une grande joie en pensant que vous êtes encore auprès de vos chers enfans. J'aimerais bien, je vous l'avoue, à vous y voir continuer votre séjour, si la saison qui s'avance ne me faisait craindre les voyages d'hiver. Je tremble en songeant à l'isolement qui suivra; pauvre mère, songeons que ce n'est que pour huit à dix mois.

Adieu, ma chère et excellente mère, que ne puis-je encore en vous embrassant vous exprimer mieux que par mes paroles toute ma tendresse et mon respect. Oh! que j'achèterais cher un baiser de ma mère! On ne sent bien son bonheur, chère maman, que quand on en est privé. Dieu, qui a fait mon cœur, sait seul combien il vous aime. Adieu, bonne mère, toute ma joie en cette vie.

Votre fils, le plus affectueux des fils,

E. RENAN

XXVI

Paris, 6 novembre 1843.

Ma bonne et tendre mère,

Je ne puis vous exprimer la joie que m'a causée la réception de votre dernière lettre. Je l'attendais avec une indicible impatience : en la lisant, je me suis cru transporté auprès de vous, dans ce tranquille séjour, où nous avons passé ensemble des momens si heureux. Rien, ma bonne mère, ne saurait effacer de mon esprit le souvenir des douceurs que j'ai goûtées auprès de vous, et toujours je dirai que c'est à ma mère que je dois les instans les plus heureux de ma vie. Quelques douceurs que l'on trouve ailleurs, on n'y trouve pas une mère, et qui peut compenser une mère? On n'y trouve pas cette tendresse si pure, cette confiance si entière, cet abandon sans réserve. Oh! ma chère maman, dites-moi souvent que ce bonheur reviendra pour nous, et que ce sera sans trop tarder. C'est un besoin pour moi : jamais je ne l'avais si bien senti que cette année, sans doute parce que jamais je n'avais

goûté tant de bonheur auprès de vous. Aussi les premiers jours où j'ai été sevré de ces douceurs m'ont semblé bien durs : votre lettre a fait renaître la joie et l'espérance dans mon cœur.

Il faut maintenant, ma tendre mère, que je vous parle de ma nouvelle demeure et du genre de vie que j'y mène. J'ai voulu attendre que tout fût en plein exercice, pour pouvoir vous donner de plus amples détails. La maison que nous habitons est un très bel édifice occupant un côté de la place St-Sulpice, et attenant à l'église de ce nom. Elle a été construite il y a quelques années, et on s'aperçoit bien à sa commodité, à sa parfaite régularité, aux savantes combinaisons de sa distribution, qu'elle l'a été par d'habiles architectes. Elle forme un carré parfait, au milieu duquel se trouve une grande cour pour les récréations, laquelle est entourée de galeries couvertes, ressemblant assez au cloître de Tréguier, pour s'y promener en temps pluvieux. Tout ici est d'une élégance admirable et d'une propreté qui va presque jusqu'au luxe : pourtant elle s'arrête sur les limites convenables. La chapelle est d'un goût et d'une richesse remarquables. Les chambres des élèves sont aussi d'une propreté et d'une commodité exquise. Tout a été prévu, jusqu'aux moindres détails, et avec un soin admirable.

MM. les directeurs m'ont reçu en arrivant avec beaucoup de bonté, et me témoignent déjà beaucoup d'affection. Le pauvre M. Garnier est si âgé et si faible qu'il ne s'occupe plus de rien. Nous allons lui tenir compagnie pour l'égayer et lui adoucir ses longs ennuis ; car il a une maladie qui a pour effet d'attrister beaucoup ceux qui en sont attaqués. Il n'y a que les plus jeunes séminaristes qui aient le privilège de dissiper sa mélancolie. Il est envers eux d'une bonté et d'une douceur ravissantes. M. Carbon, qui remplit en sa place les fonctions de directeur, est un homme d'une sagesse et d'une franchise remarquables. Il me rappelle beaucoup, pour l'extérieur et pour la tournure d'esprit, notre ancien principal, M. Auffret. La plupart des autres professeurs et directeurs sont aussi des hommes fort distingués. Celui que j'ai choisi pour directeur est en particulier d'une science et d'une bonté remarquables. Il veut que j'aille souvent dans sa chambre

pour causer avec lui sur les études, et lui rendre compte de mes travaux, auxquels il prend beaucoup d'intérêt. Parmi les élèves, il y a aussi des jeunes gens d'un mérite distingué, et aussi remarquables par leur cœur et leur piété que par leur esprit. En somme, ma chère maman, je suis parfaitement bien pour la compagnie et l'entourage.

Tous les dimanches, nous assistons aux offices à la grande église St-Sulpice, que plusieurs regardent comme la plus belle de Paris, et qui est au moins la deuxième ou la troisième. Les offices y sont d'une magnificence étonnante, surtout les offices du soir les jours de fête. L'église est alors toute illuminée par une quantité innombrable de lustres et de girandoles en vermeil, qui produisent un effet magique. La musique est grave et solennelle. Nous y entendons aussi les sermons des meilleurs prédicateurs : toutefois, jusqu'ici nous n'avons rien eu d'extraordinaire sur ce point.

Les études de théologie sont en plein exercice. Nous avons le matin une classe de morale, et le soir une classe de dogmes. C'est une étude attachante, quoique un peu sèche. Si elle n'a pas le haut intérêt et la beauté de la philosophie, elle n'en a pas non plus les difficultés. Il y a pourtant quelques traités qui égalent la philosophie en hauteur et en importance.

Il y a une autre étude que j'ai entreprise et qui a pour moi le plus grand charme; c'est celle de l'hébreu, la plus ancienne et une des plus singulières des langues connues. On se figurerait que cette étude devrait être hérissée de difficultés ; il n'en est pourtant pas ainsi; dès qu'on s'est familiarisé avec l'écriture bizarre et étonnamment compliquée de cette langue, elle n'offre plus que des difficultés médiocres. Nous avons pour professeur un des meilleurs orientalistes de notre époque, M. Le Hir. C'est un Breton, comme son nom l'indique assez; il est né à Morlaix; c'est par conséquent le plus proche compatriote que j'aie à St-Sulpice.

J'ai encore, ma bonne mère, une autre occupation dont il faut que je vous parle, quoiqu'il me soit assez difficile de l'expliquer, vu que nous n'avons rien d'analogue dans notre pays. Il y a à la paroisse St-Sulpice ce qu'on appelle un catéchisme de persévérance, c'est-à-dire une réunion de

jeunes gens de 12 à 20 ou 22 ans, qui se réunissent tous les dimanches, pour entendre des instructions religieuses sur les fondemens de la foi et l'exposition du dogme et de la morale chrétienne. Quoique cette réunion porte le nom de catéchisme, cela n'y ressemble nullement, ce sont des espèces de conférences, composées de différens exercices, et surtout d'instructions ou espèces de sermons sur les vérités de la foi. Or, il faut vous dire que ce sont les séminaristes de St-Sulpice qui, au nombre de cinq, sont chargés de la direction de ces conférences, et que, contre mon attente, dès ma première année, j'ai été choisi pour être de ce nombre. Me voilà donc, ma bonne mère, déjà lancé dans un ministère qui n'est pas sans difficulté. Nous avons à peu près à parler tous les quinze jours, et cela devant une assemblée nombreuse; c'est du reste un excellent exercice pour la prédication. M. Dupanloup nous disait qu'on distinguait toujours dans la suite ceux qui avaient passé par les catéchismes de St-Sulpice de ceux qui n'y avaient pas passé. Nous avons eu hier notre première séance, qui a été fort belle et fort nombreuse. Elles ont lieu le dimanche à 9 heures du matin dans une chapelle souterraine de l'église Saint-Sulpice. Vous pouvez croire, ma bonne mère, combien j'ai été content d'avoir été choisi pour cette charge, malgré le surcroît d'occupations qu'elle m'occasionnera pour préparer mes instructions. Mais c'est un travail si utile... Aussi mon sort a-t-il été bien envié, car ces places sont ici fort recherchées.

Je remets à ma prochaine de plus amples détails sur mon nouveau genre de vie et mes occupations. L'espace me manque et j'ai encore une foule de choses à vous dire. — Voilà, ma bonne mère, les objets que je désirerais que vous missiez dans le futur paquet : 1° une corne à souliers que j'ai oubliée; 2° la brosse à dents et l'éponge; 3° les livres et surtout les papiers que j'avais mis à part dans un étage particulier de la bibliothèque : je vous recommande surtout les papiers, auxquels je tiens beaucoup. Je n'ai trouvé dans mes paquets que cinq paires de bas, n'en avions-nous pas apporté davantage à Saint-Malo? Quant à la bourse, elle a éprouvé de terribles échecs, comme vous allez en avoir une idée par le tableau ci-joint.

Diligence	40 francs.
Frais de route, hôtel	9 —
Frais d'installation	6 —
Une théologie	8 —
Livres hébreux	13 —
Bois à feu	10 —
Blanchissage	2 —
Menus frais de détail (chandelles, papier, etc).	6 —
TOTAL	94 francs.

Croyez pourtant, bonne mère, que je n'ai fait que le strict nécessaire, et que sur bien des points j'ai été plutôt juste que généreux. Heureusement que maintenant mes grands frais sont passés; en sorte que ce qui me reste me suffira pour longtemps: c'est pourquoi il n'est pas nécessaire que vous m'envoyiez quoi que ce soit dans le paquet, les 6 francs qui me restent iront désormais loin. Du moins, bonne mère, ne vous gênez en aucune façon, car je vous dis que j'ai le nécessaire. — On n'est pas encore venu prendre les 50 francs de mademoiselle Ulliac. On n'est pas venu non plus prendre les médailles, quoique j'aie expédié la lettre dès mon arrivée.

Adieu, ma bonne et tendre mère; l'espace me manque pour vous dire combien je vous aime; et d'ailleurs, comment pourrai-je vous l'exprimer. Mais vous le comprenez et cela me suffit. Adieu, maman, l'être le plus cher que j'aie au monde.

E. RENAN

XXVII

Paris, 1er janvier 1844.

Ma bonne et chère maman,

C'est à vous que j'ai voulu consacrer la première action de l'année qui commence pour nous. Et à qui pouvais-je mieux en offrir les prémices qu'à celle qui après Dieu en fera toute la joie et le bonheur! Me reposer dans les tendres embrassemens de ma mère, jouir de sa présence chérie, ne fût-ce que quelques instans, voilà quelles seraient les étrennes selon mes souhaits. Privé de ce bonheur, j'ai voulu suppléer au moins par la pensée aux douces jouissances que l'absence

me rendait impossibles. Du reste, ma tendre mère, quelque soit l'éloignement qui nous sépare, nos cœurs se comprennent : quand on s'aime comme nous nous aimons, on s'entend sans se parler. Mes souhaits, vous les devinez ; mon affection, vous la connaissez ; elle n'est pas de celles qui s'effacent avec les années et que le temps emporte. Chaque jour, chaque année qui s'écoule ne fait qu'ajouter à sa tendresse ; car chaque jour et chaque année me fait sentir de plus en plus que là est toute ma joie, là est tout mon bonheur. Si j'entre avec joie dans la nouvelle année qui s'ouvre devant nous, c'est à cause de l'aimable perspective qu'elle ne s'achèvera pas sans qu'il m'ait été donné de me reposer dans les bras de ma mère, et de lui ouvrir mon cœur à loisir. Puisse-t-elle amener au plutôt ces jours tant désirés ! Croyez que jusque-là je ne me plaindrai pas de sa rapidité.

Maintenant, tendre mère, oublions un instant le premier jour de l'an et l'heureux avenir qu'il nous présage, pour reporter nos regards sur les derniers jours de l'année qui vient de s'écouler, et qui l'ont si heureusement terminée. Si le cours de cette année déjà loin de nous a pu amener pour moi quelques jours tristes et amers, l'heureuse conclusion qui l'a couronnée en a bien effacé la passagère amertume, et ne me laisse d'autres souhaits à former, sinon que l'année qui commence se continue aussi heureusement que la précédente s'est terminée. Oui, ma bonne mère, autant les pénibles incertitudes et les douloureux combats qui avaient précédé le grand acte de ma première consécration à Dieu avaient altéré la paix de mon cœur, autant j'ai retrouvé de calme et de joie en le prenant enfin pour mon partage et me consacrant à lui sans retour. Il semblait que par ces salutaires quoique bien pénibles épreuves, Dieu voulût me rendre plus sensible l'heureux dénouement qui devait y mettre fin. Presqu'aussitôt mon arrivée à St-Sulpice, on m'invita de nouveau à faire ce premier pas de la carrière ecclésiastique et néanmoins, bonne mère, je ne vous en ai parlé qu'à la dernière extrémité, et presque à la veille de l'accomplissement ; je n'eusse pu vous donner aucune décision positive et c'eût été vous livrer à des inquiétudes et à des préoccupations inutiles. Croiriez-vous, bonne mère, qu'en vous expédiant la lettre où je vous

annonçais ma détermination, je tremblais encore de renouveler l'imprudence que j'avais commise l'année dernière, et que plus d'une fois je fus tenté d'aller [la] retirer des mains du portier qui devait la remettre à la poste. Eh bien ! chère maman, ce fut là le dernier de mes combats : aussitôt qu'elle fut partie, je ne regardai plus en arrière, tous mes doutes se dissipèrent et se changèrent en une heureuse confiance, et, le grand jour étant arrivé, je m'avançai avec un calme et une joie dont je pouvais à peine me rendre compte à moi-même, tant elles contrastaient avec les troubles qui avaient précédé. Et depuis ce moment, pas un mouvement de regret, pas le plus léger sentiment de crainte ; mais un calme et une sécurité qui m'étaient depuis longtemps inconnus. Eh bien ! chère maman, c'est donc une chose faite. Il n'y a plus à reculer. Que je suis heureux d'être délivré de ces hésitations, très justes sans doute, mais aussi si pénibles, par un pas décisif. Ce n'est pas que je m'exagère les obligations que je me suis imposées, je sais que cette première promesse n'est pas irrévocable, mais j'espère aussi que celui qui m'a donné la force de faire le premier pas, me soutiendra jusqu'au bout. C'est tout mon désir et mon plus cher espoir. Remercions-le pour le passé, et prions-le d'achever ce qu'il a commencé.

Je ne puis vous dire toute la reconnaissance que je dois à mes directeurs tant de St-Sulpice que d'Issy pour les bons conseils et les encouragemens que j'en ai reçus et les marques d'intérêt qu'ils m'ont données. Que de fois, en sortant de chez eux, j'ai retrouvé la confiance et la paix. Ce sont les sollicitations de mon directeur particulier qui m'ont donné l'assurance de prendre une détermination en une affaire d'une telle importance. C'est ce que je lui disais en allant l'embrasser après l'ordination ; il ne m'appelle plus que du nom de *Mon* Tonsuré ; en effet, lui disais-je, c'est *votre* ouvrage. L'ordination s'est faite dans la chapelle du séminaire par M. l'Archevêque de Paris. Elle était fort belle et assez nombreuse, quoique l'ordination de Noel le soit d'ordinaire moins que celle de la Trinité : nous étions environ 150 ordinands.

J'ai encore une bonne nouvelle à vous annoncer, ma tendre mère. C'est que le jour même d'ordination, au moment où je

sortais de la chapelle, on m'a remis une lettre de notre chère Henriette. Elle m'est parvenue avec une rapidité inaccoutumée, en 8 ou 10 jours. Sa santé est toujours excellente; elle passe l'hiver décidément à Varsovie. Je ne puis vous exprimer combien cette lettre reçue si à propos m'a causé de joie. C'est toujours le même cœur et la même affection. Plus de la moitié de sa lettre est consacrée à me parler de vous. Je voudrais que l'espace me permît de vous en citer quelques passages. Mais je me trouve inopinément arrêté au milieu de ma causerie. Adieu donc, bonne mère. Comment vous exprimerai-je toute l'affection de mon cœur, et combien votre pensée m'a été chère durant ces jours! Elle a été ma compagne fidèle, jusqu'à l'autel, au moment solennel. Adieu encore une fois, ma bonne, mon excellente mère.

Vous sentez ce que je ne vous dis pas.

E. RENAN
Clerc-tonsuré.

XXVIII

Issy, 5 juin 1844.

Peut-être, ma tendre mère, l'expérience de mes incertitudes passées vous fait-elle désirer une confirmation plus explicite de la bonne nouvelle que je vous annonçais dans ma dernière, et peut-être ne vous livrez-vous qu'avec une sorte de crainte à la joie qu'elle a pu vous causer. Ces quelques lignes, bonne mère, détruiront toutes vos appréhensions, en vous apprenant que, selon l'annonce que je vous en avais faite, j'ai reçu samedi dernier les Ordres Mineurs. Ainsi, bonne mère, le pas est fait, il n'y a plus à reculer, et quoiqu'il n'ait encore rien d'irrévocable, j'espère bien que je ne m'en repentirai jamais, et qu'il me préparera à d'autres démarches autrement importantes et décisives. Dieu soit loué, chère maman, de ce qu'il a daigné opérer en moi. C'est sa main, je l'ai reconnu, qui m'a dirigé en tout cela. Les décisions précises et répétées de mon directeur auraient dû suffire pour m'en assurer; mais la consolation et la douceur que j'ai éprouvée en m'attachant encore à l'Église par ces nouveaux liens ne m'ont plus permis de douter que ce ne fût la main

de Dieu qui m'y encourageait. Puisse-t-il achever ce qu'il a commencé !

Que j'ai souvent envié, bonne mère, durant l'ordination, le sort de ceux qui s'approchaient de l'autel sous les yeux de leurs parens, et comme offerts par eux au Dieu auquel ils se consacraient ! Combien de fois aussi ma pensée s'est-elle portée vers vous, songeant que la vôtre me suivait également ! Un jour peut-être, il nous sera donné de nous suivre dans ces grandes occasions d'une manière plus effective. La cérémonie de l'Ordination s'est faite dans la grande église St-Sulpice, et a été vraiment magnifique. Figurez-vous une longue nef garnie des 2 côtés, d'un bout à l'autre, par 250 ordinands ; joignez-y l'ordre et la beauté de ces augustes cérémonies, si capables de faire impression même sur ceux qui y sont étrangers et indifférens, et vous comprendrez sans peine la vive impression qu'elle a semblé faire sur la foule nombreuse qui y assistait, quoique plusieurs de ceux qui la composaient n'y eussent peut-être été amenés que par la curiosité. Elle m'a fait une si agréable impression que c'est à peine si j'ai senti les sept heures consécutives qu'elle a duré. Son souvenir, je vous l'assure, restera longtemps gravé dans mon souvenir et dans mon cœur.

Il y a deux jours, bonne mère, que je vous ai écrit encore quelques lignes, mais elles vous parviendront peut-être longtemps après celles-ci. C'est par l'entremise de Mme Romand. J'ai reçu, quelques jours avant l'ordination, une carte de visite où elle m'indiquait son adresse, et me priant de la charger de mes commissions. Je n'ai pu lui rendre sa visite en personne, à cause de la retraite de quelques jours qui a accompagné l'ordination ; d'ailleurs, le style des quelques lignes qu'elle avait ajoutées derrière la carte de visite, m'annonçait qu'elle ne le trouverait pas mauvais, que même elle ne s'y attendait pas. Mais néanmoins j'ai voulu profiter de son offre, afin d'avoir occasion de lui témoigner par écrit ma reconnaissance de son attention ; et d'ailleurs, bonne mère, cela me fournit l'occasion de vous dire encore quelques mots, ce qui est pour moi un bonheur.

J'ai aussi reçu dimanche dernier la visite de M. Mauffray qui m'a fait grand plaisir.

Mon Dieu! que ne puis-je aussi quelque jour recevoir la vôtre, ma tendre mère; oh! que je serais heureux ce jour-là. Mais quoi, c'est moi qui vais bientôt vous la rendre. Cette délicieuse espérance me fait tressaillir. Adieu, bonne mère, en attendant que nous nous embrassions; vous savez tout l'amour, tout le respect, toute la tendresse que Dieu a mis [dans] mon cœur pour la meilleure des mères.

Votre fils tendre et respectueux.

E. RENAN
Cl. M.

XXIX

Paris, 11 octobre 1844.

Ma bonne et tendre mère,

Je suis à Paris depuis hier soir, et à St-Sulpice depuis ce matin. Mon voyage s'est effectué très heureusement, et tous mes objets sont fort bien conservés. Étant arrivé hier fort tard, j'ai pris le parti fort peu économique, mais le seul possible, de passer la nuit à l'hôtel. J'y ai dormi comme vous pouvez croire, et, ce matin, je me suis trouvé complètement remis de mes fatigues. J'ai été reçu avec beaucoup d'affection par tous mes amis et mes supérieurs.

Mais vous dirai-je, ma bonne mère, tout le vide que mon cœur éprouve depuis qu'il est sevré des douceurs qu'il goûtait auprès de vous? Vous seule, chère maman, savez jeter quelque charme sur le sérieux de ma vie; en vous perdant j'ai perdu tout ce qui me la rendait douce et aimable. Jamais je n'ai éprouvé un serrement de cœur comparable à celui que j'ai éprouvé quand je me suis vu seul, isolé, jeté de nouveau dans une autre vie, dont je ne me plains pas sans doute, car jamais je ne me plaindrai de mon devoir, mais bien sèche et bien froide si je la compare à la vie parfaitement heureuse dont vous m'avez fait jouir. O bonne mère, croyez bien que si je semblais hâté de revenir ici, c'est que le devoir m'y appelait; mais je sentais bien alors, et je sens maintenant plus vivement que jamais que rien ne saurait compenser pour moi la présence de ma mère, de la meilleure et de la plus chérie des mères. Oh! que j'achèterais cher maintenant quelques

minutes de cette présence aimable, qui faisait mon bonheur! Quand il me sera donné de nouveau d'en jouir, que je me garderai d'en laisser échapper la moindre partie! Je me reproche presque les courts instans que j'ai passés sans vous, quoique Dieu sache que ç'a toujours été malgré moi, et que mes plus doux momens ont été ceux que j'ai passés avec vous. C'est maintenant, bonne mère, que j'aime à reposer ma pensée sur notre projet favori. Savez-vous bien que cette pensée m'est nécessaire pour me soutenir? Sans elle, je crois, le courage me manquerait. Ce sera l'an prochain, n'est-ce pas, bonne mère? A peine étais-je parti que je regrettais de ne pas l'avoir mis à exécution cette année. C'est mon pauvre cœur, chère maman, qui fait ses folies. Pardonnez-le lui, vous l'avez si bien gâté.

Adieu, chère maman, l'heure avancée m'empêche de m'entretenir plus longtemps avec vous. Au nom du ciel, soignez-vous bien, et songez que ma vie dépend de la vôtre. Adieu encore une fois, bonne mère, que ne puis-je vous exprimer combien je vous aime!

E. RENAN
Cl. M.

XXX

Paris 2 mai 1845.

Ma bonne et tendre mère,

J'ai reçu mercredi dernier votre petit paquet avec la lettre qui y était renfermée. Il arrivait à propos au secours de mon trousseau; quoique pourtant je n'aie éprouvé aucune pénurie de linge. La somme que vous y avez renfermée, bonne mère, me sera presque suffisante pour attendre l'époque des vacances, où j'aurai encore à recevoir ici un versement de 50 fr. pour mon dernier quartier. Il me faudra donc assez peu de chose à cette époque. Quelle joie vous avez répandue dans mon âme, chère bonne mère, en me rappelant qu'à une époque si rapprochée, nous aurons encore le bonheur de nous embrasser. Figurez-vous, bonne mère, que j'avais peur que cette année nous fussions privés de cette joie par les déboursés si considérables qui ont pesé sur nous. Et je n'osais vous faire la question, de peur de vous mettre dans la dure

nécessité de me dire un *non*, aussi cruel pour vous que pour moi. Je me figurais que vous n'osiez m'en parler à cause de cela. Béni soit Dieu, chère maman ; maintenant je n'ai plus rien à désirer, que la prompte arrivée de ce moment heureux ; et j'espère qu'il ne tardera pas. Les vacances seront probablement avancées cette année par le nouveau supérieur qui va être élu dans quelques semaines. Espérance! bonne mère! — Je dois aussi vous annoncer, chère maman, que l'on m'a jugé digne d'approcher cette année de l'ordre du sous-diaconat, et que l'on m'en a fait la proposition officielle. Que j'aurais voulu, bonne mère, conférer avec vous sur un sujet si important! Voici les réflexions que j'ai faites, et sur lesquelles je vous prie, chère maman, de me dire franchement votre sentiment.

Il est évident que l'âge m'obligera à mettre un intervalle entre quelqu'un de mes Ordres avant le sacerdoce ; il ne me reste donc qu'à choisir entre lesquels le placer. Voici, bonne mère, les raisons qui m'ont fait croire qu'il valait mieux le placer avant le sous-diaconat. Vous savez que cet Ordre impose des obligations graves et nombreuses, devant lesquelles je ne reculerais pas sans doute, mais qui avec mes occupations actuelles me surchargeraient énormément. Le bréviaire, comme vous savez, demande à peu près une heure et demie au moins par jour, ce qui, ajouté à mes classes de théologie, d'hébreu et aux cours auxquels j'assiste, me laisserait à peine respirer. J'ai donc pensé, bonne mère, qu'il valait peut-être mieux différer à une époque où mes occupations seraient moins nombreuses, puisque d'ailleurs ce retard ne pouvait avoir *le moindre inconvénient*, et qu'à Noël prochain, je pourrais en tout cas accepter. Qu'en pensez-vous, bonne mère? J'ai fait part de ces raisons à mes directeurs, qui ont témoigné les approuver. Néanmoins, bonne mère, rien de décisif n'est encore fait, et si votre prudence me suggérait un autre conseil, croyez que je ne ferais aucune difficulté d'obéir à une voix que j'ai toujours été si heureux de suivre.

J'ai reconnu, bonne mère la sollicitude d'une sage et tendre mère, dans l'inquiétude que vous avez témoignée, en sachant que j'assistais aux cours du Collège de France. Voici, chère maman, quelques éclaircissemens propres à vous rassurer sur

ce point. D'abord c'est avec la permission, et même par l'ordre de mes supérieurs que j'y assiste, puisque c'est là, et non à la Sorbonne, que M. Quatremère fait son cours. Vous comprenez par là, bonne mère, qu'on exagère le mal qu'on dit de cette maison, puisqu'elle compte parmi ses professeurs le plus religieux des savans de notre époque. Parmi les 20 ou 30 cours qui s'y font, il en a en effet deux, ceux de MM. Quinet et Michelet, qui ne sont que des déclamations perpétuelles contre tout ce qu'il y a de saint et de respectable. Aussi Dieu me garde de souiller mes oreilles en les ouvrant à de telles calomnies, et à de tels blasphèmes! Mais les autres cours de cette maison célèbre ne sont que des cours de sciences, où l'on n'entend jamais une parole hostile à la religion et aux mœurs. Pour vous rassurer complètement, je dois vous dire que M. Le Hir les a fréquentés pendant plus de 5 ans consécutifs. Et d'ailleurs la permission de mes supérieurs doit vous ôter toute inquiétude; car certainement St-Sulpice ne sera jamais accusé de relâchement sur ce point. Il en est de cette maison, comme de tout à Paris. Le bien et le mal y sont mêlés; en sorte que celui qui cherche le mal, y trouve le mal; celui qui cherche le bien, y trouve le bien.

Je continue à trouver un intérêt ravissant au cours de M. Quatremère, qui me témoigne une affection toute paternelle. M. Le Hir, qui le connaît intimement, m'a recommandé à lui, et m'a chargé pour lui de diverses commissions qui m'ont mis en rapports fort intimes avec lui. Ils sont tous deux en commerce scientifique.

Ce que vous me dites, bonne mère, des tristes préoccupations qui paraissaient dominer Henriette, quand elle vous a écrit, me fait bien de la peine. Mais je suis persuadé, bonne maman, que vous ne devez pas vous en inquiéter. Ce sont de ces tristes impressions, qui sont inséparables de la séparation. Comment quelques tristes pensées ne traverseraient-elles pas de temps en temps une âme isolée de ceux qu'elle aime; et comment ne chercherait-elle pas à les déposer dans le sein de ceux qui comprennent son affection? Je puis vous assurer, bonne mère, que ses dernières lettres (et vous savez que j'en ai reçu une assez récemment) n'étaient pas plus tristes qu'à l'ordinaire. C'était toujours la même force et le même cou-

rage. Pauvre Henriette, quand pourrai-je lui rendre ce que lui dois !

J'ai reçu il y a quelques jours la visite de M. Quémen. Ce pauvre Monsieur est dans une position bien pénible. Je lui ai fait mes propositions; il n'a pas paru les goûter beaucoup ; au moins il veut encore attendre le résultat d'autres démarches qu'il a tentées ailleurs.

Quand vous verrez Liart, assurez-le, bonne mère, des vœux que je forme pour son prompt rétablissement. Il aura un petit mot dans ma prochaine. Assurez aussi toutes les personnes qui veulent bien se souvenir de moi, de mon affection et de mon respect.

Adieu, excellente mère. Mon cœur voudrait pouvoir vous exprimer sa tendresse. Mais vous la sentez et cela lui suffit. Vous êtes ma pensée de tous les instans, ma joie, mon espérance, mon repos. Béni soit Dieu qui m'a donné pour vous tant de tendresse. Adieu, adieu, bonne mère.

E. RENAN
Cl. M.

XXXI

Paris, 17 octobre 1845 [1].

Ma bonne et chère maman,

J'ai cette fois de grandes nouvelles à vous annoncer. Ne craignez rien, elles sont bonnes, et vous feront, je crois, plaisir. Aussitôt arrivé à St-Sulpice, je conférai avec ces MM. de nos projets, du voyage d'Allemagne, des grades, etc. Comme je le prévoyais, ils leur donnèrent toute leur approbation, et m'engagèrent à les exécuter au plus tôt. M. Carbon et M. Dupanloup se chargèrent de me procurer toutes les facilités possibles, et avant tout une place, où je pusse le faire commodément; car St-Sulpice, comme ils le reconnurent eux-mêmes, n'était pas ce qu'il fallait pour cela. Le résultat de leurs recherches a été, bonne mère, une place qu'ils m'ont obtenue au Collège Stanislas. Vous savez bien que nous en

1. Ernest Renan avait quitté définitivement le séminaire Saint-Sulpice le 6 octobre. Voir *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse*, pp. 322 et suiv., et les lettres en *Appendice*.

parlions; mais je n'osais encore espérer avec quelque certitude la réussite de cette affaire, au temps des vacances. Ces MM. ont été pour moi admirables de bonté et d'affection. Ils m'ont chargé de recommandations pour ces MM. du Collège Stanislas, et j'y suis déjà connu avant d'y entrer. — Voici, chère maman, en quoi consiste cette place. Je serai dans la maison à titre de fonctionnaire, je serai défrayé de la pension, du chauffage, du blanchissage, etc., et je recevrai en outre 600 fr. par an d'appointemens. Ne vous avais-je pas bien dit, bonne mère, que je trouverais un moyen plus économique que celui que proposait Henriette? Mes occupations seront pourtant fort peu nombreuses, et me laisseront presque tout mon temps libre. J'aurai quelques répétitions à donner, quelques classes à faire, en qualité de suppléant, et une légère surveillance à certaines heures. C'est juste ce qu'il faudra pour me distraire de mes études et me détendre l'esprit.

Le Collège Stanislas est tenu presque exclusivement par des ecclésiastiques; nous sommes une foule de jeunes étudians, absolument dans la même position, et nous préparant tous à nos grades. Il y a pour cela des cours spéciaux, dont l'un est fait par M. Lenormand, dont je vous ai tant parlé, avec qui j'ai voyagé, et qui s'est porté à St-Brieuc comme candidat pour être député. Ce sera une connaissance toute faite. Il est aussi professeur à la Sorbonne, comme vous savez. — Outre cela, il y a encore une bibliothèque spéciale pour ceux qui se préparent à leurs grades, en un mot, tous les secours nécessaires. — J'ai retrouvé encore une foule d'anciennes connaissances de St-Nicolas, qui y sont maintenant, entr'autres ce fameux portier, aux dépens duquel ce pauvre Liart nous égayait si bien, celui qui me disait : Ma sœur, quand Henriette venait me voir. Vous rappelez-vous, bonne mère? Sa première question a été : « Et la sœur, où est-elle maintenant? » Il s'est chargé de toute mon installation. — Le proviseur, M. l'abbé Gratry, m'a témoigné dès l'abord beaucoup d'affection. Ma conversation lui a plu, et il s'est chargé spécialement de moi; il me fait appeler à tout moment pour causer avec lui. Il veut absolument me pousser lui-même pour les études. Enfin, bonne chère mère, tout s'annonce parfaitement; on me témoigne d'avance beaucoup d'affection et d'égards. Je ne

devais pas d'abord occuper la place que je vais occuper maintenant. On m'en avait obtenu une autre pour laquelle j'eusse été seulement défrayé de tout, sans recevoir d'appointemens ; c'est M. Gratry lui-même qui a voulu me donner celle-ci, après avoir causé avec moi. Enfin, bonne mère, un avantage immense que je trouverai en cette maison, ce sera de pouvoir passer mes examens sans aucune difficulté, quoique j'aie fait toutes mes études dans des séminaires. C'était là une difficulté grave, qu'ailleurs on ne pouvait lever, et plusieurs personnes au courant de ces sortes d'affaires m'ont déclaré n'y voir aucun remède. Eh bien ! M. Gratry s'est chargé de tout, il fera lui-même une demande d'exception au conseil royal de l'Instruction Publique, et il est sûr de l'obtenir.

Vous voyez, bonne et chère maman, que tout s'arrange à merveille. Je vais entrer dans 2 ou 3 jours dans ma nouvelle position. Ces MM. de St-Sulpice, tout en témoignant me regretter, paraissent fort contens. Je conserverai toujours beaucoup de rapports avec eux, et viendrai les voir fort souvent. Il n'y a pas trop loin du Collège Stanislas à St-Sulpice. Il n'y a que le Luxembourg à traverser. Le collège est situé dans un quartier charmant, tranquille et retiré, rue Notre-Dame-des-Champs, vis-à-vis la rue Vavin. A deux pas est le vaste et beau jardin du Luxembourg, qui offre un but charmant de promenade. Il est bien décidé, bonne mère, que ce sera celui-ci votre quartier et le mien, quand nous serons à Paris. On y est comme à la campagne; pas de bruit, beaucoup de jardins, le meilleur air de tout Paris. La rue est presque entièrement occupée par des établissements religieux, qui ont tous des églises charmantes, lesquelles sont ouvertes au public. Oh ! que nous serons bien là, chère maman ! Qui sait, bonne mère? Cela n'est peut-être pas loin ! Courage ! J'écris aujourd'hui à notre Henriette, qui va être bien contente. Je dois vous dire, bonne mère, qu'il ne faut plus songer à l'Allemagne. Henriette n'en parlait presque plus dans sa dernière lettre, et d'ailleurs il me faut au moins deux ans pour prendre tous mes grades, et alors ce sera trop tard. Je vous disais bien, bonne mère; ne suis-je pas prophète? Bénissons Dieu, chère maman, qui a tout arrangé pour le mieux. Pouvions-

nous nous attendre à un si heureux arrangement? Et puis songez que, dans un an, nous serons ensemble : notre bonheur des vacances reviendra, oui, mère chérie, il reviendra. Je vous enverrai bientôt un petit acompte, quand j'aurai touché mes quartiers. Les 1 500 fr. d'Henriette resteront intacts. Les 600 fr. seront entre nous deux; moi, je n'ai pas besoin de grand chose, puisqu'on fait tout pour moi. Soignez-vous bien, chère mère, l'argent ne vous manquera pas.

M. Baudier n'est pas, comme on le disait, parti pour Lyon, il est placé à Conflans, tout près de Paris, comme aumônier des Dames du Sacré-Cœur. C'est une place magnifique; il y est parfaitement bien; ce sera un plaisir pour moi d'aller le voir. Il n'est qu'à une petite demi-lieue de la barrière, sur le bord de la Seine, dans un fort joli village. Ce sera un but charmant de promenade pour moi.

Écrivez-moi bientôt, chère maman, s'il vous plaît. Dites-moi si vous êtes contente de mon nouvel emploi. J'espère dans quelques semaines vous annoncer que je serai bachelier. Courage, bonne mère, nous serons heureux un jour.

Mettez-vous bien belle le dimanche, tout comme pendant les vacances; la robe de soie et le grand schall, entendez-vous, bonne mère?

Adressez-moi votre prochaine lettre, si vous voulez, au Collège Stanislas. Mais en l'adressant au séminaire, elle me parviendrait également.

Veuillez, s'il vous plaît, bonne mère, faire un ballot de tous mes livres classiques que vous pourrez trouver et qui seront en un état passable, pour me les envoyer le plus tôt possible; presque tous ceux qui sont sur les rayons de la bibliothèque du bureau, excepté les insignifians. Demandez aussi, si vous voulez, ceux qu'avait Richard.

Adieu, bonne et tendre mère. Assurez de mon amitié toutes les personnes qui s'intéressent à moi et qui vont [vous] voir. C'est envers celles-là que je suis reconnaissant; elles font ce que je ne puis faire. Et vous, chère et bonne mère, vous savez tout ce que le cœur de votre fils renferme pour vous de respect, de tendresse et d'amour.

E. RENAN

(La fin prochainement.)

LES MINES

ET

LES HUIT HEURES

Toute réforme comporte un but et des moyens de réalisation. On peut juger le but plus ou moins désirable, ou même inutile, les moyens de réalisation plus ou moins efficaces, ou même absolument vains. De là une série d'attitudes très différentes. En présence de la question des huit heures dans les mines de houille, actuellement discutée à la Commission parlementaire du Travail, à la veille d'être posée à la Chambre des députés, je voudrais établir avec précision l'attitude qui me paraît dictée par l'observation des faits.

Considéré en soi, le but à atteindre est assurément très désirable, c'est-à-dire que, toutes choses égales d'ailleurs, il est fort à souhaiter que les mineurs puissent ne travailler que huit heures par jour. Tout le monde en tombera d'accord peut-être, mais d'une certaine manière qui n'est pas la bonne. Il ne s'agit pas seulement d'épargner à des êtres humains une certaine somme d'efforts; il s'agit de donner à des ouvriers le loisir nécessaire pour qu'ils soient autre chose que des ouvriers, pour leur permettre de devenir des hommes et des citoyens plus capables de mieux remplir leurs rôles d'hommes et de citoyens. Voilà la manière large et vraie d'envisager le problème, mais elle ne recueille plus toutes les adhésions.

« Autant d'heures de moins au travail, autant d'heures de plus au cabaret », disent les pessimistes endurcis. « Et comment pouvez-vous être certain de la façon dont ils emploieront leurs heures de liberté? » ajoutent des adversaires plus raisonnables. Mais le père de famille qui assure à ses enfants les bienfaits d'une forte éducation morale, d'une sérieuse formation intellectuelle, n'est pas certain non plus d'en faire d'honnêtes gens, ni même des hommes moyennement instruits. Pourtant on le loue avec raison de s'imposer parfois de lourds sacrifices dans ce but et, malgré toutes les surprises de la vie, les enfants élevés par des parents soucieux de leur devoir fournissent plus de bons éléments que les autres, et il sort plus d'hommes instruits de l'école normale que de l'école buissonnière.

De même, si l'on choisissait parmi les ouvriers des différents métiers et des différents pays, d'une part ceux qui font normalement des journées de travail courtes, d'autre part ceux qui font normalement des journées de travail longues, on constaterait que les premiers atteignent un niveau intellectuel et moral auquel les seconds ne sauraient prétendre. Ce sont d'autres hommes. Sans sortir du cadre des houillères, comparez un mineur du Durham avec un mineur de la Galles du Sud, un mineur du Pas-de-Calais avec un mineur du Gard, un mineur de Westphalie avec un mineur silésien, vous verrez partout une correspondance marquée entre la journée plus courte et le développement plus grand de l'homme. Et il est aisé de comprendre que ce n'est pas une rencontre fortuite. Tous ceux qui ont eu l'occasion de se livrer à un effort physique abusivement prolongé savent quel est l'engourdissement cérébral caractéristique d'une journée de chasse excessive, d'une marche forcée, d'une course à bicyclette exagérée. Encore ces exercices sont-ils possibles à des hommes peu accoutumés à fatiguer leurs muscles. Le travail d'un piqueur au fond de la mine, d'un carrier, d'un terrassier, les épuiserait bien plus rapidement. Sans doute, l'habitude donne à ceux-ci une force de résistance infiniment supérieure, mais la même habitude rend plus profond chez eux le sommeil de l'être intellectuel et moral.

S'il s'agissait, par conséquent, d'émettre un vœu en faveur

de la réduction à huit heures de la journée de travail dans les mines de houille, j'estime que ce vœu devrait réunir l'unanimité des suffrages parmi les hommes soucieux du progrès social. Et si l'on proposait de réaliser ce vœu en employant les moyens vérifiés, contrôlés, qui ont réussi jusqu'ici à diminuer la durée de la journée de travail, ces mêmes hommes devraient non pas se contenter d'une sympathie platonique, mais s'appliquer de toutes leurs forces à faire aboutir une réforme aussi souhaitable.

Il faut donc se rendre compte tout d'abord de l'évolution qui se poursuit depuis une centaine d'années dans les mines de houille, examiner quelles conditions ont permis la journée de plus en plus courte, et voir s'il dépend d'une intervention législative de précipiter cette évolution.

C'est en effet par une loi qu'on veut tenter de hâter et d'uniformiser un résultat vers lequel évolue, sous l'empire de circonstances générales, mais avec des données locales très diverses, l'organisation du travail dans les houillères françaises. Les uns réclament une transformation subite et complète : le projet de loi Basly est la manifestation de leurs désirs. Les autres se préoccupent davantage de faire cadrer la réforme avec les nécessités de l'industrie et les habitudes des ouvriers ; ils admettent des délais et même des dérogations : le projet élaboré par la Commission du Travail répond à ces préoccupations. Avant de discuter les effets probables de ces projets dans ce qu'ils ont de différent, il est nécessaire de discuter ce qu'ils ont de commun, le fait de l'intervention législative. Est-ce là une nouveauté ou bien un moyen contrôlé de diminuer la journée de travail ?

*
* *

Les progrès accomplis jusqu'ici dans ce sens sont dus à trois ordres de causes de nature et d'origine différentes.

En premier lieu, à l'initiative patronale qui, dans le but d'augmenter la production et de diminuer le prix de revient, a établi des puits mieux et plus puissamment armés, des moyens de traction plus énergiques, qui a mis à profit des explosifs nouveaux, qui a appelé à son aide la vapeur, l'air

comprimé et l'électricité. L'ensemble de ces efforts a augmenté beaucoup le rendement moyen de l'ouvrier.

Ils sont dus en second lieu à l'organisation syndicale qui a pesé sur les patrons pour obtenir d'eux non seulement des salaires plus élevés, mais des journées plus courtes. A mesure qu'augmente le rendement de l'ouvrier, les syndicats ont pour effet d'adapter les conditions de son contrat de travail à ce rendement croissant, de le faire profiter du progrès réalisé.

Ils sont dus enfin à l'action de l'État qui, justement préoccupé de la sécurité des mineurs, a imposé aux exploitants des dépenses assurant une meilleure aération des galeries, et prescrit certaines règles concernant la circulation et l'emploi des explosifs. Ces mesures ne constituaient pas une intervention directe des pouvoirs publics dans un contrat de travail librement débattu entre particuliers; mais, en diminuant le danger des exploitations souterraines, elles ont créé des conditions hygiéniques si supérieures aux conditions anciennes que le rendement de l'ouvrier en a été sensiblement augmenté, ce qui lui a permis d'obtenir une meilleure rémunération.

Tels sont les trois éléments de l'évolution qui se poursuit; nous comprendrons mieux sa marche en les voyant à l'œuvre.

L'initiative patronale n'est pas arrivée dans les houillères, comme dans les usines, à transformer le travail de l'ouvrier. Le piqueur qui abat du charbon en 1901 se sert généralement du même outil avec lequel travaillait le piqueur de 1801. Le machinisme est très peu intervenu en Europe, surtout peut-être en France, dans cette opération essentielle de la mine de houille. Aux Etats-Unis, grâce à des circonstances spéciales, il est fait grand usage des haveuses mécaniques, qui produisent un abatage plus rapide. Dans les houillères françaises, de nombreux essais ont été tentés et sont encore poursuivis; une centaine de haveuses, actuellement en activité, la plupart à titre d'expérience, n'ont pas encore donné de résultat important. En Angleterre, la quantité de charbon abattue mécaniquement atteint à peine 1 p. 100 de la production totale. C'est que les haveuses employées jusqu'ici ne

travaillent bien que dans les couches régulières, peu inclinées, d'une épaisseur moyenne de un mètre vingt centimètres à deux mètres, pourvues d'un toit particulièrement solide et donnant un charbon dur homogène[1]. Sans être grand clerc en la matière, il n'est pas malaisé de comprendre que la rencontre de toutes ces conditions peut être rare. Les États-Unis ont eu la bonne fortune de posséder beaucoup de mines où elle se produit, mais ils constituent une exception.

Aussi le mineur du Vieux-Monde est-il resté un ouvrier de l'ancien type, travaillant à effort de bras avec un outil primitif; pour que son labeur soit productif, il lui faut un sérieux apprentissage du métier, le coup d'œil et le tour de main nécessaires pour frapper au bon endroit et de la bonne manière, sans provoquer d'éboulements ni compromettre la suite du travail par une attaque maladroite. C'est essentiellement un traditionnel, et ce point est à noter. Il explique les résistances parfois peu justifiées du mineur à tout dérangement de ses habitudes en dehors même de la mine[2].

Mais si l'ouvrier essentiel des mines n'a pas changé et n'est pas enclin à changer, tout s'est transformé autour de lui. Les anciennes exploitations par *fendues*, dans lesquelles on se contentait d'attaquer la couche de houille aux points où elle affleurait, à flanc de coteau, puis de la suivre par des galeries souterraines, ont aujourd'hui disparu en majeure partie. On a été presque partout contraint d'aller la chercher directement, à de grandes profondeurs atteignant, dépassant quelquefois mille mètres. Actuellement, le premier travail préparatoire à l'exploitation consiste dans le percement de puits gigantesques, munis de puissants appareils de remonte. C'est par les puits, en effet, que la mine communique avec la surface, que les ouvriers descendent à leurs chantiers et sont ramenés au jour, que les éléments de boisage et les remblais nécessaires sont introduits, que le charbon est extrait. C'est par là aussi que doit être chassé dans la mine,

1. Ces détails sont empruntés à la publication du Comité central des Houillères de France intitulée : *Réponse au Questionnaire adressé le 25 Juillet 1901 par la Commission de la Durée du Travail dans les Mines*, p. 31 à 33 et *Annexes* n° 639.

2. Mêmes traits, et pour les mêmes causes, chez les mineurs anglais. Voir *la Question Ouvrière en Angleterre*, p. 158 à 170.

au moyen de très forts ventilateurs, l'air extérieur qui permet aux ouvriers du fond de respirer. C'est par là enfin que seront évacuées les immenses quantités d'eau qui mettent la mine en perpétuel danger d'inondation.

Avec les exploitations à grande profondeur, par puits verticaux, il ne pouvait plus être question des procédés primitifs de transport en usage dans les anciennes mines à couche affleurante. Là c'étaient autrefois des hommes qui chargeaient sur leur dos, dans des hottes, le charbon abattu aux chantiers et qui le portaient ainsi jusqu'à la sortie des galeries au jour. Naturellement, il fallait beaucoup de ces portefaix pour extraire peu de charbon. Il en aurait fallu un nombre énorme pour suffire au débit d'un puits muni d'appareils élévatoires à vapeur. Aussi l'établissement des puits amena-t-il rapidement l'adoption de la traction animale. Ce sont généralement des chevaux ou des mulets qui traînent sur des rails les wagonnets chargés de houille, destinés à remonter à la surface par les puits. Dans certaines exploitations, on a même pu adopter la traction électrique.

A mesure que l'art des mines allait ainsi se compliquant, à mesure que les ingénieurs fouillaient plus profondément les entrailles de la terre, les procédés auxquels ils recouraient leur imposaient, par contre-coup, d'autres transformations dans les méthodes de travail, et toutes ces transformations tendaient à la rapidité des mouvements. Tandis que le même piqueur continuait à abattre sensiblement la même quantité de houille, le nombre des aides qui lui étaient indispensables pour ramener ce charbon du chantier à la surface diminuait dans la même proportion que cette rapidité augmentait, de sorte que, pour un chiffre d'ouvriers fixe, la production allait croissant.

Et il fallait bien qu'il en fût ainsi, car, à côté des convenances techniques qui obligeaient les ingénieurs à une accélération harmonique des divers mouvements, il y avait une nécessité économique de production en grand. Les patrons avaient employé des capitaux considérables dans les travaux préparatoires de percement et d'armement des puits; ils ne pouvaient trouver la rémunération de ces capitaux que dans une abondante production. Par là, l'initiative patronale se

trouvait incitée, obligée même au progrès général des méthodes d'extraction, et le piqueur, toujours maintenu par la nature de son travail dans le procédé simple de l'abatage au pic, devait en ressentir l'heureux contre-coup.

Il devait profiter aussi d'autres progrès liés moins directement encore à sa besogne personnelle. Les machines perforatrices à l'air comprimé ou à l'électricité, employées pour les travaux au rocher, ont rendu plus facile le percement des galeries à travers les bancs. Des explosifs énergiques, beaucoup plus efficaces que l'ancienne poudre de mine, ont également hâté ce genre de travaux. De là, sur l'ensemble de la mine, une nouvelle augmentation de production par rapport à un nombre donné d'ouvriers.

Tout cela, je le répète, se passait à côté du piqueur, sans que son travail d'abatage se trouvât modifié. Mais il restait, malgré tout, l'élément essentiel de la mine, et du moment que celle-ci donnait plus de charbon et plus de profit, il pouvait exiger davantage.

Il le fit d'abord par démarches individuelles auprès des patrons ou de leurs représentants, mais se rendit compte bien vite que ce procédé, emprunté aux petits ateliers peu nombreux, perdait son efficacité dans une grande exploitation. Il s'essaya alors aux réclamations collectives, maladroitement d'abord, parce que toute action collective suppose une organisation et une discipline qui lui faisaient défaut, puis avec plus de calme, de méthode et d'efficacité, à mesure qu'il se groupait d'une façon plus étroite et plus durable avec ses camarades. Il aboutit enfin au syndicat, qui constitue une représentation ouvrière permanente et permet la discussion et l'entente diplomatiques avec les patrons. Sans doute, les syndicats d'ouvriers mineurs, même après le vote de la loi de 1884 qui consacrait leur existence, ne produisirent pas toujours les effets que j'indique ici. Leur action fut parfois violente et peu éclairée, ce qui compromit les intérêts de leurs commettants ; mais l'éducation syndicale n'est possible que par la pratique prolongée de la vie syndicale, et déjà, principalement dans le nord de la France, des organisations ouvrières ont obtenu d'importants résultats en signant avec les patrons des contrats collectifs de travail. Pour ne citer que des faits

récents, les conventions passées successivement à Arras [1], depuis dix ans, entre les délégués ouvriers et les délégués des Compagnies houillères ont marqué un progrès très notable de l'action pacifique et ordonnée sur l'action violente et désordonnée. La réunion plus fréquente des conférences, où sont élaborées ces conventions, amène des contacts favorables à la paix sociale et témoigne d'une adaptation de plus en plus constante, de plus en plus exacte entre les conditions du travail et les circonstances économiques. Grâce à elles, les mineurs peuvent profiter de tout accroissement de la production, de toute hausse du prix de la houille, pour demander des avantages correspondants, faire augmenter leur salaire ou diminuer leur journée de travail.

L'organisation syndicale a favorisé également la pratique des sentences arbitrales en cas de grève. L'arbitrage reste illusoire entre des patrons responsables et une masse ouvrière inorganique ; il permet, au contraire, de mettre fin aux conflits avec promptitude et équité, quand les ouvriers sont sérieusement représentés par des mandataires qu'ils ne sauraient désavouer. On se rappelle comment la grève des mineurs de la Loire, en décembre 1899, se termina par l'arbitrage Gruner-Jaurès. La décision des arbitres rédigée le 6 janvier 1900, et portée le même jour à la connaissance des ouvriers, produisit un effet immédiat. Dès le lendemain, dimanche 7 janvier, des équipes de réparations se présentaient aux puits, et le lundi 8, le travail reprenait dans toutes les mines du bassin de la Loire [2]. En dehors de cet apaisement et de cette reprise du travail si appréciables, l'arbitrage avait une portée considérable au point de vue des relations futures entre patrons et ouvriers mineurs de la Loire. Les deux parties s'engageaient, en effet, à respecter la convention intervenue pendant près de dix-huit mois, et à l'expiration de ce

1. Conventions d'Arras de 1891, du 20 septembre 1898, du 14 avril 1899, du 25 octobre 1899, du 31 octobre 1900. Celle-ci est encore en vigueur jusqu'au 31 mars 1902. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle a été un des gros obstacles à l'extension du récent mouvement de la grève générale dans le Nord. Par le fait même de la grève, les avantages qu'elle stipule auraient été perdus.

2. Voir la publication officielle du Ministère du Commerce (Direction du Travail) sur la *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus l'année 1899*. Annexes, p. 618.

délai, une nouvelle décision arbitrale devait « déterminer si les conditions de l'industrie permettaient le maintien intégral ou partiel de l'augmentation de salaire ». C'était un pas important dans la voie des rapports réguliers et pacifiques entre les représentants des patrons et ceux des ouvriers.

Dans l'ensemble des syndicats professionnels français, les syndicats de mineurs tiennent une place importante par le nombre de leurs adhérents. Le métier est un des mieux organisés et il se prête au groupement syndical par la permanence générale qui y règne : un mineur reste ordinairement mineur toute sa vie et d'ordinaire travaille toute sa vie dans le même bassin houiller. On le retrouve donc aisément ; il n'échappe pas au zèle des organisateurs. Ajoutez que les mines de houille ne sont pas dispersées un peu partout comme peuvent l'être certaines usines, mais groupées par régions bien déterminées, de sorte que les mineurs sont groupés eux aussi, et que les unions de syndicats, fédérations et autres organismes collectifs, propres à une action d'ensemble, prennent plus facilement naissance parmi eux que dans une profession d'ateliers dispersés. Cette circonstance n'a pas peu influé sur le développement syndical et sur l'efficacité de l'organisation syndicale dans les houillères françaises [1].

Il suit de là que l'augmentation de production résultant de l'initiative patronale ne peut pas profiter et n'a pas profité, en fait, aux seuls patrons. Plus les ouvriers s'organisent fortement, plus ils se trouvent en mesure d'obtenir par des voies normales et pacifiques une amélioration des conditions de leur travail correspondant à chacun des progrès techniques réalisés en dehors d'eux.

Les mesures de sécurité prises par l'État pour assurer la vie et la santé des mineurs contre les dangers spéciaux de la profession ont eu, eux aussi, nous l'avons déjà vu, un heureux effet sur le rendement de l'ouvrier : ce sont même les seules — et cela est assez curieux étant donné qu'elles

1. Les régions houillères sont presque partout dans les mêmes conditions à ce point de vue : aux États-Unis, si riches en charbon, le seul État de Pensylvanie fournit 60 p. 100 de la production totale. En Angleterre et en Écosse, les houillères se divisent en quatre groupes très compacts. En Allemagne, la Westphalie d'une part, la Silésie de l'autre, forment les deux grands centres d'exploitation.

visaient un but tout différent — qui aient directement agi sur le travail du piqueur. Dans des galeries mieux aérées, d'une température moins haute, celui-ci a pu dans le même temps et avec la même fatigue, ou même avec une fatigue moindre, abattre une quantité de charbon plus grande, et comme il est ordinairement payé à la tâche, non à la journée, son salaire s'est trouvé immédiatement augmenté, à moins qu'il ait préféré allonger le repos qu'il prend au fond de la mine et raccourcir d'autant la durée de son effort. Ici, par conséquent, sans syndicats, sans agitation, le mineur a recueilli immédiatement le bénéfice de la réforme.

Sous l'influence combinée de ces trois éléments, initiative patronale, organisation syndicale, action de l'État, une heureuse transformation s'est produite depuis cent ans dans la condition de l'ouvrier mineur. D'après les évaluations du *Comité central des Houillères de France*, « le prix de revient à la tonne est aujourd'hui sensiblement le même qu'il y a un siècle : bien que le rendement de l'ouvrier ait au moins quadruplé... le salaire de celui-ci a quadruplé ou quintuplé et la durée du travail effectif a diminué d'un quart[1] ».

Cette transformation n'est pas arrivée à son terme. Elle se poursuit sans relâche. Les patrons n'ont pas renoncé à appliquer à leur exploitation les nouvelles découvertes de la science, et les ingénieurs ne perdent jamais de vue, dans leurs recherches, l'augmentation du tonnage extrait, qui est la mesure de leur habileté et de leur zèle. Avec la concurrence active qui les menace, le progrès technique est pour les exploitants une condition de vie ou de mort ; on peut donc compter qu'ils continueront à jouer activement leur rôle.

Et je ne pense pas avoir besoin d'insister sur le désir croissant des ouvriers de s'organiser en syndicats, sur le souci marqué qu'a l'État de veiller à la sécurité générale et à l'hygiène publique. Chacun des trois éléments de l'évolution conservant sa puissance — et il est avéré qu'il la conserve — on ne peut pas craindre que l'évolution cesse de produire les heureux résultats que nous venons de constater.

1. Mémoire et observations présentés par les propriétaires de houillères à la Commission du Travail de la Chambre des députés le 6 novembre 1901, p. 6.

*
* *

Personne, au surplus, ne redoute rien de pareil. Ceux qui veulent qu'une intervention législative réduise la durée de la journée de travail dans les mines pensent simplement hâter l'évolution par un habile « coup de pouce » politique. Et les plus avisés font remarquer que déjà les règlements édictés par l'État au sujet de la salubrité et de la sécurité ont agi efficacement sur le rendement de l'ouvrier et sur sa rémunération; ils en infèrent qu'un autre règlement, inspiré lui aussi par des préoccupations désintéressées, aurait vraisemblablement des effets analogues. C'est, en somme, la théorie du paternalisme d'État qui s'insinue habilement à la faveur d'une réglementation justifiée dans ses causes et féconde dans ses résultats. Je me garderai bien de la réfuter par une théorie contraire : nous sommes en face d'une proposition précise et de faits concrets. Voyons donc si l'intervention souhaitée est du même ordre que celle qu'on invoque, si elle affecte les mêmes personnes, si on peut conclure de l'efficacité de l'une à l'efficacité de l'autre.

Jusqu'ici l'État n'est intervenu en aucune manière dans le contrat de travail proprement dit, en ce qui concerne les ouvriers adultes. La loi des douze heures de 1848 n'a eu et ne pouvait avoir aucun effet dans les houillères parce que, dès cette époque, la journée n'y dépassait pas douze heures. Il y a eu seulement des lois de protection pour les femmes et les enfants, puis des règlements assurant la sécurité et la salubrité. Dans le travail des mines, ces règlements ont visé soit l'aération, soit la circulation, soit l'emploi des explosifs.

Très souvent aussi l'État n'a pas recouru à des prescriptions absolues, mais s'est contenté de fixer, avec l'aide de ses ingénieurs, une série de *principes scientifiques à consulter*, laissant à l'exploitant le soin de les appliquer sous sa responsabilité et dans des conditions se rapportant aux circonstances locales. Cette manière d'agir se justifiait, d'une part, par la difficulté d'édicter des mesures générales dans les houillères très différentes les unes des autres ; d'autre part, par la surveillance dont les mines sont l'objet. L'État entretient un

corps spécial d'ingénieurs reconnus très compétents, pour veiller à toutes les questions d'intérêt général dans les mines. On peut s'en remettre à eux du soin d'interpréter comme il convient les principes scientifiques nécessaires à la conduite de ces exploitations. C'est ce qui a été fait notamment au sujet des mines grisouteuses. Il y a une quinzaine d'années, vers 1887 et 1888, de nombreux coups de grisou alarmèrent la population qui se groupe autour des houillères et déterminèrent le gouvernement à étudier spécialement la question du grisou. L'enquête ordonnée révéla que l'intensité de l'exploitation avait devancé les progrès de l'aérage, et on s'attacha à déterminer le plus exactement possible le mode et le degré d'aération nécessaires pour prévenir le retour de ces accidents. Aucune loi ne contraignit les exploitants à percer des puits d'aération ou à établir des ventilateurs plus puissants. L'État se contenta de leur fournir les indications les plus précises sur les précautions à prendre dans les mines grisouteuses, et les prévint en outre que tout accident survenant dans des chantiers où ces indications n'auraient pas été suivies serait considéré comme dû à l'imprudence des patrons.

L'effet de ces mesures a été excellent; tout le monde en tombe d'accord. C'est à tel point qu'aujourd'hui les mines grisouteuses sont celles où le rendement moyen de l'ouvrier se trouve le plus élevé, en raison des conditions supérieures d'aération dans lesquelles il travaille. Et la statistique enregistre seulement 1 p. 100 des accidents ayant eu lieu dans les houillères françaises comme dues au grisou.

Rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que les exploitants se soient empressés de suivre docilement les indications du gouvernement. En sus de la sanction très grave d'une responsabilité pécuniaire et morale en cas d'accident, les Compagnies savaient qu'elles se seraient exposées à un mauvais vouloir, très justifié d'ailleurs, de l'administration des mines, si elles avaient négligé leur devoir à ce sujet. Et les Compagnies ne désirent pas s'exposer à ce mauvais vouloir. Les ingénieurs de l'État peuvent presque toujours avoir barre sur elles en interprétant rigoureusement telle ou telle clause de leur cahier des charges. Leur contrat avec l'État n'est exécutable que comme contrat de bonne foi, il faut donc qu'il reste un contrat

de bonne foi, que tous les rapports entre le corps officiel des mines et les exploitants soient des rapports de bonne foi, sans recours à la contrainte d'un côté, sauf cas exceptionnels, sans recours à de mauvaises excuses, de l'autre, en aucun cas.

Visiblement, c'est un autre genre d'intervention de l'État que l'on propose en présentant une loi sur la réduction de la durée du travail dans les mines. Il ne s'agit plus d'enfants ou de femmes à protéger; il ne s'agit plus de salubrité ou de sécurité à assurer; surtout, il ne s'agit plus de principes scientifiques à préciser pour en recommander l'application, sous la surveillance du corps des mines, en tenant compte de toutes les circonstances de lieu et de temps. Il s'agit au contraire d'un contrat de travail entre ouvriers adultes et patrons, généralement même entre syndicats organisés et patrons, et il s'agit d'intervenir dans ce contrat librement débattu par un texte de loi général, qui s'adaptera avec beaucoup de peine à la diversité des circonstances, qui comportera une obligation étroite, qui une fois voté ne pourra être que très difficilement modifié. On le voit, l'intervention de l'État qui s'est exercée jusqu'ici ne crée pas un précédent pour l'intervention dont on parle. Cette dernière est une nouveauté. Ce n'est pas une raison pour la repousser de prime abord; c'en est une pour l'examiner avec prudence.

De plus, cette intervention nouvelle n'atteint plus, comme l'ancienne, la seule classe des patrons. Elle touche les ouvriers, et très directement. Elle raccourcit leur temps de travail; et nous verrons que cela peut être gros de conséquences pour eux. Quand on obligeait indirectement les exploitants à creuser des puits supplémentaires ou à établir d'autres ventilateurs, non seulement on était sûr de ne pas nuire aux ouvriers, mais on savait qu'on adoucirait leur tâche en la rendant plus profitable. Ici, on l'adoucit, mais on risque fort de la rendre moins profitable. Et c'est une seconde raison de se montrer prudent.

*
* *

Le projet de loi Basly, déposé à la Chambre des députés le 29 mars 1900 et renvoyé à la Commission du Travail, est

l'expression d'un vœu formulée en mesure législative. Le Congrès national des mineurs de Denain s'était prononcé pour la réduction de la journée au maximum de huit heures; le projet de loi se borne à reproduire ce vœu en rendant son exécution obligatoire par l'article premier, en lui donnant une garantie et des sanctions dans les trois autres articles[1].

La journée, telle qu'elle est définie dans le projet, est comptée « de l'entrée à la sortie de la mine », *du jour au jour*, suivant une expression à la fois technique et pittoresque, c'est-à-dire qu'aucun ouvrier ne devrait rester plus de huit heures dans la mine. Ce qui est réglé, ce n'est pas la durée du travail effectif, mais la durée de la présence de l'ouvrier au fond de la mine, soit qu'il travaille, soit qu'il se rende du puits à son chantier ou qu'il revienne du chantier au puits, soit qu'il se repose, soit qu'il attende au bas du puits son tour de remontée.

Actuellement, le temps de présence des mineurs français dans la mine est plus ou moins prolongé, mais partout supérieur à huit heures. Il est en moyenne de neuf heures à neuf heures un quart dans le Nord et le Pas-de-Calais, de neuf heures trois quarts dans la Loire; il varie de dix heures et demie à douze heures dans le Gard, en raison de l'étendue des travaux et des longs repos dont les mineurs ont l'habitude dans cette région.

En le ramenant à huit heures uniformément et brusque-

1. Voici le texte de ce Projet :

Article premier. — La journée des ouvriers occupés dans les travaux souterrains et ceux travaillant à la surface, à la manipulation des charbons, ne pourra, sauf le cas de réparations urgentes pour la sécurité des ouvriers, excéder huit heures, de l'entrée à la sortie de la mine.

Art. 2. — Les Inspecteurs des Mines, les autorités préfectorales et les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, sont chargés de veiller à l'exécution de la présente loi.

Art. 3. — Tout chef d'exploitation, agent ou contremaître, qui aura contrevenu à l'article premier, sera passible d'une amende de 50 francs à 500 francs par jour de contravention.

Art. 4. — Tout chef d'exploitation, agent ou contremaître qui, par fraude, violences, menaces de perte d'emploi ou de privation de travail, refus d'embauchage, aura contraint un ou plusieurs ouvriers à travailler plus de huit heures sur vingt quatre, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 500 francs à 5 000 francs.

Dispositions transitoires. — La présente loi sera applicable six mois après sa promulgation.

ment — la loi serait applicable six mois après sa promulgation — on raccourcirait dans une mesure sensible la durée du travail effectif. Le temps de présence se compose en effet de trois éléments, le parcours aller et retour entre le puits et le chantier, le repos et le travail effectif. L'ouvrier ne peut guère augmenter la rapidité de son parcours; il pourrait à la rigueur diminuer la durée de son repos, mais cet être d'habitude qu'est le mineur s'y résoudra difficilement; c'est donc sur le troisième élément, sur le travail effectif, que portera pour la très grande part la réduction du temps de présence.

Et il en résultera forcément une diminution de la production au moins dans les conditions d'exploitation actuelles. Nous avons vu, en effet, que sauf l'aérage meilleur des chantiers, aucun des progrès réalisés jusqu'ici n'avait agi directement sur le travail propre du piqueur. Il est demeuré un ouvrier à la main; il ne peut pas accélérer le mouvement de son outil sans dépenser personnellement tout l'effort nécessaire à cette accélération; il n'est pas du tout dans la situation du tisseur, du filateur, auquel une rapidité plus grande de la marche du métier ou des broches n'impose qu'une surveillance plus active. Celui-ci peut, dans certains cas et dans une certaine mesure, compenser par une attention plus éveillée l'effet d'une diminution de durée de travail. A vrai dire, ce n'est pas lui qui travaille, c'est le métier ou la broche; lui n'intervient guère que pour fournir à la machine la seule chose qui lui fasse défaut, le discernement, pour la mettre en marche et pour l'arrêter quand il convient, pour parer à toute circonstance fortuite rompant la régularité de l'opération rattacher, par exemple, un fil qui se casse. Dans la mine, au contraire, c'est bien le mineur qui pioche, qui fournit toute la force nécessaire à l'abatage du charbon.

Piquera-t-il plus dur en un temps plus réduit de travail? Les expériences faites jusqu'ici ne permettent pas de l'espérer. Le Comité des Houillères de France rapporte une série d'exemples empruntés à la région de la Loire dans son ensemble, et aux mines de Bruay, d'Anzin, de Rochebelle et de Blanzy[1]. Il ressort de ces exemples que partout la diminution

1. *Réponse au Questionnaire* déjà citée, p. 18 à 24.

de production a été sensiblement proportionnelle à la diminution de la durée de travail. A ces faits contrôlés, le secrétaire général de la Fédération des mineurs, M. Cotte, n'a opposé dans sa réponse aux objections des exploitants qu'une simple affirmation contraire. Il est à craindre que le désir de voir aboutir une mesure souhaitée par la Société dont il est le représentant ne l'abuse sur les conséquences qu'amènera cette mesure[1]. Jusqu'ici, nous l'avons vu, c'est l'augmentation de production qui a permis la diminution de la durée de travail; à mesure que, dans son ensemble, la main d'œuvre devenait plus productive, le travail de l'ouvrier a pu être mieux rémunéré, et, seulement alors, il a été possible de diminuer la durée de son effort sans diminuer son salaire. Voilà bien la marche constatée de l'évolution.

Mais si l'ordre de cette évolution est renversé, si la durée de l'effort se trouve limitée par la loi, subitement, avant que la production ait eu le temps de s'accroître dans une proportion correspondante, le salaire baissera.

Il baissera d'autant plus certainement que la plupart des ouvriers de la mine sont payés à la tâche, d'après la quantité de charbon qu'ils abattent ou qu'ils chargent[2]. Par conséquent, la base de leur rémunération restant la même, ils recevront un salaire réduit en proportion de la diminution de production et de la durée de travail.

A coup sûr, cette conséquence n'est pas acceptée par les promoteurs de la limitation légale. Dans sa déposition devant la Commission du Travail, M. Basly a paru cependant en prendre son parti, en disant que l'ouvrier payé aux pièces, et qui supporterait une réduction, saurait bien faire l'effort

1. En Angleterre, toutes les Trade-Unions de mineurs sont uniformément d'accord pour admettre que la limitation légale de la journée de travail dans les mines abaisserait le chiffre de la production moyenne par ouvrier. C'est même là un des arguments le plus fréquemment employés par celles qui réclament cette limitation. Elles raisonnent ainsi : pour maintenir la production à son niveau actuel, il faudra augmenter le personnel, et le chômage se trouvera diminué. Le raisonnement est très attaquable, parce que l'effet de la loi sur le chômage ne serait que momentané, mais il est curieux de constater que le fait de la diminution de production n'est mis en doute par personne de l'autre côté du détroit.

2. Les piqueurs et chargeurs, ainsi que les mineurs au rocher, sont payés à la tâche. Les boiseurs aussi, sauf pour les travaux de réparation. Les rouleurs et les accrocheurs sont à peu près les seuls ouvriers du fond payés à la journée.

nécessaire pour le rattraper. S'il s'agit d'un effort physique, cette prévision optimiste ne se concilie pas avec les résultats des expériences déjà tentées. S'il s'agit d'un effort syndical, tendant à hausser le prix du travail aux pièces, les ouvriers auront peu de chances de le faire réussir au moment précis où la loi nouvelle imposera des charges inattendues aux patrons. Et pourtant l'immense majorité des syndicats qui ont réclamé la limitation légale expriment ou sous-entendent que cette limitation n'aura pas de répercussion sur leurs salaires. La loi produirait, par suite, de graves mécomptes chez les ouvriers.

Du côté patronal, le trouble serait considérable, d'abord sur les exploitations houillères, ensuite, par répercussion, sur une série d'autres industries. Il viendrait surtout de la diminution de production, car c'est bien là le nœud du problème. La France a fourni, l'an dernier, 32 millions et demi de tonnes de charbon, mais elle a dû en demander 13 millions de tonnes à l'étranger. Ses besoins sont supérieurs à ses ressources, à ce point de vue, et c'est un fait dont il faut tenir compte. L'application de la loi Basly diminuerait la production française de 6 millions et demi de tonnes, d'après un calcul du Comité des Houillères dont les données n'ont pas été contestées. J'ai recueilli cependant l'expression d'une opinion moins alarmiste chez des partisans décidés de la limitation légale : « Ce chiffre est exagéré, disaient-ils ; la diminution ne dépasserait guère 4 millions de tonnes. » Même en tenant compte de cette appréciation générale, sans éléments précis et discutables, nous aurions de 4 à 6 millions et demi de tonnes de charbon à faire venir de l'étranger, en plus des 13 millions que nous importons déjà.

Encore faudrait-il supporter l'augmentation du prix de revient résultant de la répartition des frais généraux sur une production moindre. Car le prix de revient de la houille française se trouverait haussé de ce fait. Il le serait plus encore si les ouvriers parvenaient à obtenir le même salaire pour cette production diminuée que pour l'ancienne. Dans cette hypothèse, le Comité des Houillères estime que le prix de revient augmenterait, par tonne, de 1 fr. 50 à 2 fr. 50. Le Comité des Houillères a raison d'envisager cette hypothèse possible ; je

dois dire qu'elle me paraît improbable par la raison que j'en ai donnée plus haut : les ouvriers mineurs ne seraient pas en bonne situation pour obtenir une hausse de salaire au moment où la loi imposerait aux patrons la réduction de la durée du travail. Mais ils ne se résigneraient pas partout et tout de suite à voir baisser leur gain journalier, et il en résulterait certainement des suspensions de travail au moins partielles, qui seraient plus funestes encore à l'industrie minière, se traduiraient en augmentation de charges et, finalement, grèveraient le prix de revient de la houille.

Les exploitations houillères prendraient, à la rigueur, leur parti d'une situation aussi critique, malgré les inconvénients graves qu'elle comporterait, si elles pouvaient vendre le charbon d'autant plus cher qu'il leur coûtera plus cher à extraire. Rien n'est moins sûr. La France est entourée de concurrents qui guettent son marché houiller comme une proie. L'Angleterre nous envoie son charbon de Cardiff; l'Allemagne déverse le trop-plein des 52 millions de tonnes de la Westphalie sur notre grand centre métallurgique de Meurthe-et-Moselle; la Belgique atteint aisément le Nord et l'Est de la France, jusqu'à Paris; enfin, les États-Unis deviennent très menaçants depuis quatre ans, et on sait que les menaces américaines sont graves. Nous sommes vraisemblablement à la veille d'une attaque formidable de ce côté-là. D'autre part, le syndicat westphalien se prépare lui aussi à la lutte et constitue un fonds important qui dépassera trois millions de francs par an pour fournir à ses adhérents de fortes primes d'exportation. Si la concurrence est assez vive entre tous ces pays jaloux de nous vendre leur charbon pour maintenir les prix aux taux actuels, ce peut être l'arrêt forcé de toute exploitation pour plusieurs de nos houillères françaises.

Si au contraire, — et cela est possible également, — il se produit une sorte d'entente expresse ou tacite entre les concurrents ; si, par suite, les houillères françaises peuvent hausser le prix de vente du charbon en proportion de son prix de revient ; alors, ce ne sera pas encore le salut pour elles, car elles risqueront fort de ruiner leur principale clientèle, l'industrie métallurgique française.

Celle-ci a déjà élevé la voix pour signaler le danger qui la

menace. Le 14 novembre 1901, M. Duval, président de l'Union des Industries métallurgiques et minières et des industries qui s'y rattachent, demandait à être entendu par la Commission parlementaire du Travail pour lui soumettre les observations de cette Union syndicale qui représente, pour la France entière, toutes les industries de constructions mécaniques, du gaz et de l'électricité. Sur le refus du président de la Commission d'accéder à cette demande, M. Duval lui fit parvenir le 17 novembre une lettre rendue publique, dans laquelle il exposait les effets probables de la loi Basly au point de vue de ces industries. L'hypothèse envisagée par M. Duval est celle où les patrons mineurs français ayant haussé leur prix de vente en proportion de l'augmentation de leur prix de revient, d'une part, et les ouvriers mineurs ayant obtenu des conditions telles que leur gain journalier ne diminue pas, d'autre part, la question paraîtrait résolue en ce qui concerne les houillères. C'est alors que la répercussion sur l'ensemble des industries métallurgiques serait le plus sensible.

La hausse de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 par tonne de charbon, signalée par le Comité des Houillères, produirait une augmentation de prix de revient de 4 à 5 francs par tonne de fonte brute, de 7 à 7 fr. 50 par tonne d'acier laminé marchand, d'au moins 10 francs par tonne de tôle, de 15 à 30 francs par tonne de produits finis. Elle imposerait une lourde charge aux industries du gaz, de l'électricité, aux chemins de fer, à la marine militaire et marchande, qui emploient de grosses quantités de houille, et augmenterait, en somme, de 100 millions de francs le prix des 45 millions de tonnes de charbon consommés en France pour tous usages.

Et la limitation légale de la journée des mineurs aurait un autre contre-coup inévitable sur les industries que nous venons de dire. Les 500 000 ouvriers de la métallurgie, les 26 000 ouvriers du gaz et de l'électricité, réclameraient eux aussi le secours de la loi pour obtenir la journée de huit heures, et je ne vois pas très bien ce qu'on aurait à leur répondre après avoir accordé ce privilège légal aux 165 000 ouvriers des mines.

Si maintenant on veut bien tenir compte de ce fait que la

métallurgie française lutte avec peine contre ses concurrents d'Angleterre, d'Allemagne et d'Amérique dans les conditions où elle se trouve actuellement; que des droits protecteurs lui ont été consentis déjà pour lui permettre de lutter, il faudra choisir entre une crise funeste à une de nos industries les plus considérables, ou une exagération de droits de douane que le pays supporterait difficilement à tous points de vue.

*
* *

Ces graves conséquences de la loi proposée sont trop évidentes pour échapper même à ceux que le désir d'aboutir à la limitation légale dispose le moins à les apercevoir. Aussi, comme la diminution de production de la houille constitue le premier terme de la série de ces conséquences, a-t-on dû examiner avec soin s'il n'était pas possible d'y remédier. On a mis en avant notamment l'emploi des haveuses mécaniques, l'augmentation du nombre des chantiers et l'organisation des doubles postes au charbon. J'indiquerai brièvement quelques-unes des raisons techniques et autres qui empêchent de fonder de grandes espérances sur ces trois moyens, mais je remarque, au préalable, que depuis plusieurs années, et surtout au cours des deux ou trois dernières, les exploitants des houillères françaises, poussés par des circonstances assez connues pour que je n'aie pas à les rapporter ici, ont fait de grands efforts pour augmenter leur production. Ils ont mis à l'épreuve, par suite, tous les procédés qui leur ont été suggérés pour arriver à ce but. Ils ont, d'ailleurs, obtenu des résultats, puisque l'accroissement a été, en cinq ans, supérieur à 10 p. 100 de la production totale antérieure. Mais s'ils connaissaient les moyens pratiques d'extraire du sol français six millions et demi ou même quatre millions de tonnes de houille de plus qu'ils ne le font, à coup sûr, ils n'auraient pas attendu le vote d'une loi pour l'employer. Le vote de cette loi serait, il est vrai, une nouvelle incitation à produire davantage — là du moins où l'on ne produirait pas à perte — mais ce n'est pas d'incitations de ce genre que les propriétaires de mines ont besoin; c'est de moyens de production plus énergiques.

L'emploi des haveuses mécaniques n'en est pas un pour la plupart des houillères françaises ; j'ai déjà indiqué pourquoi, et tout le monde est assez facilement d'accord là-dessus. L'augmentation du nombre des chantiers n'est pas toujours possible parce qu'il existe une limite à la concentration des chantiers autour d'un puits et d'un nombre donné de galeries. Un déhouillement trop rapide amène une insuffisance d'aérage et un danger plus grand d'explosions de grisou ; en outre, on ne peut pas multiplier les chantiers sans tenir compte de la capacité des galeries et de la puissance des machines élévatoires qui doivent assurer l'évacuation du charbon. Là où cette limite est atteinte, il n'y a pas de ressources. Là où elle n'est pas atteinte, l'augmentation des chantiers est lente à cause de la difficulté de recruter le personnel ouvrier. Cette difficulté restera sensiblement la même après comme avant la loi ; impossible, par conséquent, de combler rapidement le brusque déficit produit par son application.

C'est à grand'peine, en effet, que, pendant les années 1899 et 1900, les houillères françaises ont pu se procurer 3 à 4 000 ouvriers supplémentaires, malgré la demande active du charbon pendant cette période, et l'intérêt énorme qu'elles avaient de forcer leur production. On calcule[1] qu'il faudrait 32 à 33 000 ouvriers de plus pour extraire les 6 millions et demi de tonnes qui feraient défaut avec la réduction de durée de travail appliquée au personnel actuel. Avec un recrutement annuel de 3 à 4 000, cela demanderait huit à dix ans. Encore faudrait-il renoncer à l'accroissement normal de production qui se poursuit heureusement en France sous le régime de la non-limitation et qui se poursuit bien plus rapidement en Allemagne, aux États-Unis et même en Angleterre. Enfin, à supposer qu'on réunisse ce chiffre de travailleurs dans un temps plus court, on serait embarrassé de trouver parmi eux des piqueurs ; on ne s'improvise pas piqueur ; il faut un apprentissage prolongé pour être propre à ce travail.

Dans ces conditions, le procédé du « double poste au charbon » sur lequel comptent quelques partisans de la limitation, ne peut pas donner de résultats sérieux. Le « double

1. *Réponse au Questionnaire*, p. 41.

poste au charbon » consiste à faire succéder au même front de taille deux équipes d'ouvriers à des heures différentes de la journée. De cette manière, il n'est plus nécessaire d'augmenter le nombre des chantiers ; c'est une difficulté résolue. Mais celle du personnel reste entière.

Aussi ne m'attarderai-je pas à présenter les arguments techniques pour ou contre la possibilité du double poste. Il est certain qu'on ne pourrait pas l'appliquer dans toutes les exploitations ; que de plus il serait dangereux dans les mines grisouteuses, à cause de l'accumulation de gaz provenant d'un déhouillement rapide; qu'enfin il contrarie les habitudes des ouvriers en changeant leurs heures de travail ; mais si tous ces obstacles, et plusieurs autres, étaient habilement surmontés, le personnel ferait défaut.

La limitation de la journée de travail à huit heures « du jour au jour », telle qu'elle est proposée par le projet Basly, sur les indications du Congrès des Mineurs, aboutirait donc à des résultats aussi fâcheux pour les patrons des mines et de la grande industrie, que pour les ouvriers eux-mêmes. La Commission du Travail l'a compris, et a élaboré un projet très différent, qui mérite un examen spécial.

*
* *

Le texte de la Commission s'écarte du projet Basly sur quatre points principaux[1] : il compte la journée de travail

1. Projet de loi sur les huit heures de travail. — *Texte adopté par la Commission du Travail, dans sa séance du 11 décembre 1901 :*

Article premier. — A partir du 1er juillet qui suivra la promulgation de la présente loi, la journée des ouvriers employés dans les travaux souterrains des mines de combustibles ne pourra excéder une durée de neuf heures, calculée depuis l'entrée dans le puits des derniers ouvriers descendant jusqu'à l'arrivée au jour des premiers ouvriers remontant.

Au bout de deux ans, à partir de la date précitée, la durée de cette journée sera réduite à huit heures et demie et, au bout d'une nouvelle période de deux années, à huit heures.

Dans les exploitations où la journée normale actuellement déterminée, conformément au § 1, est inférieure à neuf heures et supérieure à huit heures, sa durée ne pourra être élevée.

Art. 2. — En cas de repos réglementaire pris dans la mine et entraînant l'arrêt de la machine d'extraction ou pris au jour, la durée de la journée stipulée à l'article 1er sera augmentée de la durée de ce repos.

Art. 3. — Des dérogations aux prescriptions des articles précédents pourront

non plus du jour au jour, mais de la dernière descente à la première remontée ; il procède par réductions progressives ; il ne fait pas entrer dans le compte de la journée les temps de repos réglementaires pris dans la mine ; enfin, il admet certaines dérogations. Il est, en somme, plus modéré dans la limitation qu'il impose, plus soucieux d'éviter une crise subite, plus souple vis-à-vis des nécessités locales.

Lorsque la loi aurait son plein effet, dans quatre ans et demi si elle était votée tout de suite, la durée du *trait*, suivant l'expression technique, serait réduite uniformément à huit heures dans toutes les mines de houille françaises. Comment notre production houillère en serait-elle affectée? Nous savons que c'est là le fait capital à connaître dans tout projet de limitation, puisque le salaire des ouvriers, le profit des exploitants, le prix de revient de la houille, et par suite son prix de vente, dépendent de cette production.

Au cours de sa déposition devant la Commission du Travail, le 18 novembre dernier, M. le ministre des Travaux publics a évalué la diminution qu'elle subirait à quatre millions de tonnes. Cette appréciation est forcée, au témoignage

être autorisées par le ministre des Travaux publics, après avis du Conseil général des mines, aux mines où l'application de ces prescriptions serait de nature à compromettre, pour des motifs techniques ou économiques, le maintien de leur exploitation. Ces dérogations pourront viser, soit tous les ouvriers de la mine, soit seulement certaines catégories d'ouvriers.

Le ministre pourra, dans les mêmes formes et pour toutes les mines, accorder des dérogations en ce qui concerne les ouvriers autres que ceux abattant le charbon.

Art. 4. — Des dérogations temporaires pourront être accordées par l'ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique soit à la suite d'accident, soit pour des motifs de sécurité, l'exploitant et les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs entendus.

L'exploitant pourra d'ailleurs, sous sa responsabilité, en cas de danger imminent ou d'accident de personnes, prolonger la journée en attendant l'autorisation qu'il sera tenu de demander immédiatement à l'ingénieur en chef.

Art. 5. — Les infractions à la présente loi seront constatées par procès-verbaux des ingénieurs et des contrôleurs du service des mines. Ces procès-verbaux seront dressés en triple exemplaire, dont l'un sera adressé au préfet du département, le second sera déposé au parquet et le troisième remis au délinquant. Les prévenus seront punis d'une amende de 50 à 200 francs, laquelle pourra être élevée à 500 francs en cas de récidive dans le délai d'une année.

Dans sa séance du 18 novembre, la Commission du Travail a adopté quatre autres articles ayant trait aux pénalités encourues et fixant la procédure à suivre.

même des exploitants. Actuellement, le trait dure de huit heures et demie à huit heures trois quarts, dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais ; il se trouverait réduit de trente à quarante-cinq minutes, soit d'environ 5 p. 100. Il dure de neuf heures et demie à dix heures dans les mines du Gard, c'est-à-dire là où il est le plus long ; il se trouverait réduit de une heure et demie à deux heures, soit de 15 à 20 p. 100. Mais, comme le groupe du Nord et du Pas-de-Calais représente 60 p. 100 des houillères françaises exploitées, il ne paraît pas trop optimiste d'estimer seulement à 10 p. 100 sur l'ensemble la diminution de la durée du trait. Une diminution proportionnelle dans le total de la production française serait exactement de trois millions deux cent cinquante mille tonnes. Il est assez curieux que ce chiffre représente précisément la moitié de la diminution prévue par le Comité des Houillères, comme conséquence du projet Basly. Celui de la Commission amènerait, au bout de quatre ans et demi, des résultats deux fois moins intenses à ce point de vue.

Les partisans de la limitation progressive escomptent qu'en quatre ans et demi l'accroissement normal de la production française rattraperait ces trois millions et quart de tonnes. Cela n'est pas certain. En 1899, l'accroissement a atteint seulement 500 000 tonnes, l'année suivante 400 000 tonnes, malgré le haut prix du charbon qui aiguillonnait les exploitants. A ce taux, il y aurait encore un déficit d'un million de tonnes au bout de quatre ans et demi. Et la difficulté de se procurer du personnel pour les mines croît à mesure que la recherche de ce personnel devient plus active. M. Baudin a indiqué devant la Commission du Travail qu'il faudrait faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Ce serait une solution si les mineurs français consentaient à l'accepter, mais on sait quelles scènes de violence et de meurtre ont accompagné l'essai qui en a été fait dans le Nord ; comment, en particulier, il a fallu supprimer les trains spéciaux qui amenaient à Lens des ouvriers belges. Peut-on espérer que des idées plus raisonnables prévaudront d'ici à quatre ans et demi ?

A supposer que cet espoir se réalisât, il faudrait, en tout cas, renoncer pendant cette période à tout progrès dans la production. A l'heure où les grands pays houillers s'ingénient à

forcer la leur, est-ce bien à nous, qui ne suffisons pas à notre consommation, de nous condamner à rester stationnaires ?

Et dans cette loi, faite incontestablement avec le désir de rendre service aux ouvriers, s'est-on préoccupé des conséquences réelles qui en résulteraient pour eux ? A-t-on compris que pendant quatre ans et demi ils se verraient impuissants à atteindre le gain journalier dont ils ont contracté l'habitude et sur lequel ils règlent leur modeste budget ? Le même malentendu existe pour le projet de la Commission et pour le projet Basly : les ouvriers comprennent qu'ils gagneront autant et qu'ils travailleront moins longtemps ; mais aucune garantie n'est inscrite à ce sujet dans aucun des textes proposés. On a reculé — et je le comprends — devant la fixation légale d'un minimum de salaire ; cependant, elle est étroitement liée à la limitation de la durée de travail, telle qu'elle se présente actuellement en France. M. Bexant l'affirmait encore devant la Commission du Travail, le 13 novembre dernier, et si cette question est laissée dans l'ombre, c'est crainte d'émouvoir l'opinion et de faire obstacle au vote de la limitation.

A ce point de vue spécial du salaire ouvrier, le projet de la Commission court risque de provoquer un mécontentement aussi marqué, une déception aussi vive que le projet Basly. Les ouvriers ne sont disposés à consentir aucune diminution de leur salaire, pas plus celle de 10 p. 100 que celle de 20 p. 100. Surtout, ils accepteront difficilement que cette diminution aille s'affirmant progressivement de deux ans en deux ans.

Je sais bien que les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais seraient fort peu atteints par la première application de la loi, telle que la Commission la propose ; mais il n'en serait pas de même dans le Gard, par exemple. C'est dans les régions où la limitation légale produirait un résultat, et dans la mesure où elle le produirait, qu'elle soulèverait des objections de la part des ouvriers.

Et là où, au bout de quatre ans et demi, elle diminuerait la durée du trait de trente à quarante-cinq minutes par jour, je me demande en vérité comment se justifie l'innovation, contraire à tous les précédents connus en France, de faire intervenir la loi dans un contrat de travail librement débattu

entre adultes. On a mis en avant l'insalubrité des mines, le surmenage des ouvriers, pour expliquer cette intervention. Que deviennent ces raisons dans les régions où l'air de la mine sera respiré et le travail de la mine accompli pendant trente ou quarante-cinq minutes de moins? Ce court espace de temps ne parera ni à l'insalubrité ni au surmenage.

Il est juste de dire, au surplus, que l'état actuel des mines françaises ne permet pas de retenir ces deux accusations. Tout le monde reconnaît que, sous l'influence des règlements imposés par l'État et de la surveillance du corps des Mines, les conditions de salubrité ont fait d'énormes progrès, et que la fatigue de l'ouvrier s'est trouvée réduite en proportion de ces progrès. Sans doute, il reste toujours à faire dans cette voie; mais nous savons par expérience que l'intervention de l'État dans le contrat du travail n'est pas le moyen contrôlé d'y avancer. Si une mine est insalubre sans aucun remède possible, l'État est armé pour en interdire l'exploitation. Si elle peut être rendue salubre, il est armé aussi pour imposer aux exploitants de la rendre salubre. En somme, les mines de houille ne sont ni un lieu de délices ni une géhenne. Dans l'ensemble des ateliers de travail elles tiennent, au point de vue de la salubrité, une place moyenne, bien au-dessus des fabriques de produits chimiques, de certaines usines textiles à température élevée, de la plupart des ateliers de couture, de modes et de confections. Elles offrent naturellement plus de dangers d'accidents, et c'est pourquoi elles ont besoin d'une active surveillance au point de vue de la sécurité. Les délégués mineurs, les exploitants et les ingénieurs des mines sont là pour l'exercer. La limitation légale de la durée de présence des ouvriers ne peut, au contraire, que compromettre la sécurité, en faisant négliger aux mineurs, soucieux de hâter l'abatage, les précautions nécessaires pour se mettre à l'abri des dangers d'éboulement.

Plus on retourne la question et moins on aperçoit l'avantage retiré par l'ouvrier de cette limitation légale. Que des mineurs arrivent à produire et, par suite, à gagner assez pour se contenter du salaire d'une journée courte; voilà un résultat excellent. Qu'ayant le choix entre une augmentation de salaire avec le maintien d'une certaine durée de travail

d'une part, et le maintien du même salaire avec une diminution de cette durée d'autre part, ils optent pour le second parti ; voilà qui est mieux encore. Cela dénote, d'abord, un certain degré de bien-être matériel. Et le sacrifice d'argent accepté par l'ouvrier pour s'assurer de plus longs loisirs permet d'espérer qu'il a l'intention d'employer utilement ces loisirs. Mais qu'on impose uniformément à tous les mineurs français de travailler moins et de gagner moins sans se demander si, dans telle ou telle région, ce luxe n'est pas ruineux pour eux, voilà où je cesse de me réjouir. Je ne puis pas voir dans cette contrainte l'heureux signe matériel et moral qui m'apparaissait dans la limitation volontaire, librement consentie par le mineur.

Il y a quelque chose de plus grave encore dans l'intervention proposée, quel que soit le degré de limitation qu'elle édicte, c'est qu'au lieu de hâter l'éducation de l'ouvrier français, elle la fausse. Elle l'incline aux solutions simplistes, irréelles et décevantes ; elle l'entraîne à croire que la force peut tout, que le pouvoir de la loi est sans limites. Elle l'éloigne de l'action syndicale indispensable avec la concentration industrielle qui va croissant, seule force à la fois puissante et souple, capable d'adapter constamment les vœux des ouvriers à leur réalisation possible. Comment le mineur sera-t-il encouragé à payer ses cotisations au syndicat, à s'imposer des sacrifices, si c'est à la Chambre et au Sénat que son contrat de travail doit se rédiger? Et si le syndicat n'est plus qu'un moyen efficace d'agir sur le législateur, il devient une organisation politique, et il lui suffit de réunir une majorité pour régler à son gré le contrat de travail. Voilà la fausse leçon, la leçon funeste et trompeuse qui se dégage du plus modéré des projets de limitation. Moins dommageable que le projet Basly au regard des patrons, il est aussi dangereux pour les ouvriers. Il brise ou dénature l'instrument syndical dont ils ont besoin, auquel ils ont déjà recouru avec succès pour éviter des conflits et régler leurs intérêts collectifs avec les patrons. Il leur donne l'illusion que désormais ces intérêts pourraient être réglés non par un accord, mais par une contrainte. Et il leur réserve dès son application une cruelle déconvenue.

La limitation légale de la durée de travail dans les mines compromet ainsi la marche de l'évolution qu'elle croit pouvoir hâter. Est-ce à dire qu'il faille attendre passivement, comme des fatalistes résignés, que l'évolution s'accomplisse toute seule? Ce serait une autre erreur. Il y a, nous l'avons constaté au cours de ce travail, des procédés vérifiés pour provoquer ces progrès; ce sont eux qu'il faut employer. Il faut que l'État, veillant avec sollicitude à la sécurité et à la salubrité des mines, améliore, partout où elles ne sont pas satisfaisantes, les conditions d'aération des chantiers; par là l'effet utile du travail du piqueur sera augmenté. Il faut que les patrons étudient et expérimentent sans relâche les moyens techniques propres à rendre l'extraction plus rapide. Il faut, enfin, que les ouvriers, persévérant de plus en plus dans la sérieuse organisation de leurs syndicats, soient en mesure de discuter collectivement les conditions de leur marché de travail, de manière à recueillir promptement et avec moins de conflits le bénéfice des améliorations réalisées. Alors, suivant leurs besoins, dont ils sont après tout les meilleurs juges, ils appliqueront ce bénéfice soit à l'augmentation de leur salaire, soit à la diminution de leur journée. Les groupes qui choisiront la seconde solution seront les plus développés matériellement et moralement; ce seront aussi, par suite, les mieux préparés à profiter des avantages qu'elle offre. Et cette préparation est indispensable. Le but élevé et fécond que l'on poursuit en cherchant à raccourcir la journée de l'ouvrier ne peut être atteint que dans la mesure où celui-ci l'entrevoit et le recherche. La réforme n'aurait pas de sens si elle ne visait pas l'avancement intellectuel et moral des travailleurs. Et on sait assez que cet avancement ne se décrète pas. On peut y aider par des moyens extérieurs, mais à condition qu'une initiative active se manifeste au préalable chez ceux en qui et par qui il doit se réaliser.

PAUL DE ROUSIERS

LE SIÈGE D'ORLÉANS[1]

— 1428-1429 —

III

LA PUCELLE A POITIERS

Depuis quatorze ans, la ville de Poitiers était la capitale de la France française. Le dauphin Charles y avait transféré le Parlement ou, du moins, y avait réuni quelques membres échappés du Parlement de Paris. Le Parlement de Poitiers n'était composé que de deux Chambres. Il aurait jugé comme le roi Salomon, si les plaideurs étaient venus lui soumettre leurs causes. Mais ils ne venaient pas, de peur d'être pris en chemin par les routiers et les capitaines à la solde du roi, et parce que, dans le trouble du royaume, les différends ne se réglaient guères par justice. Les conseillers, qui pour la plupart avaient leurs terres près de Paris, ne savaient comment se vêtir et se nourrir. Rarement ils recevaient leurs gages et le casuel faisait défaut. Ils avaient beau inscrire sur leurs registres la formule : *Non deliberetur donec solvantur species*, les parties n'apportaient point d'épices[2]. L'avocat général, messire Jean Jouvenel des Ursins, qui possédait belles terres et maisons en Ile-de-France, Brie et Champagne, était

1. Voir la *Revue* des 1er et 15 janvier.

2. Cf. Neuville, *Le Parlement royal à Poitiers* (*Revue historique*, t. VI, p. 18).

tout piteux de voir la dame de bien et d'honneur sa femme, ses onze enfants et ses trois gendres, aller par les rues de la ville nu-pieds et dans de pauvres habits. Quant aux docteurs et maîtres, qui avaient suivi la fortune du Roi, c'est en vain qu'ils étaient des puits de science et des fontaines de clergie, puisque, faute d'une université où ils pussent enseigner, ils ne tiraient nul profit de leur éloquence et de leur savoir. La ville de Poitiers, devenue la première ville du royaume, avait un Parlement et n'avait pas d'Université, semblable à une dame de haute noblesse, mais borgne, le Parlement et l'Université étant les deux yeux d'une grande ville. Aussi nourrissaient-ils en leurs tristes loisirs un désir ardent de rétablir les affaires du Roi avec les leurs, s'il plaisait au Seigneur. En attendant, exténués de froid et de faim, ils gémissaient et se lamentaient. Comme Israël dans le désert, ils soupiraient après le jour où Dieu, entendant leurs plaintes, dirait : « Ce soir vous mangerez de la chair et demain matin vous vous rassasierez de pain ; et vous connaîtrez que je suis le Seigneur votre Dieu. » *Vespere comedetis carnes et mane saturabimini panibus : scietisque quod ego sum Dominus deus vester. (Exod.* XVI, 12.) C'est parmi ces fidèles et pauvres serviteurs d'un roi pauvre, que furent choisis pour la plupart les docteurs et clercs chargés d'examiner la Pucelle. Voici quels ils étaient :

Le seigneur évêque de Poitiers ;

Le seigneur évêque de Maguelonne ;

Messire Jean Lombard, docteur en théologie, professeur de théologie à l'Université de Paris, premier recteur de l'Université de Poitiers ;

Messire Guillaume Lemarié, bachelier en théologie, chanoine de Poitiers ;

Messire Guillaume Le Maire, bachelier en théologie, chanoine de Poitiers ;

Messire Girard Machet, confesseur du roi, depuis évêque de Castres ;

Maître Jourdain Morin ;

Maître Jean Érault, professeur de théologie ;

Maître Mathieu Mesnage, bachelier en théologie ;

Maître Jacques Madelon ;

Maître Jean Macon, docteur en droit civil et en droit canon, de grande renommée ;

Frère Raphanel, de l'ordre de Saint-François, confesseur de la reine ;

Dom Pierre de Versailles, religieux de Saint-Denys en France, de l'ordre de Saint-Benoît, professeur de théologie, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Chaumont, abbé de Talmont au diocèse de Laon, ambassadeur du très chrétien roi de France ;

Frère Pierre Turelure, de l'ordre de Saint-Dominique, inquisiteur de Toulouse, lequel fut promu l'année suivante à l'évêché de Digne ;

Frère Guillaume Aimery, de l'ordre de Saint-Dominique, docteur en théologie, professeur de théologie ;

Frère Seguin de Seguin, de l'ordre de Saint-Dominique, docteur en théologie, professeur de théologie[1] ;

Et plusieurs conseillers du roi, licenciés en droit civil et en droit canon.

C'était beaucoup de docteurs pour interroger une bergère. Cependant on doit songer qu'en ce temps où la théologie, inflexible et subtile, dominait toute connaissance humaine et obtenait du bras séculier qu'il fît suivre d'effets les opinions émises par elle, dès qu'une pauvre fille ignorante donnait à croire qu'elle voyait Dieu, la Vierge, les anges et les saints, il fallait qu'elle allât, dans un grand concours de docteurs, de miracles en miracles, à une mort bien odorante et à la béatification, ou, d'hérésies en hérésies, aux prisons ecclésiastiques et au bûcher des sorcières. Et comme les sacrés inquisiteurs étaient persuadés que le diable entre facilement dans les

1. M. l'abbé Ph. H. Dunand (*Histoire complète de Jeanne d'Arc*, 1898, in-8°, t. Ier, pp. 259-260, 272) distingue Pierre Seguin, carme, de Seguin de Seguin, dominicain, se fondant sur *Procès*, III, p. 202 et p. 203. Mais les greffiers de 1455 étaient bien capables de changer un dominicain en carme. Tout au moins, M. l'abbé Dunand ne doutera plus que le bien aigre homme dont parle la *Chronique de la Pucelle* ne soit Seguin de Seguin, Limousin, quand il aura remarqué que l'endroit de la *Chronique* où il est dit que Seguin est « carme » et « aigre » n'est qu'une copie de sa propre déposition en tête de laquelle il est nommé Seguin de Seguin et désigné comme frère prêcheur. — Je soupçonne aussi Guillaume Le Maire et Guillaume Lemarié de n'être qu'un même chanoine.

femmes, la malheureuse créature avait plus de chances d'être brûlée vive que de mourir en odeur de sainteté. Par exception singulière, Jeanne, devant les docteurs de Poitiers, ne courait pas grand risque d'être suspectée dans sa foi. Le seigneur évêque de Maguelonne, sous la juridiction de qui la recluse du Port de Lattes avait été brûlée douze ans auparavant, n'avait nulle envie de la traiter comme Catherine Sauve. Frère Pierre Turelure lui-même ne désirait pas trouver en ce moment devant lui une de ces sorcières qu'il recherchait curieusement à Toulouse. Les illustres maîtres, en s'approchant d'elle, rentraient leurs griffes théologales. Ils étaient d'Église; mais ils étaient armagnacs. C'était, pour la plupart, des hommes d'affaires, des négociateurs, de vieux conseillers du dauphin. Réfugiés à Poitiers, ayant presque tous leurs sièges ou leurs bénéfices dans les pays occupés par les Anglais ou dans les provinces bourguignonnes, ils périssaient de misère et de faim. Qu'ils eussent, comme prêtres, une doctrine et des mœurs, qu'ils connussent des règles pour juger en matière de foi, ce n'est pas douteux. Mais pour le moment il ne s'agissait pas de guérir le mal hérétique. Il s'agissait de chasser les Anglais. Il n'était pas question, d'ailleurs, de décider si Jeanne venait de Dieu. C'est un sujet qu'ils se refusèrent constamment à approfondir. Ils devaient uniquement s'assurer qu'elle était honnête, qu'elle ne mentait point et qu'elle n'était point envoyée par les ennemis du roi. Et la bonté de cette fille sautait tout de suite aux yeux. Si son cœur n'avait pas paru d'abord limpide et pur comme le jour, on n'eût jamais songé à l'essayer, et tout autre examen que celui de l'évêque et de l'inquisiteur eût été jugé inutile. Jeanne était bonne chrétienne; de plus, elle était, dès lors, la religieuse réclamée par le bâtard d'Orléans, la sainte chevalière que le duc d'Alençon tirait à soi, le porte-chance des Orléanais. C'était à considérer en ces heures mauvaises.

Elle fut conduite à l'hôtel qu'habitait maître Jean Rabateau, non loin du Palais, au cœur de la ville. Maître Jean Rabateau était avocat général lai; les causes criminelles lui appartenaient, tandis que les causes civiles allaient à l'avocat général clerc, Jean Jouvenel des Ursins. Avocats du roi, hommes du

roi, ils le représentaient l'un et l'autre, lorsqu'il était en cause. Le roi était un mauvais client. Maître Jean Rabateau plaidait pour lui au criminel moyennant quatre cents livres par an. Il ne pouvait plaider que pour les fleurs de lis et nul ne le soupçonnait de manger trop d'épices. S'il remplissait en outre les fonctions de conseiller du duc d'Orléans, il y gagnait peu. Comme la plupart des officiers du Parlement, il se trouvait pour l'heure fort dénué de biens. Étranger à Poitiers, il n'y possédait point de maison, et logeait dans un hôtel qui, appartenant à une famille Rosier, en avait pris le nom d'hôtel de la Rose. Au reste la demeure était vaste. On y hébergeait les témoins qu'on voulait garder honorablement et sûrement. Jeanne y fut amenée, bien que le Parlement ne s'intéressât point, en tant que corps, à l'affaire de cette jeune fille. Cette fois encore, elle était remise aux mains d'un homme qui appartenait au duc d'Orléans autant qu'au Roi de France. La femme de maître Jean Rabateau, comme toutes les femmes des hommes de robe, était de bonne renommée[1]. A *la Rose*, chaque jour après le dîner, Jeanne restait longtemps agenouillée. Elle se relevait, la nuit, pour prier, et elle passait de longues heures dans le petit oratoire de l'hôtel. C'est dans cette maison que les docteurs vinrent l'interroger. Quand on lui annonça leur venue, elle fut agitée d'une cruelle inquiétude. Mais madame sainte Catherine prit soin de la rassurer. Elle aussi avait disputé avec les docteurs, et elle les avait confondus. Il est vrai que ceux-là étaient des païens, mais très savants et d'un esprit bien subtil ; car il est dit dans la vie de la sainte :

« L'empereur manda cinquante docteurs versés dans la science des Égyptiens et dans les arts libéraux. Et, quand elle apprit qu'elle devait disputer avec les sages, Catherine craignit de ne pouvoir défendre dignement contre eux la vérité de Jésus-Christ. Mais un ange lui apparut et lui dit :

1. On peut d'autant moins soupçonner cette dame de ne point mériter sa bonne renommée qu'on ne sait rien d'elle et qu'on ignore même si c'est la première ou la seconde femme de maître Jean Rabateau : car il en eut deux. La première était fille de Benoît Pidelet. — Cf. Ledain, *La Maison de Jeanne d'Arc à Poitiers*, in-8°. — Henri Daniel-Lacombe, *L'Hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers, maître Jean Rabateau* (*Revue du Bas-Poitou*, avril 1891, pp. 48, 66.) — Barbier, *Jeanne d'Arc et l'Hôtel. lerie de la Rose*, in-8°.

« Je suis l'archange saint Michel, envoyé par Dieu pour » t'annoncer que tu sortiras de ce combat victorieuse et digne » d'obtenir Notre Seigneur Jésus-Christ, espoir et couronne » de ceux qui combattent pour lui. » Et la vierge disputa avec les docteurs. »

Les solennels docteurs et maîtres et les notables clercs du Parlement de Poitiers se rendaient par petits groupes dans la maison de Jean Rabateau, et chacun d'eux interrogeait Jeanne à son tour. Les premiers qui vinrent furent Jean Lombard, Guillaume le Maire, Guillaume Aimery, Pierre Turelure, Jacques Madelon. Frère Jean Lombard demanda :

— Pourquoi êtes-vous venue? Le roi veut savoir ce qui vous a poussée à l'aller trouver.

Jeanne répondit d'une manière qui parut grande à tous ces clercs :

— Comme je gardais les animaux, une *Voix m'apparut*. La Voix me dit : « Dieu a grande pitié du peuple de France. Jeanne, il faut que tu ailles en France. » Ayant ouï ces paroles, je me mis à pleurer. Alors la Voix me dit : « Vas à Vaucouleurs. Tu trouveras là un capitaine qui te conduira sûrement en France, près du roi. Sois sans crainte. » J'ai fait ce qui m'était dit et suis arrivée au roi sans nul empêchement[1].

Frère Guillaume Aimery prit ensuite la parole :

— D'après vos dires, la Voix vous apprit que Dieu veut tirer le peuple de France de la calamité où il est. Mais si Dieu veut délivrer le peuple de France, il n'est pas nécessaire d'avoir des gens d'armes.

— En nom Dieu ! répliqua la Pucelle, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera victoire.

On ne pouvait mieux dire. Cent quarante ans plus tard, le très savant chirurgien Ambroise Paré ne pensera pas d'une autre manière et ne s'exprimera pas d'une façon plus heureuse quand il prononcera cette parole célèbre : « Je le pansai, Dieu le guérit. » Maître Guillaume se déclara satisfait.

A son tour, Frère Seguin de Seguin interrogea la jeune fille. Il était Limousin, et son origine paraissait à son langage.

1. J'ai suivi ici et dans quelques autres endroits la traduction de M. Joseph Fabre, n'espérant pas faire aussi bien en faisant autrement.

Il parlait avec une lenteur pesante et employait des termes ignorés en Lorraine et en Champagne. Peut-être avait-il cet air épais et lourd qui rendait les gens de son pays un peu ridicules aux Français de la Loire, de la Seine et de la Meuse. A cette question :

— Quelle langue parlent vos voix?

Jeanne répondit :

— Une meilleure que la vôtre.

Les saintes ont leurs moments d'impatience. Si le Frère Seguin ne le savait pas encore, il l'apprit en ce jour. Aussi pourquoi doutait-il que madame sainte Catherine et madame sainte Marguerite, qui étaient du parti des Français, parlassent français? Un tel doute était insupportable à Jeanne, et elle fit entendre à l'interrogateur que, lorsqu'on est Limousin, on ne s'enquiert point du parler des dames du ciel. Cependant il poursuivit son interrogatoire :

— Croyez-vous en Dieu?

— Oui, et mieux que vous, fit la Pucelle, qui, ne connaissant point le bon Frère, semblait peut-être un peu prompte à s'estimer mieux croyante que lui. Mais elle était outrée qu'on pût douter de sa créance au Dieu qui l'avait envoyée. Sa réponse, à la bien entendre, attestait l'ardeur de sa foi. Frère Seguin l'entendit-il ainsi? Des contemporains disent qu'il se montra fort aigre personne. On a des raisons de croire, au contraire, qu'il était bon homme[1]. Ce qui est certain, c'est qu'il n'était pas d'avis d'accueillir trop vite et légèrement la requête de la Pucelle, et il le lui fit savoir :

— Mais enfin, dit-il, Dieu ne veut pas qu'on vous croie, s'il ne paraît quelque signe montrant qu'il vous faut croire. Nous ne saurions conseiller au roi de vous confier sur votre seule parole des gens d'armes et de les mettre ainsi en péril.

1. C'était donc la destinée des Limousins d'être raillés par les Français de Champagne et de France! Après Frère Seguin, ce sera l'étudiant limousin à qui Pantagruel dit : « Tu es Limousin pour tous potaige, et tu veux icy contrefaire le Parisian. » Et ce sera M. de Pourceaugnac. La Fontaine écrit de Limoges, à sa femme, en 1663, que les Limousins ne sont ni malheureux ni disgraciés du ciel, « comme on se le figure dans nos provinces ». Mais il ajoute que leurs habitudes ne lui plaisent pas. Il semble que le Frère Seguin ait été d'abord piqué des moqueries et des vivacités de la jeune fille. Mais il ne lui garda pas rancune. « Le bon naturel du Limousin, dit Abel Hugo, ne sait pas nourrir longtemps un sentiment haineux. » (*La France pittoresque: Haute-Vienne.*)

Cet avis, qu'il fallait d'abord un signe pour la croire, n'était certes point insoutenable, bien qu'on pût penser au rebours que si la Pucelle promettait de montrer ce signe à Orléans, il convenait de demander humblement avec elle à Dieu qu'il le lui envoyât. *Pete signum a Domino.* Quant à confier à cette jeune fille des hommes pour qu'elle les conduisît, au risque de les aller perdre, le docteur limousin avait grandement raison de dire qu'il ne le conseillerait point au roi. Sur cet article, l'assemblée était tout entière du même avis. Il ne s'y trouvait pas un seul docteur qui songeât à demander au roi de faire de la Pucelle un chef de guerre et même pensât un moment à examiner une proposition si étrange. La question était de savoir si la Pucelle serait envoyée à Orléans afin d'y donner ce signe de victoire qu'elle annonçait. En réponse aux paroles de refus que le docteur limousin venait de lui adresser, elle renouvela ses fermes promesses :

— En nom Dieu, dit-elle, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes. Mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai signes pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne des hommes en si grand nombre qu'on le jugera bon, et j'irai à Orléans.

Et elle dit encore ce qu'elle disait sans cesse :

— Les Anglais seront tous chassés ou détruits. Le siège d'Orléans sera levé et la ville affranchie de ses ennemis, après que j'en aurai fait sommation de par le Roi du Ciel. Le roi sera sacré à Reims, la ville de Paris remise en l'obéissance du roi, et le duc d'Orléans reviendra d'Angleterre.

*
* *

Le 22 mars, maître Pierre de Versailles et maître Jean Érault se rendirent ensemble au logis de Jean Rabateau. L'écuyer Gobert Thibault, que Jeanne avait déjà vu à Chinon, y vint avec eux. C'était un homme jeune, très simple, et qui pour croire ne demandait point de signe. A leur venue, Jeanne alla un peu au-devant d'eux, et, frappant amicalement sur l'épaule du soldat :

— Je voudrais bien, lui dit-elle, avoir plusieurs hommes d'aussi bonne volonté.

Elle se sentait à l'aise avec les gens d'armes. Quant aux clercs, elle ne pouvait les souffrir, et c'était pour elle un supplice quand ils venaient arguer. Bien que ces théologiens usassent de grands ménagements à son endroit, leurs éternelles interrogations lassaient sa patience. Leur lenteur, leur pesanteur exaspéraient son esprit agile et prompt. Elle leur savait très mauvais gré de ne pas croire en elle tout de suite, sans preuves, et de lui demander un signe qu'elle ne pouvait pas leur donner, puisque ni monseigneur saint Michel, ni madame sainte Catherine, ni madame sainte Marguerite, pendant les examens, n'apparaissait. Dans le retrait, dans l'oratoire et dans la campagne déserte, les hôtes du paradis la visitaient en foule ; anges et saintes, descendus du ciel, se pressaient autour d'elle. Mais, à la venue des docteurs, l'échelle de Jacob se retirait soudain. Et puis ils étaient des théologiens, et elle était une sainte. Les rapports sont toujours difficiles entre les chefs de l'église militante et les dévotes femmes qui communiquent directement avec l'église triomphante. Elle sentait que les révélations dont elle était favorisée abondamment donnaient des doutes, des soupçons, des défiances même à ses examinateurs les plus favorables. Elle n'osait pas trop leur conter les secrets de ses Voix, et elle confiait, derrière leur dos, à son beau duc d'Alençon qu'elle savait et qu'elle pouvait beaucoup plus qu'elle n'avait dit à tous ces clercs. Ce n'était pas à ceux-là qu'elle avait été envoyée; ce n'était pas pour ceux-là qu'elle était venue. Elle se trouvait gênée avec eux, et leurs façons d'être lui inspiraient cette mauvaise humeur empreinte dans plus d'une de ses réponses. Parfois, quand ils l'interrogeaient, elle se rencognait par mutinerie au bout du banc et faisait la moue.

— Nous sommes envoyés vers vous de la part du roi, dit maître Pierre de Versailles.

Elle répondit de très mauvaise grâce :

— Je crois bien voir que vous êtes encore envoyés pour m'interroger. Je ne sais ni A ni B.

Mais à cette demande :

— Pourquoi donc venez-vous ?

Elle répliqua vivement :

— Je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le

siège d'Orléans et conduire le roi à Reims, pour son couronment et son sacre. Maître Jean Érault, avez-vous du papier et de l'encre? Écrivez ce que je vais vous dire.

Et elle dicta la lettre que plus tard elle envoya de Blois aux Anglais d'Orléans, ou du moins elle en dicta le rudiment : « Vous, Suffort, Clasdas et la Poule, je vous somme de par le Roi des cieux de vous en aller en Angleterre. »

Peut-être que les docteurs de Poitiers, comme plus tard le bon Thomassin, en trouvèrent le langage gros et lourd. Pourtant tout y était bien dit. Cette paysanne parlait un meilleur français que le leur. Jamais bouche ne fit sonner le langage vulgaire et maternel avec une grâce plus franche et une clarté plus vive.

*
* *

Cependant Jean Érault, qui écrivit sous sa dictée, était, comme la plupart d'entre eux, très bien disposé pour elle. De plus il avait des lumières. Il se rappelait cette Marie d'Avignon, surnommée la Gasque, qui avait fait au feu roi Charles VI des prophéties bien bonnes et mémorables. Or la Gasque était allée dire au roi que le royaume éprouverait encore maintes calamités, et qu'elle avait vu des armes dans le ciel. Et elle avait conclu son apocalypse en ces termes : « Tandis que j'étais effrayée, croyant qu'il me fallait les prendre, une voix me rassura, disant : « Ces armes ne sont pas pour toi, mais » pour une vierge qui viendra, et, par ces armes, délivrera » le royaume de France. » Maître Jean Érault médita ces révélations merveilleuses et il en vint à croire que Jeanne était la vierge annoncée par Marie d'Avignon.

Messire Gérard Machet, confesseur du roi, avait trouvé dans des écrits qu'une pucelle devait venir, élue pour donner aide au roi de France. Il en fit la remarque à l'écuyer Gobert Thibault qui n'était pas un très gros personnage. Il la fit assurément à bien d'autres. Cette prophétie, si elle n'était pas celle de Merlin [1], s'accordait avec elle. Gérard Machet, docteur

1. Puisque voici revenu le nom de Merlin, je m'empresse d'y rattacher cette communication que M. Paul Meyer, de l'Institut, a bien voulu m'adresser, à la date du 18 janvier 1902 : « Voulez-vous me permettre de vous faire remarquer... que *Guyntonia* est, non pas une ville galloise, mais Winchester. Le *De prophetiis*

en théologie, vice-chancelier de l'Université, était un très illustre docteur, une lumière de l'Église. Il comptait en même temps parmi les plus habiles conseillers du roi. Nommé plus tard évêque de Castres, il resta au Conseil. Il se plaignait alors qu'attaché à la glèbe de la cour il n'avait pas le temps de visiter son épouse. L'Église de Castres dut se résigner à ne pas recevoir la visite de l'époux. Dans l'assemblée des docteurs de Poitiers, l'opinion de messire Gérard Machet pesait d'un grand poids.

*
* *

On interrogeait la jeune fille sur ses Voix, sur ce qu'elle appelait son Conseil, sur ses saintes, qu'elle se représentait à la ressemblance de ces figures taillées et peintes qui peuplaient les églises. Les docteurs firent objection sur ce qu'elle avait rejeté tout vêtement de femme et fait tailler ses cheveux en rond, à la façon des jouvenceaux. Or il était écrit : « Une femme ne prendra point un habit d'homme, et un homme ne prendra point un habit de femme; car celui qui le fait est abominable devant Dieu » (*Deuter.* XXII, 5). Le concile de Gangres, tenu sous le règne de Valens, avait frappé d'anathème les femmes qui s'habillaient en hommes et se coupaient les cheveux. Mais il importait de considérer que ce qui était abominable à Dieu ce n'était point le dehors, c'était le dedans; ce n'était point l'habit, c'était le mauvais dessein qui le faisait prendre. Les Pères de Gangres n'avaient condamné que les femmes qui s'habillaient en hommes et se coupaient les cheveux sous prétexte de vie ascétique. L'Église avait depuis approuvé que les religieuses coupassent leurs cheveux. Plusieurs saintes, inspirées par un mouvement extraordinaire du Saint-Esprit, avaient caché leur sexe sous des vêtements virils. On gardait à Saint-Jean-des-Bois, près Compiègne, la châsse de sainte Euphrosine d'Alexandrie, qui avait vécu trente-huit ans sous l'habit d'homme dans le couvent de

Merlini, imprimé à part par Francisque Michel... 1837..., n'est que le quatrième livre de l'*Historia Britonum* de Gaufrei de Monmouth, qu'on a cité quelquefois sous le titre *de Brut*, qui est proprement le titre de la version en vers octosyllabiques faite par Wace. » Je prie M. Paul Meyer d'agréer mes sincères remerciements.

l'abbé Théodose. Pour ces raisons et sur ces exemples, les docteurs pensèrent : Puisque Jeanne prit cet habit non point pour offenser la pudeur d'autrui, mais pour garder la sienne, ne tournons pas à mal ce qui a été fait pour le bien, et ne condamnons point un acte que la pureté des intentions justifie.

Certains examinateurs lui demandèrent pourquoi elle nommait Charles, dauphin, au lieu de lui donner son titre de roi. Ce titre, il le portait légitimement depuis le 30 octobre 1422, ayant ce jour, à Mehun-sur-Yèvre, appris la mort du roi son père; ce pourquoi il avait revêtu une robe noire, puis, à la messe, dans la chapelle royale, quitté la robe noire pour une robe vermeille, pendant que les hérauts, levant la bannière de France, criaient : « Vive le roi ! »

Elle répondit :

— Je ne l'appellerai pas roi, tant qu'il n'aura pas été sacré et couronné à Reims. C'est dans cette cité que j'entends le mener.

Pour elle, il n'y avait point de roi de France sans ce sacre, dont elle avait ouï les miracles de la bouche de son curé qui, chaque année, récitait le panégyrique du bienheureux saint Remi, patron de la paroisse. Cette réponse était de sorte à contenter les examinateurs, car il importait, pour le spirituel et pour le temporel, que le roi fût sacré à Reims[1].

Quand ils la contredisaient, elle opposait ses propres lumières à la doctrine de l'Église et elle disait :

— Il y a aux livres de Notre-Seigneur plus qu'aux vôtres.

Réponse hardie et brûlante, qu'il eût été dangereux de faire à des théologiens moins favorables que ceux-là ; car peut-être y eussent-ils vu une offense aux droits de l'Église qui, gardienne des livres saints, en demeure l'interprète jalouse et ne souffre pas qu'on oppose l'autorité des Écritures aux décisions des Conciles. Quels étaient les livres qu'elle jugeait, sans les avoir lus, contraires à ceux de notre Seigneur, dans lesquels elle semblait lire à pleines pages par yeux de l'esprit? Les sacrés canons, semblait-il, et les saintes

1. Il est à remarquer que la consultation des docteurs, telle que Thomassin l'a insérée dans le *Registre delphinal*, désigne Charles de Valois tour à tour et indifféremment par le titre de roi et par celui de dauphin.

décrétales. Cette parole d'une enfant contenait de quoi subvertir l'Église tout entière. Les docteurs de Poitiers, s'ils avaient été moins Armagnacs, auraient dès lors flairé Jeanne avec méfiance et trouvé qu'elle sentait la persinée. Mais ils servaient fidèlement les maisons d'Orléans et de France; leurs robes étaient percées, leurs marmites vides, ils n'espéraient plus qu'en Dieu, et craignaient, en rejetant cette jeune fille, de rebuter le Saint-Esprit. D'ailleurs, rien ne les empêchait de croire que Jeanne eût ainsi parlé par ignorance et simplicité, sans malice aucune. C'est pourquoi sans doute ils ne se scandalisèrent point.

Comme elle se disait envoyée de Dieu, longtemps ils la pressèrent de montrer un signe de sa mission. Ils estimaient en effet que, si Dieu l'avait choisie pour délivrer le peuple de France, il ne manquerait pas de rendre ce choix manifeste par un signe de sa main, ainsi qu'il avait fait pour Gédéon, fils de Josias. Quand Israël était humilié sous Madian, et lorsque, pour échapper à ses ennemis, le peuple de Dieu se cachait dans les cavernes des montagnes, l'Ange apparut à Gédéon sous un chêne et, parlant au nom du Seigneur, lui dit : « Je serai avec toi et tu détruiras les madianites. » A quoi Gédéon répondit : « Si j'ai trouvé grâce devant toi, fais moi connaître par un signe que c'est toi qui me parles. » Il fit cuire un chevreau, pétrit des pains sans levain, mit la chair dans une corbeille et le jus dans un vase, et déposa sous le chêne le vase et la corbeille. Alors l'Ange du Seigneur lui dit : « Prends la chair et les pains sans levain, pose-les sur cette pierre et verse dessus le jus de la chair. » Ce que Gédéon ayant fait, l'Ange toucha de son bâton la chair et les pains sans levain, et aussitôt il sortit un feu de la pierre qui consuma la chair et les pains. Et Gédéon, connaissant qu'il avait vu l'Ange du Seigneur, s'écria : « Hélas! mon Dieu! car j'ai vu l'Ange du Seigneur face à face! » Et avec trois cents hommes, il détruisit le peuple madianite. Les docteurs avaient cet exemple présent à l'esprit. Mais pour la Pucelle, le signe de victoire, c'était la victoire même. Elle ne cessa de dire :

— Le signe que je vous montrerai, ce sera Orléans secouru et le siège levé.

La constance avec laquelle elle persévérait dans ce propos frappa la plupart des interrogateurs qui estimèrent que, puisqu'elle promettait de donner un signe dans Orléans il convenait de l'envoyer, à la grâce de Dieu, vers la ville dolente. Ils pensaient pieusement et avec subtilité que, si cette pucelle ne leur apportait point encore un secours divin, il convenait qu'elle leur fût, non point une occasion de tiédeur et de doute, mais un exemple de ferveur et un sujet d'édification; ils pensaient qu'en l'entendant annoncer le signe céleste ils devaient ne pas répondre mollement : « Nous croirons quand nous verrons », mais espérer comme elle, et, unis au roi et à tout le peuple de France, demander le signe au Dieu qui délivra Israël. Ainsi tombaient les raisons du bon frère Seguin et de ceux qui, séduits par les conseils de la sagesse humaine, voulaient des preuves pour croire.

*
* *

Après tout, qu'il en fût comme elle disait, et que Dieu l'eût vraiment envoyée à l'aide des fleurs de lis, au jugement de quiconque avait sens et clergie, ce n'était pas impossible, encore qu'extraordinaire, et pour n'être pas prouvé ce n'était pas improbable; c'était dans l'ordre des choses humaines et divines; et nier tout d'abord, absolument, qu'il en pût être ainsi, c'était émettre une proposition contraire à la théologie et à la philosophie, servante de la théologie, *ancilla theologiæ*, à l'économie du ciel et de la terre, du monde visible et du monde invisible, de l'homme et de l'univers, du microcosme et du macrocosme, à l'histoire profane et à l'histoire sacrée, à l'Écriture Sainte et aux sept Arts libéraux, c'était raisonner comme un âne ou comme un païen. Certes, il n'était pas douteux que Dieu pût intervenir directement dans la conduite des royaumes, ayant dit lui-même : *Per me reges regnant*. Et dans l'Église une et sainte il était permis aux docteurs de Poitiers de penser que le Seigneur protégeait les gens du dauphin, tandis que l'Université de Paris le croyait avec les Bourguignons et les Anglais. Il n'était pas nécessaire que son messager fût un ange. Ce pouvait être une créature humaine ou une bête, comme le corbeau qui nourrit Élie. Et

qu'une fille eût charge de guerre, c'est ce qui s'accordait avec ce que les livres rapportent touchant Camille, les Amazones et la reine Penthésilée, et avec ce qui est dit dans la Bible des femmes fortes suscitées par le Seigneur pour le salut d'Israël, Deborah, Jahel, Judith de Béthulie. Car il est écrit : « Ce ne sont point les jeunes hommes qui ont renversé celui dont la puissance était sur eux, ni les fils des géants qui l'ont frappé, ni les colosses qui se sont opposés à lui. Mais Judith, fille de Mérari, l'a détruit par la beauté de son visage. »

Après un examen qui dura six semaines, les docteurs se déclarèrent édifiés.

*
* *

Il y avait un point dont il convenait de s'assurer également. Il fallait savoir si, comme elle le disait, Jeanne était vierge. A la vérité, des matrones l'avaient déjà examinée lors de sa venue à Chinon, quand on ne savait pas seulement si elle était fille ou garçon, et quand on pouvait craindre même qu'elle ne fût une illusion en semblance de femme, produite par l'art des démons, ce que les savants ne pensaient pas impossible. Il n'était pas mort depuis longtemps, ce chanoine qui croyait que parfois des chevaliers se transforment en ours et que des esprits parcourent cent lieues en une nuit, puis, tout à coup, se changent en truies, et en fétus de paille. On avait donc fait tout de suite le nécessaire. Mais il convenait de procéder à une visite exacte, prudente et sage, tant la chose était de conséquence.

Une croyance commune aux doctes et aux ignorants attachait des vertus singulières à l'état de virginité. Ces idées remontaient jusqu'à une antiquité vaste et profonde : l'origine s'en perdait dans un passé qui n'était point chrétien. C'était un legs immémorial, dont une part venait des Gaulois et des Germains, une autre part des Romains et des Grecs. Sur cette terre de la Gaule chrétienne, les blanches prêtresses des forêts avaient laissé quelque souvenir de leur beauté sacrée ; et l'on voyait parfois encore flotter dans l'île de Sein, sur les bords brumeux de l'Océan, l'ombre pâle des neuf sœurs qui, aux jours passés, endormaient à leur volonté ou éveillaient la tempête.

Selon ces croyances, écloses dans la jeunesse des peuples, le don de prophétie est réservé aux vierges. C'est le partage d'une Cassandre et d'une Velléda. La voie par laquelle les Sibylles rendaient leurs oracles montre à quel point le privilège était attaché à la condition physique. Or, dans les siècles chrétiens, les Sibylles passaient pour avoir prophétisé la venue de Jésus-Christ. On les tenait, dans l'Église, pour les gardiennes de la révélation première au milieu des Gentils, et on les vénérait comme les sœurs augustes des prophètes d'Israël. La prose des Morts atteste l'une d'elles en même temps que le roi David. Quelles fraudes pieuses établirent leur gloire prophétique, c'est ce que nous devons ignorer ici autant que l'ignorait un Jean Gerson ou un Gérard Machet. Il nous faut voir, au contraire, avec les docteurs du XVe siècle, ces vierges annonçant la vérité aux nations qui les vénéraient sans les comprendre. Telle était l'antique tradition de l'Église chrétienne. Les pères les plus anciens, Justin, Origène, Clément d'Alexandrie faisaient grand usage des oracles sibyllins, et les païens ne savaient trop que répondre quand Lactance leur opposait le témoignage de ces prophétesses des nations. Saint Jérôme, sur la foi de Varron, croyait fermement à leur existence. Saint Augustin met dans la *Cité de Dieu* la Sibylle Erythrée qui, dit-il, annonça sans mélange d'erreurs la vie du Sauveur. Dès le XIIIe siècle, ces vierges antiques avaient pris place dans les cathédrales au côté des patriarches et des prophètes. Mais c'est au XVe que leurs images se montrent en foule, sculptées au portail des églises, taillées dans les stalles du chœur, peintes sur les murs des chapelles ou sur les verrières lumineuses. Chacune a son attribut distinctif. La Persique tient cette lanterne et la Libyque cette torche, qui percèrent les ténèbres de la gentilité. L'Agrippe, l'Européenne et l'Érythrée sont armées du glaive; la Phrygienne porte la croix pascale; l'Hellespontine présente un rosier fleuri; les autres montrent les signes visibles du mystère qu'elles ont annoncé : la Cumane, une crèche; la Delphique, la Samienne, la Tiburtine, la Cimmérienne, une couronne d'épines, un sceptre de roseau, des verges, une croix.

L'économie même de la religion chrétienne, l'ordre de ses mystères où l'on voit l'humanité perdue par une femme et

sauvée par une vierge, devait contribuer à l'exaltation de la virginité avec d'autant plus de force qu'on tenait la chair pour corrompue par le crime d'Ève. Aussi les Pères ne cessent-ils de louer ce bienheureux état. « La virginité, dit saint Augustin, c'est dans la chair quelque chose qui n'est pas charnel. » — « C'est la virginité, dit saint Grégoire de Nysse, qui fait que Dieu ne refuse pas de vivre avec les hommes. C'est elle qui donne aux hommes des ailes pour prendre leur vol vers le ciel. » La virginité élève l'apôtre Jean au-dessus même du prince des apôtres. Lors des funérailles de Marie, Pierre remit à Jean la branche de palmier et dit : « Il convient à celui qui est vierge de porter la palme de la Vierge. »

L'idée qu'en la virginité résidaient la grâce et la puissance prenait, dans la légende dorée, les formes les plus riches et les plus charmantes. Les hagiographes trouvaient des paroles doucement sonnantes pour exalter les épouses de Jésus-Christ, celles-là surtout qui mirent sur la robe blanche de la virginité les roses rouges du martyre. C'était pendant la passion des vierges que s'accomplissaient les miracles de la grâce la plus abondante. Les anges apportent à Dorothée les roses célestes qu'elle répand sur ses bourreaux. Les vierges martyres commandent aux animaux. Les lions de l'amphithéâtre lèchent les pieds de sainte Thècle; les bêtes fauves du cirque se réunissent et nouent leurs queues ensemble pour préparer un trône à sainte Euphémie; des aspics, dans une fosse profonde, forment autour du col de sainte Christine d'agréables colliers. Le divin Époux pour lequel elles souffrent ne permet pas du moins qu'elles souffrent dans leur pudeur. Quand le bourreau arrache les vêtements d'Agnès, les cheveux de la sainte s'épaississent et lui font une robe miraculeuse; avant qu'on promène sainte Barbe nue par les rues, un ange lui apporte une tunique blanche. Ces Agnès et ces Dorothée, ces Catherine et ces Marguerite, cette légion d'innocentes victorieuses disposaient les âmes à croire au miracle d'une vierge plus forte que les archers. Sainte Geneviève n'avait-elle pas détourné de Paris Attila et ses guerriers barbares?

Mais c'est la Mère de Dieu qui réalisait le type accompli de la vierge. Marie avait été, dans l'Occident chevaleresque, à partir du XIIe siècle, l'objet d'un culte ardent et tendre.

Les grandes cathédrales du nord de la France étaient placées sous le vocable de Notre-Dame; elles célébraient leur fête patronale le jour de l'Assomption. Contre le pilier symbolique du grand portail s'élevait l'image de la Vierge avec son divin Enfant et le lis virginal. Parfois Ève était figurée au-dessous, afin qu'on vît en même temps la faute et la rédemption, la seconde Ève rachetant la première, la vierge exaltée et la femme humiliée. Au tympan des portails se déroulent des scènes merveilleuses. La Vierge est agenouillée; près d'elle un lis fleurit dans un vase. L'ange, un lis à la main, lui dit *AVE*, retournant ainsi le nom d'*EVA*, *mutans Evæ nomen*. Ou bien encore, les pieds posés sur le croissant de la lune, elle s'élève au plus haut des cieux : *Exaltata est super choros angelorum*. Plus loin, elle reçoit de Jésus-Christ la couronne précieuse : *Posuit in capite ejus coronam de lapide pretioso*. Les vitraux représentaient en joyaux de lumière les figures de la virginité de Marie. C'était la pierre vue par Daniel, détachée de la montagne sans la main d'aucun homme, la toison de Gédéon, le buisson ardent de Moïse et la verge fleurie d'Aaron. Marie était la fleur de l'arbre de Jessé, et l'on voyait dans la rose éclatante des cathédrales l'épanouissement de cette fleur céleste.

Elle était célébrée en des hymnes, des séquences et des litanies, avec une inépuisable richesse d'images. Elle était la Rose mystique, la Tour d'ivoire, l'Arche d'alliance, la Porte du ciel, l'Étoile du matin. Elle était le Puits des eaux vives, la Fontaine du jardin, le Verger clos, la Gemme lumineuse, la Fleur des vertus, la Palme de douceur, le Myrte de tempérance, le Nard odorant. C'est en son honneur que l'Angélus était sonné trois fois le jour par la cloche de l'église paroissiale. Le samedi lui était consacré. Présente à toutes les fêtes de l'Église, elle avait aussi ses propres, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, la Purification, l'Assomption. Les livres d'heures, pleins de miniatures à sa gloire, contenaient la *Messe de Beata*, l'office des sept plaies de la Vierge, les quinze joies de Notre-Dame en vers latins rimés et souvent en petits vers français. Ses miracles étaient abondamment contés en langue vulgaire et en rimes.

La sainte Vierge aimait la France. C'est elle, disait-on,

qui a envoyé au roi de France les lis parce qu'elle les aime. La France était, après le ciel, son séjour préféré. On avait vu une nappe brodée de sa main, et cette nappe était couverte de fleurs de lis. Comme elle et pour elle, les rois de France portaient le manteau bleu. Ils lui étaient particulièrement dévots; ils lui faisaient des pèlerinages et lui offraient leurs armes après les victoires. Elle était bonne non seulement pour les princes, mais aussi pour les pauvres gens. Elle faisait volontiers des miracles au village, elle s'intéressait aux épouses calomniées, aux enfants perdus et aux filles séduites; sa charité, mêlée à toutes sortes d'affaires domestiques, la rendait chère à tout le peuple.

La croyance, qui, sortie de ces sources profondes, attribuait à l'état de virginité des grâces singulières et parfois une force invincible, prenait sa forme la plus élégante dans la fable de la licorne. La licorne était un cheval-chèvre d'une blancheur immaculée; elle portait au front une merveilleuse épée. Les veneurs qui la voyaient passer dans les clairières n'avaient jamais pu l'atteindre, tant elle était rapide. Mais si une vierge, assise dans la forêt, appelait la licorne, la bête obéissait, inclinait sa tête sur le giron de l'enfant, se laissait prendre, enchaîner par d'aussi faibles mains. Au contraire, il ne fallait pas qu'une fille corrompue et non pucelle l'approchât : la licorne la tuait aussitôt.

*
* *

On croyait communément alors que le diable prenait la virginité des filles qui se donnaient à lui et que c'était le premier acte par lequel il exerçait sa puissance sur ces malheureuses créatures. Cette façon d'agir était conforme à ce qu'on savait de son tempérament libidineux. Il y goûtait un plaisir accommodé à sa condition souffrante; il y obtenait de plus un avantage considérable, celui de désarmer sa victime, car la virginité est une cuirasse contre laquelle les traits de l'enfer se brisent comme paille. De la sorte on était presque assuré de ne point trouver dans un corps intact et pur une âme vouée au démon. Il y avait donc un moyen, autant dire infaillible, de constater que la paysanne de Vaucouleurs

n'était pas adonnée à la magie ni à la sorcellerie, qu'elle n'avait point fait de pacte avec le Malin. On y eut recours.

Jeanne fut vue, visitée, secrètement regardée, amplement examinée par de sages femmes, *mulieres doctas*, des vierges expertes, *peritas virgines*, des veuves et des épouses, *viduas et conjugatas*. Au premier rang de ces matrones se trouvaient la reine de Sicile et de Jérusalem, duchesse d'Anjou ; la dame Jeanne de Preuilly, femme du sire de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, laquelle était âgée de cinquante-sept ans environ, et la dame Jeanne de Mortemer, femme de messire Robert le Maçon, baron de Trèves, conseiller du roi. Celle-ci n'avait pas plus de dix-huit ans. Jeanne de Domremy fut trouvée vraie et entière pucelle, sans apparence de corruption ni trace de violence.

*
* *

En même temps que la Pucelle subissait les interrogatoires des docteurs et l'examen des matrones, quelques religieux, envoyés dans son pays natal, y poursuivaient une enquête sur sa naissance, sa vie et ses mœurs. Ils avaient été choisis parmi ces moines mendiants qui, sans cesse par voies et par chemins, pouvaient se mouvoir en pays ennemi sans éveiller la défiance des Anglais et des Bourguignons. En effet, ils ne furent point inquiétés et ils rapportèrent de Domremy et de Vaucouleurs des témoignages certains qui attestaient l'humilité, la dévotion, l'honnêteté et la simplicité de Jeanne. Ils en rapportèrent surtout des contes pieux qu'ils n'avaient pas eu grand'peine à trouver, car c'était ceux dont on ornait communément l'enfance des saints. Il est juste de faire à ces moines une très grande part dans les légendes de la première heure qui devinrent si vite populaires. Ils contèrent, dès lors, selon toute apparence, que lorsque Jeanne était dans sa septième année, les loups n'approchaient point de ses moutons et que les oiseaux des bois, quand elle les appelait, venaient manger son pain dans son giron. Ces fleurettes semblent bien d'origine franciscaine : on y retrouve le loup de Gubbio et les oiseaux de saint François. Peut-être aussi fournirent-ils quelques exemples du don de prophétie qui était en la Pucelle, et publièrent-ils que le jour des Harengs elle avait su le grand

dommage souffert par les Français à Rouvray. La fortune de ces petits récits fut immense et soudaine. Tirés des livres écrits à la gloire des serviteurs de Dieu, ils étaient croyables, et même on peut dire qu'il n'y en avait pas de plus croyables, puisque les vies des saints étaient pour les gens de ce temps-là les plus vives images de la vie et les plus certaines histoires, ou mieux les seules certaines : ils n'en savaient pas d'autres.

*
* *

Suffisamment édifiés, les docteurs conclurent :

« Le roi, attendu la nécessité de lui et de son royaume, et considéré les continues prières de son pauvre peuple envers Dieu et tous autres aimant paix et justice, ne doit point débouter ni rejeter la Pucelle, qui se dit être envoyée de par Dieu pour lui donner secours, non obstant que ces promesses soient seules[1] œuvres humaines; ni aussi ne doit croire en elle tant tôt et légèrement. Mais en suivant la sainte Écriture, il la doit éprouver par deux manières : c'est assavoir par prudence humaine, en enquérant de sa vie, de ses mœurs et de son intention, comme dit saint Paul l'Apôtre : *Probate spiritus, si ex Deo sunt;* et, par dévote oraison, requérir signe d'aucune œuvre et espérance divine, par quoi on puisse juger qu'elle est venue de la volonté de Dieu. Aussi commanda Dieu à Achaz, qu'il demandât signe, quand Dieu lui faisait promesse de victoire, en lui disant : *Pete signum a Domino;* et semblablement fit Gédéon, qui demanda signe, et plusieurs autres, etc.

» Le roi, depuis la venue de ladite Pucelle, a observé et tenu les deux manières susdites : c'est assavoir probation par prudence humaine et par oraison, en demandant signe de Dieu. Quant à la première qui est par prudence humaine, il a fait éprouver ladite Pucelle de sa vie, de sa naissance, de ses mœurs, de son intention et l'a fait garder avec lui bien par l'espace de six semaines pour la montrer à toutes gens soit clercs, gens d'église, gens de dévotion, gens d'armes, femmes, veuves et autres. Et publiquement et secrète-

1. *Seules* est douteux. — Je n'ai pas besoin d'avertir que j'ai rapproché ce texte du français moderne, pour le rendre lisible.

ment, elle a conversé avec toutes gens. Mais en elle on ne trouve point de mal, et rien que bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse ; et de sa naissance et de sa vie plusieurs choses merveilleuses sont dites comme vraies.

» Quant à la seconde manière de probation, le roi lui demanda signe, à quoi elle répond que, devant la ville d'Orléans, elle le montrera, et non pas avant ni en autre lieu : car ainsi lui est ordonné de par Dieu.

» Le roi, attendu la probation faite, de ladite Pucelle, autant qu'il lui était possible, et nul mal ne trouvant en elle, et considéré sa réponse qui est de montrer signe divin devant Orléans; vu sa constance et sa persévérance en son propos, et ses requêtes instantes d'aller à Orléans, pour y montrer le signe de divin secours, ne la doit point empêcher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes ; mais la doit faire conduire honnêtement, en espérant en Dieu. Car avoir crainte d'elle ou la rejeter sans apparence de mal, serait répugner au Saint-Esprit, et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dit Gamaliel, en un conseil des Juifs au regard des Apôtres. »

En résumé, la conclusion des docteurs était que rien de divin ne paraissait encore dans les promesses de la Pucelle, mais qu'elle avait été examinée et trouvée humble, vierge, dévote, honnête, simple et toute bonne et que, puisqu'elle avait promis de montrer un signe de Dieu devant Orléans, il fallait l'y conduire, de peur de repousser avec elle les grâces de l'Esprit-Saint.

Ces conclusions furent copiées à un grand nombre d'exemplaires et envoyées aux villes du royaume ainsi qu'aux princes de la chrétienté. L'empereur Sigismond, notamment, en reçut une copie. Si, par une enquête de six semaines, suivie d'une conclusion favorable et solennelle, les docteurs de Poitiers voulurent mettre en lumière et en honneur la Pucelle, préparer, annoncer la merveille qu'ils avaient sous la main, la montrer de manière à mieux réconforter les Français, ils réussirent parfaitement dans leur entreprise[1]. Cette longue

1. Les conclusions de la commission de Poitiers se répandirent partout. Les traces de cette diffusion se retrouvent : en Bretagne (Buchon et *Chronique de Morosini*) ; en Flandre (*Chronique de Tournai* et *Chronique de Morosini*) ; en Allemagne (Eb. de Windecken) ; en Dauphiné (Buchon).

enquête, ces minutieux examens rassurèrent, en France, les esprits défiants qui craignaient qu'une fille habillée en homme ne fût une diablesse, éblouirent les imaginations par l'espoir du miracle, touchèrent les cœurs en faveur de cette jeune fille qui sortait du creuset radieuse et comme environnée d'une lumière céleste. La victoire remportée par elle dans cette dispute avec les docteurs la faisait paraître une autre sainte Catherine[1]. Et comme ce n'était pas assez pour la foule avide de prodiges qu'elle eût répondu sagement aux questions difficiles, on imagina qu'elle avait été soumise à des épreuves étranges et telles qu'elle n'avait pu les surmonter que par miracle. C'est ainsi qu'on raconta quelques semaines après l'enquête, en Bretagne et en Flandres, l'histoire merveilleuse que voici : A Poitiers, comme elle se préparait à recevoir la communion, le prêtre avait une hostie consacrée et une autre qui ne l'était pas ; il voulut lui donner celle qui n'était pas consacrée ; elle la prit dans sa main et dit au prêtre que cette hostie n'était pas le corps du Christ son Rédempteur, mais que ce corps était dans l'hostie que le prêtre avait mise sous le corporal. Comment douter après cela que Jeanne ne fût une grande sainte ?

A la clôture des enquêtes, une occasion favorable survint, dans les premiers jours d'avril, de jeter la Pucelle dans Orléans. On l'envoya à Tours, pour qu'elle s'y fît équiper et armer.

*
* *

Soixante-six ans plus tard, un habitant de Poitiers, presque centenaire, contait à un jeune concitoyen qu'il avait vu la Pucelle monter à cheval tout armée de blanc pour aller à Orléans. Il montrait au coin de la rue Saint-Étienne la pierre de laquelle elle s'était aidée pour se mettre en selle. Jeanne, à Poitiers, n'était point armée. Mais la pierre avait reçu du peuple poitevin le nom de « montoir de la Pucelle ». De quel pied alerte et joyeux la Sainte dut sauter de cette pierre

1. « Altra santa Catarina. » (Morosini, *loc. cit.*, III, p. 52.) Sans aucun doute, c'est à sainte Catherine d'Alexandrie qu'elle est comparée en cet endroit, et non pas à sainte Catherine de Sienne.

sur le cheval qui l'emportait, loin des chats fourrés, vers les vaincus et les affligés qu'elle avait hâte de secourir [1] !

IV

LA PUCELLE A TOURS

A Tours, la Pucelle logea en l'hôtel d'une dame qu'on nommait communément Lapau. C'était Éléonore de Paul, une Angevine qui avait été demoiselle de la reine Marie d'Anjou. Ayant épousé Jean du Puy, seigneur de la Roche-Saint-Quentin, conseiller de la reine de Sicile, elle restait encore auprès de la reine de France. Un présent qu'elle reçut du roi Charles par lettres du 5 avril 1435 donna à penser qu'elle ne lui déplaisait pas. Il se contenta longtemps de la reine sa femme : il ne s'en contenta pas toujours. Mais il est possible, après tout, qu'il ait fait un cadeau à la dame de Paul en tout bien, tout honneur.

La ville de Tours appartenait alors à la reine de Sicile qui s'enrichissait à mesure que son gendre se ruinait. Elle l'aidait en argent et il lui donnait des terres. C'est ainsi qu'en 1424 elle reçut le duché de Touraine avec toutes ses dépendances, sauf la châtellenie de Chinon. Les bourgeois et manants de Tours avaient bon désir de la paix. En attendant qu'elle vînt, ils tâchaient à grand'peine d'échapper aux pilleries des

1. M. de la Fontenelle de Vaudoré écrivait en 1845 :

« Or, sous la Restauration, à une époque où l'on pavait cette rue (la rue Saint-Estienne), nous étant aperçu que cette pierre (celle dont parle Bouchet) appelée par le peuple le montoir de la Pucelle, et formant un beau fragment de granit vert, étranger au pays, venait d'être brisée par les paveurs, nous en recueillîmes religieusement les fragments, afin d'en déposer une partie au musée de la ville et de réserver l'autre pour nous et les autres amateurs de reliques historiques. » (Galibert, *Histoire des villes de France*, t. IV. Poitiers.)

La pierre dont parle ici M. de la Fontenelle de Vaudoré et qui a été transportée à la Bibliothèque publique en 1823 était placée au coin de la rue du Petit-Maure. Si c'est vraiment celle que Jean Bouchet vit au coin de la rue Saint-Étienne, il faut qu'elle ait été déplacée, ce qui ne s'explique pas. Il y avait des bornes semblables devant tous les hôtels. Cf. Ledain, *loc. cit.* — L'hôtel de la Rose s'élevait, selon M. Ledain, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la maison n° 13 de la rue Notre-Dame-la-Petite.

gens d'armes. Ni le roi Charles ni la reine Yolande n'étaient capables de les défendre et il leur fallait se défendre eux-mêmes. Quand un de ces chefs de bandes, qui ravageaient la Touraine et l'Anjou, était signalé par les guetteurs de la ville, les bourgeois fermaient leurs portes et veillaient à ce que les couleuvrines fussent en place. On parlementait. Le capitaine, au bord du fossé, exposait qu'il était au service du roi, qu'il allait combattre les Anglais, qu'il demandait à coucher dans la ville avec ses hommes. On l'invitait poliment, du haut de la muraille, à passer outre et, pour qu'il ne fût pas tenté de forcer l'entrée, on lui offrait une somme d'argent. De peur d'être écorchés, les bourgeois se faisaient tondre. C'est ainsi que, peu de jours avant la venue de Jeanne, ils donnèrent à l'Écossais Kennedy, qui ravageait les environs, deux cents livres pour qu'il allât un peu plus loin. Quand ils s'étaient débarrassés de leurs défenseurs, leur plus grand souci était de ne point être pris par les Anglais. Le 29 février de cette même année 1429, les bourgeois de Tours prêtèrent cent écus au capitaine La Hire qui, pour lors, faisait de son mieux dans Orléans. Et même, à l'approche des Anglais, ils consentirent à recevoir quarante hommes de trait, de la compagnie du sire de Bueil, à la condition que Bueil logeât au château avec vingt hommes et que les autres allassent dans les hôtelleries et ne prissent rien sans payer. Il en fut ainsi ou autrement, et le sire de Bueil s'en alla défendre Orléans.

*
* *

Dans l'hôtel de Jean Dupuy, Jeanne reçut la visite d'un moine augustin, nommé Jean Pasquerel. Son frère Pierre et quelques compagnons, parmi lesquels se trouvaient sans doute Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, lui amenèrent ce religieux, qu'ils avaient rencontré dans le village d'Anché, près de Chinon. On sait qu'ils contaient volontiers des nouvelles de la Pucelle. Ils avaient dit au moine : « Venez avec nous près de Jeanne. Il le faut. Nous ne vous laisserons qu'après vous avoir conduit à elle. » Frère Pasquerel avait passé avec eux à Chinon, quand Jeanne n'y était plus. Puis il était allé, en leur compagnie, à Tours, où se trouvait son couvent. Les

augustins, qui prétendaient avoir reçu leur règle de saint Augustin lui-même, portaient sur des vêtements blancs une tunique noire à larges manches, et se coiffaient d'un capuchon noir. C'est dans leur ordre que, l'année précédente, le roi avait choisi le chapelain de son jeune fils, le dauphin Louis. Frère Pasquerel était lecteur, c'est-à-dire qu'il n'était pas entré dans les ordres sacrés. Fort jeune, sans doute, et d'humeur errante, comme alors beaucoup de moines mendiants, il avait le goût des choses merveilleuses et une extrême crédulité[1].

Les compagnons dirent à Jeanne :

— Jeanne, nous vous avons amené ce bon père. Quand vous le connaîtrez bien, vous l'aimerez bien.

Elle répondit :

— Le bon père me rend bien contente, j'ai déjà entendu parler de lui, et dès demain je veux me confesser à lui.

Le lendemain, le bon père l'ouït en confession et chanta la messe devant elle. Il devint son aumônier et ne la quitta plus.

Au xve siècle, Tours était une des villes les plus industrieuses du royaume. Les habitants excellaient en toutes sortes de métiers. Ils tissaient des draps de soie, d'or et d'argent. Ils fabriquaient aussi des harnais de guerre ; et, sans égaler les armuriers de Milan, de Nuremberg et d'Augsbourg, ils étaient habiles à forger et à écrouir l'acier. Là, un maître-

1. Le texte de la déposition de Jean Pasquerel porte *in villa aniciensi* et *mater*. Lebrun de Charmettes a conjecturé *Asiacensi*, c'est-à-dire Azay-le-Rideau et *frater*. Quicherat a proposé *Anceiensi*, Anché, et admis *frater*.

Après une très longue hésitation, j'ai adopté les corrections de Lebrun de Charmettes et de Quicherat. Voici pourquoi. Premièrement, le tour de langage employé par le frère Pasquerel est convenable et naturel, s'il s'agit d'un voyage aussi petit qu'était pour un Tourangeau comme lui le voyage d'Anché. Il serait singulier, au contraire, de la part d'un pèlerin et d'un religieux, de dire qu'on était au Puy sans dire expressément qu'on s'y était rendu pour y gagner le grand pardon. Ces nuances s'effacent peut-être dès qu'on veut les montrer, mais il me semble que dans le texte, à première vue, elles sont très apparentes. Deuxièmement, on n'est pas trop surpris de voir Zabillet Romée gagner des indulgences dans la ville du Puy où la Vierge noire attirait une foule innombrable de pèlerins. On ne conçoit pas bien, au contraire, que plusieurs compagnons de Jeanne y soient venus. Siméon Luce croit que c'est Jeanne qui les y envoya prier pour elle. Mais il aurait fallu qu'elle les défrayât, et elle n'avait point d'argent. Aller où l'on se bat, c'est-à-dire où l'on mange, à la bonne heure ! Mais aller prier pour elle gratis, quand elle n'était pas encore une très grande sainte, cela n'aurait pas fait leur affaire. Enfin cette triple rencontre est étrange et tout à fait invraisemblable. (Cf. Lowell, *Joan of Arc*, Boston 1896.)

armurier, par ordre du roi, fit sur mesure une armure à la Pucelle. L'habillement de fer battu qu'il fournit se composait, selon l'usage du temps, d'un haumet et d'une cuirasse en quatre pièces, avec épaulières, bras, coudières, avant-bras, gantelets, cuissots, genouillères, grèves et solerets. L'ouvrier, sans doute, ne songea pas à accuser la forme féminine. Mais les armures d'alors, minces de taille et portant des rondelles comme des seins au défaut des aisselles, ont toutes l'air, dans leur grâce mièvre et leur sveltesse étrange, d'armures de femmes et semblent faites pour la reine Penthésilée ou pour Camille romaine[1]. L'armure de la Pucelle était une armure blanche, toute simple, comme on en peut juger par le prix médiocre de deux cents livres tournois qu'elle coûta. Les deux harnais de Jean de Metz et de son compagnon, fournis en même temps par le même armurier, valaient ensemble cent vingt-cinq livres tournois[2]. Un de ces habiles et renommés drapiers de Tours prit, peut-être, mesure sur la jeune fille d'une huque, sorte de casaque de drap de soie, d'or et d'argent, que les capitaines passaient par-dessus la cuirasse. Ils portaient ainsi huque ou houppelande dans les batailles. Ouverte par devant, la huque, pour avoir bon air, devait être déchiquetée en lambrequins qui flottaient follement autour du cavalier. Jeanne aimait les belles huques et plus encore les beaux chevaux.

Le roi l'invita à prendre un cheval dans ses écuries. Si certain poète latin dit vrai, elle choisit une bête illustre assurément par son origine, mais très vieille. C'était un destrier que Pierre de Beauveau, gouverneur d'Anjou et du Maine, avait donné à l'un des deux frères du roi, morts tous deux, l'un depuis déjà treize ans, l'autre depuis douze. Ce cheval, ou un autre, fut mené dans la maison Lapau, où le duc d'Alençon l'alla voir. Il dut recevoir aussi son habillement, un chanfrein pour protéger la tête et une de ces selles de

1. Cf. Maurice Maindron, *Pour l'histoire de l'armure*, dans le *Monde moderne*, février 1896.

2. « Le harnais blanc des hommes d'armes du XVe siècle, si simple qu'il fût, coûtait fort cher, 10 000 francs environ du pouvoir d'argent actuel. Mais dans cette somme comptait aussi le harnais complet de cheval. » (Maurice Maindron, *loc. cit.*)

bois à pommeau évasé dans lesquelles le cavalier se trouvait parfaitement emboîté. De l'écu, il n'en put être question. Cette pièce ne se portait plus qu'aux fêtes depuis que les armures de mailles, qui se rompaient sous les coups, étaient remplacées par les armures de plates, que rien n'entamait. Quant à l'épée, la plus noble pièce du harnais et la plus claire image de la force unie à la loyauté, Jeanne ne consentit pas à la tenir de l'armurier royal. Elle voulut la recevoir de sainte Catherine elle-même.

On sait qu'à sa venue en France, elle s'était arrêtée à Fierbois et qu'elle avait entendu trois messes dans la chapelle de sainte Catherine. La vierge d'Alexandrie possédait en ce lieu de Fierbois beaucoup d'épées, sans compter celle que Charles Martel lui avait donnée, disait-on, et qu'il n'aurait pas été facile de retrouver. Bonne Tourangelle en Touraine, elle était du parti des Armagnacs et se montrait en toutes rencontres favorable aux hommes d'armes qui tenaient pour le dauphin Charles. Les capitaines et les routiers qui faisaient la guerre aux Anglais, sachant qu'elle leur voulait du bien, l'invoquaient préférablement à toute autre, quand ils se trouvaient en danger de mort. Elle ne les sauvait pas tous, mais elle en secourait plusieurs qui venaient lui rendre grâces, et, en signe de reconnaissance, lui offrir leur harnais de guerre; de sorte que la chapelle de madame sainte Catherine ressemblait à une salle d'armes. Les murs en étaient tout hérissés de fer, et, comme les dons affluaient depuis plus de cinquante années, depuis le temps du roi Charles V, il est probable que les sacristains décrochaient les anciennes armes pour faire place aux nouvelles et entassaient dans quelque magasin la vieille ferraille en attendant une occasion favorable de la vendre. Sainte Catherine ne pouvait refuser une épée à la jeune fille qu'elle aimait jusqu'à descendre du paradis tous les jours et à toute heure pour la voir et l'entretenir sur terre et qui, à son tour, lui avait fait une belle et dévote visite en ce lieu de Fierbois. Car il faut savoir que sainte Catherine, accompagnée de sainte Marguerite, n'avait pas cessé de fréquenter près de Jeanne à Chinon et à Tours. Elle faisait partie de toutes ces assemblées secrètes que la Pucelle appelait parfois son Conseil et plus souvent ses Voix, sans doute parce que ses oreilles et

son esprit en étaient encore plus frappés que ses yeux, malgré l'éclat des lumières dont elle était parfois éblouie et bien qu'elle distinguât des couronnes au front des saintes. Les Voix désignèrent une épée entre toutes celles qui se trouvaient dans la chapelle de Fierbois. Messire Richard Kyrthrizian et frère Gilles Lecourt, tous deux prêtres, étaient alors gouverneurs de la chapelle. Tel est le titre qu'ils se donnaient en signant les relations des miracles de leur sainte[1]. Jeanne, par lettre missive, leur fit demander l'épée dont elle avait eu révélation. On la trouvera, disait-elle en sa lettre, sous terre, pas fort avant et derrière l'autel. C'est du moins là toutes les indications qu'elle put donner plus tard ; encore ne lui souvenait-il plus bien si c'était derrière l'autel ou devant. Sut-elle montrer aux gouverneurs de la chapelle quelques signes auxquels ils reconnussent l'épée? Elle ne s'expliqua jamais sur ce point et sa lettre est perdue. Ce qui est certain, c'est qu'elle croyait avoir vu cette épée par révélation, et non pas autrement. Un armurier tourangeau, qu'elle ne connaissait point (elle affirma depuis ne l'avoir jamais vu), fut chargé de porter la lettre à Fierbois. Les gouverneurs de la chapelle lui remirent une épée marquée de cinq croix, ou de cinq petites épées sur la lame, assez près de la garde. En quel endroit de la chapelle l'avaient-ils trouvée? On ne sait. Un contemporain dit que ce fut dans un coffre, avec de vieilles ferrailles. Si elle avait été cachée et enfouie, ce n'était pas très anciennement ; car il suffit de la frotter un peu pour en ôter la rouille. Les prêtres eurent à cœur de l'offrir très honorablement à la Pucelle. Ils l'enfermèrent dans un fourreau de velours vermeil, semé de fleurs de lis, avant de la remettre à l'armurier, qui la venait prendre. Jeanne, en la recevant, la reconnut pour celle qu'elle avait vue par révélation divine et que les Voix lui avaient promise. Et elle le dit très haut à tout ce petit monde de moines et de soldats qui vivaient près d'elle. Cela sembla bien admirable et signe de victoire. Des prêtres de la ville donnèrent, pour protéger l'épée de sainte Catherine, un

1. Cf. *Les Miracles de madame sainte Katherine de Fierboys*, publ. par l'abbé Bourassé. Paris, 1861, in-18.

second fourreau, celui-là de drap noir. Jeanne en fit faire un troisième de cuir très fort.

L'histoire de cette épée se répandit au loin, grossie de fables étranges. C'était, disait-on, l'épée, longtemps endormie sous terre, du grand Charles Martel. Plusieurs pensaient que ce fût l'épée d'Alexandre et des preux du temps jadis. Tous la tenaient bonne et fortunée. Bientôt les Anglais et les Bourguignons, instruits de la chose, eurent idée que cette Pucelle avait consulté les démons pour voir ce qui était caché dans la terre, ou soupçonnèrent qu'elle avait elle-même malicieusement enfoui l'épée à l'endroit par elle désigné, afin de séduire les princes, le clergé et le peuple. Ils se demandaient avec inquiétude si ces cinq croix n'étaient pas des signes diaboliques. Ainsi commençaient à se former les illusions contraires selon lesquelles Jeanne parut sainte ou sorcière. Il n'y eut pas jusqu'à la pauvre bague de laiton, qu'elle portait à la main gauche pour l'amour de sa mère qui la lui avait donnée et en l'honneur du nom de Jésus qui y était gravé, dont ses ennemis ne lui fissent un grief, alléguant qu'elle la regardait fixement et que c'était une bague magique.

*
* *

Le roi ne lui avait confié aucun commandement. Se conformant à l'avis des docteurs, il ne l'empêchait pas d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, et même il l'y faisait mener honnêtement, pour qu'elle y montrât le signe qu'elle avait promis. Il lui donnait des gens pour la conduire, et non pour qu'elle les conduisît. Comment les eût-elle conduits, puisqu'elle ne savait point le chemin? Cependant elle fit faire un étendard pour obéir à mesdames sainte Catherine et sainte Marguerite qui lui dirent : « Prends l'étendard de par le Roi du ciel ! » Il était d'une grosse toile blanche, dite boucassin ou bougran, et bordé de franges de soie. Ayant pris conseil de ses Voix, Jeanne y fit mettre, par un peintre de la ville, ce qu'elle appelait « le Monde », c'est-à-dire Notre-Seigneur, assis sur son trône, bénissant de sa dextre levée et tenant dans sa main senestre la boule du monde. A sa

droite était un ange, et un ange à sa gauche, peints tous deux en la manière qu'on les voyait dans les églises, et présentant au Seigneur des fleurs de lis. Les noms Jhesus-Maria étaient écrits dessus ou à côté, et le champ était semé de fleurs de lis d'or. Elle se fit peindre aussi des armoiries. C'était, dans un écu d'azur, une colombe d'argent, tenant en son bec un rôle où l'on lisait : « De par le Roi du ciel. » On sait, par un témoignage contemporain, qu'elle mit cet écu sur son étendard, c'est-à-dire très probablement sur l'avers de l'étendard dont Notre-Seigneur occupait la face. Perceval de Cagny dit qu'elle fit faire aussi un étendard plus petit que l'autre, sur lequel était l'image de Notre-Dame recevant le salut de l'Ange. Le peintre de Tours, que Jeanne avait employé, venait d'Écosse et se nommait Heuves Polnoir. Il fournit l'étoffe et fit les peintures des deux panonceaux, du grand et du petit. Il reçut pour cela du trésorier des guerres vingt-cinq livres tournois. Heuves Polnoir avait une fille nommée Héliote, qui était près de se marier et dont Jeanne se souvint plus tard avec bonté.

L'étendard était signe de ralliement. Longtemps les rois, les empereurs, les chefs de guerre seuls l'avaient pu lever. Le suzerain le faisait porter devant lui ; les vassaux venaient sous les bannières de leurs seigneurs. Mais, en 1429, les bannières n'étaient plus en usage que dans les confréries, les corporations ou les paroisses, et ne marchaient que devant des troupes pacifiques. A la guerre, il n'en était plus question. Le moindre capitaine, le plus pauvre chevalier, avait son étendard. Devant Orléans, quand cinquante gens d'armes français couraient sus à une poignée de pillards anglais, des étendards volaient sur eux par les champs comme un essaim de papillons. On disait encore, en manière de proverbe, faire étendard pour dire s'enorgueillir. Mais en fait, un routier levait l'étendard sans blâme en menant seulement à la guerre une vingtaine de gens d'armes et de gens de trait à moitié nus. Jeanne en pouvait bien faire autant. Et si même elle tenait, comme il est croyable, son étendard pour signe de commandement souverain et si, l'ayant reçu du Roi du ciel, elle entendait le lever au-dessus de tous les autres, en restait-il un seul dans le royaume pour lui disputer ce rang?

Qu'étaient-elles devenues, ces bannières féodales portées pendant quatre-vingts ans au premier rang des désastres, semées dans les champs de Crécy, ramassées sous les haies et les buissons par les coustillers de Galles et de Cornouailles, perdues dans les vignes de Maupertuis, foulées aux pieds des archers anglais dans la terre molle où s'enfonçaient les morts d'Azincourt, ramassées à pleines mains, sous les murs de Verneuil, par les maraudeurs de Bedford? C'est parce que toutes ces bannières étaient misérablement tombées, c'est parce qu'à Rouvray un prince du sang royal venait de traîner honteusement dans sa fuite les étendards des seigneurs, que se levait maintenant l'étendard de la paysanne.

ANATOLE FRANCE

(A suivre.)

MADAME DE GENLIS

ET SON FILS ADOPTIF

CASIMIR BAECKER

Un portrait, au Musée de Versailles, nous montre madame de Genlis vers le début de la Révolution. Elle avait alors dépassé la quarantaine. Les charmes tant célébrés de sa jeunesse se desséchaient dans l'ardeur accrue de la flamme pédagogique. Dévorée du besoin de moraliser, de redresser, de gouverner, elle sentait s'exalter sa vocation devant le plus effroyable déchaînement des passions humaines.

Cette femme, que flattèrent tous les succès de la beauté et de l'esprit, — car elle les obtint de son vivant, suivant la destinée heureuse des talents moyens, — révèle ici ce qui les lui gâta : une vanité jamais satisfaite, et une humeur dogmatique, ergoteuse, la portant à vouloir toujours morigéner le sentiment d'autrui, plutôt que d'en goûter la saveur naturelle ; on le devine à ces traits pincés. Mais on y découvre autre chose.

Au moment où le peintre a fixé l'image de madame de Genlis, elle pressent déjà l'exil. Ses yeux attristés, sa bouche un peu amère marqueraient la date, à défaut du costume. Elle n'a cette bouche ni ces yeux dans aucun autre de ses portraits. Mais ce fichu croisé, ces cheveux bouclés *à l'enfant*, cette coiffe de linge au fond large, aux dentelles tombantes, voilà bien le costume des jours tragiques, et nous le connais-

sons trop, hélas! pour l'avoir vu ailleurs. Telles furent les modes dont les femmes gardèrent le souci jusque sur la fatale charrette; les mêmes « atours » furent souvent froissés par la main sanglante du bourreau. C'est la toilette de madame Roland devant le tribunal révolutionnaire, de Charlotte Corday dans la soupente de Marat, celle aussi de la reine Marie-Antoinette dans sa lugubre prison du Temple.

La brillante, la joyeuse madame de Genlis, d'une incroyable pétulance, d'un indomptable entrain, semble à cette heure comme interdite en l'effroi de telles visions : sa bouche, si prompte aux réprimandes et aux conseils, se ferme avec un pli décidé, comme pour un silence d'inguérissable découragement.

Rassurons-nous! Le flot des discours ingénieux n'est pas à jamais tari sur ces lèvres que clôt une passagère mélancolie. Cette main, croisée sur l'autre dans une pose d'inertie qui ne saurait durer, fera de nouveau courir sur la blancheur des pages une plume agile. Ces yeux, au regard glissant et vague, s'aiguiseront de malice, d'observation ou de sévérité.

Madame de Genlis, à cette époque, n'a encore parcouru que la moitié de sa longue carrière. Le « Gouverneur » des enfants du duc d'Orléans doit devenir la correspondante confidentielle de l'empereur Napoléon et la « Mère de l'Église ». Cette prodigieuse activité féminine n'est suspendue qu'un instant par la rêverie taciturne de ce joli portrait.

Mais il fallait la saisir là, au repos, pour nous faire une idée de sa physionomie, en une détente de sa mobilité fiévreuse, vers l'âge moyen, entre la coquette jeunesse et la vieillesse pédante, à l'heure où des fatalités formidables lui faisaient peut-être comprendre qu'une société tout entière ne se dirige pas suivant les doctrines verbeuses, mais étriquées, sous la gentille férule enrubannée, d'une madame de Genlis.

Pédagogue, madame de Genlis ne fut que cela, mais elle le fut à un degré que nul n'a jamais atteint avant elle ni depuis, et la correspondance que nous publierons prochainement[1] méritait par là, tout au moins, les honneurs de l'édition.

1. *Lettres inédites de madame de Genlis à son fils adoptif Casimir Baecker*, publiées par M. Henry Lapauze, 1 vol. in-8° (Plon, édit.)

Ces lettres sont toutes adressées par madame de Genlis au même personnage : Casimir Baecker, son fils adoptif. En 1802, date de la première, il avait douze ans; la dernière est de 1830, l'année même où mourut, dans la paix du Seigneur, Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis.

Entre ces dates extrêmes, Casimir grandit en âge, sinon en sagesse, et l'on verra que les conseils de sa mère adoptive eurent toujours des occasions de se produire : c'eût été tout profit pour lui de les suivre plus souvent, mais cette correspondance nous révèle un Casimir Baecker peu maniable et surtout habile à tirer quelque argent de la faiblesse incroyable de « maman Genlis ».

Elle apparaît là dans ce rôle d'éducatrice qu'elle joua, de propos délibéré, à chaque minute de sa vie. Document unique, oserons-nous dire, puisqu'il nous permet de la suivre pas à pas, « gouverneur » encore, mais cette fois en son particulier.

***

Qui donc était, au juste, ce Casimir Baecker, qui tint une place si considérable dans la vie de madame de Genlis? Les *Mémoires inédits* nous ont assez peu renseigné sur lui. Nous savons qu'il fut un musicien distingué et qu'il porta ce titre : « premier harpiste du Roi de Prusse ». Dans sa *Biographie des Musiciens*, Fétis lui consacre une courte notice :

Baecker (Casimir), né à Berlin vers 1790, fut amené fort jeune en France par madame Genlis, qui en fit un élève de prédilection, particulièrement pour la harpe. Elle lui enseigna à jouer de cet instrument d'après son système, qui consistait à faire usage, dans l'exécution, du petit doigt de chaque main, ce qui est contraire aux principes, ou, si l'on veut, aux habitudes des harpistes. Quoi qu'il en soit des avantages de ce système, il est certain qu'il réussit complètement dans l'exécution de M. C. Baecker, doué par nature des plus heureuses dispositions et d'une volubilité des doigts jusqu'alors sans exemple. Vers 1808, M. Baecker débuta dans les concerts et se fit applaudir par le brillant et la netteté de son jeu, ainsi que par la beauté des sons qu'il tirait de son instrument. Il était alors âgé d'environ dix-huit ans et n'était connu dans le monde que sous le

nom de Casimir. Après de brillants succès, il cessa tout à coup de paraître en public et rentra dans l'obscurité de la vie privée, mettant autant de soin à se faire oublier qu'il en avait mis naguère à se faire connaître. Plus de dix-huit ans s'écoulèrent, et un petit nombre d'artistes avaient seuls conservé le souvenir du talent de Baecker, lorsqu'en 1829 il vint réveiller l'attention du public par l'annonce d'un cours de harpe, dont le prospectus indiquait la mise en pratique, dans l'enseignement de cet instrument, du système de madame de Genlis, devenu celui de son élève. J'ignore quel fut le succès de ce cours, mais je sais que, depuis ce temps, M. Baecker n'a point cessé de se livrer à l'enseignement de la harpe. Au mois d'avril de l'année 1835, il s'est fait entendre dans un concert; mais il y fit peu sensation.

Dans les concerts qu'il a donnés, M. Casimir Baecker a joué quelques morceaux composés ou arrangés par lui; il paraît avoir gardé cette musique pour lui seul, car je ne crois pas qu'il en ait été rien publié. Tous les catalogues de France et d'Allemagne sont muets à cet égard [1].

Madame de Genlis raconte ainsi comment elle adopta Casimir pendant un second séjour à Berlin, en 1799 :

La personne qui me loua cet appartement avait deux petits garçons; l'aîné, âge de huit ans, me frappa par son joli visage et la

1. *Biographie des Musiciens*, par Fétis, pp. 214-215.

A la fin de la *Feuille des Gens du Monde* ou le *Journal imaginaire*, par madame de Genlis, on trouvera deux romances mises en musique par Casimir Baecker : *la Novice religieuse* et *le Barde moderne* (piano ou harpe). Paris, 1823.

Voir également la *Nouvelle méthode pour apprendre à jouer de la harpe en moins de six mois de leçons*, etc., par madame de Genlis, dédiée à M. Cazimir Backer *(sic)*. Prix 18 fr. A Paris, chez madame Duhan et Compagnie, éditeurs de musique, etc., boulevard Montmartre, n° 10, près le Jardin Boulainvilliers. — On y trouve cette *Épître dédicatoire à Casimir* :

« Mon enfant,

» Il est juste de vous dédier cette méthode, car je n'aurais pu la donner si vous n'aviés pas inventé et si vous n'exécutiés pas tout ce qu'elle contient de nouveau et de plus difficile. C'est votre travail beaucoup plus que le mien que je vous offre; j'aime à le produire parce qu'il prouve une application peu commune à votre âge et qu'il m'est permis de louer, puisque vous la portés avec une égale ardeur sur des sujets plus solides. En aimant et en cultivant les arts vous n'attacherés jamais aux talens une importance ridicule et vous n'oublierés point que c'est par la modestie, la complaisance et la simplicité qu'ils ont tout le charme qu'ils peuvent avoir. Pour moi, mon enfant, je ne m'enorgueillerai pas de vous avoir enseigné à jouer de la harpe, mais je m'applaudirai d'avoir formé votre cœur. Vous savés comment vous pouvés honorer mes soins et j'attends de vous cette récompense. »

noblesse de sa tournure; il me prit en amitié; il venait tous les jours dans ma chambre; j'entrepris de lui enseigner le français avec mon *Itinéraire*. Il avait une intelligence supérieure; au bout de quatre mois et demi, il entendait tout, apprenait par cœur des vers et de la prose, et les récitait sans accent. Je demandai cet enfant à sa mère, en lui déclarant que je l'élèverais dans la religion catholique; elle y consentit sans résistance, elle parut même charmée de me le donner. Je le pris avec moi, et je l'appelai Casimir, du nom du fils que j'avais perdu [1].

Cet enfant prodige devait donner des espérances toute sa vie. A huit ans, jouant la comédie avec la baronne de Grothus, il confondait l'auditoire par son habileté. Dans les rues de Berlin il se battait seul contre une bande de gamins, ce qui faisait l'admiration de sa nouvelle mère. Un peu plus tard, à Bruxelles, chez les Pontécoulant, il glisse maladroitement sur le parquet verni et tombe entre les bras de la maîtresse de maison : il s'en faut de peu que madame de Genlis ne trouve charmante cette maladresse. Cette bonne bourgeoise qu'elle était, au fond, faisait profession d'originalité quand même : Casimir, à son gré, est un être exceptionnel, doué à miracle pour toutes choses. Il lui suffira de vouloir pour réussir. Le malheur est pour lui, pour les siens, et surtout pour madame de Genlis et pour sa bourse, qu'il ne voudra pas souvent.

***

Les biographies assez pauvres de Casimir Baecker sont parfaitement discrètes sur un incident fort curieux de sa vie; les *Mémoires* de madame de Genlis n'y font aucune allusion : nous devons bénir le hasard qui nous vaut d'enrichir ici l'histoire anecdotique du premier Empire. Dans le volumineux dossier, concernant madame de Genlis, que nous avons acquis de madame Gabriel Charavay, une lettre autographe, d'écriture menue et régulière, attira notre attention, et bientôt un examen attentif nous commandait de l'attribuer à

1. *Mémoires inédits de Mme de Genlis*, t. V, pp. 46-47. Paris, 1825.

la célèbre tragédienne Joséphine Duchesnois. Cette lettre a pour suscription :

A Monsieur,
Monsieur Casimir Baker.

Donc point de doute. En voici le texte [1] :

Achille a toujours désiré voir son père, par attachement comme par devoir. Ce destinant à l'état militaire pour lequel il a une vocation prononcée, il voudrait, ainsi que moi, entrer à Saint-Cyr avec le nom de son père. Vous devez en apprécier le motif. Achille, qui annonce d'heureuses dispositions, ne pourra jamais qu'honorer le nom qu'il portera. Je ne pense pas que la manière dont je l'élève puisse être désapprouvée par vous. Grâces à Dieu, je l'élève dans les principes de la religion et de l'honneur, et l'état que j'exerce n'exclut ni l'un ni l'autre; la profession que j'ai prise d'abord par inclination, je la garde aujourdhuy par devoir, pour assurer à ma famille une existence indépendante. Vous connaissez la tendresse que j'ai pour mon Achille et celle qu'il a pour moi : ainsi toute espèce de séparation entre nous est impossible. Cependant je laisse tout à la volonté d'Achille ; s'il s'agissait de son bonheur, je suis encore prête à lui sacrifier le mien. J'ai rempli mes devoirs de mère, vous devez savoir si vous avez rempli les devoirs de père.

Accablée d'occupations, je n'ai pu vous répondre que ce soir. Je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à moi. Ma santé est tout à fait rétablie. Dans les dangers que j'ai courus, je n'ai eu d'autres inquiétudes que l'avenir de mes enfants. Je n'en avais aucune pour moi, car, soir et matin, je demande à Dieu la grâce de faire le bien et jamais le mal, et c'est la religion que j'ai toujours suivie et que je suivrai toujours.

J^e DUCHESNOY.

L'aventure est piquante plus qu'on ne l'imagine. Voilà donc le fils adoptif de madame de Genlis en commerce amoureux avec la Duchesnois, — du moins avant la lettre, car celle-ci a tout le caractère d'une sévère admonestation, plus sévère assurément que ne le sont d'habitude celles qu'il reçoit par ailleurs. — Si les biographes n'ont rien dit, et si madame de

1. Disons, une fois pour toutes, qu'en donnant ici des documents inédits nous en respectons l'orthographe. — On a déjà vu et l'on verra que, là-dessus, madame de Genlis elle-même ne se fût pas souciée d'en remontrer à mademoiselle Duchesnois.

Genlis, dans ses *Mémoires*, s'est bien gardée de trahir un secret de famille, ses lettres intimes vont-elles nous révéler quelques détails? Il est bien évident qu'elle dut s'expliquer là-dessus avec Casimir, — d'autant plus qu'il avait à peine vingt ans lorsqu'il devint père; la tragédienne avait au moins dix ans de plus que lui.

Le 25 septembre 1810, — Casimir Baecker était alors en Allemagne, Achille avait huit mois, — madame de Genlis parle pour la première fois de l'enfant :

J'ai vu hier Achille gentil et bien portant; la demoiselle m'a fait demander tendrement de mes nouvelles, elle se familiarise.

Le 23 octobre 1811, elle écrit :

On m'a amené aujourd'hui Achille frais côme une rose, joli côme un ange et, je l'avoue, te ressemblant à frapper, quoiqu'il ait les yeux bleus et le né moins joli. Mais c'est le même sourire et la même phisionomie ; il marche, il parle, il est méchant, il est charmant. Il a arraché un fouet des mains d'Alfred [1] et l'a battu, et puis il a demandé pardon et l'a embrassé. Alfred généreusement lui a donné tous ses joujoux, et, quand il est parti, il m'a dit : « Pourquoi donc est-ce qu'il ressemble comme ça à mon papa? ». Je lui ai dit que sa mère était parente de la tienne. Lucy [2] par mes soins ne l'a point vu.

Le 29 janvier 1812, dans une de ses lettres les plus importantes, madame de Genlis écrit :

Achille se porte parfaitement; de grâce, jusqu'au mariage n'en parlons plus.

Le 17 février 1812, elle mande à Casimir :

Achille est venu me voir hier, il est charmant d'humeur, de figure et de fraîcheur. J'avais envoyé toute ma société faire une course en fiacre, j'étais à ma fenêtre donnant sur la cour en face de la porte cochère, je vois paroitre Achille qui du plus loin qu'il m'apperçois me crie à tue-tête : *Bonjour, maman Genlis!* Heureusement que j'étais seule. Il te ressemble comme deux gouttes d'eau. Il m'apportois pour te l'envoyer son portrait en miniature, en petit chérubin, bien peint et très

1. Alfred Le Maire, adopté par Casimir, était élevé par madame de Genlis.

2. Jeune fille également élevée par madame de Genlis, et qu'elle voulait marier à Casimir Baecker.

ressemblant, mais pas si joli que lui. Il est doux, animé, gentil, je lui ai donné un pot de confitures de Bar dans un pot de verre, je lui en ai fait goûter. Il a dit : *C'est bon*, il a mis le pot dans un panier que je lui ai donné, puis s'est retourné vers sa nourrice en disant : *Allons-nous-en avec ma bouteille*. Il est drôle et charmant. J'ai serré son portrait, ce n'est pas la peine de te l'envoyer, on risqueroit de le perdre. Il faut que tu fasses un petit paysage à l'huile : un petit lointain, un bel arbre tout seul sur le devant ; à une branche sera accroché une couronne de roses, sur l'écorce sera écrit le nom : Achille. Tu donneras cela avec un beau cadre à mademoiselle D... Voila comme tu dois la remercier du portrait, mais vois-la bien peu si tu veux te marier et te faire la réputation désirable. Mon petit-fils [1] dans ce moment est son amant.

Enfin, le 24 février :

Pour ton jour de midi prens l'arbre consacré par Célanire dans les *Ch^ers du Cygne* [2]. Il est vrai que je crois que c'est au point du jour, mais le sujet est charmant. Topal viellard versent du vin au pied de l'arbre, olivier ancien, habit français, à genoux devant l'arbre. L'arbre, un sorbier portant en offrande une tresse de cheveux blonds et une chaine d'or. Topal, habit simple d'ancien Saxon. Raporte-moi donc aussi un joli tableau de toi et esquisse celui de mademoiselle du Ch... On peut faire l'arbre de Celanire sans figure, seulement le jardin, le sorbier, tout sur le devant, avec la tresse et la chaîne, et alors on prendrait légitimement le coup de midi et cela seroit charmant, plus simple, plutot fait et tu pourois ici le copier. Il faut écrire sur l'arbre : *Au libérateur de mon père*. Tu trouveras dans ma *Botanique historique*, dans la nouvelle *les Artistes*, de charmants sujets de tableaux. David en a été ravi et les a lu tout haut à son école. J'espère que j'aurai, sous huit jours, mon argent, le plus difficile est fait. Prie bien Dieu, fais tes Pâques avant de partir ; je crois qu'on peut les faire le dimanche de la semaine-s^te, tu partirois le lendemain. Reviens tel que tu me promets et tu trouveras ici le bonheur. Ta chambre te plaira. Tous les objets d'étude les plus précieux et les plus charmans s'y trouveront.

*
* *

Achille Duchesnois, ou, plus exactement, Henry-Achille Rafin, — le vrai nom de sa mère, — est le premier enfant

1. Voir plus loin, p. 597.

2. *Les Chevaliers du Cygne*, par madame de Genlis (3 vol. in-8° ; 1795).

de la tragédienne, qui en eut trois, — sauf omission improbable. — Les actes de l'état civil, à Paris, antérieurs à 1860 ayant péri dans les incendies de la Commune, son acte de naissance nous a échappé ; mais son dossier aux Archives de la Guerre nous a renseigné sur sa carrière de soldat.

Voici, d'abord, ses états de service :

Rafin (Henry-Achille), fils de Joséphine Rafin, né le 20 janvier 1810, à Paris.

Nommé sous-lieutenant au 57e régiment d'infanterie de ligne, le 7 septembre 1831, sur la présentation de la Commission des récompenses nationales.

Passé au 4e régiment d'infanterie de ligne, le 2 décembre 1831. Lieutenant le 26 avril 1837. Passé au 61e régiment d'infanterie de ligne, le 24 juillet 1839. Décédé à Philippeville (Algérie), le 18 octobre 1839, par suite de fièvre.

CAMPAGNES. — Du 19 janvier 1832 au 25 mai 1834, et du 21 juillet 1839 au 18 octobre 1839. Algérie.

BLESSURES. — Coup de feu à l'avant-bras droit et contusion à la poitrine, à l'affaire du 12 octobre 1833 devant Bougie.

CITATIONS. — Cité à l'ordre de l'armée d'Afrique pour s'être distingué à l'affaire du 12 octobre 1833, devant Bougie.

DÉCORATIONS. — Chevalier de la Légion d'honneur, le 14 novembre 1833.

Le mémoire de proposition pour la croix de la Légion d'honneur est du 15 octobre 1833 ; il dit :

Jeune officier qui, à sa première affaire, a montré beaucoup de sang-froid et de courage. Il s'est exposé pour tirer un soldat des mains des Bédouins.

Approuvé : Général TRÉZEL.

Ainsi Achille Rafin n'est pas entré à Saint-Cyr, contrairement au désir de sa mère, et, s'il a débuté d'emblée, en 1831, par le grade de sous-lieutenant, décerné à titre de « récompense nationale », c'est qu'il a pris part aux événements de 1830. Naturellement, le fait qu'il était fils de la tragédienne Duchesnois ne le desservait pas. Une lettre de Savary, duc de Rovigo, que je trouve dans son dossier, montre assez qu'il ne manquait pas de protecteurs. Le duc de Rovigo

venait lui-même d'être nommé commandant en chef des troupes françaises en Algérie.

Paris, 28 novembre 1831.

Monsieur le Maréchal,

M. Rafin (Henri-Achille) vient d'être envoyé comme sous-lieutenant dans le 57e régiment de ligne. Je désirerais beaucoup qu'il fît sous mes yeux ses premiers pas dans la carrière militaire, parce que je porte à ce jeune homme un vif intérêt. Je vous prie donc de vouloir bien avoir la bonté de le faire passer dans un des régiments que votre intention est d'envoyer en Afrique.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Maréchal, pour vous renouveler l'assurance de mon profond respect.

LE DUC DE ROVIGO.

Le maréchal de France à qui s'adressait la lettre, c'était Soult, duc de Dalmatie, alors ministre de la guerre. En marge de la requête, on a écrit ces mots : « *Urgent.* — Autoriser *de suite.* » L'affaire ne traîna pas : quatre jours après, Achille Rafin est désigné pour le 4e régiment d'infanterie, et il ne se dirigera pas sur La Rochelle, où est le 57e, mais sur Toulon, et de là sur l'Algérie. Là, nous savons qu'il doit se montrer digne de ses protecteurs par sa vaillance.

Pendant l'été de 1834, Achille Rafin est en congé ; il demande une prolongation :

... Ma mère, déjà fort malade à mon arrivée, est aujourd'hui dans l'état le plus alarmant ; comme elle est incapable de donner la moindre attention à ses affaires, moi seul je peux la remplacer...

ACH. RAFIN.
Sous-lieutenant au 4e de ligne,
58, rue Saint-Lazare.

A peine est-il rentré au régiment, le 22 novembre, il est rappelé auprès de sa mère, et un général intervient auprès de ses chefs pour qu'un nouveau congé de trois mois lui soit accordé, car « mademoiselle Duchesnois, mourante, réclame la présence de son fils à ses derniers moments ».

Achille fut jusqu'à la fin un bon fils. Avec sa sœur, Laure Robin, il ferma les yeux de sa mère[1], le 8 janvier 1835, et,

1. *Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de l'arrondissement de Valenciennes*, t. II, pp. 326-27, — 1836.

dans le discours qu'il fit sur la tombe de la grande tragédienne, Belmontet put dire : « Il nous reste aussi la meilleure partie d'elle-même, son fils, ce modèle si pur de courage militaire, de piété filiale et de patriotique enthousiasme. Son fils, c'est mademoiselle Duchesnois faite homme. »

*
* *

De tout cela, il résulte que Henry-Achille Rafin ne porta jamais le nom de son père. La tragédienne n'eut guère de chance avec madame de Genlis ou du moins avec sa famille, soit adoptive, soit légitime et naturelle. On a vu qu'en février 1812, le petit-fils de madame de Genlis était, après Casimir, l'amant de la Duchesnois. Ce petit-fils, qui devait mourir gouverneur des Invalides, s'appelait *Charles-Anatole*-Alexis de Lawœstine. Or, les actes de l'état civil reconstitués nous apprennent que, le 24 août 1812, mademoiselle Duchesnois, « artiste sociétaire du Théâtre-Français », demeurant à « Paris, rue de la Jussienne, n° 16, quartier Saint-Eustache », mettait au monde un fils, lequel recevait les prénoms d'*Anatole-Charles-Cyrus*. — Un gendre de madame de Genlis, le général comte de Valence, portait le prénom de Cyrus. — Ils nous apprennent à quel âge, en quel lieu, sous quel habit ce fils est mort :

L'an mil huit cent cinquante, le vingt-sept octobre, est décédé à Bone, Raffin Duchesnois, Anatole, Charles, Cyrus, âgé de trente-huit ans, sergent aux grenadiers du quarante-troisième de ligne, né à Paris, célibataire.

Cyrus, comme son aîné, fut un brave soldat. Entré au 50e régiment de ligne, le 11 novembre 1830, en qualité d'enrôlé volontaire, il était nommé sergent le 10 mars 1831. Il passe ensuite au 3e léger (24 décembre 1831), au 4e de ligne (29 janvier 1832), et au bataillon de zouaves (6 décembre 1834).

Le 8 janvier 1835, il est atteint d'un coup de feu à la jambe gauche, « à la partie externe et supérieure, dirigé d'avant en arrière, avec ouverture d'entrée et de sortie ». Une action d'éclat : « S'est particulièrement distingué à l'expédition de Miliana, cité pour ce fait à l'ordre général de

l'armée du 4 juillet 1840. » Le 17 août de l'année suivante, il est fait chevalier de la Légion d'honneur. Le procès-verbal de réception du sergent Raffin-Duchesnois dans l'Ordre, à Blidah, est du 22 septembre 1841, « à midi, heure de la parade ». En voici les premières lignes : « Nous, Arnaud-Jacques Le Roy de Saint-Arnaud, chef de bataillon, commandant le corps de zouaves, en l'absence du colonel Cavaignac, en congé... »

Pas plus qu'Achille n'avait été reconnu par Casimir Baecker, son frère Cyrus ne le fut par Anatole de Lawœstine. Le troisième enfant de la Duchesnois eut fortune meilleure. Son père n'attendit pas un mois pour lui donner son nom ; témoin cet acte reconstitué :

L'an mil huit cent quinze, le vingt-huit mai, est née à Paris, premier arrondissement, Raffin, dite Duchesnois, Rosamonde-Joséphine, du sexe féminin, fille de Catherine-Joséphine Raffin, dite Duchesnois, artiste sociétaire de la Comédie Française, demeurant rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 6.

Par acte, reçu Me Bourdet, notaire à Saint-Malo, le vingt-sept juin mil huit cent quinze, et enregistré le lendemain audit lieu, folio soixante-dix-sept, recto et verso deux, reçu un franc dix centimes, dixième compris ; signé : Cramy ;

Charles Gelinet, major au 88e régiment d'infanterie, officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de la Réunion, a reconnu pour sa fille Rosamonde-Joséphine, inscrite ci-dessus.

Rosamonde-Joséphine épousa en 1834 un M. Robin, et, à cette occasion, la Duchesnois, pour doter sa fille, vendit sa maison de la rue de la Tour-des-Dames, la seule propriété qui lui restât[1].

*
* *

Peu après la naissance d'Achille Rafin, son jeune père Casimir Baecker prenait le chemin de l'Allemagne. Le « premier harpiste du roi de Prusse » dut avant tout s'y divertir aux frais de sa mère adoptive : il n'est pas une lettre où elle ne lui annonce un envoi d'argent. A ce jeu-là, madame de

1. *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc. de Valenciennes*, t. II, *loc. cit.*

Genlis finira sur la paille ; j'exagère à peine ! Ce qu'il y a de charmant chez cette femme tant adulée dans sa jeunesse et qui s'y était si aimablement prêtée, c'est qu'elle ne se plaint presque pas. Elle est folle de faiblesse pour cet « enfant », qui en abuse.

Il faut lire celles de ses lettres où, renonçant à faire de lui le grand homme qu'elle avait rêvé, elle ne se préoccupe plus que de lui trouver une fiancée jeune et bien rentée : d'abord une veuve, puis parmi les toutes jeunes filles de son entourage. Un instant, il n'en est pas moins de cinq qui se disputent le cœur lointain de Casimir.

A son retour d'Allemagne, vers 1813, il épousa l'une d'elles, mademoiselle Adèle Carret, fille de M. Michel Carret, conseiller-maître à la Cour des comptes, membre de la Légion d'honneur. Dans ses *Mémoires*, madame de Genlis rappelle qu'elle fut soignée par M. Michel Carret, médecin avant de devenir fonctionnaire. — De ce mariage, Casimir Baecker eut quatre enfants, deux filles, dont l'aînée s'appelait Valérie, et deux fils, dont l'un mourut en bas âge et l'autre, Louis, entra dans l'armée et n'y réussit guère.

A peine marié, Casimir s'était retiré à Mantes où il vécut de la vie contemplative, s'essayant vainement à peindre et à écrire, montrant beaucoup moins de talent que sur la harpe. La correspondance de madame de Genlis, alors, est de plus en plus maternelle. Elle joua jusqu'à la fin son rôle de bonne conseillère, mais il est remarquable que ce Casimir, malgré tant de conseils, ne fit jamais rien de bon, sinon peut-être qu'il versa dans la bigoterie. A Mantes, comme autrefois en Angleterre, puis en Allemagne et à Vienne, il ne paraît avoir d'autre souci que de soutirer, — c'est le mot, — sous mille prétextes, d'assez grosses sommes. Quel dommage que les lettres de Casimir aient disparu ! Elles devaient être admirables d'habileté, de perversité cajoleuse. Le certain, c'est qu'il eut sur madame de Genlis la plus grande influence : ses enfants et ses petits-enfants n'existaient pas, pour ainsi dire, auprès de ce grand garçon adopté par hasard, et qui régnait en souverain, même en tyran, sur son vieux cœur.

Cela est si vrai que, dès 1812, elle lui cède, par une vente fictive, tous ses droits présents et futurs sur ses livres, et

que, d'accord avec elle, il introduit une instance pour ajouter à son nom de Baecker celui de Genlis.

Je transcris textuellement une note manuscrite :

2 juillet 1812.

Vente pour madame de Genlis à Mr B. devant Me Morand notaire à Paris, de la pleine et entière propriété en jouissance de tous les ouvrages de littérature quelconques faits par ladite dame venderesse et par elle publiés, de tout le passé jusqu'à ce jour, tant sous le nom de Genlis que sous le nom de Sillery ; même de tous les ouvrages de littérature non encore publiés, ensemble de tous les manuscrits des dits ouvrages et de toutes les éditions qui en ont été tirées et qui peuvent exister encore appartenant à la dite dame vendresse et généralement de tous droits, prétentions et attributions appartenant en procédant à la dite dame vendresse, pour raison des dits ouvrages de littérature.

[*Un mot déchiré*] que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve, déclarant le dit sieur B. être déjà en possession de tous les manuscrits des dits ouvrages de littérature dont la remise lui a été faite par la dite dame vendresse et que la dite dame lui a donné une parfaite connaissance de tous les droits, prétentions et attributions revenant à la dite dame vendresse à raison des dits ouvrages.

Pour par le dit sieur Baecker en jouir en pleine et entière propriété en jouissance à dater de ce jour.

Subrogation par la vendresse au profit de Mr B. de tous ses droits envers qui que ce soit pour raison des dits ouvrages de littérature ou résultant de tout traiter ou arrangement quelle auroit pu prendre à cet égard avec qui que ce soit.

Prix de la vente 30 000 francs, que la vendresse reconnaît avoir reçu de Mr B. en or en argent dont elle donne quittance.

Donation de son nom à Mr B. qui est avec la donatrice depuis 1799 et pour reconnaître ses soins et pour suite de la vente acceptation de M. Baecker.

Dix ans après, note sur un testament de madame de Genlis :

22 janvier 1822.

Énonciation de la restitution des biens de M. de Genlis 25 ans auparavant et énonciation que madame de Genlis n'a touché depuis aucuns fruits, intérêts ni revenus du douaire auquel elle avait droit.

Énonciation qu'elle a vécu depuis du fruit de ses travaux littéraires et des pensions par elle obtenues. Énonciation qu'il lui est donc permis, sa famille étant dans l'opulence, de disposer du fruit de ses travaux littéraires.

En conséquence, elle lègue en toute propriété entière et absolue « à M. Louis-Casimir Baecker son élève, tous les livres imprimés qu'elle a publiés depuis l'époque où il a acquis en l'*achetant* la propriété entière et absolue de *Pétrarque et Laure* et de tous les autres ouvrages que j'ai mis au jour antérieurement à la publication de ce dernier livre.

» Au moyen du présent legs M. Baecker joindra à la propriété qui lui est acquise de tous les ouvrages que la testatrice a publiés jusques et compris *Laure et Pétrarque* la propriété entière et absolue de tous les ouvrages qu'elle a publiés depuis ce dernier livre ; de cette sorte le dit sieur Baecker aura la propriété pleine et absolue de la collection générale de mes œuvres. »

Elle entend comprendre dans ce legs tous les ouvrages d'autres auteurs qu'elle a fait réimprimer avec des notes. La testatrice finit par cette touchante prière :

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, demandant pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre et de toutes les choses condamnables qui, contre mes intentions et par défaut de lumières, peuvent se trouver dans mes ouvrages et je pardonne de tout mon cœur à mes ennemis. »

Puis, c'est la révocation de tout testament antérieur :

28 février 1824. — ACTE DE VENTE.

Exposé de l'acte de vente du 2 juillet 1812.

Exposé de l'acte du 1er octobre 1813 passé devant Me Morand par lequel, après confirmé toutes les dispositions de l'acte du 2 juillet 1812, madame de Genlis a commencé par faire la désignation et l'énumération de tous les ouvrages tant imprimés et publiés que manuscrits non imprimés compris dans la vente consentie par le dit acte ; elle a en outre vendu à Mr B. la pleine et entière propriété en jouissance :

Premièrement, de quatre ouvrages par elle publiés depuis l'époque de la première vente.

Deuxièmement, de tous souvenirs, journaux, extraits, ouvrages de peinture et leur texte ainsi que de toutes les lettres écrites par madame de Genlis ou à elle adressées depuis le 2 juillet 1812 jusqu'au 1er octobre 1813.

Après cet exposé :

Madame de Genlis confirme par le présent acte du 28 février 1824 toutes les dispositions des actes du 2 juillet 1812 et du 1er octobre 1813 et déclare vendre à Mr B.

1° La pleine et entière propriété et jouissance des ouvrages publiés et imprimés depuis le dit acte du 1er octobre 1813, au nombre de vingt-huit énoncés nominativement.

2° La pleine et entière propriété en jouissance de tous souvenirs, journaux, extraits, faits par la dite dame jusqu'à ce jour sans exception ni réserve, ainsi que de toutes lettres écrites par la vendresse et à elle adressées.

Entrée en jouissance à compter du jour de cet acte, 28 février 1824, et subrogation pour la vendresse au profit de Mr B. dans tous ses droits. Prix 20 000 francs, reconnus reçus.

Autre note :

M. Baecker (Frédéric-Henri-Louis-Charles-Lamoral-Casimir) en 1813 a formé une demande à l'effet d'ajouter à son nom celui de Genlis ; cette demande est restée sans suite jusqu'en 1817 ; alors renouvellement de la demande et remise au Ministère de la Justice :

1° De son acte de naissance ;

2° D'une délibération du conseil de famille tenu devant M. le juge de paix du Ier arrondissement, rue du Mont-Blanc, n° 26 ;

3° De son acte de mariage ;

4° Enfin de plusieurs autres pièces.

Cette demande a été insérée au journal général d'affiches n° 2166 du jeudi 4 septembre 1817.

Le référendaire chargé de cette affaire était M. Germeau.

Il est probable que ces diverses manœuvres, assez fâcheuses pour la famille, n'allèrent pas sans difficulté ; j'en trouve un écho dans une note, qui vient apparemment du notaire : on y réclame des éclaircissements. Quoi qu'il en soit, Casimir Baecker ne fut pas oublié dans ce testament même, le dernier, le définitif, dont une copie, faite avec le plus grand soin, du vivant de madame de Genlis, est aujourd'hui entre mes mains. Le document est assez curieux, à des titres divers, pour que je me fasse un devoir d'en donner le texte même *in extenso :*

MON TESTAMENT

Paris, ce six août mille huit cent vingt-sept.

Au nom de la Très Sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ayant toutes mes facultés intellectuelles, je me décide à faire mon testament, j'écris de ma main : j'ai abandonné tout mon douaire à mes enfants, sans m'en réservé la plus petite pension alimentaire, quoique la terre de Sillery, sur laquelle il était assuré, ait été posséder par mes enfants pendant un grand nombre d'années depuis mon retour en France, quoique ma tante, madame de Montesson, m'eût deshéritée ainsi que mon frère pour eux et qu'ils fussent très riches. J'assurai, comme j'en avois le droit, à mon élève Casimir Baecker la propriété absolue de tous mes ouvrages, après moi, ce qui lui aurait valu beaucoup d'argent parce qu'on n'a jamais fait une édition générale de mes œuvres; Casimir Baecker, par une admirable délicatesse, m'a tout rendu il y a environ deux ans, refusant même positivement de recevoir de mon vivant une partie des fruits de ces ouvrages en me demandant de les laisser à mes enfans parce que, si je les léguais à des étrangers, on pourrait peut-être imaginer qu'il s'entend avec eux pour s'en réserver quelque chose. Ainsi je laisse à ma fille, la comtesse de Valence, et à mon petit-fils, Anatole de Wœstine, la totalité de mes œuvres, en toute propriété, chose qui n'a jamais été faite, ces ouvrages n'ayant jamais été vendus que pour un tems limité, deux, trois, quatre ans, à l'exception des mémoires de madame de Bonchamps, que j'ai donnés en pur don et propriété absolue à M. de Bouillé, son gendre, en exceptant néanmoins une édition générale, dont mes enfans tireront un grand parti après ma mort. Je laisse à ma fille le portrait de ma mère que doivent lui rendre si cher les tendres soins qu'elle prit de sa tendre enfance ! Je lui laisse encore une belle tête dessinée à Bellechasse par mademoiselle d'Orléans; l'attachement de ma fille pour Son Altesse Royale lui rendra bien précieuse cette tête qui porte sa signature et une ligne de son écriture remplie de bonté pour moi. Je prie ma fille et mon petit-fils de ne pas faire sur des contrefaçons l'édition générale; quand cette édition sera faite, ce qu'on ne fera avec grand avantage que deux ou trois ans après ma mort, on donnera les exemplaires suivans et complets (et bien reliés) de toutes mes œuvres : 1° à Casimir Baecker, mon élève et mon filleul (car il s'est fait rebaptiser sous conditions, il y a quelques années); 2° un exemplaire complet et relié à Alfred Le Maire, qui est aussi mon élève et mon filleul et dont le baptême n'a point été sous conditions, et 3° à M. Morand, notaire, un exemplaire complet et relié que je lui laisse comme un gage de la recon-

naissance que je lui dois ; 4° au docteur Alibert un exemplaire complet et relié, comme à mon ancien et fidèle ami. Je laisse à mon plus ancien ami, M. Alexandre Pieyre, ma tabatière ornée d'une miniature représentant une harpe, peinte par S. A. R. mademoiselle d'Orléans, avec une inscription de son écriture. Je donne à mes arrière-petites-filles mes oiseaux et papillons brodés, à Pulchérie de Celles, ma filleule, mon anneau de mariage que dans ce moment j'ai porté nuit et jour près de soixante-six ans ! Je la prie de le léguer un jour. Je lui donne encore mon anneau d'or qui me vient de mademoiselle d'Orléans avec une inscriptions d'elle dans l'anneau qui s'ouvre. Je laisse à madame de Choiseul, née princesse de Beauffremont, mon ami, ma guitare ; à Casimir Baecker, mon écolier, ma harpe ; je laisse à Cyrus Gérard, mon arrière-petit-fils, un charmant paysage en noir et encadré de sa grand'mère, et à mon petit-fils, Anatole de la Wœstine, ma belle aquarelle encadrée d'Anatole de Montesquiou. Je donne à M. de Morlaincourt, mari de ma nièce Sercey, comme une marque de mon admiration pour sa piété, ses vertus et son profond savoir, mon grand crucifix que Casimir Baecker a fait si bien encadré et qui a été béni par le feu Pape. Je donne à ma nièce, Henriette de Sercey, baronne de Ingerlie, ma palette d'ivoire avec laquelle j'ai peint : 1° mes herbiers vendus au feu roi et qui ont passés dans les mains de madame la duchesse de Berry, qui a bien voulu les désirer ; 2° mes fleurs mythologiques vendus au roi de Wesphalie ; 3° mes devises toutes tirées du règne végétal, vendues à Lady Guilford ; 4° mes arabesques mythologiques qui ont été gravés en noir et en couleur et mis dans le commerce ; 5° quelques-une des nombreuses devises que j'ai composées pour Casimir Baecker, et dont il n'y en a pas une seule (comme de raison) prise de celles que j'ai vendues à Lady Guilford ; 6° les sujets peints d'un gros album mêlé de vers que j'ai fait pour Alfred Le Maire ; 7° une quantité de petits sujets dispersés dans différents albums et sur des tabatières ou encadrés. — Je laisse à ma nièce Georgette Ducrest un exemplaire relié en maroquin de mes *Souvenirs de Félicie*. — Je laisse à l'un de mes plus chers amis, M. le comte Anatole de Montesquiou, ma jolie canne portant une tabatière de platine et qui m'a été donnée par S. A. R. mademoiselle d'Orléans. Je laisse à M. le comte de Rochefort, mon ami, et proche parent de feu mon mari, un exemplaire relié de mon *Pétrarque et Laure* et un autre exemplaire relié de mon *Bélisaire*. Je laisse à madame Galiani, mon ami, un exemplaire relié des *Vœux téméraires*. Je laisse à mademoiselle Claire de Lascours, fille de mon ancienne amie, la croix ouvragée de bois faite sous mes yeux par mon élève, Alfred Le Maire, qui n'avait alors que quatorze ans, et avec son couteau pour tout outil. Je laisse à M. le marquis de la Wœstine, qui fut jadis mon gendre, mon petit gobelet de platine,

et à sa fille, madame Léocadie, chanoinesse de Sainte-Anne, mon autre gobelet de vermeil. Je laisse à M. de Courchamp, l'un de mes plus anciens amis, un exemplaire relié et corrigé de ma main de mes *Heures*. Je laisse à madame la comtesse de Brady un pareil exemplaire, je laisse à mon arrière-petite-fille, Antonine de Celles, dont j'ai vu des vers religieux fort agréables, une plume sans fin en nacre et or avec une pointe de rubis, plume que vient de me donner M. le comte de Sabran, auquel je laisse l'*Éloge* de madame la comtesse de Boufflers, sa mère. Je laisse à ma petite-fille, Rosamonde, comtesse Gérard, mon *Cantique des fleurs*, écrit de ma main avec une vignette peinte par moi; je lui laisse encore un petit livret commencé, peintures et vers faits pour elle. — Je laisse à Paméla Edward Fits-Gérald un exemplaire relié de mon *Herbier moral*. Je laisse à madame Récamier, comme un gage d'une tendre amitié, une nouvelle inédite dont elle m'a donné le sujet et qui a pour titre *les Deux bals* (le bal de l'Opéra et le bal paré). Elle en a encore une autre inédite de moi et depuis plusieurs années. Je n'ai de ces deux nouvelles ni brouillon ni copies. — Je supplie S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans d'accepter comme une faible preuve de mon ancienne affection pour lui un petit ouvrage inédit intitulé : *Catalogue pittoresque des tableaux du Palais-Royal*. J'ose faire la même prière à S. A. R. mademoiselle d'Orléans en lui laissant un autre ouvrage inédit intitulé : *Visite faite par deux étrangers aux appartemens du palais royal*. J'espère que S. A. R. monseigneur le duc de Chartres voudra bien agréer l'hommage rendu au fonds de la tombe par l'institutrice de son auguste père, en acceptant une nouvelle inédite intitulée : *les Dévots conséquens*. — Ma mort acquittera la pension viagère de dix mille francs que me font LL. AA. RR. monseigneur le duc et mademoiselle d'Orléans, et, bien certaine que cet héritage les affligera, je les conjure avec la plus vive instance d'assurer par un contrat en bonne forme à Casimir Baecker, mon élève et mon filleul, la reversibilité de la moitié de cette pension, c'est-à-dire cinq mille francs par an, en viager sur la tête de Casimir Baecker, ce qui fera deux mille cinq cent francs pour Monseigneur et autant pour Mademoiselle, ce qui n'augmentera pas la liste de leurs pensions, puisqu'ils hériteront encore de cinq mille francs après mon décès. Je sollicite de Leurs Altesses Royales cette grâce comme le prix le plus cher et le plus précieux que je puisse recevoir des soins si assidus et si désintéressés que j'ai pris, pendant tant d'années, de leur éducation, et qui ont si parfaitement réussis. Je suis sure qu'ils n'hésiteront point à accorder une grâce que j'implore en ce moment sur le bord du tombeau pour l'objet le plus digne à tous égards de l'obtenir et dont ils doivent être les protecteurs naturels, et quand ce vœu que j'exprime ne leur en parviendra que lorsque je n'existerai plus, ces idées feront toute la tran-

quilité de mes derniers jours. — Comme je suis sure que Casimir ne restera pas à Paris après ma mort, il va sans dire que cette pension le suivra partout où il ira. — N'ayant pas voulu de douaire et laissant à mes enfans tous mes ouvrages dont plusieurs sont libres et dont tous les autres le seront dans deux ou trois ans et dont on n'a jamais fait d'édition générale, dont enfin mes enfans jouiront de droit vingt ans après ma mort (on dit même que ce nombre sera porté à quarante), je pourois bien, quand mes enfans penseroient moins noblement, laisser une petite marque de souvenir à mes trois filleuls, Alfred Le Maire et deux enfans de Casimir Baecker, Louis et Valérie Baecker. Je laisse à chacun deux mille francs argent comptant, une fois payés, ce qui donnera en tout six mille francs; on leur partagera cette somme trois ou quatre jours après mon décès et, si l'on différoit de six mois, on doublera la somme en donnant à chacun quatre mille francs. Je nomme pour mon exécuteur testamentaire mon respectable ami M. Aniéré, juge de paix de Saint-Denis, et je lui laisse, comme une foible marque de ma parfaite estime, un exemplaire complet et bien relié de toutes mes œuvres, quand on en fera une édition générale. Je veux être enterrée sans aucune pompe au Mont Calvaire, et que mon tombeau ne soit qu'une simple pierre sans épitaphe flatteuse ; on donnera au curé de ma paroisse pour les pauvres l'argent qu'on trouvera dans mes tiroirs, et à ma femme de chambre mon linge et mes vêtemens. Je donne mes plus tendres bénédictions et du fonds de l'âme à ma chère fille, tous mes petits enfans, et tous mes élèves. On lira ce testament à toutes les personnes qui y sont nommées. — Ce seize octobre mille huit cent vingt sept. — Paris. — Stéphanie, Félicité, Ducrest Brulard comtesse de Genlis. — On enverra des billets d'invitation à mon convoi à Casimir Baecker, Alfred Le Maire, M. le comte de Sabran, MM. de Saulty, Aniéré, le docteur Aubert, M. le marquis de la Wœstine, M. le comte de Celles, M. le général Gérard, M. Morand, notaire, MM. Gerono, d'Asfeld, Vernio, de Lingré, d'Anglemont, Anatole de Montesquiou, etc...

S. F. D. BRULARD, COMTESSE DE GENLIS.

On le voit, quand elle rédigeait ses dernières volontés, madame de Genlis était surtout préoccupée d'assurer l'avenir de son « élève et filleul ». Déjà, le 17 février 1818, elle avait écrit au duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe Ier, qu'elle appelait son « cher enfant », pour le prier de continuer au même Casimir la pension de 8 000 francs qu'il lui faisait alors :

Ayant été pour vous, disait-elle, une *seconde mère*, durant votre

enfance et votre première jeunesse, et ayant reçu de vous ce titre si doux, j'ai le droit de réclamer et de vous bénir quand je me suppose aux derniers instants de mon existence. Recevez donc, mon cher enfant, toutes les bénédictions de celle dont vous fûtes la véritable gloire et soyez sûr qu'un de mes derniers vœux sera pour la vôtre et pour votre bonheur [1].

*
* *

Casimir Baecker intervient dans les traités avec les libraires, ou avec des tiers, pour la vente des ouvrages de madame de Genlis. Le 23 septembre 1817, on le voit céder à M. Paul David, banquier, demeurant à Paris, rue Basse-du-Rempart, n° 32, le *Dictionnaire des Étiquettes,* « dont il s'engage à livrer la totalité du manuscrit pour le 15 novembre prochain » : il agit en qualité de « propriétaire, ainsi qu'il le déclare, des œuvres de madame la comtesse de Genlis »; il reçoit, de ce chef, six mille francs. Le 25 juin 1821, Casimir Baecker et le sieur André Marc, libraire, demeurant à Paris, rue Rameau, n° 11, ont « fait et passé entre eux, sous leurs seings respectifs », un traité pour la vente des *Jeux champêtres,* de madame de Genlis, à publier en un volume in-12. Ci : 1 500 francs. — Le 7 janvier 1823, Jacques-Frédéric Lecointe et Étienne Durey, libraires associés, demeurant à Paris, quai des Augustins, n° 49 », achètent pour la somme de trois mille cinq cents francs les droits sur deux ouvrages à rééditer : *les Veillées du Château,* 3 vol. in-12, et le *Petit La Bruyère,* 1 vol. in-12, et un ouvrage inédit : *les Veillées de la Chaumière.* La vente est faite encore par Casimir Baecker, « demeurant à Mantes », et « madame la comtesse de Genlis, demeurant à Paris, hôtel des Bains de Tivoli ».

Il y a aussi la question des *Mémoires.* Qui en était le propriétaire? Ces *Mémoires* firent grand bruit alors. Plus d'un contemporain, s'y trouvant malmené, cria comme écorché vif. « Rien n'égale le scandale de ces Mémoires, dans lesquels on a dit que l'auteur, à l'exemple des mauvaises dévotes, avait confessé les péchés de tout le monde, excepté les siens [2]. »

1. *Revue des Autographes* (Gabriel Charavay), 19 mai 1884.
2. Michaud, *Biographie universelle,*, t. XVI, p. 175.

A une réclamation de madame Vernet, — qu'à cette distance on s'explique mal, — Casimir Baecker écrivit une lettre que j'ai retrouvée dans ses papiers, sans le timbre de la poste :

J'ai eu l'honneur de dire à madame Vernet que je trouvois fort juste qu'une femme et des enfants trouvassent mauvais qu'on attaquât la réputation d'un mari, d'un père et d'un beau-père (il s'agit de savoir si la plainte est fondée). J'ai dit aussi qu'en ce qui pouvoit dépendre de moi, je serais toujours prêt à faire ce que je pourrais pour empêcher que jamais cela n'arrive, et si j'étois (comme on le pense fort injustement) *maître absolu des Mémoires,* tout ce qui regarde le prochain n'y auroit jamais trouvé place. Un fait qui pourra paraître extraordinaire (et qui cependant est vrai), c'est que je n'ai point lu ces Mémoires, mais souvent, dans la conversation avec madame de Genlis, je l'ai fortement engagé, ou à ne pas insérer, ou à rayer telle ou telle chose ; j'ajouterai même que j'ai cessé d'écrire sous sa dictée parce qu'elle ne vouloit point accéder à ce que je lui demandois. Je n'ai reçu qu'aujourd'hui lundi une réponse de madame de Genlis au petit mot que je lui avois écrit le jour de son départ de Mantes et qui me tire d'inquiétude sur sa santé; comme je désire que ma conduite paraisse ce qu'elle est (claire et vraie), je n'écrirai point à madame de Genlis avant jeudi, mais on peut lui faire lire ce que je viens de dire, et on pourra s'assurer si ce que je dis est la vérité.

Quant aux *grands malheurs* dont on me menace, je n'en suis point effrayé, je ne crains qu'une seule chose et ce n'est pas de déplaire aux hommes !

J'avois dit que j'écrirois, madame Vernet voudra bien reconnaître que j'ai tenu parole.

J'ai l'honneur d'être son très humble et très obéissant serviteur,

C. B.

Mantes, 6 juin 1825.

Casimir a-t-il bien dit la vérité? Plusieurs reçus, signés du libraire Ladvocat, éditeur des *Mémoires*, sont ainsi rédigés : « Reçu de M. Baecker la troisième partie du manuscrit des *Mémoires* de madame de Genlis. » — « J'ai reçu de M. Casimir Baecker deux cent quarante-six feuillets de copie du cinquième volume du manuscrit des *Mémoires*... » La lettre de Casimir est du 6 juin 1825; le second de ces reçus est du 29 juillet.

Madame de Genlis, installée à Mantes depuis quelque temps, était rentrée à Paris, pressée par son éditeur :

Je m'engage, avait écrit Ladvocat, à payer tous les frais que nécessitera le voyage de madame de Genlis à Paris, tels que, voyage, pension dans la maison de santé, et en général tout ce dont elle aurait besoin pendant son séjour, reconnaissant que c'est moi qui l'ait *(sic)* engagée à faire le voyage de Paris.

Elle-même, et d'une écriture très ferme, vraiment étonnante pour une personne de cet âge, elle délivre à Casimir, en vue de réclamations possibles, ce certificat :

Étant revenue à Paris le 1er juin de cette année, je reconnais que j'ai emporté de Mantes tout ce qui m'apartenoit et que je n'y ay absolument rien laissé qui m'appartienne. De Paris, grande rue de Chaillot, ce 4 septembre 1825. — DUCREST, COMTESSE DE GENLIS.

Le 1er juin, elle est donc à Paris, et le 29 juillet suivant, c'est toujours Casimir Baecker, installé à Mantes, qui remet à l'éditeur le texte des *Mémoires*. Il est bien surprenant qu'il ne l'ait point lu !

*
* *

Dans ses *Mémoires*, justement, madame de Genlis raconte qu'elle donnait à Casimir Baecker tous ses manuscrits originaux : des copies étaient envoyées à l'imprimerie. Casimir, d'après elle, y tenait beaucoup. Il s'était lié avec Anatole de Montesquiou pour lui avoir offert, comme gage d'un véritable attachement, deux de ces précieux manuscrits. Il fit un cadeau de ce genre au propre petit-fils de l'auteur, Anatole de Lawœstine : « Ces dons ont été pour lui de vrais sacrifices[1]. »

Les propres manuscrits de Casimir Baecker font partie de ma collection ; j'ai retrouvé parmi eux quelques documents que madame de Genlis croyait détruits :

J'avais laissé cette pièce (*David*) à Casimir ; il l'avait mise avec toutes ses compositions, et, dans sa dévotion, voulant brûler toutes

1. *Mémoires*, t. V, p. 245.

les comédies, ma pauvre pièce a été enveloppée dans la proscription ainsi qu'une fable en vers intitulée *le Genévrier et le Grattecul*, l'une des plus jolies que j'aie faites. Je lui avais laissé une grande quantité de lettres de madame de Brady, de M. de Treneuil, de M. Briffaut, de M. de Millevoye, d'Anatole de Montesquiou, et de plusieurs autres personnes ; il avait mêlé pareillement ces lettres avec les siennes et il a brûlé le tout. Je me consolai facilement de cette perte[1]...

Plusieurs de ces lettres subsistent : elles n'avaient point disparu pour tout le monde : et la fable du *Genévrier* et du *Grattecul*, grâce au ciel, n'avait pas été confiée dévotement à la flamme purificatrice. La voici :

24 mars 1819.

LE GENEVRIER ET LE GRATECUL

Fable

Le sévère génévrier,
sombre ornem[t] des vergers et des haies,
étaloit tristement ses bayes
sur les bords d'un large sentier.
Dépourvu d'agrément, acre, amer et morose
censurant tout avec aigreur
et n'épargnant aucune fleur
il critiquait même la rose.
Il apercut tout en grondant
du piquant gratecul le fruit rouge et luisant :
aussitôt, sa misantropie
s'irritant à l'aspect de l'arbuste innocent
qui porte, disoit-il, un nom si révoltant,
il s'émeut, se fache et s'écrie
qu'il est affreux pour un arbre décent
de s'offrir aux yeux du passant
en si mauvaise compagnie.
Le joyeux gratecul lui répondit gaiement :
« Je l'avouerai, je porte un nom vulgaire,
mais je n'en suis pas moins brillant ;
tu peux entrer dans un parterre,
tu n'en es pas moins noir, ni plus intéressant.

1. *Mémoires*, t. VI, pp. 265-266.

Au fait, ni toi, ni moi n'avons droit à la gloire :
malgré tout ton orgueil tu n'es pas un laurier.
Cesse donc de t'en faire accroire :
un gratecul vaut un genevrier.

Ceci rappelle à la mémoire
beaucoup de traits et mainte histoire
d'un grand seigneur cy devant roturier,

Pour ce qui est des lettres à madame de Genlis, nous avons celles d'Anatole de Montesquiou, du marquis de Custine, et il en reste au moins une de l'académicien Brifaut, et qui est du plus joli tour :

Madame la comtesse,

Vous me chargez d'une mission aussi agréable que facile, celle de louer des ouvrages où l'on ne trouve qu'à louer ; mais je n'ai plus que ma voix à votre service, ma plume de journaliste est brisée depuis longtemps. De rédacteur, je suis devenu censeur de feuilles publiques ; au lieu d'en faire, je les défais. Cela me rend pour vous l'homme du monde le plus inutile et même le plus dangereux. Je suis en très mauvaise odeur dans tous les journaux et je ne vous conseille pas de recourir à moi pour y parler de vous. En vérité j'en suis désolé. J'aurais mis tant de zèle à célébrer vos nouvelles productions comme j'ai célébré les autres ! Vous êtes la dernière conservatrice des traditions de la bonne compagnie et de la bonne littérature. Vous avez formé par vos ouvrages les générations qui sont nées autour de vous. S'il reste encore de la politesse en France, c'est à la lecture de vos écrits qu'on le doit. Sans vous, sans les peintures du monde que votre plume a tracées avec autant de grâce que de vérité, où en serait notre éducation sociale ! Je me plais à le redire, madame la comtesse, ce qui reste de la civilisation dans le siècle, vous pouvez le revendiquer comme votre ouvrage. Pourquoi faut-il que je ne puisse le redire que dans mon petit cercle ? Il est vrai que votre réputation n'a pas besoin d'un prôneur de plus, et que tout ce qu'il y a de vrais littérateurs s'empressera à vous rendre justice ; et vous rendre justice, c'est vous porter aux nues.

Je n'ai pas le courage de vous renvoyer votre volume, quoique je n'aie aucun droit pour le garder. Vous me donnez le goût du vol, madame la comtesse, mais le moyen de restituer un bien comme celui que j'ai en ma possession !

Quand vous serez libre, j'irai vous remercier de votre souvenir et

vous porter des hommages que je vous ai toujours gardés dans mon cœur.

Je suis avec bien du respect,

madame la comtesse,

votre très humble et très obéissant serviteur,

BRIFAUT.

Samedi 1er décembre.

Les lettres d'Anatole de Montesquiou sont plus intimes, j'allais dire plus tendres. Elles datent de janvier, d'avril et de mai 1829, ce qui est pour nous rassurer : madame de Genlis, en ce temps-là, marchait sur ses quatre-vingt-quatre ans. L'une de ces lettres, celle du 16 janvier, est signée « Atalone », apparemment pour flatter la bonne « Nelgis » (Genlis) dans son goût pour l'anagramme :

Ma chère et bonne Nelgis, je suis charmé que vous aimiez le raisin de Bligny. J'espère que la gelée ne m'ôtera pas le plaisir de vous en offrir encore ; mais je compte surtout sur le désir qu'aura M. le marquis de Sercey de vous en procurer de meilleur : le mien trouve dans le sien un rival heureux...

La lettre, qui est charmante, parle ensuite longuement d'une fête donnée par madame la duchesse de Berry. Le 1er avril 1829, Anatole se plaint doucement :

Je supporte, avec toute la patience que l'amitié donne, et par conséquent sans la moindre rancune, toutes vos crises de silence et tous vos symptômes d'oubli. N'est-ce pas comme cela, ma chère Nelgis, qu'il faut que l'amitié soit faite pour vous plaire et pour durer ?

*
* *

Parmi tous ces manuscrits, ces brouillons, ces lettres, un feuillet, visiblement détaché d'un carnet-mémorandum, nous intéresse particulièrement. Au premier coup d'œil, il ne dit pas grand'chose, mais ce qu'il dit est de nature à nous retenir.

On sait, et la *Biographie universelle* de Michaud y a insisté méchamment, que madame de Genlis fut en correspondance suivie avec Napoléon. Que sont devenues ses lettres, et que disaient-elles? L'énigme est demeurée une énigme. Or, la

petite feuille que j'ai là, chargée de pattes de mouche, aidera peut-être à la solution du problème. Je copie scrupuleusement :

Sujets de notes p^r l'emp.

Sur l'injustice en général. La chose la plus rude à supporter *(a)*. Les brigands mêmes ont entr'eux la justice. Impossib. qu'un P^ce répare toutes les injustices quand on pourrait l'en instruire parce qu'il est impos. qu'on lui fournisse des preuves de toutes, et dans la crainte d'en faire une on ne doit pas croire sur parole,

Sur le magnétisme.

Sur les sorcières de Paris. Melle Normand [1].

Les songes, etc.

Sur la maison de Mr de Choiseul.

Sur les journaux en séparer la politique.

Sur les auberges d'Espagne.

Sur les sciences occultes.

(a). C'est pourquoi l'ingratitude fait tant de peine. Elle est une suprême injustice.

Nous retrouvons cette note dans les papiers de madame de Genlis soixante-douze ans après sa mort ; il n'est pas probable qu'elle l'y eût glissée à l'intention de la postérité. Si elle développa ces « sujets de notes » pour l'Empereur, il faut bien reconnaître qu'il ne dut pas autrement s'y divertir. Dans tous les cas, le document nous paraît venir à sa décharge : on dira peut-être, — ô Brifaut ! — qu'il est emprunté au carnet d'une « raseuse » ; au moins n'est-ce pas le bordereau d'une policière.

D'ailleurs, sans qu'il soit besoin de plaider pour madame de Genlis, l'image qu'on peut s'en faire aujourd'hui diffère assez de celle que nous ont présentée ses contemporains. « Son nom, disait Sainte-Beuve, est de ceux qui laissent l'idée la

1. Pour « Lenormand ».

moins nette dans l'esprit des générations nouvelles. » Le mot est du 14 octobre 1850[1]; il garde une part de vérité. Mais de ce qu'elle fut souvent peut-être insupportable en sa tyrannie de pédagogue, il ne s'ensuit pas qu'on ait eu raison de la tant noircir. Ses lettres à Casimir Baecker, où ses défauts se déclarent avec une si singulière netteté, sont, à notre gré, sa meilleure caution. La liberté même dont elle use dans cette correspondance familière, intime, est la preuve d'une sincérité absolue, et madame de Genlis, en dépit de tous ses défauts, s'y montre avec un fonds de bonté réelle, et qui, en l'espèce, n'est pas sans mérite. Est-ce donc sa faute si, au cours de cette longue vie, sa bonté ne trouva pas toujours l'occasion de se manifester avec discernement?

Ces lettres prouvent une fois de plus ce qu'on savait déjà, qu'elle demeura pédagogue jusqu'au bout; mais, grâce à elles, on saura désormais que la première et peut-être la seule victime de sa pédagogie tâtillonne, ce ne fut point aucun de ses élèves, mais elle-même, Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis.

HENRY LAPAUZE

1. *Causeries du Lundi*, t. III, p. 19 (3e édition).

LE BON PLAISIR[1]

11 décembre 1685. — Le Roi s'est mis en tête, cette année, qu'on ait des enfants et ces dames se sont mises en devoir de lui plaire. Il n'est question partout que de grossesses. Madame la princesse de Balmont s'est pourvue. L'autre jour, le Roi a demandé fort brusquement à madame de Brivois pourquoi elle privait son mari du fils qu'elle lui devait. Voilà une femme l'esprit perdu. Depuis ce temps elle consulte. Elle ira aux eaux dès le printemps.

28 mai 1686. — Madame de Brivois, au retour des eaux, s'est décidée à voir Trémisaud[1], le médecin. M. et madame de Pocancy le lui ont beaucoup recommandé. Il les traite tous deux et ils s'en montrent fort contents, quoique madame de Pocancy n'ait encore aucune marque de pouvoir l'être. Je crains que son corps ne se prête mal à ce qu'on en attend, car il est faible et chétif. Il n'y aura pas les mêmes inconvénients avec madame de Brivois qui semble être formée à souhait. Du reste M. Trémisaud est là pour en juger. Ceci m'amène à dire quelque chose de ce personnage. Il appar-

1. Voir la *Revue* des 1er et 15 décembre 1901, 1er et 15 janvier 1902.

2. M. de Collarceaux écrit toujours Trémisaud, et non Trémisot. Nous avons conservé son orthographe.

tient à une espèce assez curieuse et qui mérite un court crayon.

Il n'est point sans talents, mais il est suspect à la Faculté et mal vu de ses confrères. D'ailleurs il ne s'intitule point médecin et se défend d'aucune médecine. Il se dit conseiller du corps et ne donne ses remèdes qu'en cachette. Il ne porte ni la robe ni le bonnet; quoique laid, il se vêt avec richesse et montre des pierres fines à tous ses doigts où la crasse fait ressortir le feu des tailles. Avec cela, des breloques et des nœuds, un apparat à faire rire.

Tel quel, il est assez écouté de plusieurs. Sans avoir de crédit ici, il ne laisse pas d'y paraître quelquefois, non qu'on l'emploie ouvertement, mais on recourt à lui en secret. Il entre à la dérobée, mais il ne sort point sans s'être ménagé de quoi revenir. Il est de ces gens qu'on rencontre sur l'escalier et qui s'enfoncent au mur pour vous laisser passer.

J'en connais qui ont en lui une confiance extraordinaire, qu'ils n'ont certes pu prendre sur sa mine, car elle est la plus triviale qui se puisse voir malgré le soin qu'il a de sa personne. Il sent d'une lieue les parfums dont il s'imprègne, mais il s'y mêle une certaine odeur pharmaceutique qui lève le cœur. Sa tabatière est une tête de mort en ivoire. Il y puise avec l'un de ses ongles qu'il a fort long et qu'il garde dans un étui d'or.

La raison de sa vogue tient à n'employer dans son discours aucun jargon, pas un mot de latin ni de grec, et, au contraire, à parler de tout de la manière la plus intelligible, la plus brutale, la plus indécente et la plus crue, surtout aux femmes, qui raffolent de cette cynique liberté dans ses propos. Il questionne avec un détail si hardi et si indiscret qu'il a de quoi embarrasser. Il ne se contente pas de questionner et il examine avec une familiarité à en rougir. Je le sais de plus d'une qui lui a passé par les mains.

Avec cela, il est insolent et ordurier et se plaît à faire remarquer tout haut le désordre de ce qu'il a vu. Il ne cesse de répéter le dégoût que chacun devrait avoir de son propre corps. Il rabaisse la nature de l'homme par le tableau de ce qui s'y produit de répugnant et de malsain. Il semble prendre plaisir au dénigrement de ce que nous sommes et de

notre misère en ses maux les plus intimes. C'est là-dessus que s'est fondée sa réputation. On y voit une sorte de sincérité que l'on trouve rare et qui corrige ce que ses façons auraient de désespérant, par des plaisanteries et des quolibets qui rassurent et qui amusent le patient aux dépens de ses propres infirmités. Il fait rire de ce qu'on souffre et en diminue ainsi l'épouvante. Ce bizarre mélange de franchise et de farce lui réussit. D'ailleurs il donne des remèdes qui, pour être biscornus, ne guérissent pas moins. Les gens de sa profession le détestent de l'exercer ainsi à leur barbe, sans jargon et sans cérémonies. Il n'écrit jamais d'ordonnances et tout se passe en paroles et en petits flacons qu'il vous fait parvenir sous la couverture d'un livre ou au fond d'un pâté.

Il gagne gros et il est riche. Il possède une belle maison rue Dauphine, qu'on dit pleine d'alambics et de bocaux. Sa femme, car il est marié, est encore belle, fraîche et grasse, et semble l'enseigne même des recettes qu'il prétend connaître pour éclaircir le teint et augmenter les cheveux. On l'emploie beaucoup à cela et à d'autres cas plus secrets. Les Pocancy, lui du moins, le connaissent depuis longtemps.

1er juin 1686. — Madame de Brivois est revenue enchantée de Trémisaud. Il l'a examinée et lui a prescrit certaines herbes. De plus, il lui a donné l'adresse d'une dame Lacour, dont il dit grand bien et qui est, paraît-il, admirable pour les enfants. Elle habite le Marais et sait des recettes uniques dans l'art de guérir. Elle joint à ses talents celui de l'horoscope et l'applique à prévoir les maux qui nous peuvent menacer et qu'elle détourne par des drogues appropriées.

3 juin 1686. — J'ai eu grand'peine à tirer de madame de Brivois le récit de sa visite chez la dame Lacour. Le voici exactement, si singulier qu'il puisse paraître.

Elle alla le 2 à Paris, sous prétexte de rendre ses devoirs à madame la maréchale de Manissart. En entrant, elle congédia ses gens et, en sortant, se fit conduire en voiture de louage à l'endroit indiqué. Elle attendit pour cela la tombée de la nuit.

Une vieille servante lui vint ouvrir et la dévisagea avec soin, au feu d'une lanterne qu'elle tenait à la main. La mai-

son avait assez pauvre apparence et madame de Brivois pensait être introduite dans un taudis de devineresse. Aussi sa surprise fut-elle grande de se trouver dans une pièce fort bien meublée et qui ne sentait en rien l'antre de la sibylle.

Elle en était à tout examiner quand on entra sans bruit. Madame Lacour était une personne d'environ quarante ans, de taille ordinaire et de visage encore agréable, avec je ne sais quoi de prudent et de cauteleux. Elle parlait d'une voix doucereuse avec un petit accent italien. Au nom de Trémisaud, elle sourit et pria madame de Brivois de s'asseoir et de lui dire le motif de sa venue.

Madame de Brivois, toute à ses espérances, alla droit au fait, exposa tout court sa requête et demanda les remèdes. La dame Lacour l'écouta, puis elle lui répondit que les remèdes étaient dangereux et souvent sans effet, que M. Trémisaud s'était bien avancé sur son compte, qu'il était plus à même qu'elle de prescrire ce qu'il fallait, qu'elle n'était qu'une bonne femme à la vieille mode et autres propos du même genre. Mais madame de Brivois ne se laissait pas convaincre et elle insista étrangement, disant qu'elle ne partirait pas sans qu'on eût fait quelque chose pour elle. Son désir de ce que vous savez est si vif qu'elle mit à son discours un feu et une animation qui semblèrent ébranler la dame Lacour ; elle finit par lui dire qu'elle ne connaissait qu'un remède à lui proposer, mais qu'elle craignait fort qu'il ne lui plût pas.

Madame de Brivois se récria. La dame Lacour hésitait toujours.

Enfin elle se décida et dit à madame de Brivois que, si elle la voulait assurer d'un secret inviolable, elle pourrait peut-être l'aider en ce qu'elle désirait avec tant d'ardeur.

C'est là que s'arrête le récit que me fit, à contre-cœur et sur mes instances, madame de Brivois, et, si fort que ma curiosité l'y poussât, elle se refusa constamment à la satisfaire et à m'en dire plus long sur le fait de son escapade. En vain je lui fis remarquer très fortement le danger qu'il y a, en ces sortes de confidences, d'en rester à mi-chemin et de ne les point mener à bout. Celui à qui on les a faites ainsi à moitié est réduit à en imaginer la fin, et l'incertitude

où on le laisse l'invite à supposer ce qui n'est pas. Malgré tout madame de Brivois s'obstina à s'en tenir là et me supplia de ne point faire qu'elle regrettât de m'avoir parlé d'une matière sur quoi elle aurait mieux fait sans doute de se taire entièrement.

Cet entretien me laissa fort rêveur sur ce qu'avait bien pu lui proposer la dame Lacour, quoiqu'il soit assez facile de penser qu'il s'agissait en cette circonstance de ces diableries et conjurations par lesquelles les femmes de l'espèce de la dame Lacour soumettent les malheureuses qui ont le tort d'avoir recours à leur ministère. D'autant mieux que Paris ne manque point de ces sorcières et faiseuses de philtres qui ne se contentent pas de baumes et de magistères et qui joignent à leur métier celui de demander secours, pour mieux frapper les esprits, à des opérations de magie. C'est sans doute à quelque spectacle de ce genre qu'elle crut bon de faire assister la pauvre Brivois, qui, une fois sa crédulité passée, eu honte de n'avoir su y résister, à quoi nous sommes tous sujets, quand il s'agit de notre intérêt ou de notre désir.

A moins qu'il n'y ait dans tout cela quelque facétie du grossier génie de Trémisaud ?

8 juin 1686. — J'ai retrouvé la maison de la dame Lacour où me l'a indiquée madame de Brivois. Mais la dame Lacour y est inconnue.

5 mars 1687. — Sa Majesté, ayant résolu de punir l'insolence des pirates barbaresques, a jugé bon d'envoyer contre eux une véritable flotte afin de détruire leurs repaires et d'assurer en une fois la sécurité de la mer. Après deux mois qu'elle a pris le vent, il en arrive juste des nouvelles aujourd'hui. L'escadre, commandée par M. le bailli de Corrobin, se composait de quatre gros vaisseaux *le Royal*, *le Sérieux*, *le Fort* et *le Subtil*, avec un accompagnement de galères. Ils ont capturé et détruit plus de vingt navires et, à force de bombes, fait grand mal à la ville de Gippoli. Le Croissant reste fort humilié de ces exploits.

L'escadre est rentrée à Toulon. On y a débarqué entre

autres M. le chevalier de Froulaine, fort blessé sans qu'on sache encore comment.

18 avril 1687. — Personne n'a encore vu M. le chevalier de Froulaine et on ne sait trop s'il guérira. Il est chez M. de Corville, à Nismes-les-Bois. Il s'y refait au bon air, car il est extrêmement affaibli de tout le sang qu'il a perdu.

20 avril 1687. — Ce M. de Corville dont je veux dire ici quelque chose est d'assez bonne noblesse. Il a servi, et fort bien. Il eut une jambe brisée au siège de Dortmüde et en resta estropié.

Il avait une compagnie au régiment de Manissart, mais, de tout temps, il préféra au métier de la guerre les choses de la nature. Voir naître et pousser les plantes, en observer la forme et la saison, lui furent toujours d'un amusement infini. Il ne se sentait à l'aise que dans les jardins ou dans les champs, à respirer l'odeur qui en sort et dont il aimait le parfum rustique et potager. Il avait un esprit d'almanach et prédisait d'avance le temps qu'il ferait, avec une certitude remarquable. Il savait découvrir les sources aux mouvements de la baguette de coudrier et, plus d'une fois, à la tête de sa compagnie, on le vit s'arrêter pour donner des conseils aux paysans sur la manière de lier une gerbe ou d'enter un arbre. Jugez de sa pitié quand il voyait les moissons renversées et les vergers détruits par le fléau de la guerre. Il conserva dans les camps ce goût champêtre qui avait été celui de sa jeunesse et il gardait le langage de sa province et de son terroir.

Ayant quitté le service à la suite de la blessure qu'il reçut à Dortmüde, il vint prendre son repos à Nismes-les-Bois, qui est à six lieues de Versailles en allant vers Maintenon. Il y a établi un potager qui est le modèle de ce qu'on peut faire de mieux en ce genre, et y obtient les plus beaux fruits et les meilleurs légumes. Ils ont souvent l'honneur de la table du Roi. J'en ai goûté aussi à celle de M. le maréchal de Manissart à qui M. de Corville en faisait présent chaque année, et, en particulier, des petits pois qu'il sait faire venir en primeurs

et fort gros quoique tendres, ainsi que les melons qu'il mène à un point de saveur et de succulence admirables.

Il fait beau le voir à boiter parmi les rames et les couches. Il les surveille avec un soin extrême et il est impitoyable aux maraudeurs qui voudraient s'y hasarder, car il y a là de quoi tenter le passant en fruits de toutes les sortes. Hors cela, M. de Corville aime fort à en faire les honneurs et à montrer la curiosité de son potager à quiconque le lui demande.

C'est un vaste terrain carré et bien à l'abri, divisé en parterres égaux. Les rigoles y sont faites, avec beaucoup de propreté, de tuiles vernies ; et, il y a, au centre, un pavillon de verdure dont la treille porte des chasselas aussi bons qu'à Fontainebleau. Si notre jardinier est ménager de son fruit en tout ce qui assure sa conservation et sa beauté, il n'en est pas avare et le distribue de bon cœur. Il en comble les Pocancy et leur a continué le respect qu'il avait pour M. le maréchal, ce qui, en ce temps, pourrait être un exemple à plus d'un ; il n'est point de prévenances et de soins qu'il ne leur témoigne, ce qui n'a pour principe aucun intérêt, car il n'a rien à demander. Il est à l'aise. Sa maison serait bien meublée si elle n'était encombrée de graines de toutes sortes ; les armoires sont pleines de petits sacs étiquetés. Il n'est pas rare de voir les appartements servir de fruitiers. Les poires ou les pêches sont rangées sur le marbre des consoles. Il y a des lignes de melons sur les cheminées, et jusque sous le baldaquin des lits on trouve pendues des grappes de raisins, ce qui emplit les alcôves d'un bourdonnement d'abeilles et de guêpes. Joignez à cela des instruments de jardinage et des arrosoirs où vous vous heurtez dès le vestibule. C'est ce qui désole sa femme, car il est marié.

Elle est blondasse, petite et lente et fleuriste consommée. Elle est flamande et veuve d'un bourgeois de Dortmüde. Corville lui rendit service lors du siège et elle le soigna de ses blessures. Il l'a épousée par amour. Elle parle un jargon des Flandres qui répond assez bien au patois de son mari. En tout, la femme la plus douce, la plus propre et la plus ordonnée qui puisse être, et savante, comme pas une, à la culture des tulipes tant en semis qu'en caïeux. Elle en élève de fort belles,

d'agates, de cerclées, de panachées et de parangonnées. Elle en prend soin elle-même.

C'est ainsi qu'ils vivent, tous deux, dans la plus heureuse solitude. Ils discourent, sans fin, de boutures, de graines, de semences et d'oignons, et jouissent, en ce qui les entoure, de la beauté de la saison et de la pureté de l'air auxquelles tant d'autres ne font pas attention, car beaucoup passent leur vie sans avoir goûté l'agrément simple et naturel qu'il y a à ces choses qui sont un des plaisirs où l'homme est le plus propre et qu'il oublie si souvent de prendre.

29 septembre 1687. — Il n'est bruit ici que de l'aventure de M. le chevalier de Froulaine. La voici dans son entier et dans son détail. Elle prouve bien ce point si peu connu du caractère du Roi qui fait que, s'il trouve bon qu'on expose sa vie à son service, il ne souffre guère qu'on lui présente les marques que les grandes choses qu'il ordonne ne vont point sans dommage pour ceux qui y prennent part.

Voici donc.

J'ai dit que M. le chevalier de Froulaine fut envoyé à Nismes-les-Bois pour se remettre de ses blessures. Rarement, hors de tuer, le canon fit un ravage pareil que sur le corps de M. de Froulaine, et c'est miracle s'il survécut au boulet ramé qui lui brisa les deux jambes au ras des cuisses. En outre, étant au plus chaud du combat, il reçut encore plusieurs balles dont l'une lui laboura le visage.

L'affaire terminée, on le ramassa pour mort sur l'espale de sa galère ; mais, voyant qu'il respirait encore, on le pansa, moins dans l'espoir de le guérir que pour n'avoir rien épargné à sauver une vie valeureuse. M. le bailli de Corrobin le fit transporter sur son vaisseau afin qu'il y fût plus à l'aise. Malgré cela la mer, qui fut fort grosse durant le retour, ne lui laissa guère de repos et il souffrit cruellement d'être ainsi ballotté, et plusieurs fois sur le point de rendre l'âme.

Mais s'il y a en M. de Froulaine une grande intrépidité à s'exposer à la mort, il y a aussi en lui un intrépide besoin de vivre, et il le fallut pour qu'il ne succombât point. Il a, en effet, dans l'humeur je ne sais quoi de vif et d'entreprenant

qu'y avait aussi sa sœur avant d'être la femme de Pocancy, et qu'elle a perdu depuis par le soin d'être inattaquable en convenance et en politesse. Chez Froulaine, ce feu de l'esprit est en toute son ardeur et l'aida si bien qu'il ne cessa dans les pires souffrances de plaisanter de la façon la plus libre et la plus continuelle.

La suite de cela est qu'il vécut. Le bon air de Nismes-les-Bois le remit en santé tellement qu'il disait qu'il était incroyable, avec deux membres de moins à nourrir, d'en avoir l'appétit renforcé au point, ajoutait-il, qu'il se pourrait bien qu'ils lui repoussassent.

De vrai, il demeurait infirme, ce qui est fort triste à tout âge et surtout au sien, mais il ne paraissait pas qu'il pensât ainsi, à voir la façon dont il s'exerçait à se servir de la mécanique où on l'avait mis. C'était une jatte de bois avec de petites roues qui lui permettaient de se mouvoir en tous sens. Il en usait avec une habileté surprenante, quoique plus d'une fois, dans le commencement, il eût butté dans les melons et endommagé les tulipes de madame de Corville. Pourtant, et quoiqu'il n'en dît rien, il commençait à s'attrister de l'indifférence du Roi à son égard. Sa Majesté n'avait rien fait pour récompenser M. de Froulaine de sa conduite. Pas une fois il ne demanda des nouvelles de son état. Peu à peu cet oubli persistant affecta davantage le chevalier. Sa gaieté s'altéra, son humeur s'assombrit et il voulut retourner à Versailles près de sa sœur qui, ni elle ni son mari, n'avaient osé en bouger de peur de mécontenter le Roi par une absence que son motif n'eût pas suffi, sans doute, à rendre opportune à ses yeux.

A Versailles, M. de Froulaine ne se montra nulle part. Il attendait toujours du Roi une marque de contentement qui ne venait pas. Enfin, n'y tenant plus, il se détermina à la démarche malheureuse qui fut sa perte.

M. et madame de Pocancy étaient ce jour-là à Paris, auprès de madame la maréchale de Manissart, qui se fussent opposés à cette incartade funeste. Profitant de leur absence, il obtint de M. de Berlestange, sorte d'imbécile qui avait été son gouverneur, d'être mené en chaise aux jardins du château. Jusque-là, rien de remarquable. M. le chevalier s'amusait

fort des fontaines et témoigna le désir de s'arrêter au bord du grand canal à voir les gondoles que le Roi y a fait construire. M. le chevalier de Froulaine savait que Sa Majesté vient presque chaque jour à cet endroit et il avait bien calculé l'heure de sa promenade.

Le Roi n'y manqua pas. Du plus loin qu'il le voit venir, Froulaine se fait descendre de sa chaise. Le voilà donc à terre, dans sa jatte, s'y redressant de son mieux. Il s'était habillé de son plus bel habit. Le Roi s'avance : Froulaine se range le long de l'allée. Le Roi est à trois pas : Froulaine salue. Le Roi détourne la tête, soit par hasard, soit exprès, et passe sans dire un mot. Qu'espérait Froulaine? On ne l'a jamais su. Attirer sur lui le regard? Mais ignorait-il que le Roi déteste les contrefaits et les infirmes? Quelle étrange fantaisie que de vouloir se montrer à lui à toute force! Sans compter que Froulaine n'est point d'âge à être connu du Roi. Quelle chance donc que le Roi interrogeât au passage sur ce difforme qui se mettait là en travers presque de son chemin?

On ne saura jamais au juste d'où vint cette curieuse audace et ce qu'en attendait Froulaine, mais sans doute il sentit terriblement le dépit d'avoir été non aperçu. Peut-être aussi que ses maux lui avaient troublé la cervelle. Berlestange a rapporté qu'il pleurait.

Il était à deux pas du canal. Tout à coup, des mains, il s'y poussa, sans qu'on pût l'arrêter, et y roula. L'eau rejaillit. Le poids de sa jatte retournée le tint la tête en bas : on aurait dit une sorte de tortue d'un genre nouveau. Les bateliers accoururent, aux cris de Berlestange. On le sortit, mais il était mort, et ce fut ainsi qu'il le fallut mettre tout ruisselant dans sa chaise et le rapporter à la maison.

11 avril 1688. — Ces temps-ci, le Roi favorise un grand luxe d'habits. Il en donne l'exemple. Il s'est remis à en avoir de fort parés : aussi chacun l'imite et cherche à paraître et à se surpasser. Madame de Brivois se montra l'autre jour sans pareille et aujourd'hui on a beaucoup admiré madame de Pocancy.

Il y a de la hardiesse, avec sa taille qui n'est point avanta-

geuse et sa figure qui est toute de détail, à risquer une telle parure, mais elle s'en est tirée à merveille. Ce n'a été qu'un cri. Quant à son mari, il porte naturellement bien tout ce qu'il met, car il est un des gentilshommes de la meilleure tournure. Il y a là de quoi faire fortune à la Cour, mais ils ne s'y avancent guère et ne font que s'y maintenir. De plus, lui n'est ni frondeur ni médisant et sa femme tout comme lui. L'un et l'autre la vertu même, sans que cela serve de rien à leurs affaires, quoiqu'ils se relèvent un peu en ce moment, mais ce n'est qu'une lueur. La mort singulière de M. le chevalier de Froulaine ne les a point trop desservis. Malgré tout, dans l'état où ils sont et où ils demeurent, la moindre chiquenaude à leur équilibre aurait de quoi les anéantir.

8 mai 1689. Madame de Brivois est grosse. Elle le dit à qui veut l'entendre. J'ai dans l'idée que la dame Lacour y est bien pour quelque chose.

3 septembre 1689. — Le sieur Trémisaud a été mis à la Bastille. Sa femme a porté plainte contre lui. Elle l'accuse d'avoir voulu l'empoisonner. Ils semblaient vivre bien ensemble, mais son placet articule des griefs si nets que M. le lieutenant de police a ordonné une enquête. Elle a eu pour suite de faire arrêter Trémisaud. On a trouvé chez lui force poudres sur la nature desquelles la Faculté aura à se prononcer.

7 septembre 1689. — L'examen des drogues de Trémisaud a donné lieu à de singulières surprises dont on est resté confondu. On le serait à moins en apprenant les étranges remèdes que Trémisaud administrait à ses malades. Ils sont tels que je n'en puis rien dire, sinon qu'il faisait avaler, sous couleur de guérison, de cruelles ordures, dont l'idée seule soulève le cœur, mais dont l'effet ne pouvait être bien dangereux. Il s'en serait donc tiré assez aisément si sa femme n'eût mis en cause une certaine dame Lacour, bien connue de la police pour ses mauvaises mœurs et qui fait la devineresse et la procureuse. Madame Trémisaud prétend que son mari veut se défaire d'elle pour épouser cette drôlesse, qu'il lui prescrit, sous pré-

texte de maladies qu'elle n'a pas, toutes sortes de drogues auxquelles elle s'est refusée jusqu'à présent. C'est alors que son mari eut recours à la dame Lacour, qui lui fournit des poudres dont elle a le secret et dont une pincée mêlée à un verre d'eau suffit à soulager du fardeau des vieux parents et de l'embarras des femmes incommodes.

Cette poudre dont la dame Trémisaud a saisi un paquet est enfermée dans un papier qui porte des traces d'une écriture qui est celle de madame Lacour. Celle-ci, arrêtée à son tour, nie.

Le Roi a ordonné de pousser l'affaire à fond. Il déteste les poisons et tout ce qui s'y rapporte et veut faire un exemple éclatant, car le nombre de ces donneurs de pilules est grand. Beaucoup ont recours à leur office. Ce n'est un secret pour personne que plusieurs des plus qualifiés de la Cour s'adonnent à ces pratiques. Les défenses les plus sévères n'empêchent point ce mal.

Depuis que la dame Lacour a été nommée publiquement, certains visages cachent leur inquiétude sous un air de curiosité. Je ne parle pas de ceux qui ont fait venir Trémisaud : ceux-là en sont quittes pour le dégoût de savoir maintenant les onguents qu'il leur vendait et dont ils n'ignorent plus la composition et la matière. Mais je soupçonne fort la dame Lacour d'avoir servi beaucoup de monde, car on trouvait chez elle du vin, du jeu et des filles. On dit qu'elle a plusieurs maisons où elle est connue sous des noms différents.

13 septembre 1689. — M. le lieutenant de police n'est point parvenu encore à lever les masques de la dame Lacour. Quant à Trémisaud, la peur lui fait perdre toute contenance. La dame et lui sont d'accord que la fameuse poudre n'était qu'un jeu pour effrayer la femme de Trémisaud, dont il a assez et voulait se défaire en la renvoyant dans sa province. La Lacour lui en fournissait le stratagème. Lui prétend ignorer la nature de la poudre et il avoue son ignorance crasse de la médecine, ce qui est une leçon pour ceux qui confient leurs santés à un empirique de cette sorte, quand il est déjà si dangereux de la confier à de vrais médecins qui ont étudié tout de bon l'art de guérir.

Le Trémisaud se vante de n'avoir jamais soigné qu'au hasard et se reconnaît l'imposteur qu'il est. Il bouffonne bassement pour attendrir. Il s'est fait un bonnet d'âne en papier et s'obstine à ne se montrer qu'avec. Il le lui faut arracher du front pour le mener aux interrogatoires. Il est vil et plat.

15 septembre 1689. — Il y a un suspens dans l'affaire. M. le lieutenant de police veut rétablir en son détail le passé de la dame Lacour qui est fort obscur. Voici l'intermède qui occupe maintenant.

On a découvert dans les papiers de Trémisaud qu'il exploitait honteusement, depuis des années, M. le comte de Pocancy et lui tirait des sommes importantes. M. de Pocancy avait eu deux frères, beaucoup plus jeunes que lui et d'un second mariage de son père. Tous deux, de caractère intraitable, furent envoyés avec lui à l'armée servir en volontaires. Un beau soir, devant Dortmüde qu'assiégeait alors M. le maréchal de Manissart, ils désertèrent. Trémisaud, mêlé on ne sait comment à cette histoire et qui connaissait les Flandres pour y avoir habité, s'offrit à les faire rechercher. Il sut assez vite que les deux vagabonds s'étaient embarqués à Amsterdam sur un vaisseau qui faisait voile vers les îles d'Amérique. Ils n'y parvinrent pas, car l'un fut tué dans une rixe et l'autre, pour rébellion, pendu à une vergue. Cette mort ne faisait point le compte de Trémisaud, qui la tint secrète. Tout d'abord M. de Pocancy désira sincèrement savoir ce qu'étaient devenus ses frères et dépensa gros pour s'en instruire. Trémisaud inventa alors qu'ils s'étaient faits flibustiers et qu'ils couraient la mer. Il les représenta à mesure au pauvre Pocancy comme si redoutables et si farouches qu'après avoir souhaité leur retour il se mit à le craindre furieusement. Voyez-vous ces deux sauvages, ivres de vin et de rhum, débarquant à Versailles, le juron à la bouche, la peau boucanée et vêtus de feuilles tressées? Pocancy frissonnait à la pensée de ce retour terrible que Trémisaud lui annonçait comme probable ou même prochain. Il fallait le retarder à tout prix. Pocancy payait. Il paya pendant dix ans.

Tantôt il fallait armer une flûte ou s'équiper à neuf. L'un

réclamait, l'autre exigeait ; tous deux menaçaient de revenir. Par la bouche de Trémisaud ils parlaient à l'oreille de Pocancy, qui mettait la main à sa bourse : Trémisaud empochait et la comédie continuait. La chose ne s'est sue que ces jours-ci. Trémisaud a confessé la supercherie. Pocancy n'en revient pas. On s'égaye fort de son mécompte. Le Roi a daigné s'en amuser.

21 septembre 1689. — Il commence à transpirer quelque chose des enquêtes de M. le lieutenant de police sur la femme Lacour. On dit tout bas que madame Brivois et d'autres dames ont eu recours à elle et qu'elle les a nommées en ses réponses.

On sait maintenant à peu près ce qu'il faut savoir sur la femme Lacour. Il ne reste un peu d'obscurité que sur ses commencements. On pense que le brodequin les éclaircira.

23 septembre 1689. — On n'a pas appliqué la question à la femme Lacour.

Quand elle vit que les choses tournaient de ce côté elle se montra tout à coup fort arrogante. Elle a déclaré qu'elle ne se laisserait point faire sans compromettre des gens de la plus haute qualité, que ce qu'elle avait dit de madame de Brivois n'était que les premières fleurs du bouquet ; que d'ailleurs elle était elle-même d'une condition que l'on serait bien étonné d'apprendre, et qu'elle n'avait dissimulée que par convenance et pour ne point chagriner d'honnêtes gens de sa famille. Enfin elle fit si bien qu'elle finit par intimider les juges. Du reste, ils craignent, en la poussant à bout, de renouveler les horreurs de la Chambre ardente de 1680 et ils désirent en éviter au Roi le souvenir et l'amertume.

24 septembre 1689. — Le vent a changé. On est assez disposé à traiter l'affaire de bagatelle. La dame Lacour se défend d'avoir jamais voulu donner du poison à la femme de Trémisaud.

Cependant, la dame Lacour n'en a pas moins méconnu l'édit de 1682 sur la vente des remèdes, encore qu'elle pré-

tende n'en avoir vendu que d'inoffensifs, dans le genre de ceux que débitait Trémisaud.

Quant au poison pour la dame Trémisaud, elle y est encore revenue, quelqu'un lui ayant dit qu'elle aurait bien pu, elle, vouloir la remplacer et épouser à son tour le veuf. A cela elle fit remarquer que Trémisaud est laid et vieux et que, s'il est riche, elle ne manque de rien, que le paquet de poudre n'était qu'un stratagème et qu'il n'y avait là que de quoi rire. Sur ce point, elle est intraitable.

Pour le reste, elle s'accommode assez bien des charges qu'on a contre elle, principalement au sujet de ses mœurs. Elle ne nie point qu'elles soient mauvaises et d'un grand désordre. Elle en donne pour raison qu'elle est poussée à les avoir telles par une force naturelle à qui elle n'est point capable de résister et qu'elle a, de bonne heure, renoncé à contrarier. En cela elle ne fait que suivre la loi de son tempérament, ce n'est donc pas à elle qu'il faut s'en prendre si sa vie n'est pas ce qu'il conviendrait qu'elle soit.

Elle ajoute qu'il n'y a point là de quoi troubler le monde, car elle n'y cause aucun scandale. Elle ne dissipe pas les jeunes gens et ne ruine pas les familles. Quant à la vente des remèdes, elle dit que la nécessité qu'il y a à vivre est la seule raison qui l'en a fait entreprendre le commerce. C'est de même qu'elle a donné chez elle à jouer et à boire. Elle eût sans doute préféré offrir pour rien à ceux qui voulaient bien lui faire l'honneur de s'adresser à elle ce qu'elle leur faisait payer au plus juste prix, et leur prêter sans intérêt l'argent qu'elle leur fournissait à son grand regret, mais au taux le plus raisonnable.

Il n'y avait dans tout cela guère de sa faute, et son tort venait de ce que la fortune avait été loin de lui être toujours favorable. Elle en avait même supporté parfois de si contraires, qu'elle s'étonnait d'avoir pu en surmonter les rigueurs sans s'être laissée aller à employer de ces moyens auxquels beaucoup n'hésitent pas à recourir et d'où elles tirent, non seulement un avantage momentané, mais l'établissement le plus durable et le plus considéré.

Où d'autres s'élèvent, elle n'a cherché jamais qu'à se soutenir, et ne l'a fait qu'à grand peine et après les traverses

d'une vie errante et difficile en divers pays. Elle comptait terminer dans le nôtre une existence paisible et obscure et elle se plaint vivement qu'on inquiète en elle une personne sage et retirée.

Sur tout le reste de sa conduite, elle répond avec la même aisance et avec des manières de bonne compagnie qui feraient croire assez bien ce qu'elle prétend de sa qualité. Là-dessus, elle fait la discrète et la réservée et fait entendre qu'elle aurait à dire.

Tout cela dit sur un ton de liberté et de plaisanterie qui confond, avec un accent italien et du visage le plus naturel. Elle a un air d'assurance et de modération qui donne à penser.

28 septembre 1689. — On ne sait pas encore exactement qui peut bien être cette dame Lacour.

Elle est venue à Paris, du Piémont où elle vivait, sous le nom de la signora Landoni, il y a une dizaine d'années.

Elle a raconté elle-même qu'à Amsterdam elle fut la maîtresse d'un peintre nommé Van Brixer qui se faisait appeler Brixerius. Il l'entretenait et la peignit souvent dans ses tableaux. Elle y est plus d'une fois représentée nue. Plusieurs de ces toiles ont été gravées et sont parvenues jusqu'ici. Les amateurs en font cas. J'en ai vu quelques-unes. On peut s'y rendre compte de la véritable beauté de la dame Lacour, quoique le peintre y ait sans doute mis du sien et ait peut-être ajouté au modèle, comme ils ont coutume de le faire. Dans l'un de ces panneaux elle est assise, dans l'autre elle est debout et arrange une boucle de sa coiffure. Le visage est parfaitement reconnaissable. Aucune pudeur ne s'y montre d'être ainsi visible à tous en son corps.

Le Roi a ordonné qu'on sût d'elle qui elle est. Elle a promis de le dire demain.

29 septembre 1689. — Voilà qui dépasse tout! Elle ne s'appelle ni Lacour, ni Landoni, mais Corlandoni ou Courlandon. Elle a été la seconde femme du sieur Pocancy, le père de celui d'aujourd'hui, qui se trouve avoir pour belle-mère une devineresse dont la turpitude est publique et étalée devant tous.

La gueuse a demandé à lui être confrontée et a prié aussi

qu'on fît venir du Val Notre-Dame pour la reconnaître mon oncle l'abbé de Chamissy qu'elle a connu. Le Roi m'a fait dire de ne point me chagriner là-dessus outre mesure.

30 septembre 1689. — Il faut voir les Pocancy. Le ciel serait tombé sur eux qu'ils n'en seraient pas plus écrasés et plus défaits.

Le coup est dur, en effet, de cette parenté honteuse et inattendue. La maréchale de Manissart est venue exprès de Paris pour la reprocher à Pocancy, qui n'y peut rien, mais qui en a tout de même apporté le fardeau en cette famille.

C'est demain qu'on le doit mettre en présence de la Courlandon.

3 octobre 1689. — C'est avant-hier qu'a eu lieu l'entrevue de M. de Pocancy et de la Courlandon.

Elle l'a reçu avec une extrême civilité, jusqu'à s'excuser du trouble qu'elle lui causait. Elle ajouta qu'on l'avait forcée à cette démarche, qu'elle eût été la dernière à se vouloir parer d'une parenté dont elle n'eût jamais songé à revendiquer l'honneur sans les circonstances qui lui rendaient nécessaires de s'en prévaloir pour sa défense.

Tout ce qu'elle dit à Pocancy de son mariage se rapporte fort exactement à ce qu'il en sait. Elle lui a rappelé maint détail qui la prouvent véridique. Elle est donc bien ce qu'elle prétend être. Pocancy est trop honnête homme pour le nier, quoiqu'il en soit accablé. Il ne peut pourtant pas la reconnaître, ne l'ayant vue que peu de fois et quand il n'avait encore que douze ou treize ans. Elle compte sur l'abbé de Chamissy pour achever d'étabir qui elle est. Il est en route.

La Courlandon en se retirant a remis aux juges un papier qui contient, a-t-elle dit, en bref, l'histoire de sa vie et ses principales aventures. Il en court déjà des copies. En voici une :

HISTOIRE DE LA BELLE COURLANDON QUI FUT MADAME DE POCANCY ÉCRITE PAR ELLE-MÊME

Je suis née, m'a-t-on dit, le neuvième du mois de mai, en l'année 1643, dans une île de la lagune de Venise, au couvent de Sainte-

Marie-des-Eaux. Ma mère, qui s'y était retirée à la mort de mon père, me mit au monde en priant Dieu que je fusse belle. A peine eut-elle le temps de me voir qu'on m'emporta dans une gondole qui attendait ma venue. Des bonnes gens de la Giudecca m'élevèrent le mieux qu'ils purent; ils ne perdaient rien à prendre soin de moi, car mon oncle Ser Corlandoni, chaque fois qu'il venait me visiter, leur donnait des sequins.

Lorsque je fus assez grande, c'est-à-dire quand j'eus treize ans, j'entrai comme novice au cloître de Sainte-Marie-des-Eaux. Mon bon oncle Corlandoni m'y conduisit lui-même. Ce fut alors qu'il m'apprit que j'y étais née et que ma mère y était morte après m'avoir donné le jour. Je compris à ses larmes qu'elle lui avait été chère.

La vie que l'on menait n'avait rien qui me déplût. J'appris à chanter et à danser. La pharmacie du couvent composait, pour les vendre au dehors, des fards, des cosmétiques et des onguents. On m'enseigna force recettes délicates et savantes, dont plus d'une par la suite m'a servi. Mes compagnes m'aimaient. Il venait là beaucoup de seigneurs acheter des parfums et des sachets et nous parlions avec eux familièrement. J'appris beaucoup à leur entretien et ils semblaient se plaire au mien.

Trois ans passèrent ainsi sans que je revisse mon bon oncle Corlandoni. Il voyageait.

Un soir, il me demanda à la grille. Il avait vieilli et ne paraissait point avoir fait fortune, car son vêtement était fort délabré. Il m'annonça qu'il allait m'emmener à Paris. Je pleurai de quitter le cloître tranquille de Sainte-Marie-des-Eaux, en compagnie d'un vieillard misérable, quand tant de beaux gentilshommes m'avaient proposé de les suivre en leurs gondoles dorées.

Le fait est que nous voyagions petitement, couchant en de mauvaises auberges et mangeant des pâtes bouillies, mais mon oncle Corlandoni me tenait en route des discours si raisonnables et si utiles qu'ils abrégeaient la longueur du chemin. Aussi, en arrivant à Paris, étais-je résolue à mon sort et à ne point être ingrate envers mon bon oncle, qui comptait sur ma jeunesse pour adoucir son état et rendre à sa vieillesse les secours que lui méritait sa bonté pour moi.

Les premiers jours, je m'ennuyai fort dans sa petite boutique obscure, bien qu'il m'eût fait habiller à la turque. Un gentilhomme nommé M. de Pocancy nous visitait souvent. Il était bien fait, quoique sur l'âge. On le nommait le bel Anaxidomène. Il se prit d'amour pour moi et m'épousa. Mon bon oncle Corlandoni partit pour un de ses nombreux voyages et ne revint plus jamais. Quant à moi, M. de Pocancy, mon mari, m'emmena dans un vieux château du pays de Meuse.

J'y passai trois ans à subir chaque soir des caresses renou-

velées, à accoucher de deux fils en une fois et à me morfondre d'ennui. Enfin, à bout de patience, je me résolus à reprendre ma liberté. Un jour que M. de Pocancy était absent je m'enfuis sans être vue.

Je pensais, tout en courant à travers champs, au moyen de me mettre en sûreté, quand je me trouvai tout près d'un monastère appelé le Val Notre-Dame. J'avais pénétré sans m'en douter dans les jardins de l'abbaye. J'étais à l'entrée d'une allée de charmilles. L'abbé s'y promenait justement. Il s'appelait M. de Chamissy. Je le connaissais de réputation sans le connaître de visage, car la jalousie de mon mari éloignait de moi quiconque eût pu me distraire de lui. Il voulait être à mes yeux la seule figure humaine.

M. de Chamissy m'apparut, sitôt que je le vis, comme un sauveur et je formai le projet de lui demander secours. La circonstance où je me trouvais avait de quoi émouvoir un galant homme. Je comptais que mon âge et ma beauté contribueraient à me le rendre favorable. Le soin que mon mari prenait de me cacher à tous me laissait penser que ma vue ne serait point indifférente à quelqu'un qui passait pour ne pas l'être à l'agrément des personnes de mon sexe.

Cette rencontre inattendue ne lui fut pas désagréable, car il m'écouta avec bonté et me conduisit dans un petit oratoire rustique dont il avait la clé. J'y restai plusieurs mois à l'abri des recherches que M. de Pocancy faisait par tout le pays. Passé ce temps, M. de Chamissy me fournit les moyens de me retirer en Flandres. Je louai un logement à Bruxelles et je m'y débarrassai d'un fort beau petit garçon dont M. de Chamissy m'avait fait présent et que je lui ai rendu depuis, comme on verra tout à l'heure.

Cependant ma bourse commençait à s'épuiser et je me résolus à trouver des ressources pour la remplir. Du jour que j'en eus pris le parti, elles ne m'ont guère manqué. J'en ai gardé grande reconnaissance à ma mère qui eut soin de me faire belle et à mon vieil oncle Corlandoni qui m'enseigna par les routes comment une femme doit user de sa beauté. Je ne raconterai pas ici le détail de mes aventures et n'y donnerai guère que l'itinéraire qu'elles suivirent.

A Bruxelles, dont je commençais à être lasse, car j'y demeurai près de deux ans, je fis connaissance d'un capitaine espagnol qui s'en retournait dans son pays. Il m'y conduisit avec lui et nous allâmes à Burgos, où je passai aux mains d'un grand d'Espagne. C'était un homme cérémonieux et dévot qui me céda à un archevêque en passe d'être cardinal, avec qui je gagnai Rome. J'y fis peu de séjour, mais à Florence je me liai avec un jeune Florentin dont je fus fort contente et que je regrettai quand je l'eus quitté pour un gentilhomme suisse. Il habitait une maison de bois sur le bord d'un lac et mourut pour avoir vidé, un soir qu'il était déjà ivre, ses deux bottes pleines, l'une de vin, l'autre de bière.

Je ne dirai rien de mon séjour en Autriche, car j'y fus malheureuse et réduite à remplacer la qualité de mes amants par leur nombre, mais je me relevai auprès de l'Électeur de Marxbourg. Il me tint à lui près de quatre ans, d'où je passai en Hollande, cela en 1673.

J'avais alors un peu plus de trente ans et j'étais toujours belle, comme on peut le voir aux tableaux du peintre Brixerius où je suis représentée nue, mais je me lassai d'être à quelqu'un et je voulus être à tous.

J'achetai une fort belle maison à Amsterdam, sur l'Amstel. On y venait de loin et les étrangers de marque ne manquaient jamais de s'y rendre. Je les recevais de mon mieux. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu jamais aucun désordre, sauf une fois où deux jeunes Français me voulurent payer de monnaies fausses. J'ai appris depuis que c'étaient deux gentilshommes qui s'étaient échappés du siège de Dortmüde, où ils servaient en volontaires sous les ordres de M. le maréchal de Manissart. Ils se sont embarqués ensuite sur un vaisseau qui partait pour l'Amérique. Je n'ai jamais su leurs noms, D'ailleurs ils n'ont rien eu de moi.

Cependant j'avais assez augmenté mon bien pour désirer quelque repos. Je me résolus à rentrer en France; mais, comme l'oisiveté m'est contraire, je pensais m'y employer à des travaux qui occupent l'esprit sans fatiguer le corps.

Paris est un lieu admirable où chacun trouve à bien faire : je m'y établis en 1679, libre de soucis et décidée à me rendre utile à ceux qui voudraient se confier aux lumières d'une déjà longue expérience.

Elle n'avait point en moi détruit les sentiments de la nature. J'étais bonne mère. Si je ne m'inquiétais point des deux fils que j'avais eus jadis de mon mari, M. de Pocancy, c'est que je les savais en sûreté et sans besoin de moi. Il n'en était pas de même de celui que je devais à M. de Chamissy. Je n'ai pas cessé de veiller sur lui à Venise, où je l'envoyai pour être élevé dans les grâces de cette charmante ville. Il me sembla que je devais à sa naissance et presque à la mienne de le faire d'Église. Aussi, le temps venu, je l'adressai à l'abbé du Val Notre-Dame.

Je lui envoyai sa nouvelle ouaille avec un billet pour lui rappeler ce qu'il lui devait. J'étais persuadée que M. de Chamissy ferait bon accueil à ce jeune garçon doué des plus aimables qualités et de celle de chanter à la perfection. M. de Chamissy me fit répondre qu'il se chargeait de son avenir. Le mien ne m'inquiétait pas. Mon établissement à Paris me semblait durable et je ne souhaitais rien d'autre que d'y continuer en paix une existence que messieurs les magistrats sont venus troubler si injustement et tirer d'une l'obscurité où elle se cachait et où je pensais la terminer. Si les ordres d'un grand

roi en décident autrement, et si sa bonté ne permet point que j'achève de vivre en son royaume, j'en accepterai le bannissement avec soumission. Je retournerai à Venise et celle qui fut la belle Courlandon et madame de Pocancy ira finir ses jours où ils ont commencé, afin à l'heure de sa mort d'entendre, du fond de la lagune, sonner dans l'air marin les cloches lointaines du couvent de Sainte-Marie-des-Eaux.

*
* *

7 octobre 1689. — L'abbé de Chamissy, mon oncle, qui dînait hier chez moi et s'y est fort enivré malgré son grand âge, nous a parlé en détail et avec particularité de ce fils qu'il a eu de la Courlandon et qu'il a maintenant avec lui au Val Notre-Dame.

C'est, à ce qu'il dit, un garçon bien fait, de figure heureuse et spirituelle. Il a une fort belle voix et chante au chœur. Sa vie est la plus régulière du monde et ses mœurs sont dignes d'éloge. Il n'a aucun autre goût que celui de la musique. Il en compose même de l'excellente et il a appris à quelques moines de l'abbaye à en exécuter les parties. Cela compose des concerts à ravir.

Il y a dans son caractère je ne sais quoi de juste, de modéré et de pieux qui surprendra si l'on pense de qui il est né. M. de Chamissy lui-même n'en revient pas de voir en quelqu'un qui lui tient d'aussi près des vertus dont il n'a guère donné l'exemple.

L'abbé disait tout cela devant Le Vraut, premier valet de chambre du Roi, qui a été dans sa jeunesse à mes oncles Chamissy, ce qui nous a donné avec lui d'utiles liaisons. Ce Le Vraut est un homme de bonne compagnie et de belle humeur qui peut beaucoup et n'a jamais cessé de nous servir en toutes occasions. J'ai su par lui bien des choses. Les plus importants de la Cour le ménagent et il a des amitiés qui étonneraient. Je l'ai fait connaître à Pocancy, qui lui a dû de bons offices.

9 octobre 1689. — Le jugement contre la Courlandon a été rendu hier. Elle a été condamnée au bannissement.

La femme de Trémisaud, pour sa sotte plainte qui a mis toute

l'affaire en branle, a été envoyée dans un couvent. Quant à Trémisaud, il lui a été enjoint de cesser son commerce et de se vêtir convenablement à l'avenir sans parures ridicules. Il continue à faire le fou et l'imbécile.

13 octobre 1689. — M. et madame de Pocancy ont quitté Versailles. Le Roi leur a fait dire de se retirer en leur terre d'Aspreval, ce qui était à prévoir après ce qui s'est passé. Le Vraut s'est en vain employé pour eux auprès du Roi. Il a fallu déguerpir et s'éloigner.

Voilà donc la fin de ce grand désir qu'ils avaient l'un et l'autre d'être distingués et de faire figure à la Cour, qui se termine par être montrés au doigt. Ils sont fort abattus et ne s'en relèveront pas.

J'ai vu leur départ. Leur carrosse était attelé quand arriva justement celui de M. et de madame de Corville qui ignoraient l'événement et venaient leur souhaiter la fête, les mains pleines d'un présent de fruits et de grappes.

25 octobre 1689. — La vieille demoiselle de Manissart est retournée à Paris vivre auprès de madame la Maréchale qui ne sort plus de son lit. Berlestange lui sert de lecteur. Elle a une canne sous ses draps et l'en frappe lorsqu'il se reprend ou se ralentit.

28 octobre 1689. — Le Vraut m'a raconté une singulière histoire.

Quelques jours avant l'anéantissement des Pocancy, il reçut la visite de madame qui le venait supplier de plaider pour eux auprès du Roi. Il la reçut du mieux qu'il put, car il avait toujours éprouvé pour elle un petit désir sans qu'il eût jamais osé lui en faire part, tant la vertu de madame de Pocancy était établie pour être inattaquable.

Quelle ne fut donc pas sa surprise quand, cette dame lui ayant exposé le besoin où elle était de son secours auprès du Roi, elle lui laissa comprendre qu'elle saurait reconnaître cet office de la façon qu'il lui plairait le mieux qu'elle lui en témoignât sa reconnaissance! Tout cela moins dit que murmuré, avec mille détours et obscurément, et le rouge aux joues, les yeux

baissés et pleins de larmes prêtes à sortir, et comme par une personne qui va succomber à sa honte.

Le Vraut, stupéfait, parla au Roi le lendemain ; mais Sa Majesté ne voulut rien entendre. Le Vraut en est fort chagrin. Il aime les femmes, mais il est homme de bien et il ne faut pas qu'on le soupçonne d'avoir profité d'une faveur qu'il n'eût point méritée. Le Vraut fait le plus grand éloge de cette conduite de madame de Pocancy. Il trouve en tout cela l'effort d'une vertu qui vaut d'être admirée. Il prétend que cette petite Pocancy a donné là un exemple du point auquel elle est attachée à la fortune de son mari puisque, pour y porter remède, elle n'hésitait point à ce qui lui devait paraître de plus bas et de plus honteux et qui à lui, Le Vraut, lui paraît le comble de l'amour conjugal.

8 janvier 1690. — Le Vraut parle admirablement du Roi. L'autre soir, il s'étendait sur la mémoire singulière que Sa Majesté a des visages. Elle n'oublie plus jamais ceux qu'elle a vus une fois.

C'est de cette perfection à se souvenir que vint, suivant Le Vraut, la prévention de Sa Majesté contre ce pauvre Pocancy, prévention que la bonne conduite de Pocancy ne put jamais vaincre et qui finit par le ruiner où un autre aurait pu se sauver.

« Lorsque M. de Pocancy, après son mariage, parut à Versailles, le Roi me dit à son coucher qu'il avait vu cette figure-là quelque part. Je lui assurai, dit Le Vraut, que M. de Pocancy n'avait quitté sa province que pour aller à Dortmüde avec M. le maréchal de Manissart, qui le ramena ici. Cela remit Sa Majesté sur la campagne de 1677. Elle en parla quelques instants et je lui rappelai, je ne sais à propos de quoi, son passage de nuit à Vircourt.

» Ce nom fut un éclair. Sa Majesté me raconta alors qu'en passant à travers la ville qui l'acclamait, Elle avait levé les yeux vers un balcon où se penchait une femme à demi nue auprès d'un homme qui était sûrement ce même M. de Pocancy.

» Le Roi me dit de m'en informer. Je sus en effet que le château qu'habitait en ce temps M. de Pocancy était proche

de Vircourt, et que M. de Pocancy pouvait fort bien s'y être trouvé sur le chemin de Sa Majesté.

» Le Roi fit une figure que je lui connais et qui est dangereuse à ceux qui l'encourent, car elle marque pour eux le début de l'un de ces éloignements sur lesquels tout échoue à le faire revenir. Dès lors je jugeai M. de Pocancy perdu sans retour.

» Vous savez, ajouta Le Vraut, que le Roi à cette époque était sujet à de brusques désirs de femmes et qu'il les lui fallait satisfaire sur-le-champ. Nul doute qu'il n'en ait ressenti un de cette sorte pour la dame du balcon de Vircourt; il n'a pu le contenter, car il n'y avait pas moyen de faire arrêter le carrosse en pleine rue et d'éteindre les flambeaux. Il lui fallut à toute force passer outre et cette contrainte, mêlée à une humeur de jalousie contre le rival heureux qui était à la même fenêtre que l'inconnue, a été la cause, n'en doutez pas, de la rancune qu'a soufferte, sans s'en douter, le pauvre Pocancy dont le Roi n'avait point oublié la figure, car il n'en oublie aucune, et qu'il a reconnue en celle d'un homme, qui, tout désireux qu'il fût de lui plaire, lui avait déplu aussitôt.

» Tant en toutes choses, conclut Le Vraut, nous dépendons de circonstances, petites en elles-mêmes, mais considérables par les conséquences qu'elles ont pour nous. »

Tel fut le récit de Le Vraut; je le donne comme il me l'a fait. Puis il me parla encore avec regret de madame de Pocancy et de n'avoir rien pu pour la continuer ici.

Novembre 1707. — On a su la mort de M. le comte de Pocancy. Il était oublié, à ne point se souvenir qu'il eût épousé la fille de feu M. le maréchal de Manissart.

Ils avaient quitté la Cour après l'affaire désastreuse de la Courlandon. On n'entendait plus parler d'eux. Ils avaient là-bas une sorte de masure gothique qu'ils firent mettre à bas et reconstruire magnifiquement. M. Le Leur, l'architecte, en a fourni les plans, et La Baudelière en a dessiné les jardins. On dit que sa femme et lui passaient leur temps en vis-à-vis, vêtus de beaux habits et dans l'étiquette la plus étroite et la plus ridicule pour des gens qui ne sont plus de rien et n'ont jamais été grand'chose, sinon de bonnes gens, mais

peu faits pour la Cour d'où ils avaient gardé pourtant une habitude qui leur faisait conserver, jusque dans leur solitude, un air d'ici.

Il est mort sans laisser d'enfants. Sa femme avait été jolie, quoique contrefaite. Elle vit encore.

NOTE

Le château d'Aspreval, canton de Vircourt-sous-Meuse, département des Ardennes, est aujourd'hui la propriété de M. Guéron-Jonville, ancien député à l'Assemblée nationale, ancien ministre des Cultes, qui l'a restauré et remis en état. Il l'acquit en 1867 des héritiers de M. le baron Bourtu, colonel des grenadiers de la Garde, qui l'avait acheté en 1817 et l'habita jusqu'en 1829, faisant monter à ses chevaux les marches de l'escalier et transformant les salons en écurie et en tabagie. Le colonel était un enfant de Vircourt. Aussi est-il resté fameux dans le pays par ses exploits de cavalier. Son portrait nous le montre trapu et rougeaud, avec des farfoutins et une large balafre. Le château entre ses mains demeura fort délabré; il fallut toute l'intelligente activité de M. Guéron-Jonville pour lui rendre son ancien caractère.

C'est maintenant un des beaux spécimens de l'architecture française au XVIIe siècle. L'escalier monumental, du plus noble effet, est orné de curieuses peintures qui ont pour sujet le passage de Louis XIV à Vircourt en 1677. On y voit aussi plusieurs tableaux des conquêtes du Roi, dont l'un de Van der Meulen, et qui représente le siège de Dortmüde.

HENRI DE RÉGNIER

LA TRIPLICE

ET

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Parmi les traités de commerce à échéance en 1903[1], ceux qui consacrent les engagements réciproques des États de la Triple-Alliance méritent une attention particulière. Si l'issue favorable des négociations entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ne fait guère doute — malgré l'émotion momentanée que cause à Vienne et à Pesth l'attitude intransigeante des agrariens allemands, — on s'est demandé au contraire comment les intérêts de l'Italie se pourraient concilier avec les exigences manifestées depuis quelque temps par ces deux Puissances. On a même représenté l'avenir de la Triplice comme compromis, à raison de la difficulté de renouveler la charte douanière qui lui est annexée. Cette charte est-elle, dans sa substance, aussi menacée qu'on le dit? Et l'enjeu de la partie engagée dès aujourd'hui autour des tarifs, soit par les gouvernements, soit par les mille organes des intérêts en présence, est-il véritablement la Triplice? Nous allons essayer de répondre à cette double question.

1. Ces traités sont nombreux : de l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Suisse, la Belgique, la Grèce, la Roumanie, la Serbie ; — de l'Autriche avec la plupart des États ci-dessus désignés ; — de l'Italie avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, etc. En somme, c'est le régime inter-douanier de la plus grande partie de l'Europe continentale qui est en ce moment mis en question.

*
* *

Les traités de commerce en vigueur entre l'Italie et chacun des deux Empires de l'Europe centrale ont été signés, en même temps, le 6 décembre 1891. Ils paraissent avoir fonctionné à l'avantage des trois États. Le mouvement des échanges s'est accru, surtout au profit de l'Italie. Sur l'Allemagne, pendant la période 1890-1900, il a passé de 162 500 000 à 209 000 000 lires ; — sur l'Autriche-Hongrie, de 93 000 000 lires à 150 000 000. L'industrie italienne a prouvé, par ses progrès, que les tarifs en vigueur lui assuraient une protection suffisante. De leur côté, les manufacturiers d'Autriche-Hongrie et surtout d'Allemagne n'ont pas eu à se plaindre des conditions faites, par les mêmes tarifs, à leur exportation. Ils ont profité largement de la rupture momentanée des relations commerciales entre les gouvernements de Rome et de Paris ; ils sont même parvenus à faire une concurrence avantageuse, dans la péninsule, aux fers, aux machines, aux tissus anglais. Enfin le régime spécial des vins — issu de la célèbre « clause », dont nous parlerons ultérieurement — a profité à la fois à l'Autriche-Hongrie, pendant la période laborieuse de la reconstitution de ses vignobles, et aux Pouilles, si éprouvées jadis par la fermeture du marché français.

La situation économique s'est-elle donc modifiée, dans les pays de Triple-Alliance, depuis 1891, au point de justifier des remaniements profonds dans l'économie des traités en vigueur? Chose curieuse : c'est en Italie qu'on est le plus sceptique à cette thèse, et c'est peut-être en Italie qu'on aurait le plus sujet de la soutenir.

L'idée fixe de la génération de M. Crispi, qui conclut les traités de 1891, était que la péninsule, soit comme marché d'approvisionnement agricole, soit comme Puissance méditerranéenne, soit enfin comme pays d'avenir industriel — qu'il fallait savoir galvaniser par un contact étranger — devait rechercher une étroite communion d'intérêts avec les États de l'Europe centrale, en devenir, si l'on veut bien permettre l'expression, à la fois le *Midi* et le Littoral, le pour-

voyeur et l'intermédiaire maritime, le client aussi et presque l'élève, dans la mesure où son industrie renaissante avait besoin d'outillage, de leçons et de capitaux. Ce qu'il y avait de systématique dans l'idée — exacte, si l'on sait la prendre à tempérament — échappait à cette génération, en ce sens qu'il lui importait peu de rompre des relations séculaires avec la France, moins encore d'abandonner les traditions que les Républiques du Moyen Age avaient fondées en Orient. Elle n'avait de regards ni pour l'Est, ni pour l'Ouest, contente si elle pouvait rendre indissolubles les liens récents du pays avec les Puissances étagées sur sa frontière du Nord.

Au cours de la carrière du traité de 1891, la force des choses a élargi cet horizon. Depuis 1899, l'Italie a signé avec la France un accord commercial. Un des effets indirects de cet accord a été le relèvement de la Rente italienne, qui, sur le marché de Paris, a dépassé aujourd'hui le pair.

On sait d'autre part le gouvernement de Rome attentif aux intérêts qui peuvent s'éveiller pour lui dans l'Orient européen. Par une coïncidence qui vaut une indication, dans le moment où s'engage la discussion relative aux traités de commerce, le percement du Simplon se poursuit : c'est une nouvelle porte ouverte sur la France; — un projet de chemin de fer de la basse Adriatique au Danube est à l'étude, dont l'exécution, tout en ouvrant à l'exportation italienne le marché des Balkans, inaugurerait une voie de communications directe avec la Russie; enfin ces deux nouvelles routes, convergeant sur l'Adriatique, rendraient cette mer à sa fonction naturelle de trait d'union entre l'Occident et l'Orient. D'un mot, la position à la fois centrale et maritime de la péninsule tend à ressortir plus avantageusement qu'autrefois, grâce aux initiatives matérielles qui en élargiront bientôt les abords. Si l'on ajoute enfin que l'Italie doit aux progrès de sa situation économique et financière une indépendance qu'elle n'avait pas encore en 1891, elle paraîtra en situation de dicter à ses alliés des conditions nouvelles, au lieu d'en subir. Il lui importe assurément de renouveler ses traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Mais elle peut faire valoir que les circonstances actuelles assurent plus de jeu à ses intérêts généraux.

*
* *

Il n'a pas paru jusqu'ici pourtant que ni le gouvernement de Rome, ni des orateurs comme M. Luzzatti — en la matière conseillers trop écoutés pour que leurs discours ne soient pas réputés un reflet de ses intentions, — ni même la presse aient pris texte de cette situation nouvelle pour proposer des difficultés à la signature d'un nouveau pacte économique. Ce n'est point d'eux qu'émane l'initiative de la dénonciation morale de l'ancien. Tout au plus ont-ils marqué — à l'occasion du véritable procès qu'en Allemagne et en Autriche-Hongrie on intente à ce pacte — une tendance à y apporter des retouches, sous forme de concessions à exiger de l'industrie italienne en faveur de l'agriculture. C'est une idée que laissait percer M. Luzzatti dans son discours de Florence, le 16 mai 1901, au Congrès des Agriculteurs, et qu'il a émise beaucoup plus nettement dans un autre discours prononcé à la tribune de Montecitorio, au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, le 11 juin suivant. M. Sonnino l'avait déjà prise à son compte dans un article commenté de la *Nuova Antologia*, du 15 septembre 1900[1].

Encore faut-il noter que ces indications, touchant des remaniements éventuels aux traités en vigueur, n'ont pas été spontanées; qu'elles ne constituent qu'une réponse, sous une forme large et d'autant plus platonique, aux prétentions radicales des agriculteurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie; qu'enfin, dans la péninsule même, elles trouvent des contra-

1. « Que les industriels — disait M. Luzzati — remboursent, maintenant qu'ils le peuvent, les bénéfices d'antan. Quand j'ai négocié avec la France, je n'ai pas eu peur des récriminations des manufacturiers de Bielle et de la Haute-Italie, qui ont eu ici un écho bruyant, de même qu'en 1891 je ne me suis pas arrêté à celles de l'industrie cotonnière en Lombardie. Et, cette fois encore, je le dis avec orgueil, nous avions raison... Que nos fabricants aient enfin conscience de leur force, et si nous, qui avons créé l'Italie industrielle, leur demandons de contribuer à un sacrifice collectif, ils ne refuseront pas, j'en suis certain, de venir en aide à l'Italie méridionale. »

De son côté, M. Sonnino écrivait : « Pour défendre notre production spécialement agricole et pour compenser ses pertes en lui facilitant la conquête de nouveaux débouchés, nous serons probablement obligés non seulement de diminuer la protection accordée à certaines industries, mais de sacrifier quelque notable rentrée fiscale. »

dicteurs dont les préférences restent acquises au *statu quo*. Si, en effet, la plupart des industries du Nord et du Centre peuvent s'accommoder d'un relâchement des tarifs qui les intéressent, un régime de sage protection est encore nécessaire pour que l'essor manufacturier se propage dans le *Mezzogiorno*; pour qu'en un mot un certain niveau finisse par s'établir entre les forces productrices de toute l'Italie. L'unité obligatoire du régime douanier, dans l'état actuel des choses, crée des conditions de fait différentes à l'industrie du Nord, déjà adulte, et à celle du Sud, qui n'est qu'à ses premiers pas. Ajoutons que le Ministère des Finances ne peut s'associer qu'avec réserve à la restriction d'un protectionnisme que l'expérience a consacré. L'équilibre du budget n'est pas, en effet, obtenu sans peine, et l'on risque toujours d'en fausser la balance, en abaissant certains droits de douane, source, jusqu'à présent, de revenus réguliers et sûrs.

Si, en un mot, la question du renouvellement des traités de commerce préoccupe, comme de juste, l'opinion en Italie; si elle a provoqué déjà une foule de congrès, de discours et de publications — on n'aperçoit point qu'elle ait donné lieu à des systèmes tranchants, à des manifestations aiguës et le plus souvent égoïstes du besoin d'innover, comme en Autriche-Hongrie et en Allemagne. Au contraire, il semble que tels qu'ils sont, ou moyennant quelques changements discrets, les tarifs anciens pourraient passer dans le nouveau texte, et que l'effort des négociateurs italiens, obligés de tenir compte d'intérêts souvent contradictoires, tende surtout à faire écarter des modifications trop profondes au *statu quo*.

*
* *

Si, au contraire, les négociateurs allemands ont réellement pour mission de faire aboutir les *desiderata* des « agrariens », contresignés — au moins selon les apparences — par le gouvernement de leur pays, le *statu quo* trouvera en eux d'intraitables adversaires. Ces agrariens — parti puissant dont le foyer est en Prusse, et qui, se recrutant surtout dans la noblesse rurale, dispose par l'armée, par les administrations,

par le *Landtag* prussien, d'une influence considérable même à la Cour — ne paraissent rêver en effet rien moins que de fonder une nouvelle Allemagne économique, sur les principes d'un protectionnisme outrancier.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si M. de Bülow, qui vient de prendre, à la tribune du *Reichstag*, la défense de ces principes, est dominé par de hautes considérations de politique intérieure — ou s'il feint seulement de l'être, et choisit son terrain, en vue d'amener les autres États à la plus grande somme de concessions possible. Arrêtons-nous seulement aux grandes lignes de son projet, qu'il semble considérer comme intangible, et dont il a dit, au cours de la séance du 4 décembre : « J'avoue que les critiques qu'il a suscitées ne me troublent aucunement. Au contraire, si ce tarif avait été loué dans tous les coins de la terre, je m'en serais plutôt défié. » L'étonnement et la réprobation universels étant, paraît-il, le *criterium* préféré de M. de Bülow, avouons qu'il a été servi à souhait.

Fixation d'un tarif *minimum* pour les céréales, soit 5 marks 50 pour le blé, 5 pour le seigle et l'avoine, 3 pour l'orge — l'exportation russe n'y saurait trouver son compte ; antérieurement, du reste, la *Gazette du Commerce et de l'Industrie*, dans un article qu'on prétend inspiré par M. de Witte, l'avait fait pressentir. Relèvement, dans la proportion moyenne du 30 p. 100, des droits sur le bétail et sur la viande — c'est de quoi bien mal impressionner les producteurs d'Autriche et surtout de Hongrie : et, de fait, à Vienne comme à Pesth, la presse témoigne d'une humeur unanime. Aux États-Unis, menacés d'un renchérissement des droits sur le coton, sur les viandes ensachées, sur les peaux, le projet de tarif allemand paraît n'avoir éveillé que l'idée irrévérencieuse de *bluff* ; et l'on a fait observer, assez justement d'ailleurs, que, si jamais il pouvait être adopté, il finirait par peser plus lourdement sur la consommation allemande que sur les exportateurs américains.

Mais c'est en Italie surtout que les protestations sont vives. Non pas, comme nous venons de le voir, que les pointes du néo-protectionnisme allemand soient spécialement tournées contre les producteurs italiens : elles ne menacent guère que

tout l'univers civilisé[1]. Seulement, ce qui les rend peut-être plus blessantes, c'est qu'elles n'ont même pas ici l'excuse de protéger de grands intérêts. Ce sont plutôt de petits intérêts qui, en Allemagne, se liguent contre les exportations de la péninsule, et dont chacun, s'abritant sous le même principe impérieux, prétend être traité moins en conséquence de son importance quantitative qu'en considération de sa haute qualité d'allemand. On ne saurait le nier : il y a un fond d'orgueil de race, plus encore que la conscience d'un besoin ou d'une supériorité professionnels; il y a même je ne sais quel fumet dont on s'imprègne à l'école pangermaniste[2], dans ces prétentions des fleuristes, des maraîchers, des jardiniers allemands qui forment, au sein de l'armée agrarienne, le gros du corps qui fait face à l'Italie.

Si l'on met à part, en effet, certaines matières premières que les agrariens eux-mêmes n'ont aucun intérêt à faire frapper de droits — telles que les soies grèges, le soufre, le sumac, les marbres, etc., — les exportations italiennes en Allemagne se répartissent sur une foule de denrées d'alimentation courante, qu'une loi de nature prédestine, en général, à remonter du Midi au Nord, et dont un petit nombre seulement représente, dans le Nord, une source importante de la production. Admettons, à la rigueur, que les volailles, les œufs, les beurres, les fromages de la Haute-Italie et du Milanais fassent concurrence aux denrées similaires allemandes; on aperçoit moins par quels motifs les huiles, les raisins de table, les fruits frais, les oranges, les figues, les amandes sèches, les fleurs, et tant d'autres produits méridionaux seraient surtaxés à la frontière. Ce sont en somme des éléments du bien-être général, appelés à être d'autant plus recherchés que l'aisance se répandra davantage dans la société allemande, et

1. On peut observer toutefois que le projet officiel, qui rabaisse, en matière de céréales, les prétentions originaires des agrariens, enchérit au contraire sur ces prétentions, en ce qui touche les produits du Midi (notamment les huiles et les agrumes) que la campagne agrarienne avait relativement ménagés.

2. Une correspondance adressée de Berlin, le 4 janvier 1901, au *Corriere della Sera* — auquel nous laissons la responsabilité de son information — donne à entendre que le parti pangermaniste s'entremet entre les représentants des agrariens et ceux de la grande industrie, en vue d'imposer au *Reichstag* un plan de traités de commerce.

dont le sol italien, à raison de ses qualités propres et de la proximité géographique, est désigné pour être le fournisseur.

Ou bien les *agrariens* ont la prétention d'arborer, en toute matière agricole, la nouvelle et hardie devise : *Germania fara da se*, — ou bien ils ont résolu de faire payer fort cher à leurs compatriotes mille denrées qu'en l'état actuel de la production et des moyens de transport l'Italie peut offrir à bon compte. Une partie des tarifs insérés au *Moniteur de l'Empire* sont en effet prohibitifs. Pour les oranges et les figues, le droit est porté de 4 marks à 12 ; pour les amandes sèches, de 10 à 30; pour les raisins de table, de 4 à 15. L'exemption jusqu'ici accordée aux fruits se transforme en taxes rigoureuses : 8 marks pour les abricots et les pêches, 2 pour les prunes et les cerises, 15 pour les fraises. Vingt marks au quintal constitueraient, à la frontière allemande, la rançon des fleurs, et, soit dit en passant, peu de corporations se sont autant distinguées, par la rudesse de leurs apostrophes à la Ligurie, que celle des jardiniers berlinois; peu d'organes ont égalé le zèle agrarien du *Handelsblatt für den deutschen Gartenbau*, traitant de « vieille décoction » les produits du climat méditerranéen. Sur les bords de la Sprée, du moins, la floriculture n'adoucit pas les mœurs.

Lorsque le correspondant du *Corriere della Sera* télégraphia à son journal la publication et la substance du projet allemand, il commença avec humour par ces mots : « Heureusement, les pommes de terre sont sauvées! » Elles ne sont pas sauvées sans condition, et lui-même en prend note. Car telle denrée, aux termes dudit tarif, exempte en sacs, paie en caisses — et c'est tout justement le cas des pommes de terre. L'emballage a donc enfin trouvé sa casuistique. — Quelque temps auparavant, M. Luzzatti esquissant, devant le Congrès des Agriculteurs réuni à Florence, la doctrine agrarienne, en montrait les erreurs du haut de sa sérénité d'homme d'État. Mais son cœur d'Italien et de libre-échangiste ne résistait pas à l'énoncé d'une prétention — qui, n'ayant point passé dans le texte officiel, sera probablement reprise sous forme d'amendement : celle de graduer les droits sur les primeurs suivant les saisons, et de frapper d'un impôt, si l'on peut dire, le soleil de son pays. De fait, on a pu lire

dans la *Gazette allemande des Jardiniers*, sous la signature de l'ingénieur Mœller, un projet de taxes sur les choux-fleurs, les petits pois, les asperges, les melons, les tomates, etc., calculé de telle sorte que ces produits auraient à payer cinquante marks au quintal du 31 décembre au 30 juin et cinq seulement du 1er juillet au 30 novembre. « Ces protectionnistes allemands, disait en conclusion M. Luzzatti, constituent, avec leurs confrères français, le type le plus famélique (*sic*) qui soit connu au monde. »

*
* *

Les difficultés relatives au renouvellement des traités de commerce entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie sont circonscrites à un beaucoup plus petit nombre de produits — ou, pour mieux dire, à un seul produit de large consommation : le vin. On ne constate point, en Autriche-Hongrie comme en Allemagne, une sorte de mouvement concerté, unifié, entre les représentants de tous les intérêts agricoles ; moins encore une inclination du pouvoir central à faire sienne la thèse absolue du protectionnisme agraire. Une des meilleures raisons — en ce qui touche du moins les échanges avec l'Italie — est que ces échanges portent, des deux côtés, sur une foule de produits du sol. Si l'Italie fournit la Monarchie voisine de vins, d'huiles, d'agrumes, de fruits, de légumes secs, de primeurs — elle demande en revanche aux forêts styriennes, tyroliennes et croates une quantité considérable de bois de construction (460 324 tonnes en 1899) ; aux plaines hongroises les éléments de sa remonte (32 000 chevaux au cours de la même année); à l'industrie de la pâte de bois, succédané de la sylviculture, une grande partie de la matière première qui alimente ses papeteries (de 115 à 120 000 quintaux). Les objets manufacturés, tels que maroquineries, articles de Vienne, verreries de Bohême, cartons, etc., ne sont pas d'un débit très considérable sur le marché italien. On ne saurait, en un mot, appeler le va-et-vient des marchandises entre la péninsule et la Monarchie austro-hongroise un échange de produits industriels contre des produits agricoles — comme on le pourrait faire, en généralisant un peu, pour le mou-

vement italo-allemand. La vérité est au contraire qu'une partie des classes agraires, en Autriche-Hongrie, est intéressée à ce que la porte reste aussi large que possible entre les deux États, et qu'elles ne marquent aucune tendance à se solidariser avec les viticulteurs.

Car les viticulteurs s'affirment, en Autriche-Hongrie, par l'élévation de leurs exigences et l'allure impérieuse de leur campagne, les véritables confrères des agrariens allemands. Cette campagne est dirigée contre la célèbre « clause des vins », dont il importe de rappeler à grands traits l'historique et de signaler l'économie.

On sait que, peu après la rupture des relations commerciales avec la France, qui rendait notre marché inabordable aux vins italiens, ceux-ci, grâce à d'habiles négociations conduites par MM. Luzzatti et Miraglia, obtinrent un traitement privilégié qui leur ouvrit un vaste débouché en Autriche-Hongrie. La « clause » — insérée dans le traité du 6 décembre 1891 et entrée en vigueur le 10 août 1892 — dispose que, pour le cas où l'Italie abaisserait à 5 lires 77 le droit d'entrée des vins austro-hongrois sur son territoire, le gouvernement impérial réduirait en sa faveur à 3 florins 20 (environ 7 lires), son tarif conventionnel de 20 florins.

Il n'est pas sans intérêt de noter que la « clause » dont aujourd'hui les viticulteurs italiens prennent le renouvellement fort à cœur, fut jadis accueillie par eux avec défiance. Sur la réputation des vignobles austro-hongrois qui, pendant la crise de la reconstitution des vignobles français, avaient fourni tant de produits au commerce de Bordeaux et de Cette, on crut, en Italie, que le droit de 5,77 serait une écluse ouverte à l'inondation de la péninsule par ces mêmes produits. Et les négociateurs italiens eurent fort à faire pour convaincre leurs compatriotes qu'au contraire, la crise phylloxérique étant déjà déclarée en Autriche-Hongrie, c'est le tarif atténué de 3 florins 20 qui ouvrirait largement la frontière de l'Empire aux vins d'Italie. Ils avaient de tous points raison. Non seulement l'exportation sur l'Italie s'est limitée à quelques vins de luxe, mais celle de la péninsule sur l'Autriche, qui ne s'élevait qu'à 8 000 hectolitres en 1891, oscille aujourd'hui entre 1 200 000 et 1 300 000 hectolitres, représentant une valeur moyenne de

30 à 34 millions de lires, d'après les statistiques du dernier *quinquennium*.

Aujourd'hui, la plus grande partie des vignobles austro-hongrois, reconstitués, donne des promesses. De Dalmatie, d'Italie, de Croatie, du Tyrol, même et surtout de Hongrie, montent en conséquence de vives récriminations contre la « clause », qui tient bas les prix du marché intérieur. L'abolition en a été réclamée, depuis deux ans, par tous les pays du Sud de la Monarchie. Elle vient de faire l'objet d'un vœu à la diète d'Agram. Elle rallie, ce qui n'est pas un fait ordinaire, les suffrages des Croates et ceux des Magyars. Dans une *interview* publiée par le *Piccolo*, de Trieste, qui a fait le tour de la presse italienne, le député et ancien ministre hongrois Lucacs a déclaré que son gouvernement avait reçu de trop nombreuses protestations pour ne pas prendre position contre la « clause ». A Vienne, les tendances parlementaires ne paraissent pas plus rassurantes. Le rapporteur de la Commission *ad hoc*, M. Marchet, a conclu que la seule atténuation que pourrait subir le droit de 20 florins, dans les nouveaux traités de commerce, consisterait à abaisser ce droit jusqu'à 12, sous certaines conditions, et moyennant, entre autres, la limitation des importations à la quantité nécessaire pour les coupages.

Le renouvellement de la « clause » est sujet à des difficultés d'un autre ordre.

La « clause » ne consacre pas une simple application du droit commun dont jouissent les pays admis contractuellement, par l'Autriche-Hongrie, au traitement de la nation la plus favorisée — mais bien un régime d'exception et de privilège, partant sujet à la critique de ces pays. Les vins italiens seuls bénéficient du tarif réduit à 3 florins 20 ; les autres et notamment ceux de France, qui devraient, en vertu du principe inscrit dans le traité du 18 février 1884, profiter de cette réduction, restent assujettis en fait au droit de 20 florins. Le régime de la nation « la plus favorisée » est donc faussé, en ce qui nous concerne. L'Espagne est dans le même cas. Sous le ministère Casimir-Périer, M. Turrel en fit le sujet d'une interpellation. Le gouvernement de Vienne répondit aux observations du nôtre en alléguant l'intérêt des populations-

frontière, et en qualifiant le régime de la « clause » *tarif de zone*. Le Quai d'Orsay mit de la bonne volonté à se laisser déconcerter par cette trouvaille. Il lui aurait été pourtant bien facile de répondre qu'à tout le moins, seuls les produits de la zone italienne frontière devaient être admis au tarif de 3 florins 20 — alors qu'en réalité les vins de Toscane, de Piémont et de Sicile passent la douane austro-hongroise aux mêmes conditions. Ainsi entendue, la « zone » s'étend tout simplement à l'Italie entière.

L'intervention de M. Turrel s'était produite, il est vrai, dans un moment où l'état de nos vignobles ne faisait pas prévoir la surproduction qui s'est manifestée depuis deux ans. Mais aujourd'hui que la quantité des vins récoltés en France tend à excéder les limites de la consommation interne et qu'un mouvement s'organise en vue de leur procurer, même en Russie, des débouchés plus amples, on se demande si le gouvernement français n'apportera pas un peu plus d'énergie à défendre des droits que n'ont pu éteindre certaines compensations insuffisamment adéquates, ignorées d'ailleurs du Parlement.

La même question se pose pour les autres pays viticoles vis-à-vis desquels l'Autriche-Hongrie est liée *sine die* — comme l'Espagne — ou peut se lier de nouveau en 1903 — comme la Grèce — par la stipulation du traitement de la nation la plus favorisée. La préoccupation de perdre une position privilégiée, et même quelque peu insolite, au point de vue du Droit international, s'est donc fait jour en Italie. La Société des Agriculteurs la trahissait, dès le mois de janvier 1901, en posant à ses membres, par circulaire, la question suivante : les vins de France, d'Algérie, de Tunisie, de Grèce, de Turquie et d'Espagne pourraient-ils, et dans quelle mesure, remplacer les vins italiens sur le marché d'Autriche-Hongrie, *sous le régime de la parité des droits* ? C'est sans doute parce qu'elle prévoit ces difficultés que la Chambre italienne a cru devoir, le 11 juin dernier, prendre très fermement position et repousser d'avance, par une sorte de *Non possumus*, toutes les tentatives du gouvernement voisin en vue de se dégager du régime en vigueur. — « La Chambre, a-t-elle déclaré dans son ordre du jour, sur la proposition de M. Luzzatti, affirme

la nécessité de maintenir en substance, dans les traités de commerce à renouveler avec l'Autriche-Hongrie, les dispositions dont bénéficie actuellement le vin italien, de façon à ce que ces traités reposent sur le principe d'équitables compensations. » Il semble donc bien que la « clause », ici proclamée indispensable, là repoussée par des intérêts militants, et, d'ailleurs tolérée seulement par la jurisprudence internationale, constitue une véritable pierre d'achoppement pour les négociations en cours.

*
* *

Notre conviction reste néanmoins qu'une rupture commerciale est impossible entre les deux Empires de l'Europe centrale et l'Italie, et qu'elle n'a jamais été sérieusement envisagée ni d'un côté, ni de l'autre, — même toutes considérations politiques mises à part.

En Allemagne, ce qui donne une couleur d'opportunité aux réclamations des agrariens, c'est le fait que, sous le régime du traité de 1891, la balance des échanges penche de plus en plus en faveur de l'Italie. Les exportations de ce pays, à destination de l'Empire, ont atteint, en effet, à près de 210 millions de lires l'année dernière, alors que ses importations se limitent à 165 millions seulement. —Nous traversons en ce moment, paraît-il, une période si aiguë de surproduction, que le pays qui achète en excédent (ce à quoi il trouve apparemment son compte) s'imagine posséder néanmoins sur l'autre une sorte de créance de compensation, exigible à l'échéance du traité qui les lie. Selon cette théorie, l'idéal du traité serait donc purement arithmétique, et le seul pacte équitable serait celui qui ramènerait au parfait équilibre les échanges. Mais n'est-ce pas violer une loi de nature que de rechercher aveuglément cet équilibre? Et si l'Allemagne, à mesure que son industrie se développe, à mesure aussi que sa population augmente, a plus besoin des matières premières et des denrées agricoles que lui fournit l'Italie, — osera-t-on soutenir sérieusement que son intérêt est de tarir la source voisine et commode où elle s'alimente?

En définitive, ces tarifs de 1891, dont on dénonce aujourd'hui l'excessive bénignité à l'endroit des produits italiens,

n'ouvrent libéralement la porte qu'à ceux de ces produits qui manquent à l'Allemagne, ou dont la quantité se tient au-dessous des exigences de la consommation, — tels que fruits, légumes frais, noix, fleurs, volailles, aujourd'hui exempts; œufs, agrumes, amandes, frappés de droits modérés. Mais les vins, par exemple, qui constituent pour l'Italie l'article d'exportation par excellence, loin de bénéficier d'un traitement de faveur, sont frappés de droits plus élevés qu'en France : 10 marks pour ceux de coupage, 20 marks pour ceux de table. M. Monzilli, auquel nous devons de remarquables articles sur ce sujet, observe justement que, depuis 1891, l'exportation du vin italien en Allemagne a diminué, « puisque, après avoir atteint neuf millions de lires en 1889, elle n'est plus aujourd'hui que de six millions et demi » — et ce, nonobstant l'accroissement de la population de l'Empire[1].

Que, par tactique, les Allemands attirent aujourd'hui l'attention du monde entier sur l'épanouissement de leur agriculture et grossissent l'importance des intérêts qui s'y rattachent, afin d'être en meilleure posture pour les défendre, — c'est une habileté qui ne trompe personne, et qui ne leur enlèvera pas la qualité de nation manufacturière et commerçante *avant tout*. Un pays qui a vu passer, en moins de dix ans (1891-1900), ses exportations de toute nature de trois milliards et demi à quatre milliards sept cent cinquante-deux millions de marks, et sa population ouvrière de cinq millions à six millions trois cent mille âmes ; qui développe à outrance sa flotte et son réseau navigable, construit des chemins de fer en Asie Mineure et sème des pionniers dans le monde entier, — ce pays ne peut ni repousser les matières premières, ni faire renchérir artificiellement la vie de l'ouvrier, à moins qu'il n'ait découvert le rare secret de concilier la *Weltpolitik* et la politique agricole. Il ne peut surtout pas, en ce moment précis où il souffre d'une crise de surproduction manufacturière, exposer son industrie à des représailles.

Car l'heure n'a pas encore sonné où l'Allemagne pourra se

1. Si jamais les tarifs insérés au *Reichsanzeiger* pouvaient être adoptés, il serait exact de dire que l'Allemagne ferme rigoureusement sa porte aux vins d'Italie. Les droits proposés, de vingt-quatre marks jusqu'à 14 degrés, de trente jusqu'à 20 degrés et de cent soixante au-dessus, sont en effet prohibitifs.

flatter de fournir, à l'instar de l'Angleterre, le marché du monde. Le nerf de son exportation, c'est encore aujourd'hui — et pour longtemps — l'exportation sur les pays d'Europe, sur ceux-là mêmes, par conséquent, qui pourraient répondre, à partir de 1903, au triomphe hypothétique des agrariens, par des barrières « hérissées de pointes ». Le mot est de M. Luzzatti, qui fait observer plus spécialement qu'en Italie, l'Allemagne contemporaine s'est ouvert un de ses débouchés, sinon les plus larges, au moins les plus sûrs. Son exportation y représente une valeur moyenne de 160 à 170 millions de lires; elle n'est guère constituée que par des produits industriels qu'après tout, sous un régime d'hostilité réciproque, les Italiens pourraient se procurer ailleurs, ou, peu à peu, fabriquer eux-mêmes.

Par exemple, sur une entrée globale de 433 140 quintaux de fers et aciers laminés, en 1899, la part de l'Allemagne a été de 242 720; et sur 212 519 quintaux de fers et aciers de seconde fabrication, cette part ne s'est pas élevée à moins de 112 517. A elle seule l'industrie allemande fournit donc, sur le marché de la métallurgie, plus de la moitié des importations italiennes. Elle tient le même rang sur celui des chaudières et des machines. Elle évince la France sur celui de l'orfèvrerie et de l'argenterie, et même la Suisse, pour les fournitures à l'industrie horlogère. Dans la catégorie des instruments de chirurgie, d'optique et de précision, elle a su conquérir une sorte de monopole. Un pays de sens pratique s'exposera-t-il à perdre une telle clientèle pour permettre à ses jardiniers et à ses fleuristes de réaliser de plus beaux bénéfices sur le consommateur?

Et ce n'est pas tout. La rupture des relations commerciales entre l'Allemagne et l'Italie n'engendrerait pas seulement de ces phénomènes qui trouvent un douloureux écho dans les statistiques officielles : elle équivaudrait, en quelque manière, à la destruction d'une œuvre. Ce ne sont pas seulement, en effet, des produits et de l'outillage industriels que l'Allemagne exporte depuis vingt ans au sud des Alpes — mais aussi des ingénieurs, du personnel technique ou administratif, des capitaux. Elle s'est littéralement constitué en Italie une sorte de colonie économique qui, se livrant à la fois au commerce, à

l'industrie et à la banque, tantôt en nom, tantôt sous forme de commandite, guette les affaires rémunératrices et s'est fait notamment une spécialité de soumissionner aux entreprises de travaux publics.

L'historien pourrait déjà observer que fermer le marché allemand aux produits de la terre et de la main-d'œuvre italiennes, — après que se sont édifiées, sur cette terre et sur ce prolétariat, les fortunes de tant de capitalistes d'Outre-Rhin — serait en somme un beau trait d'égoïsme international. Mais l'économiste ajoutera que trop d'Allemands sont aujourd'hui intéressés aux bénéfices de la renaissance industrielle en Italie pour que leur gouvernement, par une guerre de tarifs, les trouble en quelque sorte dans leur possession d'état de constructeurs, directeurs ou fournisseurs, et altère cet *ambiente* de confiance réciproque qui a favorisé jusqu'ici leurs initiatives. Les Allemands établis dans la péninsule sont donc l'avant-garde de l'armée des industriels qui, au sein même de l'Empire, se sont constitués les avocats des traités en vigueur.

Dans les grandes villes d'Allemagne, en effet, des Congrès ou « Diètes commerciales », constitués par les représentants officiels des Chambres de commerce et d'industrie, ont émis déjà de nombreux ordres du jour, d'un esprit résolument hostile aux prétentions agrariennes. Celui qu'a voté la réunion de Berlin, sous la présidence de M. Siemens, au mois d'octobre 1900, porte « que le régime actuel des traités de commerce a été favorable au développement économique du pays et qu'y apporter des changements substantiels entraînerait de sérieux dangers pour la majorité de la population ».

Dès longtemps, les représentants de Hambourg, de Brême, d'Elberfeld, de Lubeck se sont prononcés dans le même sens. Les récents débats au Reichstag ont démontré que le parti socialiste entend bien prendre position, parallèlement au monde industriel, contre une innovation dont la conséquence inévitable sera de faire renchérir les conditions d'existence du prolétariat. Il a provoqué, contre le tarif proposé, une pétition couverte déjà de trois millions et demi de signatures, et à Magdebourg, le député Müller, aux applaudissements d'un *meeting* auquel ont pris part même des femmes, a formulé le

dilemme « Traités de commerce ou famine ». La presse libérale, enfin, s'efforce de remettre au point les exagérations de l'école agrarienne, momentanément couvertes par l'autorité du gouvernement, et la *Gazette de Voss* jetait dans le débat la note du bon sens quand elle écrivait : « Nous avons besoin des raisins d'Italie. Les fleurs, les légumes, les fruits de ce pays ne font pas concurrence aux nôtres. Seul le caractère *épidémique* du courant protectionniste chez nous peut rendre compte de l'agitation des agrariens. » A quoi l'écho d'Italie répond par la formule pratique qui hâtera, croyons-nous, l'accommodement final réclamé par de si impérieuses raisons. — « L'Allemagne, disait naguère la *Tribuna*, paraît vouloir inaugurer pratiquement la doctrine du pur égoïsme commercial. Opposons-lui des considérations du même esprit : ce sera le meilleur moyen de s'entendre. »

***

Dans l'Empire austro-hongrois, l'économie du traité de 1891 n'est pas critiquée, nous le savons, par un parti puissant et doctrinaire comme celui des agrariens. L'agitation s'y réduit à une campagne de protection viticole. Au risque de nous écarter de l'opinion dominante, nous avouons ne pas trouver, dans un mouvement aussi localisé, quelques protestations qu'il soulève en Italie, les éléments d'un conflit irréductible. La première raison en est que, de part et d'autre, on attribue à la « clause » une importance et une efficacité que l'avenir ne lui promet pas.

Car enfin si, dans le passé, la « clause » a rendu d'éminents services à l'Italie, c'est surtout qu'elle fonctionnait pendant une période de dépression de la viticulture austro-hongroise. Que cette période touche à son terme, la seule agitation des producteurs hongrois et croates le prouve. Encore que, l'année dernière, les importations de vins en Autriche-Hongrie aient de beaucoup surpassé les exportations (environ un million quatre cent mille hectolitres contre deux cent quarante mille), tous les spécialistes prévoient qu'à la faveur des reconstitutions, vigoureusement poussées surtout dans le royaume de Saint-Étienne, l'écart ira s'atténuant d'année en année.

La « clause » aurait-elle par hasard la vertu de paralyser la progression naturelle des récoltes, dans un pays qui vient de surmonter la crise du phylloxera? C'est la question que posent à ses défenseurs intransigeants les Italiens informés de l'évolution viticole de notre propre pays. M. le député Colajanni s'est chargé d'y répondre nettement dans une lettre à la *Tribuna* du 22 mai 1901. — « La situation, dit-il avec toute apparence de raison, tend à se modifier en Autriche comme elle s'est modifiée en France. Avec ou sans la clause, notre vin finira par être expulsé *automatiquement* de ce marché, *per saturazione da produzione interna.* »

D'autant que l'Italie, dans le moment même où elle aspire à se lier avec l'Autriche-Hongrie, sur la base du *statu quo*, pour une période de douze ans, ne peut pas se flatter d'avoir assuré, elle, sa propre production, par une reconstitution en grand sur cépages américains. Elle n'entre que troisième, après la France et l'Autriche, dans le cycle ouvert par les dévastations du phylloxera; et l'on ne peut s'empêcher de trouver quelque peu paradoxale cette aspiration d'un pays, insuffisamment prémuni contre le fléau, à rester *quand même* et pour longtemps le fournisseur de celui qui a pris ses précautions.

Il n'est malheureusement pas contestable, en effet, que les progrès du phylloxera s'accentuent en Italie. On a détruit cette année cent vingt-cinq mille ceps dans la seule province de Bari. La Toscane commence à être contaminée. Le rapport officiel du service antiphylloxerique, en 1899, accuse mille trois cent quarante-trois nouveaux centres infestés, Calabres et Sicile non comprises.

Dans ces conditions, l'Italie aurait aussi tort, ce nous semble, de faire du renouvellement intégral de la « clause » la condition *sine qua non* d'un accord avec l'Autriche — que l'Autriche d'élever des droits prohibitifs contre les vins italiens. Une inconnue subsiste dans le problème : c'est l'avenir de la production respective des deux pays. Peut-être un tarif moyen, de 12 lires, par exemple, susceptible d'être appliqué sans inconvénients, et par l'Autriche et par l'Italie, aux pays auxquels elles doivent le traitement de la nation la plus favorisée, concilierait-il les intérêts en présence — entre eux d'abord,

puis avec le Droit international, qui ne saurait s'accommoder indéfiniment du régime de la « clause ».

Certes, cette transaction ne bénéficierait pas du suffrage populaire immédiat, en Croatie, sur le Littoral autrichien, en Hongrie, et, à plus forte raison, dans les Pouilles. Et cependant. si elle pouvait contribuer à faire entrer peu à peu dans l'esprit des producteurs cette vérité qu'il faut aujourd'hui chercher le secret de l'écoulement des vins moins dans les traités de commerce que dans le développement de la consommation interne — elle rendrait un signalé service, non seulement aux négociateurs de l'avenir, mais aux gouvernements de tous les pays viticoles. M. Luzzati lui-même, en préconisant, dans son discours de Bari, le dégrèvement des boissons et leur introduction progressive dans le régime alimentaire de l'armée, a bien paru faire un pas vers cette opinion, utile à répandre en Italie comme en France.

Ajoutons que l'Autriche-Hongrie, si elle s'obstinait à faire du droit de 20 florins (environ 45 lires) un des articles fondamentaux du traité qu'elle est appelée à conclure avec l'Italie, s'exposerait, comme l'Allemagne, à des représailles hors de proportion avec l'intérêt que méritent ses viticulteurs. Il suffirait que le gouvernement de Rome soumît au tarif général les chevaux et les bois qui passent aujourd'hui presque en franchise la frontière italienne, pour une valeur double de celle que représente l'exportation des vins italiens dans l'Empire. On est trop perspicace, à Vienne et à Pesth, pour ne pas considérer que ces produits, en cas de rupture commerciale, seraient aisément fournis à l'Italie par la Russie, les pays danubiens et les Balkans, à partir du moment surtout où l'Adriatique sera reliée au Danube. Et ainsi, l'intérêt le plus évident de la Monarchie austro-hongroise est de ne pas hâter par ses exigences un déplacement de courants commerciaux qui se produira du reste, tôt ou tard, au profit commun du monde slave et du monde latin.

*
* *

En conclusion, les difficultés auxquelles donne lieu le renouvellement des traités du 6 décembre 1891 ne paraissent

ni insurmontables, ni surtout susceptibles d'engendrer, *par elles seules*, une rupture de la Triple-Alliance[1]. Si, dans certaines sphères diplomatiques, on a pu se faire des illusions à cet égard, c'est qu'on a méconnu la force des intérêts qui, indépendamment des rapports d'alliance, obligent les trois États à conserver entre eux de bonnes relations commerciales. Nous irons même jusqu'à dire — la proposition, paradoxale en apparence, n'est que juste au fond — que la préexistence d'un lien politique embarrasse la marche des négociations, au lieu de la faciliter.

La politique, en effet, en intervenant à l'élaboration des traités de commerce, y introduit, avec ses points de vue particuliers, des éléments de controverse étrangers à la question d'affaires. De l'état d'alliance, envisagé soit dans le passé, soit surtout dans l'avenir, les parties en présence cherchent à tirer des arguments qui n'ont rien d'économique. On ne se contente pas de discuter sur la base pratique du *do ut des*, qui convient et suffit aux nations amies ou désireuses de devenir telles; mais on théorise longuement, soit sur les égards que s'entre-doivent les nations alliées, soit sur la valeur spécifique que représente l'adhésion de chacune d'elles au pacte commun.

En Allemagne, les rapports d'alliance avec l'Italie ont déjà fourni à deux chanceliers l'occasion de formuler deux doctrines. M. de Bismarck estimait qu'en matière de traités de commerce les liens d'État à État n'excluaient pas le principe du *Chacun pour soi*. M. de Caprivi déclarait au contraire, le 11 décembre 1891, à la tribune du *Reichstag* « que les guerres économiques s'entreprenaient pour affaiblir les adversaires, tandis que chaque pays a intérêt à fortifier ses alliés ». Le projet allemand — même si l'on ne devait pas le prendre tout à fait au sérieux — manifeste que M. de Bülow procède de l'école de Bismarck, puisque enfin l'Italie se voit tendre, d'une main, un traité d'alliance, de l'autre, un tarif hostile.

1. En date, le renouvellement de la Triplice, qui expire au mois de mai 1903, doit précéder celui des traités de commerce, qui ne viennent à échéance qu'au mois de décembre suivant. Mais, en fait, il n'est pas douteux que les négociations relatives à l'un et à l'autre pacte ne soient poursuivies parallèlement. Elles le sont même, selon toute apparence, solidairement.

En Autriche-Hongrie, M. le comte Goluchowski a fait connaître les opinions de son gouvernement en plusieurs circonstances, et notamment devant la Commission des Affaires étrangères de la Délégation hongroise[1]. Les rapports entre États alliés, disait-il en substance, doivent-ils être tels qu'intérêts politiques et économiques y trouvent conjointement leur compte? Sans doute, car « les économiques acquérant de jour en jour une importance plus considérable, on ne peut concevoir comme compatibles un état de tension commerciale et d'étroits rapports d'un autre ordre ». Ce principe emporte-t-il pourtant la nécessité d'un accord entre les parties sur tous les points? — Assurément non, car « malgré l'importance des intérêts commerciaux, et le devoir des gouvernements de les protéger, les alliances ne peuvent être jetées sur le tapis comme un élément de compensation... Elles ne sont pas conclues par complaisance, mais avant tout pour répondre à des besoins supérieurs, pour garantir la sécurité d'intérêts *réciproques* et *harmoniques*... »

Des esprits « inquiets » pourraient arrêter, là-dessus, M. le comte Goluchowski, en lui demandant si cette *réciprocité*, cette *harmonie*, ne doivent pas s'étendre, tout justement, aux intérêts qui ressortent de l'activité économique des peuples; si, en un mot, parmi les éléments constitutifs de la raison d'État, au XXe siècle, ne figurent pas en première ligne les avantages escomptés par le commerce et la production sous toutes ses formes? — Il a réponse à tout, car, si cette opinion est probable, fondée sur l'incompatibilité de bons rapports politiques et de mauvais rapports douaniers, le contraire est probable aussi, peut-être même davantage. — « Ce serait une théorie dangereuse, conclut-il en effet, que de faire dépendre les alliances, visant à des buts *plus élevés*, de la solution absolument satisfaisante des questions commerciales, et de subordonner ainsi les exigences de la *raison d'État* à des considérations d'*ordre matériel*. »

1. On a remarqué le ton amer de certaines parties de ce discours, dans lequel M. le comte Goluchowski gourmande par deux fois « les esprits inquiets (?) qui ne s'accommodent pas de l'ordre actuel des choses en Europe ». Le piquant est que l'orateur ne laisse pas de les imiter, puisque enfin toute son éloquence vise à préparer les Italiens à subir philosophiquement des modifications au *statu quo* de la législation douanière.

On accuse peut-être à tort les diplomates de dissimuler leur pensée. Le fin de leur art ne consisterait-il pas plutôt à être explicites et francs sans en avoir l'air? Car enfin, qu'elle s'exprime par la bouche de M. de Bülow ou de M. le comte Goluchowski, la diplomatie des deux Empires de l'Europe centrale est en train de dégager nettement le principe sur la base duquel elle prétend traiter avec l'Italie. Ce principe est que la Triplice, pacte politique, vaut *da se*; que ce pacte est établi dans une région supérieure et sereine où les questions « matérielles » ne sauraient apporter le trouble; et qu'enfin, loin de pouvoir être ébranlé par des conflits d'ordre commercial, il oblige au contraire à les résoudre, moyennant, bien entendu, la condescendance de l'Italie, qui ne les a pas soulevés.

Les petits-neveux de Machiavel n'ont pas jugé opportun de théoriser en grand sur les relations nécessaires de la politique et des intérêts. Seulement l'échéance des traités, loin de leur fournir l'occasion de rendre à la Triplice l'hommage qui n'est dû qu'aux dogmes, a provoqué au contraire, et très visiblement, un mouvement de critique à l'endroit de ce système d'alliances. Ceux-ci se sont demandés si, mis à part les intérêts de la paix — qu'un autre système serait tout aussi apte à garantir — le principe de la Triple-Alliance justifiait que l'Italie lui fît des sacrifices économiques, ou la plaçait au contraire en situation d'en exiger? Ceux-là ont cherché plus spécialement, dans l'attitude des gouvernements d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, un *criterium* des dispositions de ces alliés de vingt ans, comme aussi du prix qu'ils paraissaient mettre à conserver politiquement la confiance de l'Italie. Et presque tous sont tombés d'accord que la « raison d'État » telle que l'entend M. le comte Goluchowski, reléguant les intérêts matériels de la péninsule au second plan, n'est qu'une abstraction, de la géométrie politique dans l'espace.

L'abstraction paraît encore plus vide quand, entre peuples appelés à se lier, il n'existe aucune des affinités qui s'imposent quelquefois à la froide raison des gouvernements, ni de race, ni de langue, ni d'histoire; quand surtout, à la place d'affinités, ce sont des antinomies qui surgissent, les unes du passé, les autres des tendances actuelles et presque fatales du monde

austro-allemand. Car enfin, cette intangible raison d'État qui obligerait l'Italie à graviter indéfiniment autour du système de l'Europe centrale, ne se tire ni des souvenirs que la domination des Habsbourg a laissés dans la péninsule ; ni du traitement réservé à la nationalité italienne sur le Littoral austro-hongrois et dans le Trentin ; ni surtout de la politique du *Drang nach Osten*, commune aux deux Empires, et dont l'inéluctable fin est d'établir une sorte de blocus de l'Italie du côté de l'Orient [1].

De là à faire sentir aux gouvernements de Vienne et de Berlin que le régime de la Triplice, au regard spécial de l'Italie, fournit plutôt matière à compensations — il n'y a qu'un pas. La semi-officieuse *Tribuna* le faisait entendre naguère : — « L'entente pourrait difficilement être obtenue, disait ce journal, si la théorie des *compensations* trouvait des applications *trop restreintes* du côté austro-hongrois... Les éléments économiques, qui constituent désormais la base la plus solide des traités entre grands États, sont d'un poids d'autant plus considérable. pour nous autres Italiens, que certaines forces qui agissent sur la chancellerie austro-hongroise tendent à la faire dévier de la politique qui restait entendue *(dell' intesa politica)* entre nos alliés et nous. » Par ailleurs, la réserve observée, à l'endroit du renouvellement de la Triple-Alliance, par M. le ministre Prinetti, à la suite de l'interpellation Guerci à la Chambre italienne (20 février 1901), parut significative à la presse libérale allemande. Dès ce moment, le *Tageblatt*, le *Berliner Tageblatt*, la *Freisinnige Zeitung* avertirent l'opinion que l'agitation agraire ne pouvait qu'user le ressort de la Triplice, en soulignant le conflit des points de vue auxquels se placent respectivement l'Italie et ses alliés du jour.

*
* *

Nous persévérons toutefois à croire que ce conflit n'est aigu qu'en théorie. Au fur et à mesure que les négociations se rapprocheront du terme qui leur est imparti pour aboutir, on pré-

1. Voir la *Revue de Paris* du 1er juin 1900 : *l'Équilibre adriatique*.

voit que les gouvernements de Vienne et de Berlin se relâcheront de leurs exigences. Leur intérêt, à cet égard, constitue une indication plus sûre que leur attitude. Ils s'inspireront moins, en un mot, au moment décisif, des modalités dont de nouvelles conventions sont susceptibles, que de leur objet principal : renouveler la Triplice. Quant au gouvernement de Rome, auquel on ne manquera pas de présenter comme liés les traités de commerce et le pacte politique, il reculera sans doute devant les conséquences de la dénonciation simultanée des uns et de l'autre — d'autant que les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg ne paraissent pas avoir abordé jusqu'ici avec assurance tous les problèmes dont la solution permettrait à l'Italie de sortir de la Triplice sans rester isolée.

Et pourtant, si le gouvernement italien se décide à signer un nouvel et double engagement, une partie notable de l'opinion fera ses réserves. Entre le traité d'alliance et les traités de commerce, elle ne manquera pas de relever toute la distance qui sépare un système contingent, favorable surtout aux Puissances de l'Europe centrale, d'un ordre de relations réclamé par les manifestations de la vie économique. Autant serait contre nature une sorte de barrage douanier, entre pays que la géographie, la variété de leurs forces productrices, la commodité des communications prédestinent à de fructueux échanges — autant il est permis de douter que l'Italie trouve son intérêt, politiquement parlant, à enchaîner ses destinées à celles de l'Allemagne et surtout de l'Autriche-Hongrie. Nous avons déjà dit à quel péril l'expose l'extension systématique de ces deux États du côté de l'Orient. Du côté de l'Occident surgit un problème non moins grave, que M. Luzzatti a formulé en termes explicites, le 11 juin dernier, à la tribune de Montecitorio : « Comment concilier le renouvellement de la Triplice avec l'avenir des rapports amicaux, rétablis désormais entre la France et l'Italie ? »

Le même orateur avait émis cette pensée dans un précédent discours : « Nous pouvons vivre avec l'Autriche sans alliance, mais non sans traités de commerce. » N'est-ce pas le signe que la véritable question, celle qui est sans doute sur bien des lèvres et dans bien des cœurs en Italie, se pose sous cette forme générale : comment concilier l'intérêt du pays,

qui est d'avoir plus d'amis que d'alliés, avec la tyrannie des pactes politiques ?

Car enfin c'est une étrange chose, à une époque où la tribune et la presse ne retentissent que d'hymnes à la paix, où le maintien de la paix est le *Leitmotiv* officiel de tous les discours, de toutes les démarches, de tous les déplacements de souverains ou de chanceliers — qu'on puisse faire encore de l'« isolement » un épouvantail; qu'on représente notamment à l'Italie, sous les couleurs les plus sombres, sa situation au lendemain du jour où, n'étant plus l'alliée du monde austro-germanique, elle ne le serait pas encore de la France et de la Russie. La jeune Puissance, par mille raisons la plus sincèrement attachée à la paix, que tout le monde veut, se croirait obligée de l'acheter au prix de son indépendance, et — selon l'opinion du sanhédrin diplomatique — elle ne pourrait pas même affronter sans risques une période de transition, au bout de laquelle il lui serait loisible de s'inspirer des circonstances et de ses intérêts.

L'Italie n'est pas sans défense contre la pression morale déjà exercée sur elle, au nom d'axiomes ou sous couleur de nécessités politiques. Dans le débat où l'entraînent les exigences de ses alliés, elle a pour elle la vérité économique, en ce sens qu'elle manquerait davantage au marché de l'Europe centrale que celui-ci ne lui manquerait. Elle a l'avantage d'occuper, en quelque manière, une position défensive, retranchée derrière le *statu quo*, et de pouvoir par conséquent soulever un principe de compensation, devant toute proposition de remaniements. Dans ces conditions, il semble que la fermeté ne saurait manquer à ses négociateurs; le pays leur pardonnerait difficilement, s'ils venaient à lui faire payer l'honneur — coté un peu haut à Vienne et à Berlin — de conserver sa place dans la Triple Alliance.

CHARLES LOISEAU

L'Administrateur-Gérant : H. CASSARD.

der
cet
l'A
des
et
per
des
tou
cite
Mé
tion
Léc
mer
déc
L'ép
gra
sion
duc

L
prés
de r
de r
lum
l'ouv
la p
et l
d'un
neuf
attra

«
nerv
dis e
dides
Dése
semb
resqu
song
gentl
Radi
les
conn
neill
Radi
leur
à cl
faut
fréq
si s

LIVRES NOUVEAUX

LE ROMAN DE LÉONARD DE VINCI — LA RÉSURRECTION DES DIEUX, — par **Dmitry de Mérejkowsky**, traduit du russe par **Jacques Sorrèze.**

M. Jacques Sorrèze nous avait donné, l'an dernier, une traduction de la *Mort des Dieux*, cette œuvre vigoureuse et poignante où Julien l'Apostat se dresse en héros, en fils suprême des anciens dieux, contre le Christ triomphant et les disciples du Christ. Pendant des années, pendant des siècles, l'esprit de l'antiquité, l'âme des dieux de la Grèce semblent disparus pour toujours : ils sont morts avec Julien. Ils ressuscitent avec les hommes de la Renaissance : M. de Mérejkowsky nous fait assister à leur résurrection en nous racontant l'histoire admirable de Léonard de Vinci. Le roman est beau et documenté ; il se développe en scènes puissantes, et déroule sous nos yeux toute la vie de Léonard. L'époque est tragique, l'homme est un des plus grands qui aient honoré l'humanité. On lira passionnément cette œuvre magistrale dans la traduction excellente de M. Jacques Sorrèze.

ÉTUDES ET SOUVENIRS SUR LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE (1848-1870), par **M. Quentin-Bauchart.**

L'auteur, qui fut représentant du peuple, puis président au Conseil d'État et sénateur, écrivit de 1872 à 1883 ses souvenirs sur la République de 1848 et le second Empire. Le premier volume, que publie aujourd'hui son fils, va de l'ouverture de l'Assemblée constituante jusqu'à la présidence de Louis-Napoléon. La simplicité et la sincérité du récit, la précise abondance d'une mémoire riche de documents exacts et neufs, font de ce livre une lecture instructive et attrayante.

LES VIEUX ARABES (L'ART ET L'AME), par **Paul Radiot.**

« De beaux gentilhommes au corps souple et nerveux, des cavaliers parfaits, des amants hardis et tendres, des sabreurs mus par de splendides vengeances, des passionnés d'aventures au Désert, des « excessifs » en tout, — quoi de plus semblable à l'ancien cœur des Français chevaleresques, dont nous aimons tant à réveiller le songe devant le cœur un peu froid des modernes *gentlemen* ? » Tels furent les poètes que M. Paul Radiot nous présente aujourd'hui, les Chanfara, les Imrou'l-qaïs, les Lebîd, les Tharafa, aussi connus des Arabes que le sont chez nous Corneille et Molière. Dans ce petit volume M. Paul Radiot nous révèle un peu de leur vie et de leurs œuvres ; son livre est attachant, tout ému, à chaque page, d'une admiration passionnée. Il faut espérer qu'il donnera au public le désir de fréquenter cette belle antiquité arabe, si ardente, si saine, si amoureuse.

MONIQUE LES GESTES. RECONNAISSANCE TROIS RÉCITS DE GUERRE par **Paul Bourget.**

De plus en plus, M. Paul Bourget s'efforce d'atteindre à la simplicité même de la vie. Ces nouvelles intéressent comme des histoires vraies ; elles sont peut-être des histoires vraies. M. Paul Bourget les choisit dans la vie ordinaire, dans la vie courante ; et, en quinze lignes de faits divers, nous avons lu souvent de ces petits drames : les détails intérieurs passent inaperçus, notre esprit distrait ne sait point découvrir tous les ressorts de ces aventures banales. Mais M. Paul Bourget nous fait pénétrer minutieusement dans le secret des âmes, dans le fond obscur de nous-mêmes où s'élaborent nos décisions. Et, autant que de subtiles observations, il sait en dégager d'utiles enseignements. Ce sont là de beaux et bons livres qui honorent l'auteur et la littérature française et qu'il faut recommander hautement.

LA CHINE CONTRE L'ÉTRANGER — LES BOXEURS, par le **Baron d'Anthouard.**

Nous avons publié récemment les pages qui terminent ce livre, et nos lecteurs se souviennent de ces lucides et simples *Conjectures sur l'avenir en Chine*. Tout le volume, tout ce récit des événements, depuis la menace et la première attaque des Boxeurs jusqu'à la délivrance, a la même netteté, la même précision sobre et saisissante. C'est bien ici un témoignage direct, contemporain des faits, sincère et sans apprêts. Les documents insérés dans le texte, les photographies jointes au récit, enfin le très curieux journal d'un bourgeois de Pékin traduit du chinois et ajouté à l'œuvre de M. d'Anthouard, sont pour l'historien des matériaux de grande valeur.

LA LÉGENDE DORÉE DU BIENHEUREUX JACQUES DE VORAGINE traduite du latin par **Teodor de Wyzewa.**

Lorsque Jacques de Voragine s'efforça de réunir et de mettre dans une langue simple le corps légendaire des histoires sacrées, il songeait sans doute uniquement ou surtout à l'édification du peuple, — au moins du peuple qui savait le latin ; — et pourtant il semble bien que ce livre célèbre n'ait guère atteint que les lettrés et les artistes, qui y cherchèrent, comme dans un répertoire commode, le canevas simplifié des légendes pieuses. Si M. de Wyzewa a pris la peine de traduire en une langue souple, fraîche, ingénieuse et charmante le médiocre latin de son auteur, c'est sans doute aussi — et il nous en avertit — pour donner un aliment exquis aux âmes simples et naïves ; et pourtant il est très probable que ce beau volume ne sera tout à fait compris que des esprits assez raffinés et subtils pour en goûter l'habile et savante ingénuité.

LA REVUE DE PARIS

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
PARIS	48 »	24 »	12 »
SEINE ET SEINE-ET-OISE	51 »	25 50	12 75
DÉPARTEMENTS	54 »	27 »	13 50
ÉTRANGER (UNION POSTALE)	60 »	30 »	15 »

On s'abonne aux bureaux de la Revue de Paris, *85 bis, faubourg Saint-Honoré, dans toutes les librairies et dans tous les bureaux de Poste de France et de l'Étranger.*

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les mandats ou valeurs à vue pour Paris doivent être au nom de M. l'administrateur-gérant de la Revue de Paris, *85* bis, *faubourg Saint-Honoré.*

Les annonces sont reçues aux bureaux de la Revue de Paris, *85 bis, faubourg Saint-Honoré.*

La reproduction et la traduction des œuvres publiées par la Revue de Paris *sont, à moins d'indication spéciale, complètement interdites dans tous les pays y compris la Suède et la Norvège.*

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 902-1-02. — (Encre Lorilleux).